
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00256646 1

MÉMOIRES

DE

MARTIN

ET

GUILLAUME DU BELLAY

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DE

MARTIN

ET

GUILLAUME DU BELLAY

PUBLIÉS
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

V.-L. BOURRILLY ET F. VINDRY

TOME PREMIER

(LIVRES I ET II, 1513-1525)



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC VIII

338



EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome Ier des Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, *préparé par* MM. V.-L. Bourrilly et F. Vindry, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 1er novembre 1908.

Signé :

Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

NOËL VALOIS.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne [illegible] à publier, et choisit les personnes les plus [illegible] préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage [illegible] un Commissaire responsable, chargé d'en [illegible].

Le nom de l'éditeur sera placé [illegible] volume.

Aucun volume ne pourra paraître [illegible] de la Société sans l'autorisation du [illegible] pagné d'une déclaration du [illegible] tant que le travail [illegible]

Le Conseil [illegible] tome [illegible] présenté [illegible] paru digne d'être [illegible] France.

Fait à [illegible]

MÉMOIRES

DE

MARTIN DU BELLAY

Au Roy très-chrestien.

Sire, en visitant la librairie que deffunct monsieur de Langey mon beau-pere m'a laissée, je fus emerveillé, comme un tel personnage occupé au service des Roys voz ayeul et pere, et de son naturel addonné aux armes, contre la coustume de ceux qui sont de pareille inclination, s'estoit garny d'un si grand nombre de livres, comme il les avoit ainsi disposez par ordre, et cottez de marques et additions pour le secours de sa memoire. Toutesfois, me souvenant de ce que j'avois ouy dire de la nourriture qu'il eut avec deffunts messire Guillaume du Bellay et monsieur le cardinal du Bellay, ses freres (desquels la memoire durera à jamais pour avoir esté au reng des plus excellens de leur temps aux armes et aux lettres), je pensay que ceste nourriture pouvoit estre la cause qui l'avoit ainsi rendu amateur des livres, et soigneux d'en fournir si bien ceste sienne librairie : en laquelle recherchant par apres plus curieusement ce qui y estoit de rare et singu-

lier, j'arrivay sur quelques volumes escrits la plus part de la main d'iceluy, lesquels ayant leu à loisir, trouvay estre une belle histoire des choses advenues de son temps en vostre royaume et pays circonvoisins, laquelle toutesfois par modestie il voulut seulement appeller memoires, estimant (comme je croy) que le tiltre d'histoire emportast quelques ornemens d'eloquence plus grans qu'il ne pensoit y estre employez; ou bien qu'il eut proposé ne la faire imprimer, mais la laisser en ceste librairie comme annales privées et particulieres pour nostre maison du Bellay.

Et de fait, le doute que telle fut sa volonté m'a retardé, depuis dix ans qu'il est decedé, de faire imprimer ceste histoire jusques à maintenant, qu'estant, avec le desir que j'en avois, invité par les honneurs qu'il pleut nagueres à V. M. me departir à chercher les moyens de luy faire service, j'ay estimé qu'outre ce que m'y suis tousjours efforcé depuis que je commence à porter les armes, et mesmes aux guerres dernieres sous la charge de Monsieur[1], encores ferois chose à elle agreable, si je tiroy ces livres du tresor de nostre maison pour les mettre en lumiere, sous la protection de V. M., par ce qu'estant icelle curieuse de toutes choses louables, mesmement de la lecture des haults faits d'armes, stratagemes et actes des vertueux princes, ce luy seroit un singulier plaisir de cognoistre comme son ayeul, le grand roy François, s'est main-

1. Le futur Henri III, alors duc d'Anjou. Il s'agit de la troisième guerre de religion, marquée en 1569 par les batailles de Jarnac (13 mars) et de Moncontour (3 octobre), et que devait terminer l'année suivante la paix de Saint-Germain (8 août 1570).

tenu en son estat, s'est dextrement tiré des dangers où il estoit tombé, s'est magnanimement porté en adversité, et modestement en felicité; j'ay pensé aussi que les anciens capitaines qui vous restent de son temps receveroyent quelque soulagement en leur viellesse, se voyans nommez aux discours des guerres où ils ont esté, et s'y recognoissans quasi comme feit Aenee en la painture qu'il trouva dans le temple de Junon à Cartage[1]. Pareillement que ce seroit un grand aiguillon pour esmouvoir à vertu les jeunes seigneurs de vostre cour, d'y rencontrer souvent le nom de leurs peres : d'autant que les exemples domestiques ont trop plus de force pour encourager la jeunesse à bien faire que ceux qui sont recueillis des estrangers.

Bien est vray qu'il se treuve plusieurs histoires escrites du mesme temps : mais, outre que ceste-cy contient plusieurs discours qui n'estoyent encores divulguez, elle a cest advantage de n'avoir aucune crainte que les gens de guerre, en la lisant, dient un mot qui leur est familier : c'est que l'autheur en parle comme un clerc d'armes. A la verité, il siet bien à chacun de traitter de l'affaire auquel il est versé : c'est pourquoy les histoires de Thucydide ont esté entre les Grecs en plus grand prix que celles de Theopompe et d'Ephore[2], par ce que ceux cy estoient philosophes ou orateurs, mais luy avoit eu plusieurs charges en la

1. *Énéide*, I, vers 488.

2. Éphore et Théopompe, historiens grecs du IVe siècle, tous deux élèves d'Isocrate; le premier a écrit une *Histoire universelle* en trente livres depuis l'invasion dorienne jusqu'au siège de Périnthe par Philippe (340); le second continua l'histoire de Thucydide jusqu'à la bataille de Cnide (393), dans son *Histoire hellénique,* en douze livres.

republique d'Athenes, en paix et en guerre, dont le jugement qu'on apperçoit par ses discours porte suffisant tesmoignage. On dit à ce propos la proprieté et naifveté des commentaires que Jules Cesar a faits avoir esté trouvée telle par Ciceron, qu'il estima impossible d'y adjouster ny diminuer[1], consideré que Cesar avoit escrit des affaires de guerre en homme qui l'entendoit bien.

Il y a eu en nostre nation peu de capitaines qui ayent daigné mettre la main à la plume pour escrire ce qu'ils avoyent fait ou veu faire; mais, quand il s'en est trouvé, leurs escrits ont esté preferez à toutes autres chroniques du mesme temps : tesmoins en sont les livres du seigneur du Jonville[2], l'un des barons qui accompagna le roy Sainct Loys aux guerres d'oultremer, celles de messire Olivier de la Marche[3], et sur toutes celles de messire Philippes de Commines[4], lesquelles depuis leur venue en lumiere n'ont manqué sous le chevet, ou, pour le moins, dans le cabinet des seigneurs et capitaines de ce royaume qui ont eu le bien de leur patrie et leur advancement en quelque recommendation. Je ne feray comparaison de ceste histoire

1. Cicéron, *De Oratore*, I, 75.

2. La première édition des *Mémoires de Joinville* avait été donnée par Antoine de Rieux à Poitiers en 1546.

3. Les *Mémoires d'Olivier de La Marche* furent imprimés pour la première fois en 1562 à Lyon. L'édition de la *Société de l'Histoire de France* (4 vol. in-8°) est de 1883-1888.

4. La première partie des *Mémoires de Commynes* (règne de Louis XI) parut en 1524 et la seconde en 1528; elles parurent réunies en 1540; la première édition complète est celle de Jean de Roigny et Galliot du Pré en juin 1546. Voir les *Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. B. de Mandrot, Paris, 1901-1903, 2 vol. in-8°.

à celle de messire Philippes de Commines, par ce qu'apartenant de si pres à l'autheur, seroy estimé juge recusable ; bien diray, ce que chacun m'accordera, que monsieur de Langey n'a eu moins de charges et honneurs en vostre royaume, et que son stile, son discours, ses termes le monstrent bien versé aux affaires dont il escrit ; outre ce, qu'en luy on peut remarquer autant de sçavoir et d'eloquence : aussi estoit il nay en un siecle bien fort lettré, et ne se trouvera au par-sus moins diligent d'escrire la pure verité de ce qu'il a veu et cogneu. Il me souvient luy avoir ouy dire maintesfois (lors qu'il detestoit les mensonges et adulations d'aucuns historiographes de son temps) que ceux qui escrivoyent faux en histoire devoyent estre punis au double des faux tesmoins ; et avoit raison d'ainsi le dire, car, bien que l'histoire ne soit autre chose qu'un tesmoignage de ce qui s'est passé en chacun siecle, la consequence de la fauceté d'icelle est d'autant plus grande qu'elle ne circonvient un juge au dommage de quelques particuliers, comme le faux tesmoignage, mais abuse ceux du temps present et la posterité, qui recevront par ce moyen le faux pour le vray, estant, en ce faisant, l'honneur desrobé à qui il appartient et donné à qui ne le merite. Feu monsieur de Langey s'est bien gardé de tomber en ce peché, car, comme il ne cele les actes louables d'aucuns, soyent des nostres ou des estrangers, aussi il ne s'espargne à remarquer leurs fautes, parlant neantmoins reveremment des princes et seigneurs qu'il a deu respecter ; et, descrivant leurs desseins et executions, ne le fait selon le bruit qui couroit à l'heure, bien souvent faux et variable, mais comme il les avoit apris, ou pour s'y estre trouvé, ou

par les plus certains advertissemens qu'en recevoit le Roy vostre ayeul, duquel il estoit aimé et favorisé comme il seroit encores de V. M., Sire, s'il vivoit, selon la coustume d'icelle d'estre bien affectionnée en l'endroit des hommes vertueux qui se sont de bon cueur et heureusement employez à faire service aux predecesseurs d'icelle. Mais, puis que Dieu n'a permis qu'il ait vescu jusques au temps qu'il peut estre cogneu à V. M., elle le cognoistra par ses escrits, et, ceste faveur que pour ce luy voudroit faire s'il vivoit, la continuera V. M., s'il luy plaist, en l'endroit de ceux qui portent le nom et les armes du deffunct, et qui luy sont heritiers, non tant de ce qu'il a laissé que de la volonté qu'il avoit d'exposer ses biens et sa vie pour le service de V. M., que Dieu vueille maintenir en prosperité et felicité.

Vostre très-humble serviteur et subject,

René du Bellay,
Baron de la Lande[1].

A la suite de cette « Épître au Roy », on trouve dans l'édition princeps *un « advertissement au lecteur » et les sommaires des dix livres dressés « par l'advertissement de Monsieur de Mesme, maistre des requestes de l'hostel du Roy et seigneur de Malassise ». Nous n'avons pas cru indispensable de reproduire ces sommaires qui font double emploi avec les tables.*

1. René du Bellay, baron de la Lande, fils de Jacques du Bellay, baron de Thouarcé, et neveu d'Eustache du Bellay, évêque de Paris, appartenait à la branche aînée de la famille du Bellay. Il avait épousé, en décembre 1558, Marie du Bellay, fille de Martin du Bellay et unique héritière des du Bellay-Langey. Il mourut en 1606.

PREFACE DE L'AUTHEUR.

Entre ceux qui ont mis la main à la plume pour consacrer à l'immortalité les choses dignes de memoire, il s'en trouve peu qui n'ayent ou trop adjousté à l'exaltation et magnificence de leurs princes, ou trop diminué de la gloire des estrangers; et y en a beaucoup qui se sont permis telle licence d'escrire à la volée tout ce qui leur tomboit en l'esprit, qu'en maints endroits ils nous ont depaint des fables plus que pueriles en lieu d'histoire. Et encores aujourd'huy nous voyons quelle foy on doit adjouster à ceux qui n'ont honte d'exposer en lumiere leurs œuvres, où les choses dont nous avons vraye et entiere cognoissance sont autrement par eux descrites qu'elles n'ont esté faites. Vray est que nous avons assez d'historiens, qui, non moins doctement que diligemment, nous ont descrit en general les hazardeuses entreprises des guerres, les traittez de paix et d'alliances, les gouvernemens des republiques, les mutations des royaumes et empires, la nature et les mœurs des hommes, les situations des lieux et coustumes des villes. Et singulierement Paul Emile[1] et Paul Jove[2] ont rapporté grande louange

1. Paul Émile, originaire de Vérone, vint en France en 1483; pensionné, comme « chroniqueur du roi », par Charles VIII, il eut la faveur de Louis XII et de François Ier, qui lui fit communiquer plusieurs manuscrits en vue de ses travaux historiques. Il mourut le 5 mai 1529. La première édition complète de son ouvrage, *De rebus gestis Francorum*, est de 1539. Voir A. Molinier, *les Sources de l'Histoire de France*, fasc. V, n° 5401; Thuasne, *Roberti Gaguini epistole et orationes*, t. I, p. 151-155; t. II, p. 289, n. 3.

2. Paul Jove, né à Côme en 1483, mort en 1552. Son prin-

en l'histoire qu'ils nous ont laissé de ce qui est advenu de nostre temps par tout le monde universel; bien que Paul Jove, en plusieurs endroits de son histoire, s'est montré plus partial qu'il ne me semble que deveroit faire un bon historien qui doit escrire la verité, sans s'affectionner à l'une ou à l'autre part.

Mais, quant aux particularitez de ce royaume et ce qui concerne les guerres que le feu Roy, de tres louable memoire, François premier de ce nom, a esté contraint soustenir et entreprendre, je n'ay veu homme qui se soit employé à les descrire tant amplement et par le menu que feu mon frere messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'Ordre du Roy, et son lieutenant general en Italie, homme de telle vertu et erudition que chacun a cogneu; lequel avoit composé sept Ogdoades latines, par luy-mesmes traduittes, du commandement du Roy, en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit veoir comme en un clair miroir non seulement le pourtrait des occurrences de ce siecle, mais une dexterité d'escrire merveilleuse, et à luy peculiere selon le jugement des plus sçavans. Toutesfois son labeur nous est demeuré inutil par la malice de ceux qui ont desrobé ses œuvres, voulans ensevelir l'honneur de leur prince et de leur nation, ou faisans leur compte, peult-estre, qu'à succession de temps ils en pourront faire leur proufit, en changeant l'ordre et deguisant un peu le langage; en quoy la substance pourroit grandement estre alterée, et la

cipal ouvrage, *Historiarum sui temporis libri XLV* (1494-1547), parut à Florence, en 2 vol. in-fol., 1550-1552. Une traduction française fut donnée par Denys Sauvage, à Lyon, 1552-1561. Sur la valeur historique de Paul Jove, voir H. Hauser, *les Sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, p. 47-49.

reputation d'autruy prejudiciée. A raison dequoy il m'a semblé, estant quelquesfois en repos des armes, employant mon temps, afin de n'estre reputé oisif (car oisiveté est mere et origine de tous vices), ne devoir espargner ma peine et diligence pour faire publier trois livres qui nous restent de sa cinquiesme Ogdoade et les accompagner d'autres sept contenans plusieurs briefs memoires, tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler en partie comme tesmoing oculaire, car, en plusieurs endroits, et deçà et delà les monts, me suis trouvé en personne, et des autres ay peu avoir certain advis par ceux qui ont esté presens, gens de foy et de sincere jugement, conformant le dire des uns aux autres, et mesmes de plusieurs estrangers qui en parlent sans affection, ayant esté tousjours soigneux d'entendre en quelle sorte les choses sont passées depuis quarante et deux ans que j'ay commencé à monter à cheval, jusques au trepas dudit feu Roy, protestant que je ne me suis beaucoup arresté à farder mon ouvrage des couleurs de rhetorique, aussi n'est-ce pas ma vacation. Parquoy j'ay dressé mon but à representer et deduire les choses au plus pres de la verité qu'il m'a esté possible, et ne pense avoir aucunement enrichy la besongne pour vouloir flatter ou taxer autruy. Mais, si j'ay d'aventure quelque chose obmise (ainsi qu'il est fort dificile d'avoir l'oeil par tout), il me semble que je suis d'autant plus excusable que moins j'ay esté nourry aux lettres et que j'ay eu assez peu de loisir et de moyen d'employer le temps à escrire, pour avoir toute ma vie ordinairement suivy les armes au service de mon prince. Ce que je prie les lecteurs vouloir mettre en consideration; et, recevans pour agreable ce qu'ils pourront trouver digne de leur

estre presenté, estimeront (s'il leur plaist) que je ne seray jamais de l'opinion de Lucilius[1], homme romain, lequel ne vouloit ses escrits tomber ès mains des personnes tres doctes, et moins estre leuz des ignorans, pour autant (disoit-il) que les uns avoyent plus de cognoissance que luy, et les autres n'y entendoyent rien, car j'ay seulement voulu en cecy preparer le chemin à ceux qui sont plus sçavans que moy, lesquels pourront doler cy apres ce que j'ay grossement esbauché, pour le rediger en stile et langage plus beau et plus orné, y adjoustant ou diminuant ce qu'ils cognoistront venir mieux à propos, afin de conserver à la posterité les faits vertueux et memorables de nostre temps.

1. Lucilius, le premier en date des satiriques latins, contemporain et ami de Scipion Émilien, vivait au milieu du second siècle avant Jésus-Christ. L'opinion à laquelle il est ici fait allusion est rapportée par Cicéron : « C. Lucilius, homo doctus et perurbanus, dicere solebat ea quæ scriberet neque ab indoctissimis, neque ab doctissimis legi velle; quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortasse quam ipse de se. » (*De Oratore*, II, 6.)

PREMIER LIVRE

des Memoires de messire Martin du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'Ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant general en ses pays et duché de Normandie, en l'absence de Monseigneur le Dauphin, des choses advenues depuis l'an mil cinq cens treize, qu'il vint à la cour, jusques au trespas du Roy de très-louable memoire François premier de ce nom.

Ordre donné par le roy Louis pour le recouvrement du duché de Milan. — Ayant le roy Louis douziesme, après l'heureuse journée de Ravenne[1], esprouvé l'inconstance des choses du monde en la perte qu'il feit de son duché de Milan, il se delibera de chercher tous moyens pour le recouvrer et remettre en ses mains, et, comme prince non moins prudent que magnanime, y voulut user de la diligence requise et necessaire en toutes entreprises haultes et de grande consequence, afin mesmement d'y pouvoir donner ordre avant que l'ennemy se peust impatroniser des chasteaux de Milan et de Cremone, qui estoient encores demourez en la puissance des François, estant capitaine dedans le chasteau de Milan le chevalier de Louvain[2], et dedans

1. Le 11 avril 1512. Voir la bibliographie des sources dans Pastor, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters* (éd. 1899), t. III, p. 703, n. 4.

2. Nicolas de Louvain, sieur de Nesle, Pernan, Vierzy, capitaine de 50 lances, chevalier de Rhodes.

le chasteau de Cremone, Janot de Herbouville, seigneur de Bunou[1]. A ceste occasion, pour secourir lesdictes places et reconquerir son duché de Milan, il voulut pourveoir d'un bon chef à la conduite de son armée, et, entre autres, choisit messire Louis de la Trimouille[2] comme digne de tenir ce lieu en l'armée qu'il dressa l'an mil cinq cens et treze après Pasques[3], environ le temps que je vin jeune à la cour; et, pour l'accompagner de chefs de guerre bien experimentez et vertueux, depescha avecques luy le seigneur Jean Jacques Trevoulse, mareschal de France[4], et messire Robert de la Marche[5], seigneur de Sedan, avecques sept ou huict cens hommes d'armes, huict mille avanturiers françois et six mille lansquenets soubs la conduite du seigneur de Florenges[6], fils aisné dudit mes-

1. Jeannet d'Arbouville, sieur de Buneau (arr. d'Étampes, Seine-et-Oise), fils de Charles d'Arbouville et de Perette du Puy du Fou, capitaine d'Yèvre-le-Châtel, mort en 1526.

2. Louis de La Trémouille (20 septembre 1460-24 février 1525). Sa vie a été racontée par Jean Bouchet sous le titre : *le Panégyric du chevalier sans reproche* (achevé d'imprimer 28 mars 1527). Sur la valeur historique de cet ouvrage, voir A. Hamon, *Jean Bouchet*, p. 179-184. Voir aussi *les La Trémoïlle pendant cinq siècles* (par le duc de La Trémoïlle), t. II, et L. Sandret, *Louis II de La Trémoïlle*, Paris, 1881.

3. En 1513, Pâques tomba le 27 mars.

4. Jean-Jacques Trivulzio, marquis de Vigevano, né à Milan vers 1445, mort à Montlhéry le 5 décembre 1516. Son testament est conservé aux Arch. nat., J. 963, n° 12. Voir Picot, *les Italiens en France au XVI*e *siècle*, dans le *Bulletin italien*, t. I, p. 103-104.

5. Robert de La Marck, seigneur de Sedan, duc de Bouillon, né vers le milieu du xve siècle, mort en 1536.

6. Robert de La Marck, sieur de Fleuranges, dit *l'Advantureux*, né vers 1491, mort en août 1537, auteur de l'*Histoire*

sire Robert. Et avoit le seigneur de Sedan inventé un camp de charpenterie qui se traînoit par chariots pour clorre l'armée, si la necessité d'avanture leur survenoit de soustenir une bataille en endroit peu avantageux : toutesfois son invention (ainsi qu'entendrez cy après) fut de grande despense et apporta peu de prouffit.

Mariage de Charles de Vendosme. — Surquoy, pour une parenthese, je ne vueil oublier que, les feries de Pentecouste, l'année mesme, fut espouzé à Chasteaudun monseigneur Charles, comte de Vendosmois et de Marle[1], avecques madame Françoise d'Alançon[2], vefve du duc François de Longueville[3], qui deceda au retour du voyage de Guienne, duquel voyage je doy faire mention avant que passer plus outre, car la cognoissance des choses passées donne grande lumiere à l'histoire du present.

Occasion du voyage de Guienne. — Or, est-il que peu après la victoire de Ravenne, soubs couleur de l'in-

des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier en France, Italie, Allemagne et ès Pays-Bas, depuis l'an 1499 jusques en l'an 1521. Voir, pour ces préparatifs de la campagne de 1513, le chap. xxxiv.

1. Charles de Bourbon, comte, puis (1515) duc de Vendôme (2 juin 1489-25 mars 1537). Voir J. Chautard, *Jetons des princes de la première maison de Bourbon-Vendôme (1374-1589)*, dans le *Bull. de la Soc. du Vendômois*, 1896, p. 273-328. Le mariage eut lieu, comme l'indique exactement Martin du Bellay, le 18 mai.

2. Françoise d'Alençon (1490-3 septembre 1550) avait épousé le duc de Longueville en 1506.

3. François d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, mourut à Châteaudun le 12 février 1513.

terdit jetté par le pape Jules deuxiesme[1] sur tous les rois qui avoient assisté par leurs ambassadeurs au concille de Pise[2], donnant en proye toutes leurs terres et seigneuries, le roy Ferrand d'Arragon[3], feignant d'assaillir la France, entra au royaume de Navare, et, avant que le roi Jean[4] eust loisir de penser à se deffendre et fortifier, il se trouva dessaisy des principales villes qu'il eust en obeissance, et mesmes de Pampelune, et fut quasi du tout spolié. A raison dequoy le roy Louis, desirant d'entretenir l'alliance et confederation qu'il avoit avec luy, envoya promptement le duc François de Longueville, gouverneur et son lieutenant general en Guienne, avec une armée pour le secourir et restablir en ce qui avoit esté perdu, et avec luy le duc Charles de Bourbon[5]; mais, estant adverty que lesdits de Bourbon et de Longueville ne s'accordoient gueres bien ensemble, cognoissant que telles divisions peuvent estre cause de grand desordre et

1. Julien de La Rovère, pape sous le nom de Jules II (novembre 1503-20 février 1513).

2. Sur ce concile, convoqué à l'instigation de Louis XII, qui s'ouvrit à Pise, le 5 novembre 1511, pour se continuer à Milan jusqu'en avril 1512, voir L. Sandret, *le Concile de Pise, 1511-1512*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1883, t. XXXIV, p. 425-456.

3. Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon (1453-1516).

4. Jean d'Albret, fils d'Alain le Grand et de Françoise de Foix, roi de Navarre depuis 1495, mort le 17 juin 1516.

5. Charles de Bourbon, second fils de Gilbert de Bourbon-Montpensier et de Claire de Gonzague, né le 17 février 1490. Il avait épousé, le 10 mai 1505, sa cousine Suzanne de Bourbon. Voir *la Vie du connétable de Bourbon*, par Guillaume de Marillac, continuée par Antoine de Laval, et A. Lebey, *le Connétable de Bourbon (1490-1527)*, Paris, 1904.

confusion en un camp, et bien souvent de faire perdre les batailles, despecha monseigneur François, duc de Valois et comte d'Angoulesme[1], qui estoit le plus proche heritier de la couronne, et lequel depuis a esté roy, afin de les accorder et assopir la jalousie qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre. Et lors, estant arrivé avec eux, encores que tousjours la principale authorité demourast au duc de Longueville, à raison qu'il estoit, comme dit est, gouverneur du païs, il marcha neantmoins jusques au Montjaloux[2], où la bataille fut presentée aux Espagnols qui estoient à Saint-Jean de pied de porc[3], laquelle ils refuserent, disans leur estre deffendu du roy Ferrand de rien hasarder par une seule bataille.

Passage du roy Henry huitiesme en France. — Puis, après avoir faict passer Roncevaulx au duc d'Albe[4], lieutenant general dudit roy Ferrand, le duc d'Angoulesme et ladite armée furent contremandez du Roy pour retourner tout court, à l'occasion que le roy d'Angleterre Henry huictiesme de ce nom[5], et l'esleu

1. François, né le 12 septembre 1494, comte d'Angoulême (à la mort de son père Charles, 1[er] janvier 1496) et duc de Valois (1500). Sur cette période de la vie du futur François I[er], voir R. de Maulde-La-Clavière, *Louise de Savoie et François I[er]*, Paris, 1895, et plus particulièrement le chapitre : *les Premières Armes du duc de Valois*, p. 307-355.

2. Mongelos, comm. d'Ainhice-Mongelos, arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées).

3. Saint-Jean-Pied-de-Port, arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées). Pour le détail des opérations, voir P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, Paris, 1893, p. 316-378.

4. Frédéric Alvarèz de Tolède, duc d'Albe, marquis de Soria, capitaine général du Roussillon, mort en 1527.

5. Henry VIII, roi depuis 1509, mort en 1547.

empereur Maximilian[1], à l'instigation et par la pratique du pape Jules susdit, faisoient grands preparatifs pour assaillir la Picardie; et de faict ils y firent un merveilleux effort; car iceluy roy Henry descendit avecques une armée de vingt-cinq ou trente mille hommes de pied et bon nombre de cavalerie, et le plus grand nombre d'artillerie qui avoit passé cent ans au precedant d'Angleterre deça la mer, pour entrer en France[2]; avecques lequel roy d'Angleterre se vint joindre ledit esleu empereur Maximilian et son armée, de sorte que les deux ensemble estoient nombrez à VII ou VIII mille chevaux et XLV mille hommes de pied, tant anglois, allemans que hennuyers, car, de flamans et autres subjets du prince d'Espagne, Charles d'Autriche[3], n'y en avoit aucuns : parce que ledit prince et ses païs estoient en amitié avecques le Roy, à cause que le roy dom Philippes[4], son pere, en sa mort voyant qu'il laissoit son fils Charles, dont nous ferons cy après mention en ces memoires, aagé seulement de XI ans, et que le Roy, devant qu'il fust en aage (veu la legereté des Flamans), se pourroit investir des Païs Bas, pour obvier à ce, il ordonna par testament[5] le roy Louis XII son curateur, et le Roy, par le consentement

1. Maximilien, empereur depuis 1493, mort le 12 février 1519.

2. Henry VIII débarqua à Calais le 1er juillet 1513.

3. Charles d'Autriche, fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, né le 24 février 1500, le futur Charles-Quint.

4. Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne; il était mort le 25 septembre 1506. Charles était donc seulement dans sa sixième année lorsque son père mourut. Le manuscrit porte la correction : *VI*.

5. Ce testament n'existe pas. Ce qui est vrai, c'est que, à sa

des païs, y ordonna le sieur de Chieures, de la maison de Croï[1].

Siège de Terouenne. — L'armée mise ensemble passant près d'Ardre[2] et de Sainct-Omer vint assieger Terouenne[3], mais en chemin quelque nombre des leur qui estoient demourez derriere pour conduire l'artillerie furent rencontrez auprès de Tournehan[4], de trois ou quatre cens hommes d'armes des nostres, qui estoient partis de Montreul et Boulongne[5], où fut gaigné sur eux une double grande coulevrine nommée Sainct-Jean, et en avoit l'Anglois douze de ce calibre portans le boulet de canon et nommées du nom des douze apostres : et y furent deffaits quelques gens de pied qui estoient en ladite conduite[6]. A l'heure de ceste deffaite estoit le roy d'Angleterre sur son passage à venir de Calaiz trouver son camp devant Terouenne, lequel faillit d'estre rencontré, mais il se

mort, Philippe était en conflit avec son beau-père Ferdinand. Quant à Charles, Maximilien le mit sous la tutelle de Marguerite d'Autriche, nommée régente des Pays-Bas.

1. Guillaume de Croy, sieur de Chièvres (1468-18 mai 1521), avait servi en Italie sous Charles VIII et sous Louis XII. Il devint le favori de Philippe le Beau, qui le fit grand bailli de Hainaut (1497) et gouverneur de ses enfants. A la mort de son maître, il se retira à Namur, dont il avait le gouvernement depuis 1503; en 1509, il fut rétabli par Marguerite dans ses fonctions de gouverneur de Charles et prit sur lui un grand empire.

2. Ardres, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

3. Thérouanne, sur la Lys, arr. de Saint-Omer.

4. Tournehem, sur la Hem, affluent de l'Aa, arr. de Saint-Omer.

5. Montreuil-sur-Mer et Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

6. Voir sur cette affaire les *Mémoires de Fleuranges*, chap. xxxix.

retira dedans Sainct-Omer, auquel lieu le vint trouver l'empereur Maximilian, et allerent de compagnie au camp.

Rencontre près d'Ardres. — Peu de temps après, les garnisons de Montreul et autres voisines, et entre autres la compagnie de monseigneur de Vendosme, conduite par le seigneur de Moui[1], celle du duc d'Alançon[2] par François de Silly[3], le seigneur d'Imbercourt[4], celle du seigneur du Plessis Dassé[5] et autres, jusques à quatre cens hommes d'armes, advertis qu'il devoit partir un grand envitaillement de Guines[6] pour mener au camp devant Terouenne, l'allerent attendre près d'Ardres, et ayans rencontré les coureurs des Anglois les chargerent et defeirent; mais la trouppe ne se sen-

1. Nicolas de Moy, sieur de Chin. Il était lieutenant à la compagnie du comte de Vendôme; il mourut en novembre 1548.

2. Charles IV, duc d'Alençon (2 septembre 1489-15 avril 1525); il combattit à Agnadel et épousa, le 2 décembre 1509, Marguerite d'Angoulême, sœur de François I[er]. Voir F. Duval, *Essai sur Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon,* dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'École des chartes,* 1901.

3. François de Silly, sieur de Lonray, gouverneur et bailli de Caen, lieutenant à la compagnie et chambellan du duc d'Alençon, maître des eaux et forêts du Perche et Alençon. Il mourut devant Pavie, le 21 novembre 1524. Le manuscrit l'appelle partout *Jacques.*

4. Adrien de Brimeu, sieur d'Ymbercourt. Il s'était distingué à la bataille de Novare et fut tué à Marignan (14 septembre 1515).

5. Peut-être s'agit-il de René du Bellay, baron du Plessis-Macé, fils aîné d'Eustache du Bellay et de Catherine de Beaumont, de la branche aînée de la famille du Bellay. Cf. Fleuranges, *Mémoires,* chap. XXXIX.

6. Guines, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).

tant assez forte se ferma du charroy, ayant farcy toutes les advenues d'archers; de sorte que nostre gendarmerie les ayant chargez par plusieurs fois ne les sceut enfoncer à cause dudit charroy, tellement qu'après avoir longtemps combatu, ils se retirerent tousjours fermez de leurdit charroy jusques dedans Ardres, qui estoit par nous abandonnée, et nous retirasmes à Boulongne ayans perdu beaucoup de gens de bien, et entre autres le sieur du Plessis qui fut frappé d'une fleche par le gousset en levant le bras pour combattre, et y eut grande perte de chevaux de coups de fleches.

Dedans Terouenne, le Roy avoit ordonné pour ses lieutenans generaux de mesme puissance et authorité deux gentils capitaines, sçavoir est le seigneur de Telligny[1], seneschal de Rouargues, avecques cent hommes d'armes de la compagnie de Charles, duc de Gueldres[2], dont il estoit lieutenant, et messire Anthoine de Crequy[3], seigneur du Pont-Dormy, frere puisné du seigneur de Crequy[4], avec autres cent hommes d'armes de M. de la Grutuse[5], nouvellement

1. François de Théligny, sieur de Lierville et Verde, sénéchal de Rouergue (1505), conseiller et chambellan du roi.

2. Charles d'Egmont, duc de Gueldre, né le 9 novembre 1467, mort le 26 juin 1538.

3. Antoine de Créqui, sieur de Pont-Remy, dit le Hardi, second fils de Jean de Créqui et de Françoise de Rubempré; il fut successivement conseiller d'État, chambellan, chevalier de l'Ordre, bailli d'Amiens.

4. Jean de Créqui, sieur de Créqui, Canaples, fils aîné de Jean de Créqui et de Françoise de Rubempré, mort en 1552.

5. Jean de Bruges, sieur de La Gruthuse, né vers 1435, conseiller d'État, chambellan, chevalier de l'Ordre, gouverneur

decedé, estant lors de son trespas gouverneur de Picardie; et avoit ledit du Pont-Dormy ladite compagnie en garde; aussi y estoit le seigneur de Sercu[1], ayant charge de cinq cens hommes de pied, le seigneur de Heilly[2] cinq cens, le seigneur de Bournonville[3] cinq cens, le capitaine Brandhec[4], aleman, cinq cens lansquenets.

Mariage de Claude de Lorraine, comte de Guise. — En ce temps, environ la Feste-Dieu[5], fut espouzé à Paris (estant le Roy logé aux Tournelles) Claude de Lorraine, comte de Guise et Daumalle[6], avecques Anthoinette de Bourbon[7], sœur de Charles, comte de Vendosme, et se feit le banquet en la maison d'Estampes devant les Tournelles. L'apresdinée desdites nopces

d'Abbeville et lieutenant général en Picardie, mort à Abbeville, le 8 août 1512.

1. Jean de Sarcus, sieur de Ramecourt, Vers, etc., fils de François de Sarcus et de Marguerite de Pisseleu, pannetier, conseiller d'État, chambellan, chevalier de l'Ordre, gouverneur de Hesdin, Doullens, Rue, le Crotoy, premier maître d'hôtel de la reine Éléonore (1532), mort à Amiens le 5 décembre 1537.

2. Guillaume de Pisseleu, sieur de Heilly; de son second mariage avec Anne Sanguin, il eut la célèbre Anne, duchesse d'Étampes.

3. Jean de Bournonville, second fils de Louis et de Claire de Beauvoir, mort en 1539.

4. Fritz (*alias* Hans) Brandhec ou Brander, capitaine suisse au service de la France.

5. La Fête-Dieu fut le 24 mai.

6. Claude de Lorraine, comte, puis (1527) duc de Guise, né le 20 octobre 1496, naturalisé français en octobre 1506, mort le 12 avril 1551.

7. Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, née le 25 décembre

furent apportées nouvelles au Roy comme le seigneur de la Trimouille avoit esté rompu devant Noare[1] et son armée mise à vau de roupte.

Bref discours du traitté de Cambray et de ce qui en advint. — Il ne sera (ce me semble) impertinent si je dy un mot en passant des occasions et comment l'armée du Roy avoit esté mise hors d'Italie, pour le recouvrement de laquelle s'estoit faicte ceste entreprise. L'an mille cinq cens huict, le Roy, le pape Jules et l'empereur Maximilian feirent trouver à Cambray leurs deputez[2], auquel lieu se feit une ligue entre eux, et fut conclu qu'à frais communs ils devoient chasser les Venitiens hors de la terre ferme d'Italie, les disans usurpateurs de ce qu'ils y tenoient tant sur l'Empire que sur le patrimoine de l'Eglise et sur le duché de Milan. Et pour executer ladite entreprise, fut conclu que le Roy avecques son armée, et l'Empereur avecques la sienne, et l'armée du Pape se joindroient ensemble à un jour dit l'an mille cinq cens neuf pour ladite execution sur les limites des terres des Venitiens. Le Roy s'y trouva en personne au jour prefix avecques son armée, accompagné des princes de son sang, mais le Pape et l'Empereur faillirent de leur promesse, car nul ne s'y trouva pour eux, ains au contraire se trouva l'armée de la Seigneurie en tel equi-

1494, morte le 20 janvier 1583. Voir : Marquis de Pimodan, *Antoinette de Bourbon*, Paris, 1889, p. 14-16. D'après cet auteur, le mariage fut célébré le 9 juin et les fêtes eurent lieu effectivement à l'hôtel d'Étampes.

1. Le 6 juin 1513.

2. Les conférences de Cambrai s'ouvrirent à la fin de novembre 1508 et les traités d'alliance furent signés le 10 décembre suivant.

page que, entre Cassan[1] et Pandin[2], le Roy, seul, n'ayant nouvelles de ceux de la ligue, leur donna la bataille : laquelle ayant gaigné et pris tous[3] leurs chefs, et vingt mille des leurs ayans esté tuez en ladite bataille et le chasteau de Pesquaire[4] pris d'assaut, se rendirent entre ses mains toutes les places des Venitiens, sçavoir est Veronne, Vincence, Cremone, Creme[5], Padoue, Bresse[6], Bergame et toutes les villes de la Giradade[7], et aussi les autres places que tenoient lesdits Venitiens en terre ferme, hors mis deux ou trois.

Or, pource que par ledit traitté de Cambray estoit dit qu'il seroit rendu à l'Empereur ce qui estoit de l'Empire, et pareillement au Pape ce qui estoit de l'Eglise : le Roy remit entre les mains de l'Empereur Veronne, Vincence, Padoue et les autres places, et entre les mains du Pape Rimini, Faence[8], Cervie[9], Ravene et les autres terres du patrimoine de l'Eglise. Mais, l'année mesme, l'Empereur laissa perdre Padoue, que les Venitiens reprindrent sur luy par faute d'y avoir bien pourveu, à la reconqueste de laquelle le

1. Cassano, sur l'Adda, à 25 kilomètres à l'est de Milan.

2. Pandino, à droite de l'Adda, non loin d'Agnadel, où se livra la bataille, le 14 mai 1509. Voir *Histoire du gentil seigneur de Bayart par le loyal serviteur* (éd. Roman), chap. XXIX.

3. Ms. : *presque tous*.

4. Peschiera, sur les bords du Mincio et du lac de Garde.

5. Crema, à 15 kilomètres au nord-est de Lodi, sur le Serio.

6. Brescia.

7. La Ghiara d'Adda, région comprise entre l'Adda, l'Oglio et le Pô et formée d'alluvions (*ghiara* = gravier, galet).

8. Faenza, à 25 kilomètres au sud-ouest de Ravenne.

9. Cervia, à 20 kilomètres au sud de Ravenne, près de l'Adriatique.

Roy feit assister à l'Empereur le seigneur de la Palisse[1] avecques quatre cens hommes d'armes françois; mais il n'y feit pas bien son proufit, ou pour sa negligence ou autrement. Le Pape et ledit seigneur Empereur se banderent[2] contre le Roy, et, dressans leurs armées à frais communs, feirent assaillir le duché de Milan, où ils ne prouffiterent gueres. Car Gaston de Foix[3], duc de Nemours, lieutenant general en Italie l'an mille cinq cens et douze, leur donna la bataille à Ravenne le jour de Pasques : en laquelle bataille ils furent rompus et deffaicts, et Ravenne prise d'assault. Mais le duc de Nemours, poursuivant sa victoire et n'estant suivy pour n'estre apperceu des siens, fut tué; parquoy demoura le seigneur de la Palisse, Jacques de Chabannes, qui estoit grand maistre de France depuis nagueres par le trespas de messire Charles d'Amboise[4], decedé l'an precedant, gouverneur et lieutenant general pour le Roy audit duché de Milan et d'Italie.

Ledit an mille cinq cens et douze, le Pape et l'Empereur, encores animez contre le Roy qui estoit leur

1. Jacques de Chabannes, sieur de La Palisse. Enfant d'honneur de Charles VIII, il avait pris part à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488) et à toutes les expéditions en Italie, dans le Milanais et au royaume de Naples. Voir comte H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, Lyon, 1896, t. I.

2. Ms. : *en cela infracteurs de foy conspirerent.*

3. Gaston de Foix, duc de Nemours, fils de Jean de Foix et de la sœur de Louis XII, Marie d'Orléans, né le 10 décembre 1489, tué à Ravenne le 11 avril 1512.

4. Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, né vers 1473, capitaine de gendarmes, chevalier de l'ordre, grand maître de France (1499), maréchal de France (1504), amiral (1508-1511), gouverneur du Milanais, mort le 11 février 1511.

bienfaicteur, voyans ledit seigneur Roy avoir separé son armée, susciterent les Suisses soubs le tiltre du seigneur Maximilian Sforce[1], fils du seigneur Ludovic Sforce[2] (qui avoit esté usurpateur du duché de Milan, mais depuis pris prisonnier par le roy Louis, à qui ledit duché appartenoit à cause de madame Valentine[3], sa grande mere, et iceluy Ludovic Sforce estoit mort captif dedans le chasteau de Loches); lesquels à l'improviste descendirent audit duché de Milan où, devant que noz gens eussent le moyen de pourveoir à leurs affaires, les spolierent dudit duché et en meirent en possession Maximilian Sforse, fils dudit Ludovic, lequel les Suisses prindrent en leur protection; qui estoit cause que le Roy avoit depesché le seigneur de la Trimouille pour reconquerir ledit duché[4].

Journée de Noare. — Estant le seigneur de la Trimouille party et les Suisses advertis de l'armée, laquelle en toute diligence marchoit, envoyerent à Messieurs des Ligues querir dix mille hommes de secours, attendans lequel et sçachans bien que nostre armée desja estoit entrée en Dauphiné, partirent de Milan environ de sept à huict mille hommes pour

1. Maximilien Sforza, fils aîné de Ludovic Sforza, né en 1491, chassé du Milanais en 1500, il y rentra en 1512, mais il fut définitivement dépouillé de son duché en 1515 et mourut en France (1530).

2. Ludovic Sforza, dit Ludovic le More, né en 1451, avait usurpé le duché de Milan sur son neveu Galéas-Marie; fait prisonnier en 1500, il fut conduit en France, enfermé à Pierre-Encise, puis au château de Loches, où il mourut en 1508.

3. Valentine Visconti (1366-1408), épouse de Louis, duc d'Orléans.

4. Sur cette invasion du Milanais par les Suisses, voir les *Mémoires de Fleuranges*, chap. XXXI.

nous empescher de passer le pas de Suze; mais, advertis que desja avions faict telle diligence que nostre armée estoit en la plaine, se fermerent à Noare pour là attendre leur secours, lequel par le val d'Oste[1] venoit descendre à Ivrée. Le seigneur de la Trimouille de ce adverty les vint assieger dedans ladite ville de Noare sans attendre le reste de son armée, qui estoit encores dedans les montaignes, ayant seulement en sa compagnie six mille lansquenets et quatre mille hommes de pied françois, de gendarmerie, sa compagnie de cent hommes d'armes, celle de monsieur de Bourbon de pareil nombre conduitte par le Bastard de Cliette[2], son lieutenant, messire Robert de la Marche cent hommes d'armes, le duc d'Albanie[3] cinquante, le seigneur de S.-André[4] cinquante, monsieur de Bussy[5] de Bourgongne cinquante, Jacques le jeune dit Malherbe[6] cinquante, de la compagnie du marquis du Montferrat[7], dont il avoit esté nouvellement lieutenant par le trespas du seigneur de

1. Le val d'Aoste et le cours de la Doria-Baltea.

2. Aimar-Marc de Chantemerle, dit le bâtard de La Clayette, fils naturel de Hugues de Chantemerle.

3. John Stuart, duc d'Albany, comte de Boulogne et d'Auvergne, né vers 1482, régent d'Écosse (1516-1517), mort le 2 juin 1536.

4. Jean d'Albon, sieur de Saint-André, né en 1472; il avait pris part à toutes les campagnes d'Italie sous Louis XII. Il mourut en décembre 1549.

5. Jacques d'Amboise, sieur de Bussy; il fut tué à Marignan.

6. Jacques le Jeune, sieur de Malherbe, second fils de Michel le Jeune et de Louise de Malherbe, chevalier de l'Ordre, mort en 1515.

7. Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, né en 1486, mort en 1518.

la Crotte[1], frere du seigneur du Lude[2]. Avecques ladite armée, le seigneur de la Trimouille vint loger près la ville, où ayant fait furieuse batterie feit breche raisonnable pour assaillir, mais il ne fut conseillé d'y donner l'assault pour deux occasions, l'une pour le grand nombre de Suisses qui estoient dedans, lesquels il ne pouvoit forcer sans grande perte d'hommes, outre qu'il avoit advertissement que le secours qui venoit de Suisse par le val d'Oste approchoit d'Ivrée, lequel arrivant après un sanglant combat, et estant frais, eussent peu deffaire nostre armée ruinée audit combat, encore qu'elle fust victorieuse. A ces causes leva son camp et marchea pour aller combatre ledit secours avant qu'ils fussent joincts ensemble; et pour cest effect alla loger à deux mille de Noare sur le chemin de Trecas[3]. De quoy le secours des Suisses adverty, laissans nostre armée à main gauche, la nuict subsequente sans rencontre entrerent dedans ledit Noare. Auquel lieu estant assemblez, delibererent de sortir pour aller combatre le seigneur de la Trimouille, lequel estoit logé mal à propos, d'autant que la gendarmerie ne pouvoit secourir les gens de pied à cause des canaulx et grans fossez qu'il y avoit entre deux. Aussi le lieu ordonné où la gendarmerie devoit

1. François de Daillon, sieur de La Crotte, second fils de Jean de Daillon et de Marie de Laval, mariés le 18 août 1459; fut à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488); blessé à Fornoue (1495); il fut tué à Ravenne.

2. Jean de Daillon, baron du Lude et Saultray, frère aîné du précédent, mort vers la fin de 1532.

3. Trecate, au sud-est de Novare, entre cette ville et le Tessin.

combattre estoit en un maraiz où les chevaux estoient enfangez jusques au genoil. Et si ne fut faict diligence de fermer le camp qui avoit tant cousté à charier (chose qui eust bien servy pour arrester la fureur des Suisses, attendant le reste de l'armée qui estoit à venir); et disoit on que ceste cause advint pour sauver une cassine[1] estant au seigneur Jean Jacques Trevoulse. Qui eust temporisé, le capitaine Tavannes[2], qui estoit ja arrivé à Sainct-Ambroise[3] au val de Suze avec six mille lansquenets qu'il amenoit (que le duc Charles de Gueldres avoit envoyé au Roy pour son secours), y fust arrivé à temps.

Les Suisses doncques ayans beu chacun un coup sans autre sejour sortirent en campagne : une partie print le chemin à la teste de nostre camp; l'autre partie prenant le chemin à la main gauche et laissans nostre armée à droite, vindrent assaillir noz lansquenets par le costé qui tire vers Trecas, lesquels ne pouvans estre secourus de nostre gendarmerie et estans en lieu où eux mesmes n'avoient moyen de combatre, furent rompus et une partie taillée en pieces; et mesmes entre autres le seigneur de Fleuranges, leur general, et le seigneur de Jamets[4], son second frere,

1. Maison, bicoque (de *casina*).

2. Jean de Tavannes, sieur de Dalle, d'origine allemande, naturalisé en 1518, mort en 1523. Sa sœur et héritière, Marguerite de Tavannes, avait épousé Jean de Saulx; de ce mariage naquit le maréchal de Saulx-Tavannes.

3. Sant-Ambrogio, sur la Doria-Riparia, à moitié chemin entre Suse et Turin.

4. Guillaume de La Marck, sieur de Jametz, second fils de Robert de La Marck et de Catherine de Croy, mort en 1529. Sur cet épisode de la bataille, voir les *Mémoires de Fleuranges*, chap. xxxvi.

demourerent parmy les morts; de quoy messire Robert de la Marche, leur pere, adverty, avec cent hommes d'armes dont il avoit la charge tourna la teste droict à l'ennemy et feit une si furieuse charge qu'en bien combatant vint jusques aux lieux où estoient couchez ses enfans parmy les morts et chargea l'aisné sur son cheval et l'autre sur celuy d'un sien homme d'armes; et en despit des ennemis les tira hors du danger, non sans qu'ils eussent des coups infinis tant au visage, à la gorge qu'autres lieux. Mais à l'ayde de Dieu et des bons chirurgiens la vie leur fut sauvée. Le seigneur de la Trimouille voyant le desastre tourné sur luy et estant hors d'esperance, parce qu'il avoit perdu la force de ses gens de pied et estoit blessé en une jambe, se retira le chemin de Vercel et de là à Suze (chose qu'il feit aisement parce que les Suisses n'avoient aucune cavalerie); autres des nostres se retirerent par le val d'Oste.

Armée de mer contre les Anglois et combat. — Ce mesme temps ayant le Roy faict passer par le destroict de Gibaltar[1] quatre galeres soubs la charge du capitaine Pregent[2] pour resister aux incursions que faisoient les Anglois sur la mer de Ponant le long des costes de Normandie et Bretaigne, l'amiral d'Angleterre[3], lequel avoit donné la chasse aux galeres dudit Pregent jusques près de Brest, fut combatu par les-

1. Gibraltar.

2. Prégent de Bidoux, né en 1468, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Saint-Gilles et général des galères en France (1497), tué en 1528 dans un combat contre les Turcs.

3. Sir Edward Howard. Contrairement à ce qu'affirme Martin du Bellay, l'amiral anglais ne mourut pas de ses blessures

dites galeres et fut blessé ledit amiral, qui mourut peu de jours après. Derechef, devant Sainct-Mahieu en Bretaigne[1], le jour de Sainct-Laurens[2], fut combatu par quatre-vingts navires angloises contre vingt bretonnes et normandes, et estant le vent pour nous et contraire aux Anglois, fut combatu en pareille force; et entre autres le capitaine Primauguet[3], Breton, capitaine de la *Cordeliere*, navire surpassant les autres en grandeur, que la royne Anne avoit fait construire et equipper, se voyant investy de dix ou douze navires d'Angleterre et ne voyant moyen de se developper, voulut vendre sa mort; car ayant attaché la *Regente* d'Angleterre[4], qui estoit la principale nef des Anglois, jetta feu, de sorte que la *Cordeliere* et la *Regente* furent bruslées et tous les hommes perdus tant d'une part que d'autre.

Refreschissement de Terouenne. — Quelque temps après, le Roy, ayant entendu la necessité des vivres en laquelle se commençoient à trouver ceux de Terouenne, pour desja avoir esté assiegez six ou sept sepmaines, delibera de leur faire bailler quelque refreschissement, attendant que son armée fust assemblée

quelques jours après. Il fut tué au Conquet l'année suivante (25 avril 1513).

1. Aujourd'hui Saint-Mathieu, hameau de la commune de Plougouvelin (Finistère), sur la pointe Saint-Mathieu.

2. Le 10 août. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. III, p. 66, donne la date du 12 août. Le combat eut lieu en réalité le 11. Voir Ch. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. III, p. 93-104.

3. Hervé de Portzmoguer. Voir sur lui l'article de M. de La Borderie dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1885, t. XII, p. 117-129.

4. Le *Régent*, dont le capitaine était Thomas Knyvet.

pour du tout les aller secourir. Et desja avoit eu nouvelles que le duc de Suffolc de la Blanche-Roze[1], lequel de long temps avoit esté fugitif d'Angleterre, luy amenoit six mille lansquenets. A ceste cause, le Roy avoit mandé au seigneur de Piennes[2], gouverneur de Picardie et son lieutenant general en l'armée qu'il assembloit à Blangy en Ternois[3], près de Hedin, de trouver le moyen de faire ledit refreschissement. Le seigneur de Piennes, avecques l'opinion des capitaines estans avec luy, tels que le duc Louis de Longueville[4], capitaine de cent gentilshommes de la maison du Roy, le seigneur de la Palice, grand maistre de France, le seigneur d'Imbercourt, le capitaine Bayard[5], le baron de Beard[6], messire Emar de Prye[7], le seigneur de

1. Richard de La Pole, troisième fils de Jean de La Pole, duc de Suffolk, et d'Élisabeth d'York, sœur du roi Édouard IV. Il s'était enfui d'Angleterre en 1501 et fut tué à Pavie (24 février 1525).

2. Louis de Hallwin, sieur de Piennes, né vers le milieu du xve siècle, conseiller d'État, chambellan, chevalier de l'Ordre, gouverneur de Péronne, Roye et Montdidier, capitaine de gendarmes, gouverneur de Picardie; il mourut en 1519.

3. Blangy-sur-Ternoise, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais), à quelques kilomètres au nord de Hesdin.

4. Louis d'Orléans, duc de Longueville, second fils de François d'Orléans et d'Agnès de Savoie, né vers 1483, mort à Beaugency le 1er août 1516.

5. Pierre Terrail, sieur de Bayart, le *Chevalier sans peur et sans reproche*, né entre 1473 et 1475, tué à Biagrasso le 29 avril 1524. Voir sa vie racontée par le *Loyal serviteur*, éd. J. Roman.

6. Roger de Béarn, baron de Béarn, sieur de la Bastide, capitaine de 50 lances.

7. Aymar ou Émard de Prie, sieur de Montpoupon, né vers le milieu du xve siècle, capitaine de gendarmes, participa aux expéditions de Naples, 1494 et 1501; conseiller d'État et chambellan, grand maître des arbalétriers, bailli du Cotentin (1514).

Bonnivet[1], le seigneur de Bonneval[2], le seigneur de la Fayette[3], lieutenant de la compagnie de l'amiral de Graville[4], la compagnie du seigneur Jules de S.-Severin[5], le seigneur de Malebert[6], lieutenant du comte de Guise de Lorraine, le seigneur de Clermont d'Anjou[7], lieutenant du duc d'Angoulesme, Nicolas, seigneur de Mouy, lieutenant de monseigneur de Vendosme, François de Silly, baillif de Caen, lieutenant du duc d'Alençon, et autres capitaines de gens d'armes, avecques le seigneur de Foutrailles[8], capitaine general

1. Guillaume Gouffier, sieur de Bonivet, né vers 1488.

2. Germain de Bonneval, fils aîné d'Antoine de Bonneval et de Marguerite de Foix, échanson et valet de chambre de Charles VIII, conseiller d'État, gouverneur et sénéchal de Limousin (1508), chevalier de l'Ordre, capitaine de gendarmes, se distingua à Fornoue et fut tué à Pavie.

3. Antoine Motier de La Fayette, fils aîné de Gilbert Motier de La Fayette et d'Isabeau de Polignac, né le 5 juin 1474, mort le 22 août 1531.

4. Louis Malet, sieur de Graville, fils aîné de Jean Malet et de Marie de Montauban, né entre 1441 et 1450, mort à Marcoussis le 30 octobre 1516. Voir P.-M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France (1442-1516)*, Paris, 1889.

5. Jules de San-Severino, marquis de Valenza, chevalier de l'Ordre, frère de Galeas de San-Severino, grand écuyer de France.

6. Robert de Malberg, fils de Bernard de Malberg et de Françoise de Ramburelles, lieutenant à la compagnie de Claude de Lorraine, comte de Guise.

7. René de Clermont d'Anjou (ou de Clermont-Gallerande), fils de Louis de Clermont et de Marie Malet de Graville, maître d'hôtel du roi (1515-1529), vice-amiral de France (1508), gentilhomme de la Chambre, capitaine de gendarmerie, vice-gouverneur de Honfleur.

8. Ms. : *Fontrailles*. — Jean d'Astarac, sieur de Fontrailles, capitaine de gendarmes et colonel de 1,200 Albanais.

des Albanois, conclud d'envoyer ledit Foutrailles avecques ses Albanois, portans chacun Albanois sur le col de son cheval un costé de lard et de la poudre à canon, lesquels devoient donner jusques au bord des fossez de la ville et jetter ledit lard et pouldre en lieu où noz gens à la garde de leur arquebouzerie et artillerie le peussent seurement retirer dedans la ville et que ce temps pendant ledit seigneur de Piennes et de la Pallisse, avecques quatorze cens hommes d'armes, les suivroient jusques sur le hault de Guigneguatte[1] pour les soustenir; chose qui fut executée par lesdits Albanois bien et dextrement. Et estoient allez plusieurs jeunes hommes pour leur plaisir quand et eux qui entrerent dedans pour visiter leurs amis en esperance de ressortir, mais ils n'eurent le moyen. Entre autres y estoient le seigneur d'Anton[2], seul fils de M. du Boschage[3], le seigneur de la Roche-Dumaine[4], Jean de Moui, seigneur de la Meilleraye[5], l'escuyer Bou-

1. Aujourd'hui Enguinegatte, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

2. François de Batarnay, baron d'Anthon et du Bouchage. Il mourut à Corbie quelques mois après, le 9 novembre 1513.

3. Ymbert de Batarnay, sieur du Bouchage, né vers 1438, visiteur des gabelles du Lyonnais, ambassadeur en Allemagne, chevalier de l'Ordre, mort le 12 mai 1523 à Montrésor. Voir B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier (1438-1523)*, Paris, 1886.

4. Charles Tiercelin, sieur de la Roche-du-Maine, né en 1483, lieutenant à la compagnie du duc d'Alençon, mort à Chitré, le 2 juin 1567.

5. Jean de Mouy, sieur de La Meilleraye, second fils de Jacques de Mouy et de Jacqueline d'Estouteville, mariés en

cal[1], la Roche-Hesmon[2], la Roche-Sendry[3] et plusieurs autres.

La journée des esperons. — Ayans executé ce qu'ils avoient entreprins, le seigneur de Piennes fut d'advis de se retirer, mais quelques jeunes hommes eurent envie d'aller recognoistre le camp de l'ennemy; autres, pour la grande chaleur qu'il faisoit (car c'estoit la my-aoust)[4], se voulurent refreschir, ostans leurs habillemens de teste, montans sur leurs haquenées et buvans à la bouteille, n'ayans esgard à ce que pouvoit faire l'ennemy et monstrans peu d'obeissance à leur chef; mais, ce pendant qu'ils s'amusoient à leur plaisir, l'ennemy ne dormit pas, car il feit partir de son camp quatre ou cinq mille chevaux et le nombre de dix ou douze mille hommes de pied, tant lansquenets qu'Anglois, et sept ou huict pieces d'artillerie de campagne, lesquels passans la riviere du Lis près de Dellette[5] vindrent attendre noz gens au passage de la riviere qui passe à Huchin[6], auquel lieu trouvans

1480, gouverneur de Beauvais et de Coucy, valet tranchant du roi, tué à Marignan (14 septembre 1515).

1. Charles du Reffuge, dit l'écuyer *Boucart* ou *Boucal*, fut tué le 5 avril 1522 au siège de Novare.

2. Jean de La Roche-Aymon, sieur de Farnoel, homme d'armes à la compagnie du maréchal de Gié, puis à celle de Ferry de Mailly-Conti, écuyer tranchant du roi (1516) à la place de Jean de Mouy, prévôt de l'hôtel du roi, mort le 16 septembre 1522.

3. Jean (*alias* Antoine) de La Rochechandry, échanson (1524-1526), puis pannetier du roi.

4. Le combat de Guinegatte est du 16 août 1513.

5. Delettes, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

6. Heuchin, cant. de l'arr. de Saint-Pol, sur la Faux, affluent de la Ternoise.

nostre cavalerie en desordre, devant qu'ils eussent loisir de monter sur leurs grands chevaux et prendre leurs habillemens de teste, furent mis en tel desordre qu'il se trouva peu des nostres qui eussent le moyen de combatre, et parce que les esperons servirent plus que l'espée, fut nommée la journée des esperons. En ladite roupte furent pris le duc Louis de Longueville et le seigneur de la Palisse (mais ils furent recous), le capitaine Bayard, le seigneur de Clermont d'Anjou, lieutenant de monsieur d'Angoulesme, le seigneur de Bussy d'Amboise et plusieurs autres, tant capitaines que soldats.

Prise et ruine de Terouenne par les ennemis. — Le Roy, estant à Paris[1], eut nouvelles de ladite roupte, et, parce qu'il estoit fort tourmenté des gouttes, se feit porter en une littiere jusques à Amiens et envoya monsieur d'Angoulesme, qui depuis a esté roy, son lieutenant general en Picardie, trouver le camp à Blangy, parce qu'il fut bien adverty que ladite deffaicte estoit advenue pour les partialitez qui estoient entre les chefs de son armée, luy commandant expressement de ne rien faire sans l'advis des vieils capitaines. Lequel prenant l'armée en main, delogeant de Blangy, alla loger à Ancre[2] delà la riviere de Somme, qui est lieu propre pour faire teste à l'ennemy quelque part qu'il vueille marcher, car c'est au milieu de la frontiere; puis le Roy se voyant hors d'esperance de pou-

1. Louis XII avait gagné Amiens dans les premiers jours d'août, et c'est là, non à Paris, qu'il apprit la nouvelle de la défaite.

2. Aujourd'hui Albert, cant. de l'arr. de Péronne, sur l'Ancre, affluent de la Somme. Le nom d'Albert vient d'Albert

voir assembler son armée à temps pour secourir Terouenne (car desja vivres deffailloient) feit entendre aux assiegez qu'ils trouvassent moyen de faire composition honorable, ce qu'ils feirent[1]; car après avoir tenu neuf sepmaines, et estans en extremité de vivres, sortirent leurs bagues sauves, enseignes desployées, armet en teste et la lance sur la cuisse, et les gens de pied marchans en bataille, enseignes desployées et tabourin sonnant, et les habitans de la ville leurs bagues sauves. Ayant ledit roy d'Angleterre la ville de Terouenne entre ses mains, à la suscitation des Flamans, la feit demolir, remplir les fossez et brusler toutes les maisons, hormis l'eglise et les maisons des chanoines.

Au mesme temps que ces choses se faisoient à Terouenne, estant (comme j'ay predit) le seigneur de la Trimouille retiré d'Italie, il fut suivy par quatorze ou quinze mille Suisses incitez par le pape Jules[2] et l'empereur Maximilian, accompagnez de la gendarmerie de la Franche-Comté et de quelques chevaux Allemans conduits par Ulrich, duc d'Uvittemberg[3], lesquels le vindrent assieger dedans Dijon, principale

de Luynes, le favori de Louis XIII, qui, des dépouilles de Concini, eut le marquisat d'Ancre.

1. La capitulation est du 23 août 1513; Maximilien et Henry VIII entrèrent dans la ville le 28. Voir *Mémoires de Fleuranges*, chap. XL.

2. Lisez *Léon X*, qui avait remplacé Jules II, mort le 20 février 1513.

3. Ulrich VI, né en 1487, duc de Wurtemberg de 1498 à 1520, puis de 1534 jusqu'à sa mort (1550). Voir F. Heyd, *Ulrich, Herzog zu Würtemberg*, Tubingen, 1841-1844, 3 vol. — Ce dernier membre de phrase manque dans le manuscrit.

ville de Bourgongne, qui n'estoit remparée ny fortifiée en sorte du monde, mais la vertu des hommes servit de murailles. Lesdits Suisses ayans esté cinq ou six sepmaines audit siege[1] et le seigneur de la Trimouille se voyant hors d'esperance de secours, pour estre l'Empereur et le roy d'Angleterre en Picardie, estant aussi la guerre en Guienne du costé de Fontarabie et de Navarre, chercha moyen de les pouvoir renvoyer et en fin tant pratiqua envers eux, qu'en leur promettant quatre cent mille escus, qu'ils disoient leur estre deus pour les services qu'ils avoient faicts au Roy aux guerres precedentes en Italie, les renvoya en leur pais, leur fournissant vingt mille escus comptant, et pour le reste de ladite somme leur bailla pour hostages le seigneur de Mezieres[2], son nepveu, le baillif de Dijon, nommé de Roche-Fort[3], et quatre bourgeois de ladite ville, et par ce moyen furent apaisez lesdits Suisses et se retirerent en leur pais et ceux de

1. Contrairement à ce qu'affirme Martin du Bellay, la résistance ne dura même pas une semaine. Les Suisses parurent devant Dijon le 7 septembre et le traité fut signé le 13. — Sur ce siège, voir Jules Thomas, *la Délivrance de Dijon*, Dijon, 1898, in-8°.

2. René d'Anjou, sieur de Mézières, second fils de Louis d'Anjou et d'Antoinette de La Trémouille, né le 5 octobre 1483, mort à Avignon en 1527. Sa captivité en Suisse dura jusqu'en janvier 1515. Voir E. Rott, *Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, Berne et Paris, 1900, t. I, p. 191-192.

3. Jean de Rochefort, seigneur de Pleuvant, fils de Guy de Rochefort, le chancelier de France (1497-1507). Il put se soustraire par la fuite à la captivité. Voir Rott, *loc. cit.* En dehors de Jean de Rochefort, il n'y eut que trois bourgeois donnés en otage : Bénigne Serre, Jean Noël et Philibert Godran.

Bourgongne demourerent en leur liberté. Vray est qu'il y avoit des conditions audit traitté qui n'estoient honnorables pour un tel prince que le Roy; mais la necessité n'a point de loy pour sauver une province; aussi le Roy les ayant entendues ne voulut ratifier lesdites conditions, mais les reprouva comme indignes de Sa Majesté.

Prise de Tournay par les Anglois. — Le roy d'Angleterre ayant faict raser Terouenne (comme cy devant est dit) et voyant l'armée du Roy se preparer, et desja la saison estre tardifve, delibera de laisser la Picardie; et à l'instigation de Maximilian print le chemin de Tournay, ville de toute ancienneté de l'obeissance du Roy; mais pour l'heure estoit sans garnison et n'y avoit autre gens pour la garde, sinon les citadins, parce que jamais le Roy n'eust presumé que l'Anglois eust laissé son entreprise de Picardie pour aller attaquer une place, laquelle ayant prise luy estoit de peu de commodité pour estre enclavée dedans tous les Païs Bas, ayant d'un costé Henault et d'autre le comté de Flandres, et loing de la mer; toutesfois, à la persuasion dudit esleu Empereur, il y alla; et fault entendre que l'armée dudit Maximilian estoit souldoyée aux despens du roy d'Angleterre, et mesmes ledit esleu Empereur avoit cent escus par jour pour son plat; et pour ledit voyage print son chemin par l'Isle en Flandres[1], qui est à cinq lieues dudit Tournay. Arrivée que fut cette grosse armée devant Tournay, et les habitans se voyans sans chef et hors d'esperance de secours, parce que le

1. Lille.

Roy n'y pouvoit aller sans passer le comté de Henault et deux ou trois grosses rivieres, et entre autres celle de l'Escault et celle de Carpes[1], après avoir enduré quelque batterie, se rendirent au roy d'Angleterre[2]; lequel, après y avoir fait faire une citadelle et laissé bonne provision de munitions et d'hommes pour la garde d'icelle et se voyant l'hyver à doz, se retira en Angleterre, ayant aussi une très grande victoire contre Jacques le quart, roy d'Escosse[3], lequel estoit mort en la bataille, estant le duc de Norfolc de la maison de Havart[4], lieutenant general de l'armée d'Angleterre.

Mort de la royne Anne. — Environ Noel subsequent, audit an mil cinq cens et treze, mourut à Bloys[5] la royne Anne de Bretaigne, femme du roy Louis, laissant du Roy et d'elle deux filles, l'aisnée nommée madame Claude[6], la puisnée madame Renée[7]. Estant doncques le Roy en viduité, le duc Louis de Longueville, qui estoit prisonnier en Angleterre, meist en avant le mariage dudit roy Louis et de madame Marie, sœur

1. La Scarpe, affluent de l'Escaut, rive gauche.

2. Le 24 septembre.

3. La bataille de Flodden, 9 septembre 1513. — Jacques IV, roi d'Écosse (1488-1513).

4. Thomas Howard, comte de Surrey, duc de Norfolk (1513).

5. Le 9 janvier 1514.

6. Claude de France, née à Romorantin, le 13 octobre 1499; elle épousa François de Valois, le 18 mai 1514, et mourut à Blois, le 26 juillet 1524.

7. Renée de France, née à Blois le 25 octobre 1510; elle épousa, le 28 juin 1528, le fils d'Alfonse d'Este, duc de Ferrare, Hercule, et mourut à Montargis le 15 juin 1575. Voir E. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, 1896, in-8°, et surtout Fontana, *Renata di Francia*, Rome, 1889-1899, 3 vol. in-8°.

du roy Henry d'Angleterre, huictiesme de ce nom, afin que, par ce moyen, on feist une bonne paix entr'eux et leurs royaumes; chose qui se paracheva, ainsi qu'il sera dit cy apres, et desiroit le Roy ledit appoinctement afin qu'il peust dresser son armée pour la reconqueste du duché de Milan, sans estre empesché du roy d'Angleterre.

1514. — Mariage du duc François d'Angoulesme. — Au mois de may ensuivant mil cinq cens quatorze, François, duc de Valois et comte d'Angoulesme, apparant heritier de la couronne de France, espouza à Sainct Germain en Laye madame Claude, fille aisnée du Roy, duchesse de Bretaigne, par la succession de la royne Anne sa mere, lequel mariage ne s'estoit sceu faire du vivant de ladicte royne Anne, par ce qu'elle aspiroit plutost au mariage de Charles d'Autriche, pour ceste heure empereur, dont avoit esté pourparlé longtemps avant qu'à celuy dudict duc d'Angoulesme[1]; et disoit on que l'occasion qui à ce la mouvoit estoit pour la haine qu'elle portoit à madame Louise de Savoye, mere dudit duc d'Angoulesme; et aussi quelque temps devant, estant le Roy fort malade à

1. Dès le mois d'août 1500, la reine Anne avait obtenu de Louis XII la promesse de marier Claude à Charles d'Autriche et ce mariage avait été stipulé dans l'un des traités de Blois (23 septembre 1504). Mais Louis XII, qui déjà en avril 1500 avait signé une déclaration entraînant la nullité de tout pacte matrimonial de sa fille avec tout autre prince que François de Valois, se rendit aux vœux des États de Tours et fit célébrer, le 21 mai 1506, les fiançailles de Claude et de François. La reine Anne, cependant, s'opposa jusqu'à sa mort à l'accomplissement du mariage. Voir Maulde, *op. cit.*, p. 134, 135, 144, 158, 184, 221.

Bloys[1], ladite Royne, craignant son decez, avoit fait charger sur la riviere de Loire ses meubles plus precieux pour porter à son chasteau de Nantes, lesquels furent arrestez pres de Saumur par le mareschal de Gyé[2], dont elle print telle haine contre luy qu'elle le fist chasser hors de la cour.

Mariage du roi Louis douziesme. — Environ le commencement d'octobre ensuivant fut le traitté de mariage ja commencé par le duc de Longueville conclu[3] entre le Roy et madame Marie d'Angleterre[4], par lequel, entre autres articles, le roy d'Angleterre insista fort à ce que le duc de Suffolc qui estoit au service du Roy luy fust mis entre les mains, ainsi que le roy dom Philippe avoit rendu son frere aisné[5], chose que

1. En février 1504.

2. Pierre de Rohan, sieur de Gié, né en 1453, mort le 22 avril 1513. Le fait dont parle ici Martin du Bellay lui fut, en effet, reproché dans le procès fameux qu'on lui fit en 1504 et qui se termina en 1506 par sa condamnation et sa disgrâce. Sur ce procès, voir Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris, 1885, in-4° (Collection de documents inédits), et *Louise de Savoie et François Ier*, p. 162-194.

3. Le 7 août 1514 furent signés avec Henry VIII trois traités, dont le premier renouvelait le traité d'Étaples de 1492, le second obligeait la France à payer à l'Angleterre, en divers termes, un million d'écus et le troisième stipulait le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. Ce mariage eut lieu effectivement le 9 octobre suivant.

4. Marie d'Angleterre, fille d'Henry VII et d'Élisabeth d'York, née en 1497, morte en 1534, à Londres.

5. Edmond de La Pole, comte de Suffolk, second fils de Jean de La Pole et d'Élisabeth d'York; il s'était réfugié auprès de Philippe le Beau. Celui-ci et sa femme, Jeanne (la Folle), en se rendant en Espagne, ayant été obligés de relâcher à Falmouth, Henry VII les manda à sa cour, les retint en une sorte de cap-

jamais le Roy ne voulut accorder; bien fut content de ne le tenir en son royaume, et le feit retirer à Mets, auquel lieu pour son estat luy donna six mille livres de pension par an.

Tres belle histoire de la succession du royaume d'Angleterre et du duc de Suffolc. — Encores que ce ne soit la matiere que j'ay deliberé de traitter, des affaires d'Angleterre, ayant entrepris seulement de deduire en ces memoires ce qui est advenu en nostre royaume ou aux guerres qu'avons eu dehors, si est-ce qu'il m'a semblé bon de dire incidentement et en brief qui estoit ledit duc de Suffolc et la cause pour laquelle il estoit fugitif d'Angleterre et venu au service de nostre Roy[1]. Le roy d'Angleterre Edouart le quart (duquel messire Philippes de Commines faict mention en ses memoires[2], qui descendit en Picardie du temps du roy Louis unziesme de ce nom, et qui traita avec ledit roy Louis à Piquigny[3]) avoit deux freres, l'un nommé Georges, duc de Clarance[4], l'autre Richard,

tivité et ne rendit à Philippe sa liberté qu'à la condition que le comte de Suffolk lui fût livré. Philippe y consentit en stipulant que la vie de Suffolk serait sauve. Henry VII accepta et se contenta d'enfermer le comte à la Tour de Londres. Henry VIII le fit décapiter le 5 avril 1513.

1. Tout le passage qui suit est passablement confus et embrouillé. Le duc de Suffolk dont il est question dans cette phrase est Richard de La Pole.

2. Édouard IV (1461-1483). Voir *Mémoires de Commynes*, éd. B. de Mandrot, à la table analytique.

3. Le traité de Picquigny fut conclu le 29 août 1475. Voir *Mémoires de Commynes, éd. cit.*, t. I, p. 312-319.

4. George Plantagenet, duc de Clarence, né le 21 octobre 1449, mis à mort le 17 ou 18 février 1478.

duc de Glaucestre[1]. Or est-il qu'il eut opinion de veoir les propheties de Merlin pour sçavoir ce qui devoit advenir à sa posterité, qui est une superstition laquelle regne en Angleterre dez le temps du roy Arthus. Voyant lesdites propheties, par l'interpretation qui luy en fut faicte (car ce sont comme les oracles d'Apollo où il y a tousjours double intelligence) fut trouvé que l'un de ses freres, duquel le nom se commenceroit par un G, osteroit la couronne hors des mains de ses enfans, or est-il qu'il avoit deux fils et deux filles. Le duc de Clarence (comme j'ay dit) se nommoit Georges : parquoy il eut opinion que de luy parloit la prophetie; à ceste occasion le feit prendre, et sans forme de justice le feit mourir en une pippe de malvoisie, se persuadant que par sa mort la prophetie ne sortiroit son effect; n'ayant esgard que son autre frere estoit duc de Glaucestre, duquel la premiere lettre du nom de son duché commençoit par G.

Dudit duc de Clarance demeura une fille[2], laquelle fut mariée à un gentilhomme du païs nommé Pole en son surnom, dont descendit le millord Montagu[3], lequel le feu roy Henry huictiesme feit decapiter; aussi en sortit Regnauld Pole[4], lequel, estant fugitif à Rome

1. Richard d'York, duc de Glocester, second frère d'Édouard IV, tué le 22 août 1485 à la bataille de Bosworth.

2. Marguerite, comtesse de Salisbury, qui épousa Richard Poole.

3. Henry Pole, lord Montague, décapité par l'ordre de Henry VIII en 1538.

4. Reginald Pole, né à Londres en mars 1500, cardinal en 1536, mort le 25 novembre 1558. Martin du Bellay écrivait donc avant cette date.

pour eviter la fureur du roy, a esté faict cardinal, et de ceste heure vit encores; et un autre frere nommé Geoffroy Pole. Le roy Edouart cy dessus nommé, pensant par la mort de son frere le duc de Clarance avoir expié la prophetie de Merlin, venant à la fin de ses jours, laissa ses enfants mineurs[1] en la garde de son frere le duc de Glaucestre, lequel, par ambition de regner après le decez du Roy son frere, feit mourir les deux fils dedans la tour de Londres[2], donnant à entendre au peuple qu'ils estoient morts par accident, s'estans precipitez du hault du pont, lequel entre dedans la tour, les deux filles meit en religion[3], les declarant bastardes, disant que la royne leur mere estoit mariée à un gentilhomme du païs, et, par ce moyen, ayant les forces en main, se feit couronner roy d'Angleterre; estant couronné, tous ceux qu'il sentit qui en avoient murmuré les feit mourir de diverses morts. Le comte de Richemont, nommé Henry[4], qui avoit grand credit au païs, craignant la fureur du roy, s'embarqua pour se sauver en France, mais la tourmente et le vent contraire le jetta dedans les havres de Bretaigne, où le duc de Bretaigne, François[5], l'arresta prisonnier, pour complaire au roy d'Angleterre, duquel il estoit allié; auquel

1. Édouard IV laissait deux fils, Édouard et Richard, et deux filles, Élisabeth et Catherine.

2. Le meurtre des enfants d'Édouard IV eut lieu en août 1483.

3. Richard III ne mit pas en religion Élisabeth et Catherine : il se contenta de les faire enfermer au château de Sheriff-Hutton (Yorkshire).

4. Henry Tudor, comte de Richmond, né en 1457, roi sous le nom de Henry VII (1485-1509).

5. François II, duc de Bretagne, né en 1435, mort en septembre 1488.

lieu il fut detenu jusqu'au trespas dudit duc François[1], lors que le roy Charles huictiesme de ce nom espousa madame Anne, duchesse de Bretaigne[2], sa fille, lequel le meit en liberté, luy donnant pension pour son entretenement.

Le roy Richard continuant tousjours sa tyrannie, les seigneurs du païs d'Angleterre, et mesmes le frere aisné[3] du duc de Suffolc (duquel est mention, qui estoit de la maison de Pole, descendu de la maison de Lanclastre, lesquels portoient la roze blanche au contraire de ceux de la maison d'Yor, dont estoit descendu le roy Richard, qui portoient la rouge), pour mettre le royaume en repos, manderent secrettement audit comte de Richemont que, s'il pouvoit trouver moyen que le roy de France luy armast quelques navires et le voulust secourir de cent hommes d'armes et deux mille hommes de pied pour descendre en Angleterre, la pluspart du païs se tourneroit de sa part pour expulser ce roy Richard à cause de sa tyrannie. Sa requeste luy fut accordée par le Roy[4] et par madame Anne de France[5], sa sœur, duchesse de Bourbon,

1. Inexact. C'est en 1485 que Henry Tudor, héritier des prétentions de Lancastre, débarqua en Angleterre.

2. Le mariage eut lieu le 6 décembre 1491.

3. Jean de La Pole, comte de Lincoln. Après la mort de son fils Édouard, prince de Galles, Richard III l'avait choisi comme héritier de la couronne. Après l'avènement de Henry VII, Jean s'enfuit auprès de Marie de Bourgogne ; il revint en Angleterre lors de la révolte de Lambert Simnel et fut tué à la bataille de Stoke (16 juin 1487).

4. Charles VIII.

5. Anne de France, dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon, née en 1460, morte en 1522. Voir Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, Paris, 1883.

regente en France à cause de la minorité du Roy, son frere; l'equippage fut dressé à Dieppe, et fut chef de l'armée pour le Roy le seigneur de Chandec[1], de Dauphiné, lieutenant du comte François de Vendosme[2], et maistre du navire un Dieppois nommé le Poullain de Dieppe. La fortune leur fut bonne, car s'ils eussent faict descente au lieu où ils avoient deliberé, ils eussent trouvé en teste le roy Richard, accompagné de quarante mille hommes; mais le vent leur fut si à propos qu'il les jetta à l'opposite au pays de Galles, où tout à leur aise ils feirent leur descente[3].

Deux jours apres, estant publié par le pais que le comte de Richemont avoit pris terre en Galles, ceux qui l'avoient mandé et plusieurs autres se vindrent joindre avec luy; estans assemblez, fut conclu de marcher droit à Londres, car qui est maistre de Londres commande à tout le royaume. Le roy Richard, lequel (comme j'ay dit) estoit en campagne avec quarante ou cinquante mille hommes, marcha droit à son ennemy, qu'il rencontra sur le chemin de Londres, où estans leurs batailles rengées l'une devant l'autre, la plus part de ceux qui estoient avec le roy l'abandonnerent, et se retirerent du costé du comte de Richemont. Ce nonobstant, le roy, qui estoit courageux, ne laissa de marcher la teste droitte à son ennemy, mais le petit nombre

1. Ms. : *Chandée*. — Philibert de Chandée, sieur de Chandée et du Plantey, capitaine de 50 lances, tué à la bataille de Cerignola (avril 1503).

2. François de Bourbon, comte de Vendôme, né en 1470, marié en 1487 à Marie de Luxembourg, mort le 3 octobre 1495. Voir le P. Anselme, *Histoire généalogique...*, t. I, p. 325.

3. Le comte de Richmond débarqua le 17 août 1485 à Dole, dans la baie de Milford-Haven.

d'hommes qu'il avoit ne peut soustenir l'effort du grand nombre qu'avoit le comte de Richemont, si est-ce qu'il combatit avecques telle vertu, qu'il fut tué sans jamais avoir reculé un seul pas[1]. La bataille gaignée, ledit Henry, comte de Richemont, marcha à Londres, auquel lieu estant arrivé assembla un parlement, et feit retirer de religion les deux filles du roy Edouart le quart, dont il espousa l'aisnée par le consentement du parlement, et à cause d'elle se feit couronner roy[2]; la puisnée donna en mariage au millor Dauchin, depuis marquis d'Excestre, nommé de Courtenay[3].

Estant paisible du royaume et de la couronne, encores que le duc de Suffolc[4] eust esté l'un des principaux autheurs de le faire passer en Angleterre, si est-ce qu'il l'eut en souspeçon parce qu'il estoit descendu de la maison de Lanclastre, et delibera de faire exterminer la race. Ledit duc de Suffolc avoit deux freres, l'un dont cy dessus est faicte mention, qui estoit lieutenant du roy en Irlande[5], l'autre estoit jeune de sept ou huict ans[6], l'aisné, ayant quelque advertissement de la mauvaise volonté que le roy luy

1. Ce fut la bataille de Bosworth, le 22 août 1485.

2. Henry se fit en effet prier par le Parlement d'épouser Élisabeth, héritière de la maison d'York, pour réunir et éteindre en sa personne les prétentions des deux familles dont la rivalité depuis plus de trente ans ensanglantait l'Angleterre. Le mariage est du 18 janvier 1486.

3. La 2e éd. porte au lieu de : millor Dauchin, *comte de Devonshire*. — William Courtenay, comte de Devon, fils d'Édouard de Courtenay et d'Élisabeth Grey, mort le 9 juin 1511.

4. Edmond de La Pole.

5. Jean de La Pole, comte de Lincoln.

6. William de La Pole.

portoit, s'embarqua, et s'en vint à refuge en Flandres, devers le roy dom Philippe, fils de l'empereur Maximilian et de madame Marie, fille du duc Charles de Bourgogne[1], et son frere, qui estoit en Irlande, adverty de la fuitte de sondit frere, se sauva par mer au pais des Ostrelins, et de là en Allemagne; le jeune fut mis prisonnier en la tour de Londres, où je l'ay encores veu en l'an mille cinq cens dixhuict, mais depuis il est decedé. Quelque temps après, le roy dom Philippe allant par mer de Flandres en Espagne, la tourmente le contraignit de descendre en Angleterre, où il fut recueilly du roy Henry septiesme honorablement, et mesme luy presta cinquante mille escus sur une fleur de lys[2], laquelle a esté depuis rendue, par le traitté de Cambray, à l'empereur Charles le quint, pour la rançon de messieurs les enfans de France; si est-ce que ledit roy d'Angleterre ne voulut permettre audit roy dom Philippe de sortir hors de son royaume, que premierement il n'eust remis en ses mains le duc de Suffolc cy dessus mentionné, qui estoit en sa puissance dedans ses Païs bas; vray est qu'il promist audit roy dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne feit; mais à son trespas et derniere volonté ordonna à son fils le roy Henry huictiesme que incontinant luy decedé luy fist trencher la teste, chose qui fut executée[3].

1. Charles le Téméraire.

2. La restitution de cette fleur de lys engagée par Philippe le Beau donna lieu, après le traité de Cambrai (1529-1530), à de laborieuses négociations. On trouvera une description contemporaine de ce joyau reproduite dans V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, sieur de Langey (1491-1543)*, appendice, p. 411-412.

3. D'après Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. III, p. 50,

Or est-il que ledit roy Henry, après avoir obtenu le royaume d'Angleterre par le moyen du roy de France, ainsi qu'avez entendu, descendit avecques une armée en France et vint assieger Boulongne[1]; le duc de Suffolc, qui estoit (comme dit est) fugitif en Alemagne, sçachant la guerre declarée entre le Roy et le roy d'Angleterre, vint au service du Roy avec bon nombre de lansquenets; mais ce pendant fut faict un traitté entre le Roy et le roy d'Angleterre devant Boulongne; auquel traitté le roy d'Angleterre persista fort à ce que le Roy luy remist entre ses mains ledit duc de Suffolc, chose qu'il ne luy voulut accorder, voulant garder sa foy et sa parolle; bien consentit qu'il s'en iroit habiter hors de ce royaume, et depuis ce temps là, par tous les traittez de paix qui ont esté entre les roys de France et d'Angleterre, cest article y a tousjours esté couché, de sorte que dez que la paix estoit entre les deux royaumes, il s'absentoit, et dez que la guerre commençoit il revenoit au service du Roy, où il a tousjours continué jusques à la bataille de Pavie, qui fut l'an mille cinq cens vingt-quatre, où il mourut, ainsi qu'il sera dit cy après[2].

Henry VII aurait réellement donné cet ordre à son fils; mais il faut reconnaître que ce dernier ne se pressa pas de l'exécuter, puisqu'il fit décapiter Edmond de La Pole, non pas « incontinant », mais seulement le 5 avril 1513, c'est-à-dire environ quatre ans après la mort de Henry VII.

1. Il y a ici une confusion évidente : il faut lire sans doute Térouenne et il s'agit de la descente de Henry VIII, en 1513, comme un peu plus loin du traité de Londres (août 1514).

2. Le duc de Suffolk dont il s'agit dans ce paragraphe est Richard de La Pole et non plus Edmond, comme dans le paragraphe précédent.

Reception de la royne Marie. — Maintenant fault retourner au traitté de mariage d'entre le roy Louis et madame Marie d'Angleterre. Après que les choses furent ainsi accordées, le Roy s'approcha de la Picardie pour recevoir sa femme future, et, arrivé qu'il fut à Abbeville, qui estoit environ le dixiesme jour d'octobre mille cinq cens quatorze[1], envoya monsieur d'Angoulesme à Boulongne pour recueillir ladite dame Marie[2], et avecques luy le duc d'Alançon, le duc de Bourbon, le comte de Vendosme, le comte de Sainct-Pol[3] et le comte de Guise, et la plus part des princes et noblesse qui estoient près de luy; auquel lieu de Boulongne estant arrivée, madite dame Marie fut par lesdits seigneurs recueillie magnifiquement et conduite en grand triomphe jusques à Abbeville, où le Roy alla au devant d'elle. Puis le lendemain[4] l'espousa en grande solennité en une eglise qui est sur la place où l'on vent les denrées. Ce faict, se retira vers Paris pour faire couronner ladite royne à Sainct Denis et faire son entrée à Paris[5], et estoient venus pour accompagner madite dame Marie plusieurs princes et grand seigneurs d'An-

1. Louis XII arriva à Abbeville le 7 octobre.

2. Marie débarqua à Boulogne le 2 octobre.

3. François de Bourbon, comte de Saint-Pol, troisième fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, né à Ham le 6 octobre 1491, mort le 1er septembre 1545.

4. Le 9 octobre. *Journal de Louise de Savoie*, p. 89. Voir H. Cocheris, *Entrée de Marie d'Angleterre à Abbeville et à Paris*, Paris, 1859, in-8°.

5. Elle fut couronnée à Saint-Denis, le 5 novembre, « entre dix et unze heures avant midi », et elle fit son entrée dans Paris, le 6, « environ quatre heures après midi ». *Journal de Louise de Savoie, ibid.*

gleterre, et entre autres le millor marquis d'Orset[1] et le duc de Suffolc[2], qui n'estoit pas homme de grande maison, mais favory et avancé du roy Henry d'Angleterre pour ses vertus, de sorte qu'il luy avoit donné le duché de Suffolc, l'ayant osté à ceux de la maison de Pole, ainsi que j'ay cy devant declaré.

Mort du roy Louis. — Le Roy, se voyant en patience avec l'Anglois, delibera de dresser une armée pour au printemps reconquerir son duché de Milan, dont il donna la charge au duc de Bourbon, laquelle il avoit refusée quand le seigneur de la Trimouille y alla, par ce que l'armée luy sembloit trop foible pour une telle conqueste, ainsi qu'il apparut à la roupte dudit seigneur de la Trimouille. Et pour executer ladite entreprise feit tirer d'Allemagne quinze ou seize mille lansquenets soubs la charge de plusieurs capitaines, et entre autres du comte Wolf et du capitaine Brandhec, puis envoya mondit seigneur de Bourbon devant à Moulins, pour tousjours faire acheminer la gendarmerie; mais le temps ne luy donna loisir de parachever sadite entreprise, car le premier jour de janvier, environ minuict mille cinq cens quatorze[3], il rendit

1. Thomas Grey, marquis de Dorset, mort en 1530.

2. Charles Brandon, fils de Guillaume Brandon et d'Anne Bruyn, favori de Henry VIII, qui le créa grand écuyer d'Angleterre, vicomte de Lisle, duc de Suffolk (1er février 1514), après l'exécution d'Edmond de La Pole. Il était prétendant à la main de Marie d'Angleterre lorsque fut conclu le mariage avec Louis XII. Il devait épouser la veuve du roi de France, le 31 mars 1515.

3. Louis XII mourut dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1er janvier 1515. Voir H. Hauser, *Sur la date exacte de la mort de Louis XII et de l'avènement de François Ier*, dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. V, p. 172-182.

l'ame à Dieu en sa maison des Tournelles à Paris, dont le corps fut porté en l'eglise Nostre Dame et de là à Sainct Denis; auquel lieu, accompagné de tous les princes de son sang, fut en grandes pompes funebres inhumé, ainsi qu'avoient accoustumé ses predecesseurs[1]. Après sa mort, on eut quelque souspeçon que la royne Marie fust grosse, mais soudain on fut asseuré du contraire par le rapport d'elle mesme[2].

Mœurs et fortune du roy Louis. — Il eut de grandes adversitez en ses jeunes ans : estant duc d'Orleans, il perdit la bataille en Bretaigne à Sainct Aulbin[3] et fut emprisonné en la grosse tour de Bourges longtemps, puis (le roy Charles huictiesme estant allé à Naples) il fut assiegé dedans Noare en telle extremité qu'il fut contraint de manger chiens et rats, et moururent beaucoup de ses soldats de faim et pauvreté, jusques à ce que ledit roy Charles, retournant de Naples, le mist en liberté[4]. Quand il vint à la couronne, ceux qui l'avoient suivy en son adversité luy voulurent persuader de se venger de ceux qui, du vivant dudit roy Charles, luy avoient faict la guerre au nom du Roy, mesmes de messire Louis de la Trimouille, qui le def-

1. Le 10 janvier 1515. Voir *Journal de Jean Barrillon* (éd. P. de Vaissière), t. I, p. 14.

2. La chronique scandaleuse s'est emparée de ces détails et François I[er] aurait même failli devenir l'amant de la reine Marie. Voir sur ce point P. Paris, *Études sur François I[er]*, t. I, chap. III, p. 80-94 : *François I[er] et Marie d'Angleterre.*

3. Saint-Aubin-du-Cormier, 28 juillet 1488.

4. Le duc d'Orléans était entré dans Novare le 23 juin 1495. Assiégé, il n'en put sortir que le 20 septembre suivant, au début des négociations qui aboutirent à la signature du traité de Verceil (9 octobre 1495).

feit et print prisonnier à Sainct Aulbin, estant lieutenant du Roy; il feit responce que ce n'estoit à un roy de France de venger les injures faictes à un duc d'Orleans, et que s'ils avoient servy le Roy contre luy, ils feroient le semblable pour luy estant Roy.

Advenement du roy François à la couronne. — A ce bon Roy, lequel fut appellé Pere du peuple[1], succeda François, duc de Valois et comte d'Angoulesme, lequel, ayant receu telle succession, voulut user du conseil des princes de son sang et autres serviteurs du feu Roy, et n'en desapointa un seul, mais les maintint en leurs estats; et pour cest effect les manda venir devers luy et, par leur opinion, fut conclu qu'il partiroit pour aller à Reims se faire sacrer, ce qu'il feit; et fut sacré environ le vingt-cinquiesme dudit mois de janvier mille cinq cens quatorze[2]. Puis estant de retour à Paris, ayant fait son entrée[3] et le tournoy en la rue de S.-Antoine, ainsi qu'ont accoustumé faire les autres Rois, auquel tournoy menoient les tenans le duc d'Alançon, le duc de Bourbon et le comte de Vendosme[4], il voulut mettre ordre aux estats et affaires de son royaume.

Disposition et dignitez de France. — Premierement feit Antoine du Prat[5], pour lors premier president en

1. C'est le titre que lui donnèrent les États de 1506.

2. Exactement le 25 janvier. Voir le récit de la cérémonie, d'après Jean Barrillon, dans le *Cérémonial françois* de Godefroy, Paris, 1649, t. I, p. 245-253.

3. Le 15 février. Voir Godefroy, *Cérémonial françois,* t. I, p. 266-278.

4. Cf. *Journal d'un bourgeois de Paris,* p. 4; *Mémoires de Fleuranges,* chap. XLVII.

5. Antoine Duprat, sieur de Nantouillet, né à Issoire en

la cour de Parlement de Paris, son chancelier[1], parce que au decez du roy Louis il n'y avoit qu'un garde des sceaulx nommé maistre Estienne Poncher, evesque de Paris et depuis archevesque de Sens[2]. Puis apres, feit le duc de Bourbon son connestable[3], le comte de Vendosme gouverneur de l'Isle de France[4], monsieur de Lautrec gouverneur de Guienne[5], le seigneur de la Palisse, qui estoit grand maistre, le feit mareschal de France, et monsieur de Boisy[6], qui avoit esté son gouverneur en

1464, mort le 9 juillet 1535. Voir le marquis Duprat, *Vie d'Antoine Duprat*, Paris, 1854, in-8°.

1. Les lettres de provision de l'office de chancelier en faveur de Duprat sont du 7 janvier. Voir les *Ordonnances des rois de France. Règne de François Ier*, Paris, 1902, in-4°, t. I, n° 4. La charge était vacante depuis la mort de Jean de Ganay (1512).

2. Étienne de Poncher, né à Tours en 1446, successivement conseiller au Parlement de Paris, président aux Enquêtes (1498), évêque de Paris (1503), chancelier du duché de Milan, garde des sceaux (1512-1515). Il prit part aux négociations du traité de Noyon (1516), fut envoyé en Espagne (1517), en Angleterre (1519). Nommé archevêque de Sens (1519), il mourut à Lyon le 24 février 1525.

3. Les lettres de provision sont du 12 janvier. (*Ordonnances*, t. I, n° 13.)

4. Le ms. ajoute : *Aiant erigé ledict gouvernement tout de nouveau.* — Les lettres de provision sont du 18 février. Dans le même mois, le comté de Vendôme fut érigé en duché-pairie. Voir les deux textes dans les *Ordonnances*, t. I, nos 27 et 32.

5. Odet de Foix, sieur de Lautrec, né vers 1481, maréchal de France (1511), gouverneur du duché de Guyenne et du pays de la Rochelle par lettres de provision du 7 janvier 1515. (*Ordonnances*, t. I, n° 5.)

6. Artus Gouffier, sieur de Boisy, né vers 1475. Les lettres de provision de l'office de grand maître de France sont du 7 janvier. (Bibl. nat., ms. fr. 8485, fol. 77.) Sur les dons qu'il

sa jeunesse, le feit grand maistre, luy baillant la principale superintendence de ses affaires, avecques luy Fleurimond Robertet, principal secretaire[1]; et avoit ledit seigneur Roy deux jeunes hommes fort ses favoris, à sçavoir Anne, seigneur de Montmorency[2], et Philippe Chabot, seigneur de Brion[3], qui depuis ont eu grand credit en ce royaume.

Pendant ces choses, le Roy, desirant faire le voyage qu'avoit entrepris le feu Roy de la conqueste du duché

reçut cette année même et la faveur dont il jouit, voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 6.

1. Florimond Robertet, baron d'Alluye, né à Montbrison, d'abord secrétaire des finances du duc de Bourbon, puis notaire et secrétaire du roi Charles VIII, qu'il suivit dans l'expédition de Naples, secrétaire des finances, trésorier de France (déc. 1501), lieutenant politique du cardinal d'Amboise, arriva au premier plan à la mort de celui-ci (1510). Son rôle ne fit que grandir après 1515, et, lorsque Louise de Savoie exerça la régence en 1525, Robertet fut son auxiliaire le plus dévoué; il mourut à Paris, le 29 novembre 1527. Voir E. Dacier, *Florimond Robertet, secrétaire du roi et trésorier de France,* dans les *Positions des thèses de l'École des chartes* de 1898; G. Robertet, *les Robertet au XVI*e *siècle,* t. II, fasc. 1, Paris, 1888, in-8°, et G. Jacqueton, *Politique extérieure de Louise de Savoie,* Paris, 1892, in-8°, p. 10-13 et *passim.*

2. Anne de Montmorency, second fils de Guillaume de Montmorency et d'Anne Pot, né à Chantilly, le 15 mars 1493, mort le 12 novembre 1567. Voir F. Decrue, *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France à la cour, aux armées et au conseil du roi François I*er, Paris, 1885, in-8°; *Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX,* Paris, 1889, in-8°.

3. Philippe Chabot, sieur de Brion, comte de Buzançais et Charny, né vers 1492, élevé, comme Montmorency, en compagnie de François Ier, amiral de France (23 mars 1526), gouverneur de Bourgogne (5 mai 1526), disgracié à la fin de 1538,

de Milan, delibera de renouveler les alliances qu'il avoit aux princes et potentats, ses voisins; et, premierement, renouvela la paix faicte entre le feu Roy et le roy d'Angleterre[1], moyennant laquelle luy renvoya madame Marie, vefve du feu roy Louis, avecques un douaire de soixante mille escus tous les ans[2]; laquelle Marie le roy d'Angleterre donna en mariage au duc de Suffolc, pour l'amitié qu'il luy portoit[3].

Traité avec les Vénitiens. — Or avoit ledit roy Louis, par accord faict avecques les Venitiens, renvoyé messire Barthelemy d'Alvienne[4], leur general, pris

condamné en 1541, réhabilité l'année suivante, mort le 1er juin 1543. Voir A. Martineau, *l'Amiral Chabot, seigneur de Brion,* dans les *Positions des thèses de l'École des chartes,* 1883, p. 77-84.

1. Le renouvellement du traité de paix, d'alliance et de commerce et du traité relatif aux obligations financières est du 5 avril, confirmé par François Ier, le 8 mai suivant. Voir les textes dans les *Ordonnances,* t. I, nos 56 et 57.

2. Le douaire de la reine Marie se montait à 55,000 livres et se composait de la Saintonge, avec la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Rochefort, Chinon, Loudun et le comté de Pezenas. (Voir Arch. nat., J 922, no 12.) Après avoir réclamé « la moitié des meubles et bagues » de Louis XII, la reine se contenta de garder seulement le diamant connu sous le nom de « Miroir de Naples ». Voir *Journal de Barrillon,* t. I, p. 17, 34.

3. Le mariage eut lieu, le 31 mars 1515, sans qu'on eût attendu le consentement de Henry VIII. Voir la lettre de Marie à son frère, après le mariage, dans Champollion-Figeac, *Collection des lettres de rois, reines et autres personnages,* Paris, 1847, t. II, p. 557. Le duc de Suffolk et sa femme quittèrent Paris le 16 avril.

4. Bartolomeo d'Alviano, général vénitien qui, en 1513, défendit Padoue contre les Impériaux, mais fut battu à la Motte. Le 16 décembre 1514, il adressait à Louis XII une lettre que reçut François Ier et relative aux préparatifs mili-

à la bataille de Pandin, et messire André Grity[1], leur providadour, pris à Bresse, avecques certaines conditions, lesquelles le Roy confirma, et furent les conditions telles : les Venitiens estoient tenus de secourir le Roy à la conqueste et conservation de son duché de Milan, et aussi le Roy les devoit secourir et assister à conquerir les terres que l'empereur Maximilian leur usurpoit, comme Bresse, Veronne et autres places.

Traitté avec le prince Charles. — Durant que ces choses se traittoient, vint à Paris devers le Roy le comte de Nansau[2], ambassadeur, de la part de Charles d'Autriche, pour luy faire les foy et hommages des comtez de Flandres et Artois et autres terres tenues de la couronne de France, ce qu'il feit ; et quand et quand, pour plus grande seureté d'amitié entre les deux princes, fut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche avecques madame Renée, fille du feu roy Louis et sœur de la royne[3] ; et, pour la conclusion de cest

taires des Vénitiens. Voir L.-G. Pélissier, *Une lettre de B. d'Alviano à Louis XII*, dans *Nuovo Archivio Veneto*, 1900, t. XX, p. 154-156.

1. Andrea Gritti, né en 1454, diplomate et homme de guerre, coopéra, pendant sa captivité en France, au traité de Blois (14 mars 1513). Il devint plus tard doge de Venise (1523) et mourut à Venise, le 28 décembre 1538.

2. Henri de Nassau, fils de Jean II, dit le Jeune, comte de Nassau, et d'Aimée de Katzenellenbogen, né en janvier 1483, mort le 14 septembre 1538. — Avec lui étaient Michel de Croy, sieur de Sempy, Mercurin de Gattinara, etc. Ils furent reçus à Compiègne le 4 février. Voir leurs pouvoirs et leur correspondance dans Le Glay, *op. cit.*, t. II, p. 2-53 ; Lanz, *Correspondenz des Kaiser Karls V*, t. I, p. 5-9 ; *Journal de Barrillon*, t. II, p. 24-29.

3. Entamées dès le 4 février entre les ambassadeurs de

effect, fut envoyé monseigneur de Vendosme, ambassadeur devers ledit prince Charles d'Autriche, accompagné de maistre Estienne Poncher, evesque de Paris et depuis archevesque de Sens, du seigneur de Ienlis[1] et du seigneur Descheney[2]. Lequel comte de Vendosme, prenant son chemin par le pais de Henault, traversant le pays de Breban[3], arriva, environ la Sainct-Jean, qui estoit l'an mille cinq cens et quinze, à la Haye en Hollande, où il trouva ledit prince, auquel lieu fut conclu le mariage[4]; et outre, pour ce que le prince tenoit le comte de Nansau fort son familier, fut aussi conclu le mariage dudict comte de Nansau avecques la sœur

Charles d'Autriche et les représentants de François Ier (Antoine Duprat, Jean d'Albret, sieur d'Orval, Lautrec, le bâtard de Savoie et le sieur du Bouchage), les négociations aboutirent au traité signé le 24 mars (avec article additionnel du 31) et ratifié par le roi de France le 23 avril suivant. Voir les textes dans les *Ordonnances*, t. I, nos 39 et 41.

1. Adrien de Hangest, troisième fils de Jean de Hangest et de Marie d'Amboise, sieur de Genlis, bailli de Tournaisis (1501), bailli et gouverneur d'Évreux, grand échanson de France (1520), gentilhomme de la Chambre (1529), mort avant le 16 octobre 1532.

2. Jacques-Gaucher de Dinteville, fils de Claude de Dinteville et de Jeanne de La Baume, sieur de Commarin, Échenay, Vanlay, Polisy, né en 1467, maître d'hôtel du roi, bailli de Troyes (1511), conseiller d'État, chambellan, gouverneur du dauphin François, mort le 22 mars 1539, à Paris. Le texte des pouvoirs donnés à ces ambassadeurs, le 27 avril, pour recevoir la ratification et le serment de Charles d'Autriche, est dans les *Ordonnances*, t. I, no 53.

3. Brabant.

4. L'ambassade arriva à La Haye le 23 juin et le traité fut ratifié le lendemain. Voir A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. II, p. 122.

du prince d'Orenge[1], laquelle estoit à la cour de France; et vint le comte de Nansau accompagner monsieur de Vendosme depuis la Haye en Hollande jusques à la Fere-sur-Oise, auquel lieu fut amenée ladite princesse d'Orenge par le seigneur de Giuery[2] et madame de Mailly de Picardie[3], et fut là consommé le mariage.

De la nourriture du prince Charles. — Pour vous dire ce que j'apris en ce voyage que feit monseigneur de Vendosme et de la façon dont estoit instruit ledit prince d'Espagne, le seigneur de Chieures, que je vous ay dit cy-devant, avoit esté par le roy Louis ordonné gouverneur dudit prince, approuvé par les bonnes villes de Flandres, le nourrissoit alors, encores qu'il n'eust attaint le quinzieme an de son aage, en telle sorte que tous les pacquets qui venoient de toutes provinces luy estoient presentez, encores qu'il fust la nuict, lesquels, apres avoir veus, les rapportoit luy mesmes en son conseil où toutes choses estoient deliberées en sa presence. Et un jour, estant le seigneur de Ienlis demouré ambassadeur pres la personne dudit prince, de par le Roy, et moy demouré par le commandement de mondit sieur de Vendosme avec ledit sieur de Ienlis, le seigneur de Chieures donnoit à souper

1. Claude de Chalon, fille de Jean de Chalon et de Philiberte de Luxembourg : elle épousa, par contrat du 23 avril, Henri de Nassau et mourut à Diest, en juillet 1521. — Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples, né en 1502, mort devant Florence, en 1530. Voir U. Robert, *Philibert de Chalon*, Paris, 1902, in-8°, 2 vol.

2. Jean de Longwy, sieur de Givry.

3. Probablement Jacqueline d'Astarac, fille de Jean d'Astarac et de Marie de Chambes, qui avait épousé, le 15 juillet 1508, Antoine de Mailly.

audit de Ienlis : où, estans entrez en propos, monsieur de Ienlis dit audit de Chieures qu'il estoit estonné de quoy il donnoit tant de travail à l'esprit de ce jeune prince, veu qu'il avoit moyen de l'en soulager. Le seigneur de Chieures luy respondit : « Mon cousin, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse, je veux quand je mourray qu'il demoure en liberté : car, s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit, apres mon decez, qu'il eust un autre curateur, pour n'avoir entendu ses affaires et n'avoir esté nourry au travail[1], se reposant tousjours sur autruy. »

Alors que ces choses se faisoient, le Roy estoit à Amboise[2], qui faisoit en toute diligence marcher son armée à Lion, auquel lieu de Lion il se trouva environ la fin de juillet[3] que mondit seigneur de Vendosme le vint trouver pour luy faire rapport de sa negotiation. Aussi le roy Ferrand d'Arragon traitta avecques le Roy, craignant que les forces que le Roy preparoit pour Italie ne tournassent sur luy, pour reconquerir le royaume de Navarre par luy nouvellement usurpé[4]. Estant le Roy à Lion, ordonna de la forme que marcheroit son armée : à monseigneur de Bourbon bailla son avant-garde à mener, et avecques luy François, monsieur de Bourbon[5], son frere, nouvellement duc de Chastellerault, le mareschal de Chabannes, le prince

1. Ms. : *Curateur, pour n'avoir esté nourry au travail de negotier...*

2. François Ier séjourna à Amboise du 4 au 29 juin.

3. Il entra à Lyon le 12 juillet et en repartit le 30.

4. Inexact. Ferdinand le Catholique refusa d'adhérer aux traités des 24-31 mars.

5. François de Bourbon, second fils de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague. Il avait été

de Tallemont[1], fils de messire Louis de la Trimouille, le seigneur Jean Jacques Treuoulce, mareschal de France, le seigneur de Bonnivet, le seigneur d'Imbercourt, le seigneur de Telligny, seneschal de Rouargues, le baron de Beard, le comte de Sanxerre[2] et plusieurs autres capitaines de gensdarmes. Quant aux gens de pied, y estoit le seigneur Petre de Navarre[3] que le Roi avoit mis en liberté, ayant esté pris prisonnier à la bataille de Ravenne, estant general de l'infanterie espagnolle, et le delivra le Roy sans rançon, luy baillant charge de six mille Gascons[4]; outre, le Roy y ordonna quatre mille François soubs la charge de huict capitaines, ayant chacun cinq cens hommes, c'est à sçavoir le seigneur de Lorges[5], Pirault de Maugeron[6], Riche-

investi du comté de Châtellerault, érigé en duché-pairie au mois de février précédent. Voir *Ordonnances*, t. I, n° 31.

1. Charles de La Trémoïlle, prince de Talmont.

2. Charles de Bueil, comte de Sancerre. A la suite de ce nom, le ms. porte en surcharge : *le sieur de Sainct...* Le reste du mot a été coupé par le couteau du relieur.

3. Petro Navarro, d'origine basque et de naissance obscure, servit d'abord en Italie, puis dans les guerres des Espagnols contre les Barbaresques. Pris à Ravenne, il resta au service de la France, le roi d'Espagne ayant refusé de payer sa rançon.

4. Ici est insérée dans le ms. cette phrase, qui doit provenir d'une addition marginale et se rapporter au paragraphe suivant : *Au lieu de Grenoble mourut le roy de Naples, jeune prince de XVI à XVII ans, qui promettoit bonnes choses de soy.* — Il s'agit d'Alphonse, dit l'Infant d'Aragon, fils de Frédéric III d'Aragon et d'Isabelle de Baux. Voir le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 18-19.

5. Jacques de Montgomery, sieur de Lorges.

6. Pierre de Maugiron, dit Perrot ou Pyraut de Maugiron, cousin germain de Guy de Maugiron. (Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. II, p. 423-424.) Il mourut à Dijon vers le

bourg[1], Lorteil, le petit Lainet[2], Ouatilleu[3], Hercules de Dauphiné[4] et le capitaine Commarque[5], avec le nombre de huict à neuf mille lansquenets. Le Roy menoit la bataille accompagné du duc de Lorraine[6], du duc de Vendosme, du comte de Sainct-Pol, du seigneur d'Orval, de messire Louis, seigneur de la Trimouille, du duc d'Albanie, du bastard de Savoye[7], de messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, du capitaine Bayart (auquel le Roy fit cest honneur de vouloir recevoir de sa main l'ordre de chevalerie le jour de la bataille) et de plusieurs autres capitaines de gendarmerie, et Charles, duc de Gueldres, capitaine general de tous les lansquenets; et le comte de Guise,

milieu de 1521. Voir dans Rouard, *François Ier chez Mme de Boisy*, p. 34, son portrait et la devise : « Plus ryant que joyeux. »

1. Simon de Richebourg, fils de Charles de Richebourg et de Marie du Buc, sieur de La Forest, capitaine de gens de pied (1499).

2. Ms. : *Lamet.*

3. Ms.; Éd. : *Onatilleu.* Philippe de Sassenage-la-Tour, sieur de Vatillieu.

4. Pierre de Theys ou Thaix, sieur d'Hercule, gentilhomme ordinaire de l'hôtel du roi, mort en 1545.

5. Bascoul de Beynac-Comarque, sieur de Pechgaudon et Sigognac, second fils de Pierre de Comarque et de Marie de Carbonnières.

6. Antoine, duc de Lorraine, né le 24 juin 1489, mort le 14 juin 1554.

7. René, bâtard de Savoie, fils naturel de Philippe II de Savoie et reconnu par lui le 9 novembre 1497, comte de Villars-en-Bresse, de Tende, de Sommerive et de Beaufort-en-Vallée, gouverneur et sénéchal de Provence (1515), grand maître de France (1519). Voir de Panisse-Passis, *les Comtes de Tende de la maison de Savoie*, Paris, 1899, in-8°, et A. Leone, *Renato di Savoia (1473-1525)*, Pignerol, 1902, in-8°.

son neveu et frere de monseigneur de Lorraine, devoit estre à pied avecques ledit duc de Gueldres, son oncle[1]. L'arriere-garde fut baillée à monseigneur d'Alançon, avecques bon nombre de gendarmerie et gens de pied.

A l'heure que le Roy arriva à Grenoble[2], estoit desja monseigneur de Bourbon entré dedans les estappes tirant le chemin d'Ambrun[3], parquoy apres qu'il eut laissé l'administration et gouvernement de son royaume à madame Louise de Savoye, sa mere[4], il suivit mondit seigneur de Bourbon jusques à Ambrun ; où, arrivé qu'il fut[5], eut advertissement comme Prospere Colonne[6], grand capitaine romain, qui estoit venu avecques quinze cens chevaux envoyez par le pape Leon au secours des Suisses, estoit logé au pied des montagnes dedans le Piedmont, ne se doubtant de rien, parce que les Suisses tenoient tous les destroits et passages des montagnes. Mais il fut rapporté par quelques bonnes guides qui estoient à messire Charles de Soliers, sei-

1. La sœur du duc de Gueldre, Philippine d'Egmont, avait épousé René de Lorraine, père d'Antoine et de Claude, comte de Guise.

2. Il arriva à Grenoble le 1er août et y séjourna « environ huict jours ». (*Journal de Barrillon*, t. I, p. 66, 67.)

3. Embrun (Hautes-Alpes).

4. Les lettres confirmant la régence à Louise de Savoie sont datées de Lyon, 15 juillet. (*Ordonnances*, t. I, n° 64.)

5. Le 11 août; il en repartit le 13.

6. Prospero Colonna, né en 1452, fils d'Antonio Colonna, prince de Salerne, duc de Trajetto, comte de Fondi, mort le 30 décembre 1523. Martin du Bellay donne, pour l'effectif des troupes de Prospero Colonna, le même chiffre que Guillaume. (*Fragments de la première Ogdoade*, p. 7, n. 4.)

gneur de Morette[1], qu'il y avoit un passage près de Rocque-Esperviere[2] auquel les Suisses ne faisoient point de garde, parce qu'on n'y avoit jamais veu passer gens de cheval, et que par là on pourroit surprendre ledit Prospere Colonne. Ledit rapport faict, le Roy depescha le mareschal de Chabannes, le seigneur d'Imbercourt, le seigneur d'Aubigny[3], le seigneur de Bayart, le seigneur de Bussy d'Amboise et le seigneur de Montmorency, pour lors lieutenant de la compagnie du grand maistre de Boisy, pour executer ladite entreprise soubs la conduite dudit seigneur de Morette et de ses guides. Ledit seigneur de Morette mettoit en avant qu'au cas qu'ils faillissent à leur entreprise, ils avoient moyen d'eux retirer à Fossan[4] ou à Savillan[5], attendans que nostre armée passeroit.

Estans noz gens descendus à la plaine sans allarme, furent advertis que ledit Prospere et sa cavalerie estoient à Villeneufve de Soliers[6], parquoy prindrent ledit chemin; auquel lieu arrivez, trouverent qu'ils

1. Charles du Soliers, sieur de Morette, d'origine piémontaise, conseiller et gentilhomme ordinaire de la Chambre, chargé de plusieurs missions diplomatiques en Italie, en Suisse, en Angleterre, ambassadeur ordinaire auprès de l'Empereur (novembre 1529-août 1531).

2. Rocca Sparviera, sur la Stura, à une dizaine de kilomètres en amont de Coni (Piémont).

3. Robert Stuart, sieur d'Aubigny, né avant 1488, capitaine des gardes écossaises et des gendarmes écossais, maréchal de France (1514). Il mourut en mars 1544.

4. Fossano, sur la Stura, entre Coni et Cherasco.

5. Savigliano, sur la Maira, à 15 kil. à l'est de Saluces.

6. Villanova, sur la Varaita, à quelques kilomètres au sud de Moretta.

estoient deslogez et estoient allez à Villefranche[1], qui est une petite ville assise sur le Pau deux mille de là; mais il estoit jour et failloit passer la riviere du Pau et n'y avoit pont pres de là qu'audit lieu de Villefranche. Sur ces difficultez, un guide se feit fort de les faire passer à gué un mille au dessoubs[2] de Villefranche, ce qu'il feit. Le seigneur d'Imbercourt, qui avoit charge des coureurs, arriva à la porte de Villefranche sur l'heure du disner; quelques-uns estans dedans la ville, voyans approcher lesdits gens de cheval, coururent pour fermer les portes, mais deux hommes d'armes dudit d'Imbercourt, l'un nommé Beauvais le Brave, normant, et l'autre Hallancour, picard[3], donnerent contre la porte à bride abattue de cul et de teste, de sorte que iceluy Hallancour du choq de son cheval tomba dedans les fossez; si est-ce qu'il esbranla ceux qui vouloient fermer la porte, tellement que Beauvais eut loysir de jetter sa lance dedans la porte, et empescha qu'elle ne peust soudain estre fermée, car incontinant arriva le seigneur d'Imbercourt, lequel, mettant pied à terre, força la porte. Pendant ce temps arriva le mareschal de Chabannes et tout le reste qui entrerent tous à cheval dedans la ville, où fut surpris ledit Prospere Colonne estant à table, lequel, pour sauver sa vie, bailla sa foy audit seigneur d'Aubigny. Finablement, ils furent tous pris en disnant, et se trou-

1. Villafranca, sur le Pô, à 3 kil. au nord de Moretta.

2. Corrigé dans le ms. : *au-dessus*.

3. Une montre de la compagnie Imbercourt, en date du 23 août 1515 (Bibl. nat., ms. fr. 21509, fol. 891), donne parmi les archers Robert de Beauvais et parmi les hommes d'armes Louis de Hellancourt.

verent des chevaulx du royaume gaignez de mille à douze cens[1]. Ce faict, noz gens, craignans les Suisses qui estoient à Cosny[2] avec leurs prisonniers et chevaulx, se retirerent à Fossan, attendans le passage de nostre armée.

Passage du Roy. — Les Suisses, advertis que les François estoient passez en la plaine et leur cavalerie deffaicte, et que le Roy avoit desja gaigné le hault de la montaigne au dessus de Sainct-Pol[3], par un lieu où jamais armée n'avoit passé, abandonnerent Cosny et tous les passages pour se retirer vers Milan, se venant joindre avec eux le cardinal de Sion[4], qui estoit à Pignerol[5] avec une partie de ses forces, estant en ladite armée legat du Pape et deputé de Maximilian, esleu empereur. Parquoy le Roy, sans empeschement, paracheva son passage et vint loger audit lieu de Cosny, dont les Suisses estoient deslogez le jour precedant. Pendant ce temps, messire Emar de Prie, envoyé du Roy par autre costé, avec l'ayde des Genevois, prit

1. Sur cette affaire de Villafranca, qui eut lieu le 13 août, voir l'*Histoire du chevalier sans peur et sans reproche* (éd. Roman, p. 371-380); *Mémoires de Fleuranges*, chap. XLIX; *Journal de Barrillon*, t. I, p. 79-80.

2. Coni, sur la Stura, au confluent du Gesso. Les Suisses s'étaient déjà repliés sur Saluces.

3. Saint-Paul, sur l'Ubaye, arr. de Barcelonnette, au pied du col de Larche (Hautes-Alpes).

4. Mathieu Schinner, évêque de Sion (1500), cardinal (1511), légat-gouverneur à Milan après l'expulsion des Français (1513). Après Marignan, il leva une nouvelle armée, qu'il amena à Maximilien Sforza, mais il ne put empêcher la signature de la paix entre François Ier et les Suisses (novembre 1516). Il se retira ensuite à Rome, où il mourut, le 2 octobre 1522.

5. Pignerol, sur le Chisone, à 25 kil. au sud-ouest de Turin.

la ville d'Alexandrie, et la mist en l'obeissance du Roy par le moyen d'aucuns de la part de Guelfe[1] qui estoient dedans. Le Roy, voyant toutes choses prosperer en son entreprise, marcha de Cosny droit à Carmagnolles[2], de Carmagnolles à Moncallier[3], auquel lieu il passa le Pau; où vint au devant de luy le duc de Savoye[4], son oncle, frere de madame Louise de Savoye, sa mere, qui estoit demeurée regente en France, lequel le conduisit à Thurin, où il fut receu en grande magnificence; puis, sans faire sejour, marcha droit à Chivas[5], dont les Suisses ne faisoient que de desloger, ayans saccagé la ville et buslé le chasteau, et de là à Vercel[6], qui estoit le chemin que prenoient les Suisses pour leur retraitte, ne leur donnant le loisir de reprendre leurs esprits, jusques à ce qu'il les eust remis dedans la ville de Milan. Le Roy, partant de Vercel, s'en alla à Noare[7], dont luy furent presentées les clefs et l'obeissance, et d'icelle fut fait gouverneur le mareschal de Chabannes; auquel lieu arriverent les bandes noires, qui estoient six mille Allemans, nourris et aguerris ensemble depuis vingt ans, que le duc de Gueldres avoit amenés au service du Roy, de quoy avoit la charge, soubs ledit duc,

1. Le parti guelfe, hostile aux Impériaux, qui avaient pour eux les Gibelins.

2. Carmagnola, sur la rive droite du Pô, entre Racconigi et Carignan, à une trentaine de kil. au sud de Turin.

3. Moncalieri, sur le Pô, à 8 kil. au sud de Turin.

4. Charles II (dit généralement par erreur Charles III), duc de Savoie (1504-1553).

5. Chivasso, sur le Pô, au confluent de l'Orco (22 août).

6. Verceil, sur la Sesia, à 25 kil. au nord de Casal (27 août).

7. Novare, sur l'Agogna, à 25 kil. au nord-est de Verceil (30 août).

le seigneur de Tavennes, son lieutenant. Ayant doncques le Roy recueilly toutes ses forces ensemble, print le chemin de Marignan.

Durant ce temps, par le moyen du duc de Savoye et du bastard de Savoye, se brassoit un appointtement entre le Roy et lesdits Suisses, lequel fut tellement demené qu'il fut conclu[1]. Et estoit tel que le Roy leur fournissoit comptant une grosse somme de deniers qu'ils disoient leur estre deus, tant par le feu Roy que ses predecesseurs, pour les services qu'ils leur avoient faicts, et mesmes par le traitté de Dijon faict par le seigneur de la Trimouille, moyennant lesquels deniers ils remetteroient entre les mains du Roy le duché de Milan; et le Roy donnoit soixante mille ducats de pension à Maximilian Sforce, pour lors usurpateur dudit duché; et, pour trouver lesdits deniers, fut prise toute la vaisselle tant des princes que des gentilshommes particuliers avec tout l'argent qu'ils pouvoient avoir, leur laissant seulement de quoy faire leur despense de huict jours.

Le duc de Gueldres, voyant la paix conclue et ayant les nouvelles que les Brabançons estoient entrez en ses pais, prenant congé du Roy, laissa sa charge au comte de Guise, son nepveu, et print la poste pour aller secourir ses subjets; mais, arrivé à Lion, estant adverty que la bataille se donnoit, en print tel ennuy

1. Sur ces négociations que conduisit avec les Suisses le bâtard de Savoie, le duc de Savoie Charles jouant le rôle de médiateur, voir le *Journal de Barrillon*, t. I, p. 87-90, 93-99. Elles aboutirent au traité de Gallarate, 8 septembre. Voir le texte dans le *Journal de Barrillon*, t. I, p. 102-108, et dans les *Ordonnances*, t. I, n° 69.

qu'il en tomba en fievre continue, dont il fut en danger de mort.

Estant ledit traitté conclu et les deniers mis ensemble, furent ordonnez le seigneur de Lautrec et le bastard de Savoye, avec quatre cens hommes d'armes, pour porter lesdits deniers à Bufferolle[1], auquel lieu se devoient trouver les deputez de par les Ligues pour recevoir lesdits deniers. Et le Roy, pensant que, suivant le traitté, luy deust estre livrée la ville et le chasteau de Milan, marcha jusques auprès de Saincte-Brigide[2], sur la grande estrade milanoise, auquel lieu il se logea, esperant le lendemain aller loger à deux mille pres de Milan.

Or estoit l'armée du Pape conduitte par le magnifique Laurens de Medicis[3], nepveu dudit Pape, à Plaisance, et l'armée du roy d'Espagne conduitte par dom Raimon de Cardone[4], qui est celuy qui estoit chef de l'armée espagnolle, à la journée de Ravenne, pres dudit lieu de Plaisance, sur la riviere du Pau ; lesquels, encores qu'ils fussent fort sollicitez, tant du duc Maximilian que

1. Buffalora, sur la rive gauche du Tessin, à une vingtaine de kil. à l'est de Milan.

2. Santa-Brigida, près de Melegnano, sur la grande route (estrade = strada) conduisant à Milan, qui se trouve à 18 kil. au nord-ouest.

3. Laurent II de Médicis, né le 13 septembre 1492, à Florence, fils de Pierre II et neveu de Léon X, duc d'Urbin (août 1515). Il épousa, en 1518, Madeleine de La Tour-d'Auvergne et mourut le 28 avril 1519. C'est le père de Catherine de Médicis.

4. Raimon de Cardona, vice-roi de Naples (1509), battu à Ravenne par Gaston de Foix, vainqueur de l'Alviano à la Motta (octobre 1513). Après Marignan, il se retira dans le royaume de Naples.

du cardinal de Sion, de se venir joindre avec les Suisses, n'y voulurent jamais consentir pour deux occasions : l'une, que l'un ne se fioit de l'autre, car le seigneur Laurens craignoit que dom Raimon, attendu les dissimulations dont il usoit, eust commandement du roy son maistre d'ainsi le faire, ayant quelque traitté secret avecques le Roy; aussi dom Raimon avoit doute dudit Laurens de Medicis à cause que plusieurs ambassadeurs estoient allez devers le Roy de la part du Pape[1]; et tous deux aussi en general craignoient d'entrer entre l'armée du Roy tant gaillarde et celle des Venitiens qu'amenoit le seigneur Barthelemy d'Alvienne; qui nous donna grand avantage.

Les Suisses, estans prests à depescher leurs deputez pour aller à Bufferolle, furent par le cardinal de Sion dissuadez de ce faire et persuadez de rompre et faulser leur foy, leur remonstrant qu'estant le Roy asseuré du traitté de la paix, auroit laissé son armée en nonchalloir, et mesmes que le Roy, sur ladite asseurance, avoit contremandé Barthelemy d'Alvienne, qui estoit à Laudes[2] avec l'armée venitienne, de ne passer outre. Parquoy, partans à l'improviste, feroient deux effects : l'un, passant audit Bufferolle, pourroient ravir l'argent que monsieur de Lautrec y avoit porté, et, quand et quand, venir donner la bataille au Roy, luy ne se doub-

1. A Marignan, en effet, un envoyé du Pape, le secrétaire Cinzio Filonardi, vint trouver François I[er]. Voir les lettres du cardinal Jules de Médicis à Laurent dans Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, t. II, p. 723-731, et *Journal de Barrillon*, t. I, p. 110-111. Voir aussi P. Richard, *Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan (1515)*, Paris, in-8°, 1904.

2. Lodi, sur la rive droite de l'Adda, à 33 kil. à l'est de Milan.

tant d'aucun ennemy, ayant separé d'avecques luy ses forces, comme l'armée venitienne et les quatre cens hommes d'armes qu'avoit mené mondit seigneur de Lautrec. Mais ledit seigneur de Lautrec, adverty par ses espies de la deliberation faicte par les Suisses, se meit hors du chemin avec les deniers et se retira à Galleras[1]. Parquoy les Suisses, ne trouvans ce qu'ils cherchoient, passerent outre pour executer leur entreprise sur le Roy.

Journée des Suisses. — Le jeudy treziesme de septembre, jour de saincte Croix, mille cinq cens quinze, environ deux heures apres midy, vindrent lesdits Suisses donner sur nostre avant-garde, de laquelle avoit la conduitte le duc de Bourbon, connestable de France; mais ils trouverent ledit connestable en armes, lequel à ceste premiere abordée les recueillit vigoureusement, non sans perte; car il entra un effroy en un des bataillons de noz lansquenets, tel qu'ils s'esbranlerent pour se mettre à vau de roupte, ayans mis en leur opinion que le traitté que le Roy avoit faict avecques les Suisses estoit demouré en son entier et que ce qui se faisoit estoit une fainte pour les vouloir livrer entre les mains des Suisses, leurs anciens ennemis[2]. Mais, voyans la gendarmerie qui soustint l'effort des ennemis, reprindrent asseurance telle qu'ils retournerent au combat, voyans aussi le Roy qui marchoit avec les bandes noires, coste à coste de son

1. Gallarate, entre le Tessin et l'Olona, à 40 kil. au nord-ouest de Milan.

2. Guillaume du Bellay (*Fragments de la première Ogdoade*, p. 9) donne le même détail, mais le place le 14 septembre au matin.

artillerie. A ladite charge fut tué François, monsieur de Bourbon, le seigneur d'Imbercourt, le comte de Sanxerre et plusieurs autres gens de bien; et dura le combat jusques à la nuict, qui fut si obscure, mesmes à cause de la grande poulciere que faisoient les deux armées, que nul ne cognoissoit l'autre; et mesmes que les Suisses portoient pour leur signal la croix blanche aussi bien que les François, ne portans pour difference sinon une clef de drap blanc chacun en l'espaule ou en l'estomac; et, pour mieux surprendre nostre armée, n'avoient porté aucuns tabourins, mais seulement des cornets pour se rallier; et fut la chose en tel desordre, pour l'obscurité de la nuict, qu'en plusieurs lieux se trouverent les François et les Suisses couchez aupres les uns des autres, des nostres dedans leur camp et des leurs dedans le nostre; et coucha le Roy toute la nuict, armé de toutes ses pieces (hors mis son habillement de teste), sur l'affust d'un canon[1].

Le jour venu qu'on se recognut, chacun se retira soubs son enseigne et commença le combat plus furieux que le soir, de sorte que je vey un des principaux bataillons de noz lansquenets estre reculé de plus de cent pas, et un Suisse, passant toutes les batailles, vint toucher de la main sur l'artillerie du Roy, où il fut tué[2], et sans la gendarmerie qui soustint le faix, on estoit en hazard. A ladite bataille[3] fut tué messire François de la Trimouille, prince de Tallemont, seul fils

1. Voir la lettre écrite par François Ier à sa mère, le 14 septembre, dans Michaud et Poujoulat, t. V, p. 595-597.

2. On trouve le même détail dans le *Journal de Barrillon*, t. I, p. 119-120, qui le place le 13 septembre.

3. Ms. : *charge*.

du seigneur de la Trimouille, le seigneur de Bussy d'Amboise[1] et le sieur de Roye[2] et plusieurs autres; aussi fut blessé en deux ou trois endroits de coups de picque le cheval de monsieur de Vendosme; le conte de Guise, qui estoit demeuré general de tous les Alemans, estant au premier rang, fut porté par terre, mais un sien escuyer d'escuyerie[3], nommé l'escuyer Adam[4], natif d'Allemagne, voyant son maistre de tous costez battu à coups de picques et de hallebardes, se jetta sur sondit maistre, portant les coups que son maistre eut portez[5]. Pendant lequel temps les Suisses furent reboutez et ledit comte de Guise secouru, et par un gentilhomme de la maison du Roy, nommé le capitaine Jamais, Escossois, fut porté hors de la presse; de quoy il avoit grand besoing, tant pour les coups qu'il avoit receus que pour le nombre d'hommes qui avoient passé par dessus luy, tellement qu'à grande peine

1. Fleuranges, *Mémoires*, chap. L, *in fine*, raconte dans quelles circonstances fut tué Jacques d'Amboise, sieur de Bussy, le 14 septembre.

2. Antoine de Roye, fils de Jean de Roye et de Marguerite du Bois-d'Esquerdes, sieur de Muret, Busancy, etc. Il avait épousé, le 5 novembre 1505, Catherine de Sarrebruck, et il était par conséquent le beau-frère (d'où l'appellation de *frère*, communément employée alors dans ce sens) de Fleuranges, qui avait épousé Guillemette de Sarrebruck. Voir les *Mémoires de Fleuranges, ibid.*

3. Ms.; Éd. : *de service.*

4. Adam Fouvert, d'après l'*Histoire manuscrite de la maison de Guise,* de Fornier, citée par le marquis de Pimodan, *op. cit.*, p. 25. Symphorien Champier, dans sa *Vie de Bayard*, dit que le duc de Guise fut blessé à la cuisse d'un coup de pique et qu'il le pansa lui-même dans la tente du duc de Lorraine, où on l'avait transporté.

5. Ms. : *et là fut tué.*

avoit-il la puissance de respirer. Environ les neuf heures du matin, les Suisses, pour divertir nostre armée, jetterent une trouppe d'hommes à leur main gauche, pour, par une vallée, venir donner par derriere sur nostre bagage, esperans nous faire tourner la teste, et par ce moyen nous deffaire; mais ils furent rencontrez par monsieur le duc d'Alançon, avecques nostre arriere-garde, lequel les deffit; desquels une partie s'estant retirée dedans un bois fut toute tuée par les Gascons, dont avoit la charge le seigneur Petre de Navarre, et les arbalestriers à cheval, desquels avoit le petit Cossé[1] cent soubs sa charge, et le legat Maugeron[2] cent.

Le seigneur Barthelemy d'Alvienne, le jour precedant, estant adverty[3] de l'entreprise des Suisses qui[4] avoient rompu leur foy, partit de Laudes avecques son armée

1. René de Cossé, dernier fils de Thibault II de Cossé, sieur de Brissac (1502), premier pannetier de Charles VIII, chambellan et conseiller ordinaire du roi sous Louis XII, bailli de Caux (1504), gouverneur de l'Anjou et du Maine (1516), capitaine du château d'Angers, grand fauconnier de France, gouverneur du dauphin François et de son frère le duc d'Orléans, qu'il suivit dans leur captivité en Espagne (1526-1530), maître d'hôtel du dauphin, duc de Bretagne (1532), mort le 11 avril 1540.

2. Guy de Maugiron, sieur d'Ampuis, qui fut plus tard lieutenant général du roi en Dauphiné et mourut le 31 décembre 1544.

3. Barthélemy d'Alviane avait été averti par une lettre de François I[er], du 13, au soir. D'après Barrillon (*Journal*, t. I, p. 123), il serait arrivé sur le champ de bataille à huit heures. Voir la lettre de Barthélemy d'Alviane à la seigneurie, du 14 septembre, dans Marino Sanuto, *Diarii*, t. XXI, col. 100-101.

4. Ms. : *et qu'ilz avoient.*

venant toute nuict, en esperance d'arriver d'heure à la bataille, lequel fit telle diligence qu'environ les dix heures du matin arriva au combat avecques la cavalerie, estant suivy de loing de ses gens de pied; mais le fils du comte de Petillane[1], jeune homme desirant de long temps se trouver au combat pour le service du Roy, fit une charge sur les Suisses qui estoient sur leur retraitte, où il fut tué et plusieurs avec luy. Les Suisses, qui pouvoient estre au commencement en nombre trente cinq mille hommes, ne pouvans plus soustenir le faix du combat, ayans perdu la plus part de leurs capitaines, et le combat ayant duré deux jours, perdirent le cueur et se mirent en roupte; un bon nombre d'iceux se retira dedans le logis de monsieur de Bourbon, où, ne se voulans mettre à la mercy du Roy, le feu fut mis, et furent tous bruslez, et de noz gens parmy, qui estoient entrez pesle-mesle pour les deffaire; et entre autres Jean de Mouy, seigneur de la Milleraye, qui portoit la cornette du Roy, y mourut; autres se retirerent au chasteau de Milan, autres droit en Suisse, parce que le Roy, se voyant avoir eu la victoire, se contenta de les laisser aller; et y mourut des Suisses de quatorze à quinze mille[2] et des meilleurs capitaines et hommes qu'ils eussent et plus aguerris. Vous avez entendu comme le cardinal de Sion avoit amené les

1. Chiappino Orsini, fils naturel de Nicolas Orsini, comte de Nole et de Petigliano.

2. D'après la lettre de François Ier au Parlement de Paris, 23 septembre, le chiffre des Suisses « occiz et tuez » aurait été « de quinze à seize mille »; d'après Barrillon, *Journal,* t. I, p. 125, « de treize à quatorze mil ». Voir A. Spont, *Marignan et l'organisation militaire sous François Ier*, dans *Revue des Questions historiques,* t. LXVI, p. 59-97.

Suisses au combat; or, les avoit-il accompagnez avecques cinq ou six cens chevaux jusques à la premiere charge, mais ayant trouvé nostre armée en estat, chose qu'il n'avoit esperé, s'enfuit dez le soir avecques toute sa cavalerie, prenant le chemin de Milan, où arrivé qu'il fut, voyant la ville mutinée et les Suisses pareillement, tant pour la perte qu'ils avoient faicte que pour le payement de trois mois qui leur estoit deu, s'enfuit en Allemagne devers l'empereur Maximilian.

Prise de Milan. — Ayant le Roy obtenu une si glorieuse victoire en son aage de vingt et un an, apres avoir remercié Dieu, delibera d'aller loger le lendemain à deux mille de Milan[1], auquel lieu luy furent apportées les clefs de la ville, mais il ne fut d'advis de si tost y entrer, parce que Maximilian Sforce, avecques quatre mille Suisses, estoit dedans le chasteau. Parquoy fut conclu que le Roy n'entreroit dedans la ville que le chasteau ne fust en son obeissance, et fut envoyé monsieur de Bourbon avecques l'avant-garde loger dedans Milan et assieger ledit chasteau; puis, ayant mis ordre au siege, y fut laissé le sieur d'Aubigny, et se retira ledit Bourbon devers le Roy; et le Roy, avecques le reste de son armée, s'en alla à Pavie, où luy fut faicte toute obeissance. Pendant qu'il fut audit lieu de Pavie, le comte Petre de Navarre, auquel le Roy et monsieur de Bourbon avoient donné la principale charge de l'assiegement, en peu de jours tira l'eau hors des fossez et les mist à sec, entreprenant de le miner, car il en estoit fort expert, et en peu de

1. A Chiaravalle, où il séjourna, du 16 au 22 septembre. (*Journal de Barrillon*, t. I, p. 137.)

temps fit voller une casemate, qui estoit à main droicte en entrant à la porte dudit chasteau devers la place de la ville vers la porte Comoise. Ayant doncques levé le flanc que faisoit ladite casemate, commença avecques taudis à miner soubs la muraille, faisant lesdites mines et, estant dedans le fossé, ledit Petre de Navarre sortit de dessoubs les taudis qui estoient le long du mur recognoistre quelque chose : lors ceux qui estoient à nostre artillerie voyans un peu de l'avant-mur encores debout, tirerent une vollée d'artillerie; ledit avant-mur, de cas fortuit, tomba sur ledit Petre de Navarre et accabla ledit Petre soubs les ruines, dont il fut rapporté en son logis, estant en danger de mort.

Reddition du chasteau de Milan. — Le duc Maximilian et les Suisses qui dedans estoient assiegez, se voyans hors d'esperance de secours, et mesmes que le Roy estoit sur le traitté d'appointement avec Messieurs des Ligues, se desespererent de pouvoir tenir ladite place, encores que l'empereur Maximilian leur promist les secourir; mais enfin, apres plusieurs parlemens entre eux et monsieur de Bourbon, par le commandement du Roy, les traittez se porterent de sorte que les Suisses s'en iroient en leur pais leurs bagues sauves, et le duc Maximilian remettroit entre les mains du Roy ledit chasteau avecques celuy de Cremone et toutes les autres places qu'il tenoit, luy cedant le droict par luy pretendu audit duché, et qu'il s'en iroit en France, et le Roy luy feroit, sa vie durant, soixante mille ducats de pension; et feroit sa demeure au royaume de France au lieu qui luy seroit le plus agreable[1]. Toutes les

1. Le traité fut signé le 4 octobre. Voir le texte dans les *Ordonnances*, t. I, n° 71. Le Roi lui promettait une pension

choses susdites furent parachevées, et fut envoyé ledit Maximilian en France; et pour l'accompagner luy furent baillez le seigneur de Mauleon[1], frere du seigneur de la Trimouille, l'escuyer Francisque, comte de Pontreme[2], et plusieurs autres gentilshommes[3].

Ce fait, le Roy feit son entrée en armes à Milan[4], ayant en sa compagnie les princes de son sang tels que monseigneur le duc d'Alançon, le duc Charles de Bourbon, connestable de France, Charles de Bourbon, comte de Vendosme, François de Bourbon, comte de Sainct-Pol, et le duc de Lorreine[5], et Claude de Lorreine, comte de Guise, et toute la noblesse qu'il avoit amené de France (hormis ceux qui estoient demourez à la bataille), et XVIII cens hommes d'armes, et sa maison, l'armet en teste < et tous les princes de son sang >, et les pentionnaires, dont avoit la charge Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Ion[6], oncle de monsei-

annuelle de 36,000 écus, plus une somme de 94,000 écus payable en deux ans.

1. Jacques de La Trémoïlle, sieur de Mauléon, né en 1467, mort en 1515.

2. Francesco di Noceto, comte de Pontremoli. Voir É. Picot, *les Italiens en France au XVIe siècle*, dans le *Bulletin italien*, t. I, p. 288-289.

3. Barrillon, *Journal*, t. I, p. 148, cite M. de Mortemart, qui aurait été le chef de l'escorte donnée à Maximilien, et Fleuranges (*Mémoires*, chap. LI) mentionne Gabriel de La Chastre, sieur de Nançay, capitaine des archers de la garde.

4. Sur cette entrée de François Ier à Milan, qui eut lieu le 11 octobre, voir les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LII; Sanuto, *Diarii*, XXI, col. 233-234, 236-238.

5. Le duc de Lorraine n'est pas cité dans le ms.

6. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, second fils de Jean de Bourbon et d'Isabeau de Beauvais, prit part à

gneur de Vendosme, avecques vingt-quatre mille hommes de pied, tant François qu'Allemans, marchans en bataille tous en armes jusques au Dome, où le Roy descendit pour faire son oraison, et de là fut conduit par ladite compagnie jusques en son logis.

Ayant le Roy en son obeissance tout l'estat de Milan, se retira à Vigeue[1], où luy vint faire la reverence le marquis de Montferrat[2], et madame la marquise sa femme, sœur du duc d'Alançon. Et audit lieu envoyerent devers luy tous les princes et potentats d'Italie, et mesmes le pape Leon, qui luy avoit esté ennemy, pour faire aliance[3]; et furent traittées les choses entre le Pape et le Roy, en sorte qu'il fut pris jour de se trouver à Boulongne la grasse, pour là vuider tous leurs differends et faire une bonne paix, car tous les potentats et princes d'Italie s'estoient mis en ligue avecques le Roy, fors ledit Pape.

Mort de Barthelemy d'Alvienne. — Durant que ces choses advindrent, le seigneur Barthelemy d'Alvienne, general de l'armée venitienne, marcha avec son armée

l'expédition de Naples (1495), fut ambassadeur à Rome (1502), combattit à Agnadel, à Marignan et mourut en 1520.

1. Vigevano, sur la rive droite du Tessin, à une dizaine de kil. au nord-est de Mortara. François I[er] quitta Milan à cause de la peste.

2. Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat avait en effet épousé, le 31 août 1508, Anne d'Alençon.

3. Déjà à Chiaravalle était venu, envoyé par le Pape, l'évêque de Tricarico, Lodovico de Canossa, et, les 13-19 octobre, un traité de confédération et d'alliance perpétuelle avait été signé. Voir *Journal de Barrillon*, t. I, p. 137-141, et le texte du traité dans les *Ordonnances*, t. I, n° 82. A Vigevano, ce fut Laurent de Médicis qui vint pour fixer l'entrevue du roi de France et du Pape.

pensant surprendre Bresse, ville que les Venitiens avoient perdue les années precedentes; mais ceux de la garde, estans advertis de leur venue, envoyerent à Veronne devers Marc-Antoine Colonne[1] pour avoir secours, qui leur envoya cinq ou six enseignes, tant Espagnols que lansquenets; de quoy ledit Barthelemy d'Alvienne adverty, changea son dessein, voulant tenter Veronne. Mais par les chemins fut surpris d'un flux de ventre, duquel, pour l'aage qu'il avoit et les grans labeurs qu'il avoit portez, ne peut longuement supporter le mal, qu'il ne rendit l'ame à Dieu[2]; qui fut un grand dommage, d'autant qu'il fut en son temps un grand homme de guerre et bon capitaine.

Abouchement du pape Leon et du roy François à Boulongne. — Au commencement de decembre se trouverent à Boulongne[3] le Pape et le Roy, où en fin furent d'accord et demeurerent au Roy Parme et Plaisance, que desjà il avoit entre ses mains; aussi le Roy devoit donner secours au Pape pour conquerir le duché d'Urbin, usurpé (à ce qu'il disoit) par Francisque Marie[4] sur

1. Marc-Antoine Colonna, fils de Pierre-Antoine Colonna, prince de Salerne, né le 3 septembre 1478, défendit, en 1512, Ravenne contre le sieur de La Palisse, puis Brescia et Vérone (1515), s'empara de Vicence pour l'Empereur; ayant ensuite passé au parti français, il reçut le collier de l'Ordre et fut tué près de Milan en 1522.

2. Le 7 octobre 1515.

3. Sur l'entrevue de Bologne, voir le *Journal de Barrillon*, t. I, p. 166-174; les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LIII; la relation anonyme publiée par Le Glay, *op. cit.*, t. II, p. 85-90; L. Madelin, *De Conventu Bononiensi*, Paris, 1900, in-8°.

4. Francesco Maria della Rovere, né à Sinigaglia le 22 mars 1491, élevé à la cour de France, gonfalonnier de l'Église (1509-1511). Ayant poignardé, à Ravenne, le cardinal-légat Francesco

l'eglise de Rome, lequel duché le Pape avoit donné à son nepveu, Laurens de Medicis; aussi s'y trouva le magnifique Julian[1], frere du Pape, qui avoit espousé madame de Nemours[2], sœur de madame la Regente et du duc de Savoye; et se firent plusieurs autres traittez, et mesmes de l'abolition de la Pragmatique Sanction[3], et y fut faict cardinal le frere du grand maistre de Boisy, qui estoit evesque de Coustances[4].

Aledosi (24 mai 1511), il fut poursuivi par Jules II, puis par Léon X, qui l'excommunia et lui enleva son duché pour le donner à Laurent de Médicis. Il réussit, en 1517, à se faire relever de son excommunication, mais c'est seulement en 1522 qu'il rentra en possession de son duché.

1. Julien de Médicis, fils de Laurent Ier de Médicis, né en 1478. Il devint duc de Nemours, à la suite du traité de Viterbe, par lettres patentes données à Milan en novembre 1515. Il mourut à Florence, le 16 mai 1516.

2. Philiberte de Savoie, née en 1498, épousa le Magnifique Julien, le 25 janvier 1515, devint duchesse de Nemours au mois de novembre suivant et mourut, à Virieu-le-Grand, le 4 avril 1524.

3. La Pragmatique Sanction de Charles VII, publiée à Bourges, le 7 juillet 1438. Le 27 novembre 1461, Louis XI rendit un arrêt de révocation, mais le Parlement refusa de l'enregistrer, et l'Université en appela au futur concile. Le concordat signé entre Louis XI et Sixte IV, en 1472, ne fut pas accepté par l'Église de France, qui continua d'adhérer à la Pragmatique Sanction, malgré la condamnation portée contre elle et ses adhérents par le concile de Latran (10 décembre 1512). Voir N. Valois, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, 1907, in-8°.

4. Adrien Gouffier, doyen de Thouars (1503), évêque de Coutances (1510-1519), grand aumônier de France (de nov. 1515 à oct. 1519), archevêque d'Albi (1519-1523), mort le 23 juillet 1523. — Après « Coustances », le ms. porte l'addition marginale suivante : *Et là fust mis en avent la creusade, quy fust le motif de faire parler Mar*[*tin*] *Luter.*

Retour du Roy en France. — Partant le Roy de Boulongne vint à Milan; auquel lieu, apres avoir mis ordre aux affaires du païs, comme d'avoir rendu aux Milanois leur Senat, leur baillant Jean de Selua[1], homme de bonnes lettres et de bonnes mœurs, pour premier presidant et vice chancelier, et avoir ordonné le duc de Bourbon connestable de France, son lieutenant general en tout l'estat de Milan[2], s'en retourna en France à grandes journées trouver madame sa mere et la royne à Lion, où il arriva environ la Chandeleur[3].

Pendant que le Roy revint de Boulongne à Milan et qu'il meit ordre aux affaires dudit duché, le comte de Vendosme, le comte de Guise et l'evesque de Laon, depuis cardinal de Bourbon, et plusieurs autres grands

1. Jean de Selve, né à la Roche-Canillac, dans le Bas-Limousin, en 1475, président à l'Échiquier de Normandie, premier président au Parlement de Bordeaux (23 février 1515), vice-chancelier du Milanais, premier président au Parlement de Paris (1519). Il fut chargé de diverses missions diplomatiques en Angleterre (1514-1515), en Espagne (1525) et mourut le 10 décembre 1529. Voir G. Clément-Simon, *Un conseiller de François Ier : Jean de Selve, premier président au Parlement de Paris, négociateur du traité de Madrid*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1903, t. LXXIII, p. 45-120.

2. Par lettres datées de Milan, 8 janvier 1516. (Bibl. nat., Clairambault 958, fol. 410.)

3. La rencontre avec les reines eut lieu près de Sisteron, le 13 janvier, et, après le pèlerinage à la Sainte-Baume, tous ensemble, par la vallée du Rhône, remontèrent vers Lyon, où l'on arriva dans les derniers jours de février. Voir sur cet itinéraire E. Baux, V.-L. Bourrilly et Ph. Mabilly, *le Voyage des reines et de François Ier en Provence et dans la vallée du Rhône (décembre 1515-février 1516)*, dans les *Annales du Midi*, 1904, p. 31-64.

seigneurs en leur compagnie allerent à Venise, où ils furent receus autant magnifiquement qu'on sçauroit escrire et comme si c'eust esté la propre personne du Roy; puis revindrent trouver le Roy à Milan sur son partement pour retourner en France[1].

Apres le partement du Roy, fut faict un tournoy en la place du chasteau, où fut blessé monsieur de S.-Paul d'un coup de lance dedans la veuë[2].

Une des occasions qui hasta le Roy de retourner en France estoit que le roy d'Angleterre, estant mal content que le Roy avoit pris en protection le jeune roy d'Escosse[3] (et, pour cest effect, le Roy avoit envoyé en Escosse Jean Stuart, duc d'Albanie, pour gouverner le jeune Roy et le royaume, lequel avoit faict mourir ou avoit banny tous ceux qu'il avoit cogneu porter faveur au roy d'Angleterre, et mesmes la roine, mere du roy[4], sœur dudit roy), à ceste occasion, le Roy, craignant qu'en son absence ne se remuast quelque chose à son prejudice de ce costé-là, fut conseillé de se retirer en son royaume; aussi il ne s'asseuroit gueres de la foy du roy Ferrand, lequel legerement changeoit d'opinion quand il cognoissoit son advantage.

1. Arrivé à Venise le 20 décembre, le duc de Vendôme en repartit le 24, y laissant son frère et le comte de Guise. (Sanuto, *Diarii*, t. XXI, col. 403-404, 415.)

2. La visière du casque.

3. Jacques V, né en 1512, mort en 1542.

4. Marguerite Tudor, sœur de Henry VIII, née en 1489, morte en 1539. Veuve de Jacques IV, elle épousa en 1515 Archibald Douglas, comte d'Angus, puis, en 1526, Henry Stuart d'Annandale. — Le ms. porte : *sœur dudit roy d'Angleterre.*

Exploicts de guerre au duché de Milan. — Sejournant le Roy au duché de Milan, après le trespas du seigneur Barthelemy d'Alvienne, fut envoyé le seigneur Jean-Jaques Trevoulce avec l'armée du Roy et celle de la Seigneurie assieger Bresse; puis, après quelque venue qu'eurent les Venitiens à leur desavantage par une saillie que firent ceux de la ville, le Roy leur renvoya de renfort le bastard de Savoye, son oncle maternel, avec trois cens hommes d'armes et le seigneur Petre de Navarre avec six mille Gascons. Enfin les assiegez conclurent[1] que, si dedans XX jours ils n'estoient secourus, ils s'en iroient leurs bagues sauves et enseignes desployées. Estant le bastard de Savoye adverty que le comte Guillaume de Roquendolf[2] approchoit avec une grosse armée, ayant passé les destroits des Grisons, fut conseillé de se retirer, n'ayant armée suffisante pour le soustenir; par quoy entrerent dedans la ville six mille Allemans de secours. Puis, avant Pasques M DXV, monsieur de Bourbon envoya messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, devant Bresse avec nostre armée et celle des Venitiens, où, après avoir esté longtemps logé aux environs, esperant affamer la ville, l'empereur Maximilian passa à Trente avec seize mille haults Allemans et quatorze mille Suisses et quelque cavallerie[3]; qui fut cause que ledit seigneur de Lautrec se retira par Cremone

1. Ms. : *feirent capitulation telle.*

2. Guillaume de Roggendorf, mort en 1541.

3. D'après des lettres envoyées de Trente à Rome au début de mars et interceptées, Sanuto donne à peu près le même chiffre pour l'effectif des troupes de Maximilien. (*Diarii*, t. XXII, col. 33-34. Cf. *Journal de Barrillon*, t. I, p. 200.)

avecques l'armée venitienne et celle du Roy. Puis, cuidant garder le passage de la riviere d'Adde, le jour de Pasques[1] fut contraint de se retirer à Milan, où estoit monsieur de Bourbon. Lequel, voyant la diligence que faisoit l'Empereur de suivre mondit seigneur de Lautrec et son armée, se ferma à Milan avecques l'armée venitienne, attendant secours de Souisse; et, craignant n'avoir loisir de fortifier les faulx-bourgs, pour la soudaine arrivée de l'Empereur et de son armée, fut resolu de ne garder que la ville et de mettre le feu aux faulx-bourgs, à ce que l'armée impérialle ne s'en peust prevaloir. Mais, l'Empereur temporisant en chemin quelque peu de temps, fut changé d'opinion et fut baillé à chacun son quartier pour remparer, de sorte que tous lesdits faux-bourgs furent incontinant en estat pour attendre les forces de l'Empereur. Cependant arriva à Milan Albert de La Pierre[2] avecques treze mille Suisses, lesquels, après avoir touché la paye, s'en allerent, en maniere que ledit Albert demoura accompagné seulement de deux ou trois cens hommes.

Or avoit ledit Empereur suivy monsieur de Lautrec, pensant qu'à son arrivée nostre armée se retireroit en France, ainsi que par cy-devant estoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne, et que des deniers qu'il pourroit lever à Milan il payeroit son armée. Mais après avoir sejourné quelques jours et se voyant frus-

1. Le 23 mars.

2. Albrecht von Stein, sieur de Montréal, membre du conseil étroit du canton de Berne, fut plus tard (juillet-août 1521) chargé d'une mission en Suisse. Les Suisses, qu'il conduisait avec François de Supersax, arrivèrent à Milan le lendemain de Pâques, 24 mars. (*Journal de Barrillon*, t. I, p. 201.)

tré de son intention, parce que ceux avec lesquels il avoit intelligence n'avoient moyen (pour l'ordre qu'y avoit donné monseigneur de Bourbon) d'executer leur mauvaise volonté, une nuict, au desceu de son armée, avecques deux cens chevaux, abandonna ses gens, de sorte que, devant que son camp en eust la cognoissance, il estoit à vingt mille de là. Son armée, se voyant sans chef et sans argent, se retira en grande diligence après ledit Empereur, à la suite de laquelle sortirent le comte de S.-Pol et le sieur de Montmorency et le sieur de l'Escut[1], lesquels en deffirent quelque nombre. Ce faict, partit ledit duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le Roy, laissant messire Odet de Foix, sieur de Lautrec, gouverneur du duché de Milan et lieutenant general dudit seigneur en Italie[2].

Siege de Bresse par monseigneur de Lautrec. — Le seigneur de Lautrec, ayant pris l'armée en main, delibera de parachever les choses promises aux Venitiens; et, se joignant avec leur armée, alla assieger Bresse, où il fut faict deux batteries, l'une par les François, l'autre par les Venitiens; lesquelles furent si bien continuées que ceux de la ville parlementerent, à la charge que, s'ils n'estoient secourus dedans dix jours, ils devoient bailler la place, s'en allans leurs bagues sauves avecques leurs armes et enseignes, et furent

1. Thomas de Foix, sieur de Lescun, second fils de Jean de Foix et de Jeanne d'Aydie, se distingua à Marignan, dans la campagne contre l'Empereur et dans la guerre d'Urbin; chevalier de l'Ordre et maréchal de France (1520), il prit part aux campagnes de 1521 à 1525 et mourut, le 3 mai 1525, des suites des blessures reçues à Pavie.

2. Les lettres de provision sont datées de Chambéry, 17 juin 1516 (Bibl. nat., Clairambault 958, fol. 412.)

baillez pour hostages, de la part des assiegez, Maldonade et dom Johan de Servillon[1]. Le jour venu, fut quelque peu temporisé par ceux de la ville, tellement que mondit seigneur de Lautrec menaça lesdits hostages de les pendre; mais enfin la ville fut rendue au Roy, suivant la capitulation, laquelle ledit seigneur de Lautrec mist entre les mains des Venitiens selon le traitté[2].

Veronne rendue. — Ce faict, nostre armée s'en alla hyverner au Mantoüan, et l'esté subsequent alla devant Veronne; mais après que nous eusmes faict batteries, l'une par nous, du costé de Mantoüan; l'autre par les Venitiens, du costé de Vincence[3]; celle du costé du seigneur de Lautrec fut fort combatue, mesmes par deux assaulx : l'un du costé de la porte, l'autre à un pan de mur que mondit seigneur de Lautrec avoit faict sapper, où fut blessé d'une arquebouzade le seigneur Marc-Antoine Colonne, qui estoit chef dedans la ville pour l'Empereur; ce nonobstant, et qu'il y eust faulte de toutes choses, jamais ne voulut parler. Aussi sur le mois d'octobre y entra secours amené par le comte de Roquendolfe de huict mille hommes qui vindrent du costé de Trente. A ceste cause retirasmes nostre armée à Villefranche[4], qui est sur le bord de la muraille qui separe le Mantoüan du Veronnois, pour les affa-

1. Juan Serbelloni, père du capitaine Gabriel Serbelloni et oncle du pape Pie IV et du condottiere Jean-Jacques Medechino, marquis de Marignan.

2. D'après une lettre de Louis Maroton à Marguerite d'Autriche, quelques difficultés s'élevèrent à ce sujet entre Vénitiens et Français. (Le Glay, *op. cit.*, t. II, p. 111.)

3. Vicence.

4. Villafranca, à 17 kil. au sud-ouest de Vérone.

mer; et là nous faisoient les Venitiens fournir des vivres par commissaires durant tout l'yver, de sorte qu'environ Noël les Espagnols, par necessité de vivres, nous rendirent la ville, laquelle fut pareillement mise entre les mains des Venitiens[1].

L'armée du Roy à Urbin. — Ce faict, et ledit seigneur de Lautrec de retour à Milan, fut solicité par l'ambassadeur du pape Leon d'envoyer (suivant le traitté faict à Boulongne) secours pour jetter hors du duché d'Urbin Francisque Marie, usurpateur dudit duché; à quoy le seigneur de Lautrec ne voulut faillir et y envoya le seigneur de Chissey[2] avec quelque nombre de gens. Puis après y envoya pour lieutenant general du Roy messire Thomas de Foix, seigneur de l'Escut, son frere, et bon nombre de gendarmerie et de gens de pied françois et ceux qui avoient la conduitte desdits gens de pied, entre autres le chevalier d'Ambres[3], le seigneur d'Aussun[4], le seigneur de S.-Blimond[5], picard, et plusieurs autres capitaines. Arrivé que fut ledit seigneur de l'Escut au duché d'Ur-

1. La capitulation de Vérone est du 15 janvier 1517.

2. Pierre Bérard, sieur de Chissé et de La Croix de Bléré, écuyer d'écurie du roi. Il fut tué par Pompérant, au début de 1518. Voir *Journal de Barrillon*, t. I, p. 314, 326-327.

3. François de Voisins-d'Ambres, troisième fils de Jean de Voisins et d'Hélène de Lévis, chevalier de Malte, conseiller d'État, chambellan, sénéchal de Rouergue (1531), capitaine des légions de Languedoc (1535), gouverneur de Savigliano.

4. Roger d'Ossun, né en 1452, échanson du roi de Navarre (1481), homme d'armes à la compagnie de Lautrec, commissaire des guerres (1514-1532).

5. Jean de Saint-Blimont, capitaine de gens de pied, participa à l'expédition de Danemark, où il mourut (1520).

bin, feit telle diligence qu'en peu de jours il meit ledit duché en son obeissance; puis en mist en possession le seigneur Laurens de Medicis, nepveu du Pape.

Traitté de Noyon. — En ce temps, estant le Roy à Tours, vint devers luy Philippe de Cleves, seigneur de Ravastain[1], ambassadeur, de la part de Charles d'Autriche, prince d'Espagne et comte de Flandres, pour adviser un lieu commode où les deputez de leurs deux Majestez pourroient convenir ensemble pour faire une fin à tous leurs differens et ceux de leurs alliez. Le lieu fut ordonné à Noyon[2], où de la part du Roy se trouva le seigneur de Boisy, Arthus Gouffier, grand maistre de France, et de la part du prince d'Espagne, Antoine de Crouy, seigneur de Chievres[3], lesquels avoient gouverné leurs maistres en leurs jeunes aages; et tous deux accompagnez du conseil de leursdits maistres et de plusieurs notables personnages[4]. Audit lieu de Noyon furent faictes plusieurs conclusions entre eux, tant pour le differend du royaume de Navarre, nouvellement usurpé par le roy d'Arragon, que du differend du royaume de Naples[5]. Enfin il fut traitté que dedans six

1. Philippe de Clèves, sieur de Ravestein, né avant 1469, mort en 1528. D'après Barrillon (*Journal*, t. I, p. 247-248), le sieur de Ravestein serait venu trouver le Roi à Amboise vers la fin de septembre et l'aurait accompagné à Paris dans la première quinzaine d'octobre. Il était chargé d'obtenir la ratification par François Ier du traité de Noyon, ratification qui fut donnée le 29 septembre.

2. Noyon, arr. de Compiègne (Oise).

3. Guillaume (et non Antoine) de Croy, sieur de Chièvres.

4. Ms. : *tant d'un costé que d'autre.*

5. Le traité de Noyon fut signé le 13 août 1516. Voir le texte dans les *Ordonnances*, t. I, n° 88.

mois le roy catholique devoit rendre le royaume de Navarre à monseigneur Henry d'Alebret, lequel avoit esté usurpé sur son pere par le roy d'Arragon, grand pere maternel dudit roy catholique, ou bien recompenser ledit roy de Navarre, dedans ledit temps, à son contentement. Quant au royaume de Naples, ledit Charles d'Autriche en devoit faire une pension (ce me semble) de cent cinquante mille ducats[1]; mais il ne s'est rien faict ny de l'un ny de l'autre. Et là fut conclu le mariage entre ledit Charles d'Autriche et Louise, fille aisnée du Roy[2], encores que par cy devant eust esté traitté le mariage de luy et de madame Renée de France, sœur de la roine. Et pour jurer lesdits traittez faits à Noyon, fut envoyé de la part dudit Charles d'Autriche le comte du Reu[3], grand maistre d'Espagne, lequel trouva le Roy à Paris, qui envoya son Ordre audit prince Charles d'Autriche et ledit prince le sien au Roy pour signe d'amitié; et fut conclu une veüe entre les deux princes à Cambray.

1. Charles s'engageait à payer 100,000 écus jusqu'à l'accomplissement du mariage et 50,000 écus depuis ce moment jusqu'à la naissance du premier enfant (cette dernière somme représentait le douaire promis à sa future femme par le roi d'Espagne).

2. Louise de France, fille aînée du Roi, née à Amboise le 19 août 1515, morte le 25 septembre 1517.

3. Adrien de Croy, sieur de Rœux, Beaurain, etc., chevalier de la Toison d'or (1505), conseiller et chambellan de Maximilien, grand maître d'hôtel de Charles-Quint. Il arriva à Paris le 28 janvier 1517. Voir le récit de sa réception dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 46-48. Il venait chercher la ratification du traité non de Noyon, mais de Bruxelles, conclu le 3 décembre de l'année précédente entre François I[er] et Maximilien. Voir le texte dans les *Ordonnances*, t. I, n° 97.

1517. — Mort du roy Ferdinand d'Arragon. — Au mesme temps[1] mourut Ferdinand, roy d'Arragon, qu'on appeloit Jean Gippon[2], ayeul maternel de Charles d'Autriche, parquoy ledit Charles, pour recueillir la succession, s'embarqua pour aller en Espagne, qui fut cause de rompre l'entrevuë des deux princes.

Naissance de monseigneur le dauphin François, fils du roy François. — A ceste occasion, le Roy, qui se preparoit pour aller à Cambray[3], changea son dessein et reprint son chemin à Blois et de Blois à Amboise[4], auquel lieu, peu de temps après, acoucha la royne Claude de son fils aisné, au mois de fevrier mille cinq cens XVII[5]; lequel le seigneur Laurens de Medicis, nepveu du pape Leon, au nom dudit Pape, tint sur les fons

1. Le 23 janvier 1516 (et non 1517). La nouvelle parvint à François Ier à Tarascon, le 3 février suivant.

2. Nous ignorons l'origine et le sens de ce sobriquet. Le mot *grippon*, qui paraît faire allusion à la politique avide du roi d'Aragon, a été imaginé par un éditeur très postérieur, l'abbé Lambert.

3. Malgré l'absence des deux souverains, les conférences de Cambrai eurent lieu. (*Journal de Barrillon*, t. I, p. 263-272.) Elles aboutirent au traité du 11 mars 1517. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, partie I, p. 228.)

4. Le Roi quitta Paris le 19 mai, fit un long voyage par la Picardie (mai-juillet), la Normandie (juillet-octobre), et, après être allé à Moulins assister au baptême du fils du connétable de Bourbon (début de novembre), il fut à Blois dans les derniers jours du mois et à Amboise seulement le 10 décembre 1517.

5. Ms. : *à la fin de février*. Exactement le 28 février 1518. Voir *Journal de Louise de Savoie*, p. 90, et A. Leone, *In nascita di un Delfino di Francia* (28 febbraio 1517-18), 1900. Le baptême eut lieu le 25 avril suivant. Voir *Journal de Barrillon*, t. II, p. 85; Marino Sanuto, *Diarii*, t. XXV, col. 397, 405-411.

et fut nommé François. Audit baptesme furent faictes les plus grandes magnificences, tant en joustes[1], escarmouches, batailles faintes qu'assiegemens de places, qu'on eust veu du vivant des hommes.

Mariage du seigneur Laurens de Medicis avec madame Magdelaine de Boulongne, pere et mere de la roine Catherine. — Le Roy, pour confirmer l'amitié entre ledit Pape et luy, donna à Laurens de Medicis, duc d'Urbin, en mariage une sienne cousine[2], fille et heritiere du feu comte de Boulongne et de la sœur de feu François de Bourbon, comte de Vendosme, qui estoit mort à Vercel au retour du roy Charles, de Naples[3]. Audit baptesme vint presenter son service au Roy le prince d'Orenge[4] en grande equippage, lequel s'en alla mal content et se retira au service de Charles d'Autriche, roy d'Espagne. Peu de temps devant, le Roy fit reedifier la ville de Teroüenne[5] et en fit gouverneur le bastard de Moreul, seigneur du Fresnoy[6].

Secours envoyé en Danemarc. — En ce mesme temps, ou peu après, le Roy depescha messire Gaston de

1. Ms. : *en lisse et hors lisse.*

2. Madeleine de La Tour-d'Auvergne, seconde fille de Jean de La Tour-d'Auvergne, comte d'Auvergne et de Boulogne (mort le 28 mars 1502), et de Jeanne de Bourbon (morte le 22 janvier 1512). Le mariage fut célébré le 2 mai 1518.

3. Le 3 octobre 1495.

4. Philibert de Chalon. Voir *supra*, p. 58, n. 1, l'ouvrage déjà cité d'Ulysse Robert. — Ms. : *en grand et sumptueux equippage; mais se voiant desdaigné, s'en alla*, etc.

5. Ms. : *laquelle avoit esté ruynée comme a esté dict cy-devant par le roy Henry VIIIe de ce nom, roy d'Angleterre, et par l'empereur Maximilien.*

6. Artus de Moreul, sieur de Fresnoy et Baudricourt, fils naturel de Jean de Soissons et de Jeanne de La Forge, gouverneur de Thérouanne (17 mai 1517), mort au début de 1535.

Brezé[1], prince de Fouquarmont, frere du grand seneschal de Normandie, avecques deux mille hommes de pied françois, desquels avoient la charge soubs luy le capitaine Piefou[2] et le baron de Gondrin[3], gascon, et le capitaine Sainct-Blimont, picard, et le capitaine La Lande[4], au secours du roy de Dannemarc[5] contre le roy de Suede; lesquels, après avoir gaigné une bataille au prouffit dudit roy[6], estans enfin abandon-

1. Gaston de Brezé, prince de Fauguernon, sieur de Plaignes, quatrième fils de Jacques de Brezé et de Charlotte de Valois, fut plus tard gouverneur de Harfleur (4 novembre 1527), maréchal de Normandie, et mourut le 22 octobre 1543. Le contingent envoyé en Danemark comprenait 1,000 hommes seulement.

2. Ms. : *Poifou, poytevin.* L'orthographe paraît être *poyfou*, comme il résulte de la signature d'une lettre adressée à François Ier, Reims, 14 septembre [1521]. (Bibl. nat., ms. fr. 2971, fol. 83.)

3. Arnault de Pardaillan, baron de Gondrin, sieur de Bruch, etc., chevalier de l'Ordre.

4. Ce dernier nom manque dans le ms. Il s'agit peut-être de Yvon Rouvray, écuyer, sieur de La Lande.

5. Christian II, le Néron du Nord (1513-1533); son adversaire était Sten Sture le jeune, qui était maître de Stockholm. Le combat dont il est ici question est celui du lac Asunda (20 janvier 1520), où Sten Sture fut battu et mortellement blessé.

6. A partir d'ici, la rédaction du ms. présente avec celle de l'édition quelques différences : *Enfin furent habandonnez des Dannemarquoys et furent rompus en ung combat qu'ilz eurent dedanz les forestz, à l'occasion de quoy ilz ne se pouvoient ayder des picques. Si est-ce que s'estans rassemblez, une partie se retirerent en sauveté, et n'y mourut homme de nom que le capitaine Sainct-Blymont; le reste, estans habandonnez du roy de Dannemarc, par le moyen de quelques navires passagers, se retira en Escosse et d'Escosse en France.* — Il s'agit du combat de Zyveden. Voir C. de la Roncière, *op. cit.*, III, p. 164-166.

nez des Dannemarquois, en un combat faict sur la glace furent deffaits. Et y en demeura la plus grande part, pour des arbres abatus en une forest, qui empeschoient noz gens de s'aider de leurs picques, après s'estre retirez de dessus les glaces aux forests. Et entre autres y mourut le capitaine Sainct-Blimont, qui estoit vaillant homme, et n'en revint en France la moitié, qui estoient tous nuds, ayans perdu leurs armes et ruiné leurs habillemens; encores estans abandonnez du roy de Dannemarc, pour lequel ils avoient combattu, trouverent moyen de trouver quelques navires passageres, par le moyen desquelles ils prindrent terre en Écosse et de là en France.

1518. — Naissance de Henry, fils du roy François. — L'an mille cinq cens dix-huict fut nay à Saint-Germain-en-Laye Henry, second fils du Roy[1], duquel fut parrain et, de son nom Henry, le nomma par procureur Henry huictiesme, roi d'Angleterre.

Mort de l'empereur Maximilian. — Peu de temps après mourut l'empereur Maximilian[2], à l'occasion de quoy y eut de grandes menées et pratiques pour faire election d'un empereur : aucuns desiroient le roy de France, autres Charles d'Autriche, fils du roy dom Philippe, qui avoit esté fils de l'empereur Maximilian decedé. Pour ceste occasion alla l'amiral de Bonnivet

1. Le 31 mars 1519. Voir *Journal de Louise de Savoie*, p. 90. L'enfant fut tenu sur les fonts par l'ambassadeur d'Angleterre, Thomas Boleyn, qui reçut de son maître commission pour cela en date du 8 mai. (Arch. nat., J. 920). — Ms. : *lequel fut nommé par Henry, roy d'Angleterre, VIII*e *de ce nom, Henry, à present regnant.*

2. Le 12 janvier 1519, à Welz, dans la Haute-Autriche.

en habit dissimulé en Allemagne[1], ayant promesse de plusieurs des Electeurs qu'ils seroient à la devotion du Roy, son maistre; mais par la conduitte de Federic, comte Palatin[2], du cardinal du Liege[3], frere de messire Robert de la Marche, fut ledit Charles d'Autriche, roy d'Espagne, esleu à Francfort[4] et couronné à Aix-la-Chappelle[5].

Mort de monsieur de Boissy, grand maistre. — Ceste mesme année, messire Arthus Gouffier, seigneur de Boisy, grand maistre de France, et monsieur de Chievres s'assemblerent à Montpellier : l'un pour la part de l'esleu Empereur, l'autre pour la part du Roy, pour par ensemble adviser une paix finale entre leurs

1. Bonnivet fut, avec le sieur d'Orval et Charles Guillart, par une commission datée d'avril (confirmée par une seconde du 28 mai 1519), chargé de s'aboucher avec les Électeurs; il se rendit d'abord à Lunéville, puis à Coblentz, et, lorsque les Électeurs se réunirent à Francfort, il gagna, sous un déguisement et sous le nom de capitaine Jacob, le château de Rudesheim : il y attendit le résultat de l'élection, après quoi il revint à Coblentz et, de là, regagna la France. Voir *Journal de Barrillon*, t. II, p. 145, et les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LXI, LXII, LXIII, LXVI.

2. Frédéric II, dit le Sage, comte palatin, fils du duc Philippe I[er] de Bavière, né le 9 décembre 1482, succéda en 1544 à son frère Louis V en qualité d'électeur palatin et mourut en 1556. Il est probable que Martin du Bellay confond Frédéric avec son frère aîné, Louis V, l'électeur.

3. Érard de La Marck, second fils de Robert de La Marck et de Jeanne de Marley, évêque de Liège (1505), de Chartres (1507), cardinal en août 1521, mort à Liège le 16 février 1538. Voir Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège au XVI[e] siècle*, Liège, 1884, in-8°, p. 1-122. Il passa au service de l'Empereur par le traité de Saint-Trond (27 avril 1518).

4. Le 28 juin 1519.

5. Le 23 octobre 1520.

deux Majestez et vuider tous leurs differens d'entre eux et leurs alliez[1]. Mais après avoir convenu ensemble quelques jours et avoir si bien acheminé les affaires que l'on esperoit en avoir bonne issuë, ledit grand maistre de Boisy tomba en une fievre continue, de laquelle il mourut[2]; qui fut cause que les choses encommencées ne prindrent point de fin, et s'en retourna le seigneur de Chievres en Espagne. Ladite mort fut cause de grandes guerres, ainsi qu'entendrez cy aprez; car s'ils eussent achevé leur parlement, il est tout certain que la chrestienté fust demourée en repos pour l'heure; mais ceux qui par après manierent les affaires n'aimerent pas le repos de la chrestienté, comme faisoient lesdits de Chievres et le grand maistre.

Ladite année mourut le seigneur de Piennes, surnommé de Halluin, qui estoit gouverneur et lieutenant general du Roy en Picardie[3], et en son lieu le Roy bailla le gouvernement à Charles, duc de Vendosmois, et le gouvernement de l'Isle-de-France, qu'avoit ledit duc, à François de Bourbon, comte de S.-Pol, son frere[4].

Ambassade de l'amiral Bonnivet en Angleterre. —

1. Sur ces conférences, qui commencèrent le 1[er] mai 1519, voir les *Mémoires de ce qui s'est passé à la journée de Montpellier* dans Le Glay, *op. cit.*, t. II, p. 450 et suiv.; Fleuranges, *Mémoires*, chap. LXIV.

2. Le 13 mai 1519, d'après Barrillon. (*Journal*, t. II, p. 141.)

3. Il dut mourir vers le milieu de 1519, car il est mentionné comme vivant encore dans un acte du 1[er] mai 1519. (*Catalogue des actes de François I[er]*, n° 1010.)

4. Les lettres de provision en faveur de ce dernier sont datées du 19 décembre 1519. (Arch. nat., X[1a] 8611, fol. 313.)

Ledit an, au mois de septembre ensuivant, le Roy, estant à Angiers, delibera de faire plus estroittes alliances avec le roy d'Angleterre, voyant avoir failly de conclure avec l'esleu Empereur; et pour cest effect despescha messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, accompagné de grand nombre de seigneurs et gens de conseil, pour aller devers ledit roy d'Angleterre[1], lequel il trouva à Grenüich, maison de plaisir qu'il a sur la Tamise, trois mille au-dessous de Londres; auquel lieu fut pourparlé du mariage de François, dauphin de France, et de madame Marie, fille unique dudit roy d'Angleterre, encores que sa fille eût quatre ans plus que ledit Dauphin; et après avoir sejourné audit lieu six sepmaines et avoir esté grandement festoyé dudit seigneur Roy, tant en chasses, festins, tournois qu'autres deduits, s'en retourna en France, ayant arresté une estroitte alliance entre leurs deux Majestez[2]; pour la confirmation de laquelle et dudit mariage futur, peu de temps après, le millor Chamberlan[3] et le prieur de S.-Jean de Hierusalem de Londres[4] vindrent trouver le Roy à

1. Les instructions données au sieur de Bonnivet (qu'accompagnaient Étienne de Poncher, évêque de Paris, François de Rochechouart, sieur de Champdenier, et Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy), et datées d'Angers, 25 juillet 1518, sont reproduites dans le *Journal de Barrillon*, t. II, p. 89-107; le texte des pouvoirs, datés du 31 juillet, est dans Rymer, *Fœdera*, t. VI, partie I, p. 147-159, 169-170.

2. Il y eut six traités ou conventions conclus les 2, 4 et 8 octobre 1518, dont on trouvera le texte dans Rymer, *Fœdera*, t. VI, partie I, p. 142-145.

3. Charles Somerset, comte de Worcester.

4. Lancelot Docwra, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Paris, où ils furent honnorablement recueillis et festoiez, tant du Roy que des princes de son sang[1]; et là fut conclu la restitution de la ville de Tournay entre les mains du Roy, laquelle avoit esté conquise par l'Anglois sur le feu roy Louis XII, de quoy desja les propos avoient esté mis en avant par l'amiral de Bonnivet, luy estant en Angleterre. Pour le rachapt de ladite ville, le Roy luy devoit fournir quatre cens mille escus, sçavoir est deux cens mille, tant pour la despence faicte à la construction de la citadelle que pour l'artillerie, poudres et autres munitions que ledit roy d'Angleterre devoit laisser en la place; les autres deux cens mille pour les frais par ledit Roy faits à la conqueste de ladite ville et pour le reste des pentions qui luy estoient deuës. Et par ce que l'argent n'estoit baillé comptant, fut baillé audit roy d'Angleterre huict gentilshommes pour tenir hostages jusques au payement de ladite somme, à sçavoir quatre gentilshommes de la chambre du Roy et quatre enfans d'honneur; les quatre gentilshommes estoient : François de Montmorency, seigneur de la Rochepot[2], Charles de Moüy, seigneur de la Milleraye[3], Antoine des Prez, seigneur

1. Les ambassadeurs anglais arrivèrent à Paris le 10 décembre. Sur leur séjour en France, voir le *Journal de Barrillon*, t. II, p. 112-114; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 74-77.

2. Il faut lire : *Anne de Montmorency*, le futur connétable, qui était alors le seul à porter le titre de sieur de La Rochepot. Voir F. Decrue, *Anne de Montmorency... à la cour de François Ier*, p. 13, n. 1.

3. Charles de Moy, sieur de La Meilleraye, quatrième fils de Jacques de Moy et de Jacqueline d'Estouteville. Il fut plus tard gouverneur du pays de Caux, vice-amiral de France, lieutenant général en Normandie.

de Montpesat[1], et Charles de Soliers, seigneur de Morette en Piemont; les quatre enfans d'honneur estoient : le fils aisné du seigneur de Hugueville[2], le puisné de Mortemar[3], et Melun[4], et Grimault[5].

Reddition de la ville de Tournay. — Aussi fut accordé que jusques à ce que lesdits hostagiers seroient rendus à Calaiz en la puissance du roy d'Angleterre ne seroit faite delivrance de ladite ville de Tournay; mais qu'estans audit lieu de Calaiz, seroit depesché messire Gaspart de Colligny[6], seigneur de Chastillon, mareschal de France, accompagné de deux cens hommes d'armes, pour aller prendre possession de

1. Antoine de Lettes des Prez, sieur de Montpezat, né vers 1490, valet tranchant du roi, capitaine de gendarmerie, maître des eaux et forêts de Poitou, sénéchal de Périgord, ambassadeur en Angleterre (novembre 1532 à février 1533), lieutenant général en Languedoc, maréchal de France, mourut le 26 juin 1544.

2. Adrien de Roncherolles-Hugueville, fils aîné de Louis de Roncherolles et de Françoise de Halluin, mariés en 1501, enfant d'honneur du roi (1518-1519), gentilhomme de la Chambre, tué, en 1523, à Biagrasso.

3. Louis de Rochechouart-Mortemart, second fils d'Aimery de Rochechouart, baron de Mortemart, Tonnay-Charente, Vivonne, né le 25 décembre 1502, enfant d'honneur (1516-1522), pannetier en 1524.

4. Adrien de Melun, sieur de Normanville, enfant d'honneur en 1519, échanson (1524-1545).

5. Jean de Vesc, sieur de Grimaud, Forcalqueiret, fils de Charles de Vesc et d'Antoinette de Clermont-Lodève, mariés le 12 juin 1501, enfant d'honneur (1518-1519), échanson (1524-1545). Il mourut le 28 août 1548.

6. Gaspard de Coligny, sieur de Châtillon, second fils de Jean de Coligny et d'Éléonore de Courcelles, mariés en 1464; il se distingua dans les guerres d'Italie, à Naples, Fornoue, à Cerignola, où il fut pris (1503), à Agnadel, Marignan; il devint

ladite ville, chose qui fut executée[1]; car, arrivant ledit mareschal de Chastillon à Tournay, luy furent livrées par les deputez du roy d'Angleterre la ville et la citadelle avec toutes les choses contenues audit traitté, et fut receu ledit mareschal par les habitans en la plus grande joye que l'on eust sçeu recevoir la propre personne du Roy. Et mesmes les citadins, pour monstrer l'affection qu'ils portoient au Roy[2], firent les feux de joye par les cantons de la ville des bancs et des escabelles sur lesquelles s'estoient assis les Anglois, donnans par là à entendre qu'ils ne desiroient jamais retomber soubs leur authorité.

1519. — Entreveuë à Ardres des roys de France et d'Angleterre. — L'an subsequent mille cinq cens dix neuf, par le moyen de l'amiral de Bonnivet (lequel avoit le maniement des affaires du Roy depuis le trespas du grand maistre de Boisy, son frere), et du cardinal d'Iorc[3], qui avoit la superintendence des affaires du roy d'Angleterre, fut accordé une entreveuë entre leurs deux Majestez, à celle fin qu'en personne ils peussent confirmer l'amitié faicte entre eux par leurs deputez; et fut pris jour auquel le Roy se trouveroit

maréchal de France en 1516, chevalier de l'Ordre (1517), chambellan (1518), fit la campagne de Picardie (1521) et de Guyenne l'année suivante. Il mourut, à Dax, le 24 août 1522.

1. La commission donnée à Gaspard de Coligny de prendre possession de Tournay est datée du 13 janvier 1519. (Rymer, *Fœdera*, t. VI, part. I, p. 174-175.)

2. Ms. : *aux François... des chières sur quoy s'estoient assis... retourner soubs...*

3. Thomas Wolsey, né en 1471, archevêque d'York (1514), cardinal (1515), mort en 1530.

à Ardres et le roy d'Angleterre à Guines[1]. Puis par leurs deputez fut ordonné un lieu à my chemin d'Ardres et Guines, où les deux princes se devoient rencontrer. Ledit jour de la feste Dieu[2], au lieu ordonné, le Roy et le roy d'Angleterre, montez chacun sur un cheval d'Espagne, s'entre aborderent, accompagnez, chacun de sa part, de la plus grande noblesse que l'on eust veu cent ans auparavant ensemble, estans en la fleur de leurs aages et estimez les deux plus beaux princes du monde et autant adroits en toutes armes, tant à pied qu'à cheval[3]. Je n'ay que faire de dire la magnificence de leurs accoutremens, puisque leurs serviteurs en avoient en si grande superfluité, qu'on nomma ladite assemblée le camp de drap d'or. Ayans faict leurs accollades à cheval, descendirent en un pavillon ordonné pour cest effect, ayant le Roy seulement avecques luy l'amiral de Bonnivet et le chancelier du Prat et quelque autre de son conseil, et le roy d'Angleterre le cardinal d'Iorc, le duc de Norfolc et le duc de Suffolc. Où, après avoir devisé de leurs affaires particulieres, conclurent que audit lieu se feroient lisses et eschaffaulx, où se feroit un tournoy, estans deliberez de passer leurs temps en deduit et choses de plaisir, laissans negocier leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de jour en autre leur faisoient rapport de ce

1. Guines, arr. de Boulogne (Pas-de-Calais). — Ms. : *deleguez* (au lieu de : *deputez*).

2. Le 7 juin 1520. Sur cette entrevue du Camp du drap d'or, voir les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LXVII ; *Journal de Barrillon*, t. II, p. 167-173; Marino Sanuto, *Diarii*, t. XXIX, col. 22-24, 26-28, 30-31.

3. Ms. : *et non ignorantz de toutes arts et sciences.*

qui avoit esté accordé. Par douze ou quinze jours coururent les deux princes l'un contre l'autre, et se trouva audit tournoy grand nombre de bons hommes d'armes, ainsi que vous pouvez estimer, car il est à presumer qu'ils n'amenerent pas des pires.

Ce faict, le roy d'Angleterre festoya le Roy près de Guines, en un logis de bois, où y avoit quatre corps de maison qu'il avoit faict charpenter en Angleterre et amener par mer toute faicte, et estoit couverte de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapisseries qui se peurent trouver, en sorte qu'on ne l'eust peu juger autre, sinon un des beaux bastimens du monde, et estoit le dessein pris sur la maison des marchands à Calaiz. La maison estant après desassemblée fut renvoyée en Angleterre, sans y perdre que la voiture. Le lendemain, le Roy devoit festoyer le roy d'Angleterre près Ardres, où il avoit faict dresser un pavillon ayant soixante pieds en quarré, le dessus de drap d'or frizé et le dedans doublé de veloux bleu, tout semé de fleurs de lis, de broderie d'or de Chypre, et quatre autres pavillons aux quatre coings de pareille despence. Et estoit le cordage de fil d'or de Chypre, et de soye bleue turquine, chose fort riche. Mais le vent et la tourmente vint telle que tous les cables et cordages rompirent, et furent lesdites tentes et pavillons portez par terre, de sorte que le Roy fut contrainct de changer d'opinion, et feit faire en grande diligence un lieu pour faire le festin, où de present y a un boullevert nommé le boullevert du festin. Je ne m'arresteray à dire les grands triomphes et festins qui se firent là, ny la grande despence superflue, car

il ne se peult estimer, tellement que plusieurs y porterent leurs moulins, leurs forests et leurs prez sur leurs espaules.

Passage de l'Empereur en Angleterre. — Après lesquels festins et tournois, le Roy se retira à Boulongne, et le roy d'Angleterre à Calaiz[1]. Toutes gens de bon jugement ne pouvoient penser de veoir jamais inimitié entre ces deux princes; mais, estant le roy d'Angleterre de retour à Calaiz, adverty comme l'esleu Empereur estoit arrivé en Angleterre venant d'Espagne, s'embarqua, et le fut trouver à Cantorbery, puis s'en vint à Calaiz et à Gravelines, en telle fraternité comme il avoit faict avec le Roy, où fut accordé entre eux que là où le Roy et l'Empereur tomberoient en quelque differend, il[2] seroit arbitre; et celuy qui ne voudroit tenir son arbitrage, il se pourroit declarer contre luy, chose contraire aux accords qu'il avoit faict avec nostre Roy. Puis s'en retourna l'Empereur en Flandres, et le roy d'Angleterre en Angleterre.

Durant ce temps, le Roy print son chemin à

1. Les deux rois prirent congé l'un de l'autre le 24 juin et, le lendemain, François Ier partit d'Ardres pour Thérouanne et Henry VIII de Guines pour Calais.

2. Ms. : *le roy d'Angleterre.* — Tout ce passage est assez confus et partiellement inexact. Charles-Quint venant d'Espagne avait eu une première entrevue à Cantorbéry avec Henry VIII avant que celui-ci s'embarquât pour la France; les deux souverains en eurent une seconde, après le camp du Drap d'or, à Gravelines, puis à Calais, entre le 10 et le 14 juillet. Le 14 juillet, fut signé un traité par lequel Charles-Quint s'engageait à ne faire pendant un délai de deux ans aucune convention de mariage avec le roi de France. Il était en outre stipulé que les

Amboise[1], puis d'Amboise, sur la fin de decembre, s'en alla à Romorantin[2], auquel lieu estant, vint la feste des Roys. Le Roy, sçachant que monsieur de Sainct-Pol avoit faict un roy de la febve en son logis, delibera avecques ses supposts d'envoyer deffier ledit roy de mondit seigneur de Sainct-Pol, ce qui fut fait; et par ce qu'il faisoit grandes neges, mondit sieur de S. Pol feit grande munition de pelottes de neige, de pommes et d'œufs pour soustenir l'effort. Estans en fin toutes armes faillies pour la deffence de ceux de dedans, ceux de dehors forçans la porte, quelque mal advisé jetta un tison de bois par la fenestre, et tomba ledit tison sur la teste du Roy, dequoy il fut fort blessé, de maniere qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient asseurer de sa santé; mais le gentil prince ne voulut jamais qu'on informast qui estoit celuy qui avoit jetté ledit tison, disant que s'il avoit faict la folie, il falloit qu'il en beust sa part[3]. Soudain, les choses ainsi advenues, fut publié par tout le païs de Flandres, Arthois et Espagne que le Roy estoit mort dudit coup; autres qui vouloient moins

deux souverains traiteraient un peu plus tard des choses dont ils s'étaient déjà entretenus et qu'ils régleraient alors tout ce qui pourrait être utile à leurs intérêts, honneur et sûreté.

1. François Ier séjourna à Paris ou aux environs du mois de juillet jusque vers le milieu d'octobre, puis il gagna Amboise et Blois, où il passa les mois de novembre et de décembre.

2. Il était à Romorantin, le 2 janvier 1521.

3. Sur cet accident, voir le *Journal de Louise de Savoie*, p. 92; *Journal de Barrillon*, t. II, p. 179; *Fragments de la première Ogdoade*, p. 18; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 88-89; *Livre de raison de Me Nicolas Versoris*, p. 16. Ces deux derniers textes donnent la date du 5 janvier.

mentir disoient qu'il n'estoit pas mort, mais aveugle; parquoy le Roy (comme bien advisé) advertit tous ses ambassadeurs qui estoient aux païs estranges qu'ils eussent à publier la verité du faict, et mesmes manda querir tous les ambassadeurs estrangiers qui estoient suivans sa cour, à ce qu'ils cogneussent l'estat auquel il estoit.

1521. — Prise et reprise du royaume de Navarre. — L'an mille cinq cens vingt et un, au commencement du printemps, Henry, roy de Navarre, duquel le pere avoit depuis peu de temps esté spolié de son royaume par le roy d'Arragon, grand-pere maternel de l'Empereur, adverty qu'en Espagne y avoit grande division entre la noblesse et le peuple, et qu'ils estoient en armes les uns contre les autres[1], chercha moyen, par intelligence, de rentrer en son dit royaume. Et, pour cest effect, le seigneur d'Asparrot[2], frere du seigneur de Lautrec (pour la jeunesse dudit Henry[3] qui ne pouvoit faire ladite entreprise), ayant levé jusques au nombre de cinq ou six mille Gascons, tant de ses pais qu'autres circonvoisins, et deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances du Roy[4], entra dedans ledit royaume de Navarre, lequel en moins de quinze jours fut remis en son obeïssance. Mais ledit seigneur d'Asparrot, par le conseil du sei-

1. C'est le mouvement des *Communeros*.

2. André de Foix, sieur de Lesparre, troisième fils de Jean de Foix et de Jeanne d'Aydie. Il mourut en 1548.

3. Henri d'Albret n'avait en effet, à cette date, guère plus de dix-sept ans.

4. L'armée comptait 12,000 fantassins, dont 6,000 Gascons, 800 lances et 29 pièces d'artillerie.

gneur de Saincte Colombe[1], lieutenant de la compagnie du seigneur de Lautrec, ne se voulut contenter de ladite conqueste, ains voulut entrer en Espagne, sous esperance de conquerir les Espagnes aussi aiséement que le royaume de Navarre, où, pour esperance de butin, donna jusques à la Grongne[2]; auquel lieu arrivé qu'il fut, ne trouvant aucune resistance, ledit de Saincte Colombe, pour son avarice (à ce qu'on disoit), luy persuada de renvoyer une partie de ses gens de pied, ce qui fut faict, et eut iceluy de Saincte Colombe la charge de ce faire. Et parce que les gens de pied avoient receu leur mois depuis peu de jours, feit que tous ceux qui s'en voudroient aller, luy rendans demie paye, auroient congé de se retirer, et mist cest argent en ses bouges; je ne sçay au prouffit de qui il revint. Les Espagnols, lesquels (comme dit est) estoient en armes les uns contre les autres, voyans les François ne s'estre contentez de ravoir ce qui estoit de leur appartenance, mais vouloient venir conquerir leur pais, s'accorderent la noblesse et la commune, et trouvans ledit seigneur d'Asparrot (son armée desja separée) le defirent et toute sa trouppe[3], et y fut pris prisonnier ledit seigneur d'Asparrot, et tant battu qu'il y perdit la veue; aussi fut pris le seigneur de Tournon[4] et autres plusieurs gens de bien, le reste se sauva par les montagnes. Les Espagnols suivirent leur victoire, lesquels trouvans le

1. Jacques de Sainte-Colombe d'Esquarra, maire et gouverneur de Bayonne (16 avril 1519), mort avant le 18 mars 1523.
2. Logroño, au confluent de l'Ebre et de l'Iregua.
3. A Ezquiros, le 30 juin.
4. Just, baron de Tournon, fils aîné de Jacques de Tournon

royaume de Navarre entierement despourveu de gens de guerre, reprindrent Pampelune et le reste du royaume, aussi aiséement qu'il avoit esté perdu.

Discours sur les causes des guerres du Roy et de l'Empereur. — Or, messieurs, pour vous faire entendre la source et origine de la guerre d'entre deux si grands princes que l'Empereur et le Roy, par laquelle sont advenues tant d'eversions de villes, oppressions de peuples, ruines de provinces, et la mort de tant de gens de bien et vertu, je le vous diray sommairement, et jugerez par adventure que le commencement fut pour peu d'occasion; mais Dieu, qui est là-hault, l'avoit (comme j'estime) ainsi deliberé, soit pour punir les pechez des subjets et les attirer à le recognoistre, ou se venger des grands de la terre, qui peu souvent le recognoissent comme ils doivent. Et l'on a maintes fois veu, tant de nostre temps que du passé, d'une petite estincelle s'allumer un grand feu, d'autant qu'il n'est rien plus facile que de provoquer les princes les uns contre les autres; puis, quand ils sont une fois esbranlez, il est merveilleusement difficile de les arrester. Et en cest endroict, veu que de messire Robert de la Marche est sorty le commencement de leurs differends, il ne sera pas impertinent de laisser couler un mot en passant des causes qui alienerent son cœur de la part imperiale, veu que depuis peu de temps il l'avoit suivie si affectionnéement que rien plus; par ainsi il sera aisé à juger lequel desdits

et de Jeanne de Polignac et frère du cardinal de Tournon, conseiller d'État, chambellan, bailli de Vivarais, comte de Roussillon, lieutenant général en Languedoc. Il fut tué à la bataille de Pavie (1525).

deux princes premier a rompu les conditions de la paix[1].

Les faits et differens de messire Robert de la Marche. — Mais avant qu'entrer plus avant en ce propos[2], fault noter qu'iceluy messire Robert de la Marche, seigneur de Sedan, estoit duc de Bouillon, par la vendition faicte de longtemps à messire Guillaume de la Marche[3], par l'evesque du Liege[4], à condition toutesfois de rachapt, ayant d'ancienneté iceluy duché esté vendu à un evesque du Liege, nommé Eusisprand, et à ses successeurs par Geoffroy[5], fils d'Eustache, comte de Boulongne-sur-Mer, pour faire son voyage en la terre saincte; et estoient des dependences dudit duché la ville de Loignes[6] et le chasteau

1. Le thème de ce développement est indiqué dans les *Fragments de la première Ogdoade* de Guillaume du Bellay (p. 21), que Martin devait avoir sous les yeux en composant ses *Mémoires.* Certaines phrases, notamment les dernières, sont purement et simplement la traduction du texte latin.

2. On trouvera, dans les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 21-30, un exposé beaucoup plus détaillé et plus clair des origines et des principales phases de ce différend. Martin a suivi fidèlement et résumé le récit de Guillaume.

3. Guillaume de La Marck, dit le *Sanglier des Ardennes.* Il avait soulevé les Liégeois contre leur évêque, Louis de Bourbon, qu'il assassina, en août 1482. Maximilien le fit décapiter à Maëstricht, le 18 juin 1485.

4. Jean de Hornes, successeur de Louis de Bourbon, conclut avec Guillaume de La Marck un accord (traité de Tongres, 22 mai 1483), par lequel il lui promettait de l'argent et lui donnait en gage le duché de Bouillon, que Guillaume céda à son frère Robert, père de Robert de La Marck.

5. Godefroy de Bouillon, l'un des chefs de la première croisade.

6. Probablement Hognes, entre l'Ourthe et la Lesse, Luxembourg belge.

de Musancourt[1]. Et fault entendre que ledit messire Robert de la Marche, quelques années au precedant, par un mal contentement qu'il avoit eu du Roy, d'autant qu'on luy avoit cassé sa compagnie de cent hommes d'armes pour les pilleries qu'ils faisoient sur le peuple, tant en Italie qu'ailleurs, s'estoit retiré de son service[2]; et aussi par la persuation (à ce qu'on disoit) de son frere l'evesque du Liege, lequel evesque avoit receu du feu roy Louis douziesme de ce nom tous les biens qu'il avoit, mesmes l'evesché du Liege et l'evesché de Chartres.

Or, n'est-il rien plus certain que de la controverse et differend meu entre le seigneur d'Emery[3] et le prince de Simay[4], qui estoit de la maison de Crouy, pour la ville de Hierge[5] en Ardane, sentence avoit esté, long temps a, donnée contre ledit seigneur d'Emery, par les pairs du duché de Bouillon, qui jugent en souveraineté, de sorte qu'il n'y a nul appel de leurs jugegemens. Toutesfois, pour l'authorité et credit qu'avoit

1. Messincourt, arr. de Sedan (Ardennes).

2. C'est en 1518 que les deux frères passèrent du côté de l'Empereur. Voir à ce sujet les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LIX, et la lettre de François Ier à M. d'Aumont, d'avril [1517], dans laquelle le Roi exprime son mécontentement sur « la manière et forme de vivre » de la compagnie de M. de Sedan. (P. Paris, *Études sur François Ier*, t. I, p. 100, n. 2.)

3. Louis Rolin, sieur d'Aymeries, petit-fils du chancelier Nicolas Rolin, mort en septembre 1528. Voir Ch. Bigarne, *Études sur le chancelier Rolin et sa famille*, Beaune, 1860, in-8°.

4. Philippe de Croy, comte de Chimay, baron de Quiévrain, épousa Walpurge, comtesse de Meurs, et mourut le 18 septembre 1482.

5. Hierges, arr. de Rocroy (Ardennes).

vers Charles d'Autriche et les plus grands de sa cour iceluy seigneur d'Emery, se persuada que facilement il seroit relevé de n'avoir appellé en temps, si appeller pouvoit, fondant les causes de son relievement sur les empeschemens qu'il avoit eus durant les guerres, pour y avoir tousjours esté en personne (comme il disoit), combien que ce fust une couleur palliée plustost que vive raison. Encores se voulut-il aider d'une finesse pour parvenir à son intention, car lorsqu'iceluy Charles d'Autriche pratiquoit les Allemans pour monter à ceste dignité imperiale, cherchant de tous costez deniers, il en emprunta grosse somme dudit d'Emery, à la caution du marquis d'Ascot[1]. Auquel d'Ascot s'adressa iceluy d'Emery, pour attaindre au but où il pretendoit : luy remonstrant qu'il estoit en grande necessité d'argent, et que le terme de payer estoit expiré, parquoy estoit contraint de s'adresser à luy qui estoit plege, en luy faisant toutesfois sonner à l'oreille, par personnes interposées, qu'il auroit patience tant qu'il luy plairoit de son payement, pourveu que suivant le droit qu'il y pretendoit il luy aydast à estre relevé de la sentence donnée contre luy pour la ville d'Hierge; chose qui fut facile à impetrer, pour la grande authorité et credit[1] que ledit seigneur d'Ascot avoit autour de son prince, duquel l'oncle, qui estoit le seigneur de Chieures, estoit gouverneur de la jeunesse dudit Empereur; tellement qu'à sa persuasion et instance, commission fut decernée par-devant le grand chancelier de Braban, et jour assigné aux heritiers dudit prince de Simay pour venir ouïr les

1. Philippe de Croy, marquis, puis duc d'Arschot, né en 1496, mort en 1549.

raisons dudit d'Emery et veoir casser (si besoing estoit) l'arrest donné à leur prouffit pour la ville d'Hierge, de laquelle leur pere et eux estoient en longue et paisible possession, sans jamais en avoir esté aucunement inquietez par force d'armes, ny par justice de loy; joinct aussi que ceux du duché de Bouillon, de tout temps ne recongnoissent roy ne seigneur que leur duc, auquel lors ils s'addresserent comme à leur seigneur et protecteur, afin qu'il deffendit les libertez et privileges de son duché, à quoy il n'estoit pour deffaillir, estant de bon cœur et bon entendement. Et y avoit d'avantage une autre occasion fort suffisante pour l'induire à y mettre la main, c'est qu'il estoit tuteur des enfants de Simay, ayant epouzé leur tante[1], fille du prince de Simay. A ces causes, il n'obmist un seul poinct de diligence ny de solicitation, tant envers Charles d'Autriche, et ceux qui le gouvernoient, qu'envers iceluy d'Emery, pour obtenir d'eux, par prieres et requestes, ce que d'eux-mesmes par raison ils devoient consentir et accorder (tant pour le droict particulier des enfans mineurs dudit de Simay, que pour le bien commun des franchises et facultez du duché de Bouillon), sans empescher comme ils faisoient que les choses decidées et jugées par juges irrefragables et souverains ne fussent permanentes et stables, comme procedées de la volonté de Dieu qui a estably et ordonné les magistrats, les sentences desquels ne doivent estre enfrainctes ne violées par les faveurs des hommes.

Finalement, quelque poursuite que sceut faire ledit

1. Catherine de Croy, en 1491. — Ms. : *fille du feu prince de Simay.*

messire Robert de la Marche, il n'en peut jamais avoir fin, tellement que voyant que justice luy estoit deniée, et qu'il estoit bien loing d'estre recompensé et favorisé, il se retira devers le Roy, estant mesmement à cela solicité par sa femme, fille de Simay, et par celle de monseigneur de Florenges, son fils, laquelle estoit fille du comte de Brenne[1], de la maison de Sallebruche, lesquelles, par une gentille invention[2], avoient auparavant trouvé moyen de venir en France et preparer les choses envers Madame, mere du Roy; de sorte que toutes vieilles querelles furent assopies et mises soubs le pied, et iceluy seigneur de Sedan bien recueilly, lorsqu'il vint trouver le Roy à Romorantin, où il estoit blessé (comme j'ay dit) d'un coup de tison sur la teste; auquel il meit entre les mains et sa personne et ses places, luy suppliant de luy donner ayde, faveur et secours pour avoir justice du grand tort et injure qu'on lui faisoit[3], nonobstant que Charles d'Autriche, le voyant en ces termes, eut fort essayé de le regaigner et induire, par les moyens et conditions de son frere, l'evesque du Liege, luy faisant entendre que ce qui avoit esté faict ne procedoit de luy, et luy promettant que s'il y avoit eu rien de gasté, il le feroit rabiller, de sorte qu'il en demoureroit satisfaict et content. Mais il estoit trop tard, car il avoit desja le cœur trop ulceré, et se delibera (quoy qu'il en deust

1. Le sieur de Fleuranges avait épousé, en 1510, Guillemette de Sarrebrück, fille de Robert de Sarrebrück, comte de Brayne.

2. On trouvera le détail de cette invention dans les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 31.

3. L'accord entre François Ier et Robert de La Marck fut conclu à Romorantin le 14 février 1521. Voir le texte dans les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 155-156.

advenir) d'avoir par force ce qu'il n'avoit sceu obtenir par raison.

Deffy et guerres de messire Robert de la Marche contre l'Empereur. — Messire Robert de la Marche ayant asseuré ses affaires avecques le Roy et sçachant l'Empereur à Vuorme[1], ville imperiale, auquel lieu avoit assemblé une diette des princes et villes franches de la Germanie, pour remedier aux tumultes nouvellement excitez par Martin Luther, l'envoya ledit messire Robert deffier en plaine diette; chose qui fut trouvée et prise tant par l'Empereur qu'autres princes en grand dedaing, qu'un simple seigneur (comme messire Robert) envoyast deffier un Empereur, seigneur de tant de païs et d'hommes belliqueux. Après ladite deffiance, le seigneur de Florenges, fils aisné dudit messire Robert, leva tant en France qu'autres lieux circonvoisins[2] jusques au nombre de trois mille hommes de pied, et quatre ou cinq cens chevaux, contre la volonté du Roy et ses deffences expresses; toutesfois, ayant assemblé sesdites forces, s'en alla assieger Vireton[3], petite ville de Luxembourg, aux confins de Lorreine et des terres communes entre le duc de Luxembourg et de Lorreine.

Occasion sur le faict du royaume de Navarre. —

1. L'Empereur était entré à Worms, le 28 novembre 1520. La diète s'ouvrit le 27 janvier 1521.

2. Notamment en Suisse. Le sieur de Fleuranges était capitaine des Suisses de la garde depuis le 9 juin 1516; il envoya quérir 7,000 Suisses « par ung gentilhomme nommé Pierre Buisson ». Voir les *Mémoires de Fleuranges,* chap. LXX.

3. Virton, dans le Luxembourg belge, sur la Tonne, affluent du Chiers, à 15 kil. au nord-est de Montmédy.

Au mesme temps, estant le Roy à Sanxerre[1], vint devers luy un gentilhomme de la part du roy d'Angleterre, pour le persuader de ne point entrer en guerre avecques l'Empereur, disant que s'il y avoit quelque differend, ledit roy d'Angleterre en seroit mediateur pour le vuider, comme neutre[2]. Le differend duquel lors estoit question estoit tel que le roy de Navarre avoit esté par le roy catholique spolié de son royaume pour la querelle de France; et pourtant ledit roy avoit esté longtemps à la cour de France, poursuivant et demandant secours, afin de reconquerir sondit royaume. Or s'estoit-il faict un parlement à Noyon par les deputez de la part de l'esleu Empereur et du Roy, ainsi qu'avez ouy; et depuis un autre à Montpellier, lequel n'eut point de resolution, obstant l'entrevenue de la mort de messire Arthus Gouffier, seigneur de Boisy, grand maistre de France; mais par celuy de Noyon, entre autres choses, avoit esté dit que dedans six mois le roy catholique rendroit le royaume de Navarre, ou bien contenteroit le roy d'iceluy, à son gré et commodité, d'autant vallant que ledit royaume. Aussi l'esleu Empereur devoit satisfaire au Roy d'une pension tous les ans, pour le droit par luy pretendu au royaume de Naples, à toutes lesquelles choses ledit Empereur ne satisfeit en façon du monde[3]. Le roy de France estoit tenu par

1. Le Roi séjourna à Sancerre du 25 mars au 5 avril.

2. Voir dans Brewer, *op. cit.*, t. III, chap. I, n° 1313, un résumé des instructions, non datées, mais vraisemblablement du début de mars (un peu antérieures par conséquent à la date que leur assigne Martin), que les envoyés anglais communiquèrent à François Ier de la part de Henry VIII.

3. Le traité de Noyon est beaucoup moins affirmatif : il

chapitres des traittez faits avecques le roy de Navarre, de le secourir à recouvrer sondit royaume au cas que l'esleu Empereur faillist de sa dessusdite promesse[1]. Le Roy, après avoir plusieurs fois intimé ledit esleu Empereur sans en sortir effect, avoit donné secours (ainsi que pouvez avoir entendu cy-devant) audit roy de Navarre pour le remettre en ses pais : voilà sommairement, quant à ce poinct, ce qui amenoit ledit gentilhomme du roy d'Angleterre devers le Roy pour y pourveoir.

Responce au gentilhomme du roy d'Angleterre. — L'autre occasion estoit pour le deffiement qu'avoit faict messire Robert de la Marche, apres lequel il estoit entré en pais et avoit assiegé Vireton, petite ville de Luxembourg, sise, comme dit est, entre les terres communes dudit Luxembourg et Lorreine, appartenant à l'Empereur. A toutes lesquelles choses cy-dessusdites le Roy feit response par le seigneur de Montpesat[2], lequel il envoya devers ledit roy d'Angleterre, que, quant à messire Robert de la Marche, il luy commanderoit que s'il avoit querelle avec le sei-

porte que la reine de Navarre enverra auprès de Charles, en Espagne, « où il espère aller de brief », des ambassadeurs pour régler la question de Navarre; Charles « contentera icelle royne et ses enffans selon la raison, en maniere qu'ilz se devront raisonnablement contenter... Et s'il advenoit que ledit roy catholique n'allast esdits pays d'Espaigne, dedans huyt mois prochains, lesdits ambassadeurs de ladite dame pourront aller devers ledit roy catholique, là où il sera, lequel leur fera raison, comme s'il estoit esdits pays d'Espaigne ».

1. Un traité d'alliance et de confédération avait été conclu entre François I[er] et Jean d'Albret, roi de Navarre, le 23 mars 1515, contre Fernand le Catholique. (*Ordonnances*, t. I, n° 38.)

2. Le sieur de Montpezat fut dépêché le 24 mai et retourna

gneur d'Emery, qu'il eust à la vuider contre luy; et qu'il n'eust à faire la guerre à l'Empereur et mesmes envoiroit faire deffences à tous ses subjets qu'ils n'eussent en ce cas à porter faveur ny ayde audit messire Robert : ce qu'il feit. Qui fut cause que le vingt-deuxiesme du mois de mars, l'an mil cinq cens vingt et un[1], ledit messire Robert de la Marche retira son armée et la licentia, pensant estre à la fin de la guerre; et quant à ce que ledit gentilhomme demandoit que le Roy eust à faire nouveaux traittez avec l'Empereur, cela ne se pouvoit faire sans en advertir le Pape, parce que, par alliances d'entre Sa Saincteté et luy, il ne pouvoit riens conclure de nouveau sans l'en advertir, et qui luy en escriroit, puis, sa response ouye, volontiers entendroit à toutes bonnes raisons.

Differend sur le royaume de Naples. — Il est certain que le Roy avoit un traitté[2] avec la saincteté du Pape pour le recouvrement du royaume de Naples, au cas que l'Empereur fauldroit à ce qui estoit promis par le traitté de Noyon, duquel peu devant est faicte mention; qui estoit de faire une pension au Roy tous les ans pour ledit royaume. Mais l'Empereur avoit

le 4 juin. Voir Brewer, *op. cit.*, t. III, part. I, nos 1323, 1303-1304; Bibl. nat., ms. fr. 2980, fol. 58-59.

1. C'est la date donnée également par Guillaume du Bellay, *Fragments de la première Ogdoade*, p. 40. Mais il ne présente pas cette retraite comme une conséquence de la mission de Montpezat, et le récit de Martin est, ici encore, particulièrement confus.

2. Le 22 octobre 1519, un traité secret avait été signé, à Amboise, entre François Ier et Léon X. Sur la politique du Pape, voir l'ouvrage de Francesco Nitti, *Leone X et la sua politica*, Florence, 1892, p. 258-261.

failly, tant pour Naples que Navarre, dequoy le Roy ne pouvoit avoir la raison, sans entrer en guerre avec ledit Empereur; et maintenant s'accorder avec luy, c'estoit contrevenir à leur alliance. Aussi que le Pape et le Roy estoient alliez pour la deffence d'Italie, et estoient les Venitiens sur le poinct d'entrer en ladite ligue. Parquoy le Roy envoya devers Sa Saincteté, pour sçavoir quand il luy plairoit mettre l'entreprise de Naples à execution. Au gentilhomme envoyé de la part du Roy[1], le Pape feit grand recueil, et luy bailla la liste des gens de cheval et de pied et artillerie qu'il estoit besoin d'avoir pour ladite execution, et luy devoit le Roy faire response dedans vingt-deux jours.

Le terme se passa, et mesmes un mois d'avantage, chose qui meit le Pape en soupeçon, qu'onques depuis on ne luy sceut lever du cerveau, que desja le Roy n'eust faict quelques traittez sans son sceu et à son desavantage, et mesmes disoit que le Roy ne s'estoit aquitté de faire conclure ladite ligue de la deffence d'Italie aux Venitiens. Aussi se plaignoit le Pape que, peu de temps devant, estoit entré dedans les terres de l'Eglise un nombre d'Espagnols contre lesquels il avoit esté contrainct de faire levée de Suisses, dequoy le Roy devoit payer les fraits par moitié, ce qu'il avoit faict pour le premier mois, mais les autres non[2]. Toutes ces occasions mirent le Pape en telle per-

1. François Gréen, sieur de Saint-Marsault, que François Ier envoya à Rome au mois d'octobre 1520 et qui revint à la cour en février 1521. Il devait tenter, par l'appât de la conquête du royaume de Naples, de transformer le traité défensif de 1519 en un traité d'alliance offensive, mais il ne réussit pas dans sa mission. Voir F. Nitti, *op. cit.*, p. 240 et suiv.

2. On trouvera l'écho de ces plaintes dans les lettres du

plexité qu'il retira dedans Rege[1] les bannis du duché de Milan, tels que monseigneurin Viscomte[2], Hieronyme Moron[3], et autres; et, par le traitté qu'il avoit avec le Roy, il ne pouvoit retirer lesdits bannis dedans ses pais, ny le Roy ceux des terres de l'Eglise dedans les siens. Et aussi avoit le Pape promis au Roy, par ledit traitté, de n'investir Charles d'Autriche, esleu Empereur du royaume de Naples, à luy escheu[4] par la mort de son grand-pere maternel, contre le droict par le Roy pretendu audit Royaume; mais, peu de temps après[5], il accepta la haquenée blanche, qui luy est deuë pour l'investiture dudit royaume de Naples, et tost après capitula avec ledit esleu Empereur[6]; dequoy le Roy ne pouvoit ne s'en ressentir et se plaignoit, attendu

comte de Carpi à François Ier des 3, 8, 13, 14, 17 et 29 mai. (Bibl. nat., ms. fr. 3092, fol. 8-10, 33-34, 37, 12-14, 27-29, 6.)

1. Reggio (Emilie).

2. Ettore Visconti, entré au service de la France en 1512 et gouverneur d'Alexandrie pour les Français, passa ensuite du côté de Fr. Sforza. Devenu, en 1522, l'ennemi personnel de Morone, celui-ci obtint du duc qu'il le fît tuer, ce que J.-J. Medichino exécuta en 1523.

3. Jérôme Morone, né en 1450 dans le Milanais; il négocia l'accord entre Charles-Quint et Léon X; en 1525, il prépara une ligue des États italiens avec la France contre l'Empereur. Trahi et arrêté par le marquis de Pescara, il fut emprisonné jusqu'en 1526. Il devint ensuite secrétaire du prince d'Orange et mourut en 1529.

4. Ms. : *par luy prétendu par.*

5. Dans le ms., la fin de la phrase est remplacée par ce qui suit : *Peu de temps après, il en feit l'investiture contrevenant à leur traictez, puis tost aprez commença à pratiquer avecques l'Empereur par le moien de Hieronyme Moron qui en estoit le mynistre.*

6. Le traité d'alliance entre Léon X et Charles-Quint est du

mesmes que ledit Pape luy avoit promis le favoriser à l'election de l'Empire, ce nonobstant secrettement l'avoit empesché en ce qu'il avoit peu.

L'Empereur, cependant, feit dresser une armée fort grosse, tant de gens de cheval que de pied, par le comte de Nansau, le comte Felix, Francisque de Scalingen[1], et le seigneur d'Emery; et, faisant ledit comte de Nansau chef, leur commanda de marcher sur les terres de messire Robert de la Marche; et mesmes l'evesque du Liege, son frere, lequel avoit obtenu ledit evesché et plusieurs autres biens, par le moyen de sondit frere messire Robert de la Marche, se declara son ennemy, se faisant compagnon dudit comte de Nansau, et feit noyer en la riviere de Meuze quelques habitans du Liege, qu'il cognoissoit estre partiaux pour sondit frere[2].

Cause d'alienation de l'evesque du Liege. — Or, l'occasion pour laquelle on disoit que ledit evesque du Liege avoit abandonné le service du Roy estoit que ledit evesque desiroit estre cardinal, et le Roy luy avoit promis de le favoriser pour cest effect; mesmes en avoit escrit à la saincteté du Pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ses serviteurs; mais

29 mai 1521. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 96.) La bulle d'investiture pour le royaume de Naples est du 4 juin 1521, postérieure par conséquent au traité d'alliance.

1. Frantz de Sickingen, né en 1481, au château d'Ebernbourg, mort à Landstuhl le 7 mai 1523. Voir, sur ce célèbre condottiere allemand, Münch, *Frantz von Sickingen*, Stuttgardt, 1827, 2 vol. in-8°; Ulmann, *Frantz von Sickingen*, Leipzig, 1872, in-8°.

2. Sur cette affaire, voir *Fragments de la première Ogdoade*, p. 40-42, et Daris, *op. cit.*, p. 24-25.

quand ce vint à l'effect, l'archevesque de Bourges[1], frere du general Boyer[2], fut preferé audit evesque[3]; et disoit on que ses serviteurs, estans à Romme, avoient veu entre les mains des ministres du Pape lettres escrites de madame la Regente à Sa Sainctelé, par lesquelles elle supplioit que, quoy que le Roy escrivist, il eust à preferer ledit Boyer, archevesque de Bourges. Aussi disoit on que ledit Boyer avoit donné au Pape quarante mille escus pour avoir ledit chapeau, je ne sçay s'il est vray. Mais ledit evesque du Liege print l'occasion de son malcontentement là dessus et s'en alla au service de l'Empereur[4], lequel quand et quand le feit faire cardinal, dont sa majesté par après a tiré de grands services, et mesmes en son election à l'Empire. J'ay veu de mon temps que plus de gens estans partis du service du Roy par mal contentement, ont plus faict de dommage au Roy que nuls autres : comme ledit evesque, le prince d'Orenge, le

1. Antoine Bohier, fils d'Austremoine Bohier et de Beroalde Duprat, conseiller au Parlement de Normandie, abbé de Saint-Ouen et Fécamp, archevêque de Bourges, cardinal (1er avril 1517), mort le 27 novembre 1519.

2. Thomas Bohier, sieur de Saint-Ciergues, de Chenonceaux, général de Normandie, mourut le 24 mars 1524.

3. Ms. : *evesque du Lyège, par le moien, ce disoit-on, de la Regente; aussi disoit-on...* — Voir à ce sujet la discussion de P. Paris, *Études sur François Ier*, t. I, p. 99-109, qui disculpe Louise de Savoie. Il est possible que la recommandation vint du chancelier Duprat, cousin des Bohier. Cf. J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, p. 125-126.

4. Érard de La Marck entra au service de l'Empereur par le traité de Saint-Trond (27 avril 1518). Léon X accorda le cardinalat le 9 août 1520, mais ne rendit sa décision publique que l'année suivante (9 août 1521).

marquis de Mantoue[1], le duc de Bourbon, le seigneur André Dorie[2], et plusieurs autres.

Pour revenir à nostre propos, ayant le comte de Nansau mis ses forces ensemble, alla assieger Longnes, ville dependante du duché de Bouillon, à huict lieues du Liege; et quand et quand envoya le comte Felix assieger Musancourt, le tout appartenant audit messire Robert. Estant arrivé ledit de Nansau devant Longnes, après avoit faict furieuse batterie, le seigneur de Niselles, lequel en estoit capitaine, voyant ses hommes estonnez, parce qu'ils avoient esté surpris, de sorte qu'ils n'estoient que soixante soldats dedans, et n'ayant aucune esperance de secours, rendit luy et la place à la discretion dudit comte de Nansau, dont mal luy print, car il le feit pendre et estrangler avecques douze des principaux de sa trouppe[3]. Puis, ayant rasé ladite place, marcha devant Musancourt, où le comte Felix avoit desja tenu le siege sans y avoir rien prouffité; mais, arrivé que fut ledit comte de Nansau avec son armée, le capitaine, vendu par aucun de ses soldats, fut livré, avec la place, entre les mains dudit comte, lequel feit pendre vingt desdits soldats, et, voulant faire le semblable audit capitaine, fut flechy

1. Frédéric de Gonzague, né le 17 mai 1500, marquis de Mantoue (1519), créé duc par Charles-Quint (25 mars 1530), marquis de Montferrat (1536), mort le 28 juin 1540.

2. André Doria, né à Oneglia, près de Gênes, le 30 novembre 1466, tour à tour au service de Gênes, de François Ier, de Clément VII, de François Ier, il passa définitivement du côté de l'Empereur en juillet 1528 et mourut le 15 novembre 1560. Voir E. Petit, *André Doria*, 1886, in-8°.

3. Sur la prise de Hognes, voir les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LXXI; *Fragments de la première Ogdoade*, p. 42-43 (G. du Bellay donne comme chiffre de la garnison 160 hommes).

par les prieres de la pluspart des principaux de son armée et luy donna la vie[1].

Prise de Fleuranges. — Ayant ledit comte de Nansau faict raser la place de Musancourt, prist son chemin pour aller assieger Jamets[2]; dont le seigneur de Fleuranges, fils aisné de messire Robert, et le seigneur de Sansy, son frere puisné, advertis, firent telle diligence que la nuict ils entrerent dedans ladite place de Jamets, deliberez d'y mourir ou de la garder, remonstrans à leurs soldats les cruautez faictes par les Imperiaux à ceux de Longnes et de Musancourt, et qu'il leur estoit plus honnorable de mourir en combatant, que d'attendre une mort si honteuse, pour cuider sauver leur vie par une composition honteuse comme avoient faict les autres. Ledit seigneur de Fleuranges, après avoir entendu la bonne volonté de ses soldats, commença en toute diligence de remparer le chasteau et le pourveoir des choses necessaires. Le comte de Nansau, après avoir esté quatre jours à recognoistre ledit chasteau de Jamets, cognoissant la contenance de ceux de dedans, leva

1. Sur la prise de Messincourt (31 mai), voir les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LXXIV; *Fragments de la première Ogdoade*, p. 43 (d'après G. du Bellay, il y aurait eu 22 victimes). Ces deux textes donnent le nom du commandant de la garnison, Saint-Clair [Jean de Montaut, dit Saint-Cler], homme d'armes de la compagnie du sieur de Fleuranges.

2. Jametz, cant. de Montmédy (Meurthe-et-Moselle). Martin du Bellay résume le récit et le discours de G. du Bellay, *Fragments de la première Ogdoade*, p. 43-44. Voir encore sur ce siège les *Mémoires de Fleuranges*, chap. LXXII, LXXV. Le 8 juin, de Jametz, le sieur de Fleuranges annonçait à M. d'Orval que les Bourguignons se retiraient pour aller à Fleuranges. (Bibl. nat., ms. fr. 2964, fol. 35.)

son camp, prenant le chemin de Fleuranges[1], qui est une place appartenante audit de la Marche, à quatre lieues près de Mets, dedans laquelle s'estoit mis le seigneur de Jamets, second fils dudit messire Robert, deliberé d'y mourir ou de garder la place; mais au bout de trois jours fut trahy par les Allemans qui estoient dedans à sa soulde et fut livré entre les mains dudit de Nansau, lequel le feit mener prisonnier à Namur, en seure garde, et les Allemans prindrent la soulde de l'Empereur[2]. Après avoir rasé ladite place de Fleuranges, s'en alla à Sansy[3], autre place estant à ceux de la Marche, où il feit le semblable. Ce faict, à grandes journées s'en alla à Bouillon, chef principal du duché, dedans laquelle place il avoit intelligences, par le moyen desquelles luy fut rendue[4]. Après cela, messire Robert de la Marche voyant toutes les forces d'Allemagne sur ses bras, trouva moyen d'obtenir une tresve de l'Empereur pour six sepmaines, par le moyen de Francisque de Serkingen, son ami et frere juré[5].

Discours sur l'armée du Roy. — Beaucoup de raisons mouvoient le Roy à penser que l'Empereur avoit

1. Fleuranges, à 4 kil. au sud-est de Thionville et à un peu plus de quatre lieues de Metz. G. du Bellay dit huit.

2. Fleuranges fut prise le 14 juin. Voir les *Fragments de la première Ogdoade* et les textes cités en notes, p. 44-45; les *Mémoires de Fleuranges,* chap. LXXVI.

3. Sancy, arr. de Briey (Meurthe-et-Moselle).

4. Le comte de Nassau entra dans Bouillon le 4 ou 5 août. Voir les *Fragments de la première Ogdoade,* p. 46; *Mémoires de Fleuranges,* chap. LXXVII.

5. Tout de suite après la prise de Bouillon fut négociée une trêve de huit jours qui, le 17 août, fut prolongée de six semaines. (*Fragments de la première Ogdoade,* p. 46, n. 2.)

bien en son esprit une autre guerre que celle qu'il avoit menée jusques à ce jour, car si c'estoit seulement contre ceux de la Marche, pourquoy, les ayant presque ruinez, a-il demandé tresve, luy estant vainqueur? Ayant une armée suffisante pour deffaire ledit messire Robert, pourquoy tous les jours la renforçoit-il[1]? Doncques le Roy, entendant bien les desseins de l'Empereur, et par iceux cognoissant luy estre la guerre declarée, commença à lever une armée. Et toutesfois ne voulut rien innover sans premierement en advertir le roy d'Angleterre, son amy et allié. Et pour ce faict luy envoya ambassadeurs, pour luy remonstrer le trouble que faisoit l'Empereur et l'armée qu'il avoit mise sus, le priant vouloir tenir le party de luy qui estoit assailly, suivant les traittez faits entre eux à leur abouchement faict à Ardres[2]. Le roy d'Angleterre, ayant aussi eu lettres de l'Empereur, escrivit à tous deux qu'ils ne commençassent legerement une si grosse guerre; aussi ledit roy d'Angleterre s'efforça de faire croire au Roy, nostre maistre, que la guerre ne luy estoit autrement denoncée, qu'il ne la divertist en obeissant aux conditions demandées

1. Ces deux phrases sont littéralement traduites du latin de Guillaume du Bellay. (*Fragments de la première Ogdoade*, p. 49.) Ce qui suit est un résumé des p. 51-52.

2. François Ier envoya d'abord (vers le 10 avril) à Henry VIII une réponse au « défi » qu'il avait reçu de l'Empereur. Voir *Journal de Barrillon*, t. II, p. 181 et la note; *Letters and Papers*, t. III, part. I, n° 1323. Le 24 mai suivant, il dépêcha le sr de Montpezat, en apparence pour s'enquérir de l'état de santé du roi d'Angleterre, en réalité pour solliciter une alliance franco-anglaise. (*Letters and Papers*, t. III, part. I, nos 1323, 1303-1304.) — Tout le passage est traduit de Guillaume du Bellay, *loc. cit.*

par l'Empereur : lesquelles toutesfois estoient hors de termes de raison.

Ce pendant que ces choses se traittoient, le Roy estoit allé de Sanxerre à Dijon[1], et l'armée de l'Empereur croissoit de jour en jour. Doncques, ayant mis ordre aux frontieres de Bourgongne, tira à grandes journées à Troyes[2] en Champagne, où il n'y avoit nulle armée tant petite fust elle. Bien avoit envoyé le Roy messire André de Foix, seigneur d'Asparrot, faire la guerre au royaume de Navarre contre les Espagnols, dont en advint ainsi que j'ay descrit par cy devant[3]; car, par faulte de bon conseil, après avoir conquis ledit royaume entierement, en un instant le reperdit. A l'occasion de quoy ordonna messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet et amiral de France, pour mener une armée en Navarre et venger l'injure receue par ledit seigneur d'Asparrot[4]; et seulement commença à dresser une armée pour soustenir l'effort de l'Empereur, et pour cest effect nomma six gentilshommes estans pres de sa personne, pour lever chacun mille hommes de pied, desquels il feit general François de Bourbon, comte de S. Pol, et des gentilshommes, l'un estoit François de Montgomery[5], seigneur de Lorges,

1. François Ier quitta Sancerre le 3 ou le 4 avril, et entra à Dijon le 16.

2. Il quitta Dijon le 19 avril, et arriva à Troyes le 22.

3. Martin du Bellay suit ici pas à pas le récit de Guillaume et cela le conduit à se répéter. (*Fragments de la première Ogdoade*, p. 52.)

4. Bonnivet quitta la cour le 26 juillet.

5. Lire Jacques (et non François) de Montgommery. La même confusion de prénom est dans les *Fragments de la première Ogdoade*.

Charles de Mouy, seigneur de la Milleraye, Charles du Reffuge, appellé l'Escuyer Boucar, Pirault de Maugeron, le seigneur d'Hercules de Dauphiné, le baron de Montmoreau[1]; mais Maugeron fut tué à Dijon, parquoy les mille hommes, desquels il avoit la charge, furent baillez au seigneur d'Asnieres[2], porte-enseigne de l'une des bandes des deux cens gentilshommes de la maison du Roy.

Manda pareillement à monseigneur de Bourbon, connestable de France, de faire levée de huict cens chevaulx et six mille hommes de pied; au duc Charles de Vendosme pareille charge; des gens de cheval du duc de Bourbon eurent la commission de les conduire le viscomte de Lavedan[3], Philippe de Bolinvilier[4], comte de Dampmartin, le seigneur de Descar, seigneur de la Vauguyon[5], le viscomte de Thurenne[6], le seigneur de Rochebaron d'Auvergne[7], le seigneur de

1. François de Mareuil, sieur de Montmoreau. Il fut tué à Pavie (24 février 1525). « On disoit en ce temps-là : peu de Bayards et peu de Moreaux pareils à ces deux-là. » Brantôme, t. II, p. 391.

2. Hugues de Desmiren, sieur d'Asnières et de Bron, lieutenant des 100 gentilshommes de l'hôtel.

3. Hector de Bourbon, vicomte de Lavedan, échanson du roi, mort peu après la bataille de Pavie, avant juin 1525.

4. 2e éd.; princeps et ms. : *Bonyviller*. Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin, né en 1495, tué au siège de Thérouanne (1537).

5. François de Pérusse-Escars, sieur de La Vauguyon, fils de Gautier de Pérusse et de Marie de Montberon, mariés le 13 octobre 1498; il fut arrêté, par la suite, comme complice du connétable de Bourbon.

6. François de La Tour, vicomte de Turenne, né le 5 juin 1497, mort le 4 juillet 1532.

7. Claude de Chalençon, sieur de Rochebaron et Montauroux, mort avant le 7 octobre 1532.

Listenay[1] et le seigneur de Lalieres[2]. De ceux de monsieur de Vendosme eurent la charge le comte de Briane[3], de la maison de Luxembour, le comte de Brenne[4], de la maison de Sallebruche, le seigneur de Humieres[5], le vidame d'Amiens[6], le seigneur de Haplincourt[7], le seigneur de la Hergerie[8], le seigneur de Renty[9]. Des gens de pied dudit duc de Vendosme eurent la charge de chacun quatre cens : le seigneur de Sercu, le seigneur d'Estrée[10], le seigneur de Rumes-

1. François de Vienne, sieur de Listenois, sénéchal et maréchal de Bourbonnais.

2. Jean de Vitry l'aîné, sieur de Lalliere.

3. Charles de Luxembourg, comte de Brienne, né en 1488, lieutenant général en Picardie, puis à Paris et en Ile-de-France, mort le 10 décembre 1530.

4. Amé de Sarrebruck, comte de Braine et de Roucy, né le 20 octobre 1495, mort le 19 novembre 1525.

5. Jean de Humières, fils aîné de Jean de Humières et de Jeanne de Hangest, né vers 1485, chambellan, conseiller d'État, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye. Il fut plus tard lieutenant général en Dauphiné, Savoie et Piémont (1536-1537), gouverneur des enfants de Henry II, et mourut à Saint-Germain, en juillet 1550.

6. Antoine d'Ailly, fils de Charles d'Ailly et de Philippe de Crèvecœur, mariés le 9 janvier 1486, chevalier de l'ordre, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, mort entre décembre 1546 et septembre 1548.

7. Jean d'Applaincourt, fils de Charles d'Applaincourt et d'Isabeau de Sailly, mariés le 21 janvier 1486, gentilhomme de la maison du roi.

8. François de Raisse, sieur de La Hergerie, gouverneur, bailli et capitaine de la terre et seigneurie de Crèvecœur, maître d'hôtel ordinaire du roi. Il vivait encore en 1543.

9. Philippe de Croy, sieur de Renty.

10. Jean, marquis d'Estrées, né en 1486, mort en 1571. Il fut plus tard grand maître de l'artillerie.

nil[1], le seigneur de Bournonville, le seigneur de Heilly, le seigneur de Laleu[2], le seigneur de Bours[3], le seigneur de Bellegarde, le seigneur de Preteval[4] et autres. Pour aller avec monsieur l'amiral furent ordonnez six mille lansquenets, desquels avoient faict la levée le capitaine Brandhec, le comte Vuolfgand, allemans, le seigneur de Villiers[5] et François de Tavennes[6], françois; desdits Allemans fut general Claude de Lorreine, comte de Guise. Des gens de cheval pour ladite entreprise y avoit la compagnie dudit amiral de cent hommes d'armes, celle du duc d'Albanie de pareil nombre, lequel duc estoit regent en Escosse, à l'occasion de la minorité du roy, la compagnie du seigneur de S. André et luy en personne, le seigneur de Saincte Mesme[7] et sa compagnie, et une partie de celle du seneschal d'Armignac, grand maistre de l'artillerie[8]; et fut donné charge audit amiral de lever

1. Robert de Mailly, sieur de Rumesnil, tué à Pavie (24 janvier 1525).

2. Louis de Maillé, sieur de Laleu.

3. Pierre de Bours, sieur d'Ivergny, mort en 1526.

4. Guillaume de Préteval, fils de Simon de Préteval et de Marguerite Le Parmentier, chevalier de l'ordre, gouverneur de Harfleur et Montivilliers.

5. Probablement Antoine d'Ancienville, sieur de Villiers, gentilhomme de François de Valois (1513-1515), valet tranchant du roi (1515-1540).

6. Sans doute Jean de Tavannes (G. du Bellay l'appelle également François, *Fragments de la première Ogdoade*, p. 53). Il était d'origine allemande, mais naturalisé Français depuis 1518.

7. Michel de Poisieu, dit *Capdorat*, sieur de Sainte-Mesme, Vallery, etc., gentilhomme de la chambre, capitaine de gendarmes, gouverneur de Montereau, tué à Pavie (24 février 1525).

8. Galiot Jacques de Ricard, de Gourdon-Genouillac, sieur

tel nombre de gens de pied Gascons et Basques qu'il verroit estre raisonnable.

Le Roy, ayant mis l'ordre cy dessus, alla à Monstiers Ramé[1], abbaye près de là, dont il despecha Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie[2], vers le roy d'Angleterre, pour le prier qu'il ne trouvast mauvais si, estant provoqué et contrainct, il faisoit la guerre[3] à l'Empereur; mais ledit roy d'Angleterre s'offrit à estre arbitre entre eux deux, et que s'ils vouloient envoyer leurs deputez à Callaiz, de sa part, il y feroit trouver Thomas, cardinal d'Iorc, pour adviser à moyenner une bonne paix. Le Roy s'y accorda, moyennant que le pape Léon, duquel il estoit alié, y fut compris et consentant[4]; et, pour ce faict,

d'Acier, né en 1465, successivement écuyer d'écurie du roi (1495), sénéchal d'Armagnac (1498), grand maître de l'artillerie (1512), conseiller d'État, chambellan, chevalier de l'ordre (1526), mort en 1546. Voir l'abbé F. Galabert, *Galiot de Genouillac, seigneur d'Assier, grand maître de l'artillerie*, dans la *Revue du monde catholique*, 1900, p. 657-668; 1901, p. 30-44, 163-175, 341-362.

1. Montiéramy, arr. de Troyes (Aube). Le Roi y passa en allant à Troyes (22 avril). Ce n'est pas de là, mais de Dijon, le 29 mai, que fut dépêché le sieur de La Vernade. Martin reproduit la même confusion que Guillaume du Bellay, *Fragments de la première Ogdoade*, p. 52, n. 2, et p. 53.

2. Olivier de La Vernade, sieur de La Bastie, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, conseiller et chambellan du roi. Ses instructions sont au British Museum, Cal. D VIII, fol. 52-57. *Letters and papers*, t. III, part. I, n° 1310, et sa correspondance. Bibl. nat., mss. fr. 2963, 2966, 3050. Il avait été déjà envoyé en Angleterre en 1518, et il mourut vers le milieu de l'année suivante.

3. Ms. : *pour se deffendre.*

4. Ms. : *voulant tousjours par ce mondict* [*seigneur*] *mectre*

l'assignation fut donnée au quatriesme jour d'aoust ensuivant et le Roy envoya par devers le pape Léon. Pendant les allées et venues de l'un à l'autre, le comte de Sainct Pol avoit desja levé ses gens, le duc d'Alançon estoit à Attigny[1], et la gendarmerie pareillement, mais peu de jours après il se rapprocha de Reims. Le Roy cependant estoit à Argilly le Duc[2], duquel lieu il despescha nouvelle armée, tant de François que de Suisses, pour l'Italie, au secours de messire Thomas de Foix, seigneur de l'Escut, qui estoit demeuré lieutenant du Roy audit duché de Milan, en l'absence du seigneur de Lautrec, son frere, et avoit esté adverty de quelques pratiques qu'avoit sur le duché de Milan Hector Viscomte et Hieronyme Moron et autres, ainsi que je vous feray entendre par cy après[3].

Ordre donné par le Roy en son royaume. — Au

le bon droict devers luy au cas que ledict Pape rompist leur alliance, encores qu'il eust desja eu vent de ses praticques. Pour ladicte assemblée fut prins jour au IIIIe d'aoust. Cependant il envoya devers le Pape.

1. Attigny, sur l'Aisne, arr. de Vouziers (Ardennes). Sur le camp d'Attigny, voir l'épître de Marot, *Œuvres complètes*, éd. Jannet, t. I, p. 140-144.

2. Argilly, arr. de Beaune (Côte-d'Or). François Ier y séjourna du 21 juin au milieu de juillet. Lautrec partit, le 12 juillet, à destination de l'Italie et, vers la même date, Étienne des Ruyaux fut dépêché en Suisse. Voir E. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 244-246.

3. Ms. : *despescha messire Oudet de Foix, sieur de Lautrec, avec une armée tant de François que de Suisses pour aller au duché de Millan, où toutes choses entroient en combustion à cause des pratiques et menées que faisoient Hector Visconte, Hieronyme Moron et plusieurs autres; aussi qu'on voyoit apparence que le Pape se declareroit contre nous. — Estant le Roy encores audict lieu d'Argilly departit son estat en quatre,* etc.

mesmes temps, le Roy, pour departir les charges, meist son estat en quatre gouvernemens : au duc d'Alançon donna la charge de la Champagne, au duc de Vendosme de la Picardie, à messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, du duché de Milan, d'où il estoit gouverneur[1], à messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, la Guienne; et ordonna[2] le nombre d'hommes que devoient avoir lesdits seigneurs de Bonnivet et de Lautrec, et le reste il retint pour faire teste à l'Empereur. Ayant faict toutes ces depesches[3], le seigneur de Lautrec partit pour le duché de Milan, et l'amiral print son chemin en Gascongne; en Picardie et Champagne se faisoient tous preparatifs de munitions d'artillerie et d'argent pour subvenir aux frais. Cependant le duc d'Alançon, avecques les bandes du comte de Sainct Pol et la gendarmerie, marcha près de Mouzon[4], pansant bien que là les Imperiaux, ayans parachevé leur guerre contre ceux de la Marche, se voudroient premierement attaquer, auquel lieu il feit sejour dix neuf jours, puis se retira vers Reims[5].

Le duc de Vendosme estoit aussi en Picardie, et

1. Manque dans le ms.

2. Ms. : *comme j'ay dict cy dessus.*

3. Ms. : *Ces depesches faictes, chacun partit pour aller à sa charge. En Picardie,* etc.

4. Mouzon, arr. de Sedan (Ardennes).

5. Dans les derniers jours d'août, les troupes marchèrent de Châlons et de Reims vers Attigny, puis Rethel. Guillaume du Bellay dit qu'elles y séjournèrent vingt-neuf jours. (*Fragments*, p. 67.) Le duc d'Alençon revint immédiatement à Reims, son absence ne dura pas plus d'une semaine. Il est très probable que Martin du Bellay confond ce mouvement du mois de septembre avec celui qui s'était produit d'Attigny sur Reims à la fin juin.

avecques luy le mareschal de Chabannes, seigneur de la Palisse, et le seigneur de Telligny, seneschal de Rouargue. Durant ce temps, on eut nouvelles que le seigneur de Liques[1], gentilhomme Hennuyer, estoit campé avec quelque nombre de gens ramassez sur la riviere de l'Escau, au-dessous de Valencienne, duquel vint la premiere declaration de la guerre. Or est-il que de longtemps il y avoit de grosses querelles et inimitiez entre Louis, cardinal de Bourbon, et ledit seigneur de Liques, à cause de l'abbaye de S. Amand[2], dont estoit pourveu ledit cardinal. Le seigneur de Liques print ceste occasion d'assaillir ceste abbaye, où estoient pour l'heure le seigneur de Champeroulx[3], lieutenant du Roy en Tournaisis, et le seigneur des Loges, gouverneur de Tournay; mais n'estant l'abbaye deffensable et estans surprins dedans, ne pensans estre à la guerre, la rendirent à condition qu'ils sortiroient avec leur bagage[4]. Il y avoit plus d'apparence que le chasteau et villette de Mortaigne[5] ne devoient estre

1. Antoine de Falkenberghe, baron de Liques.

2. Saint-Amand, arr. de Valenciennes (Nord).

3. Jacques de Grassay, sieur de Champerroux, lieutenant du roi à Tournai. Martin du Bellay résume le récit de Guillaume (*Fragments*, p. 71-72), mais il se trompe en faisant défendre et rendre l'abbaye de Saint-Amand par les sieurs de Champerroux et des Loges.

4. L'abbaye fut rendue, le 9 août, par « Lion Mosnier, archer de la compaignie de M. de Vendosme », qui avait avec lui « trente sept compaignons pietons ». Voir le texte du passeport à lui délivré par le sieur de Liques, *Fragments de la première Ogdoade*, p. 158.

5. Mortagne, au confluent de la Scarpe et de l'Escaut, cant. de Saint-Amand, arr. de Valenciennes (Nord). Sur ce siège, voir les *Fragments*, p. 73-74.

assaillis, pour estre du domaine du Roy, et de laquelle le roy d'Angleterre luy en avoit faict telle cession que de la ville de Tournay et de Tournaisis; mais ledit seigneur de Liques mettoit en avant en avoir autres fois esté possesseur, parquoy l'alla assieger; mais enfin le seigneur de Preuzy[1], baillif de Tournaisis et capitaine de ladite place, ne voyant apparence[2] de secours, la rendit par composition au seigneur de Portien[3] et non au seigneur de Liques, à la charge qu'il sortiroit avecques les siens les armes et bagues sauves; mais sur leur retraitte, contre toute l'honnesteté de la guerre, furent suivis et desvalisez, et à peine eurent ils moyen de sauver leur vie. Cependant le seigneur de Fiennes[4], de la maison de Luxembourg, gouverneur des villes de Flandres, ayant assemblé jusques à mille chevaux et huict mille hommes de pied et six pieces d'artillerie, s'estoit campé à une lieue de Tournay, faisant cognoistre qu'il vouloit assieger la ville; ce qu'il feit et y tint le siege cinq mois[5].

Pendant ce temps, le comte de Nansau avoit faict tresve avecques ceux de la Marche, et n'estoit encores

1. Éd. : *Pranzy*. Louis de Proisy, sieur du Sourt, gentilhomme de la maison du roi, gouverneur de Mortagne, bailli et gouverneur de Tournay, mort le 12 juillet 1526.

2. Ms. : *espérance*.

3. Philippe II, sieur de Croy, premier duc d'Arschot, comte de Porcien, mort en 1549, après avoir servi Charles-Quint.

4. Jacques de Luxembourg, sieur de Fiennes, chevalier de la Toison d'or, gouverneur général de Flandre et d'Artois, mort en 1530.

5. Tournay ne fut rendue au comte de Nassau que le 16 décembre. Martin suit ici encore fidèlement et même traduit Guillaume du Bellay, qui donne les mêmes chiffres (sauf 1,200 chevaux). (*Fragments*, p. 74-75.)

la guerre denoncée entre le Roy et l'Empereur; mais, après la prise de Sainct Amand et de Mortaigne, combien que l'Empereur niast que ce fust par son commandement et adveu, mais que c'estoient querelles particulieres entre mondit seigneur cardinal de Bourbon et le seigneur de Liques, le Roy, ne se voulant laisser abuser, ne voulut faillir à diligenter de se preparer à la deffence, tenant la guerre pour declarée. Le temps s'approchoit que les ambassadeurs se devoient assembler à Callaiz, où furent ordonnez pour la part du Roy Antoine du Prat, chancelier de France, et Jean de Selva, pour gens de robbe longue, et Jacques de Chabannes, mareschal de France, pour robbe courte[1].

Prise de Ardres. — Durant ce temps, les Bourguignons vindrent assieger Ardres, laquelle, pour n'estre deffensable, leur fut rendue[2]; puis estant par eux rüinée à fleur de terre, delibererent en faire semblable à Terouenne, ayans esperance sur une intelligence qu'ils y avoient; mais la trahison fut descouverte par des lettres que l'on trouva qu'une vieille femme portoit aux ennemis et furent les traistres punis selon leur merite[3]. On ne laissa à faire des rencontres, tant d'une part que d'autre, et entre autres en fut faicte

1. Les instructions données à ces ambassadeurs et datées de Dijon, 19 juillet, sont reproduites dans le *Journal de Barrillon*, t. II, p. 192-203.

2. Les Impériaux entrèrent dans la ville le 9 septembre. Voir à ce sujet les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 79 et 80, et les lettres de François Ier au duc de Vendôme, de celui-ci et de La Fayette à François Ier, citées en notes.

3. Sur l'attaque contre Thérouanne, voir les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 80-82, que Martin du Bellay se contente de résumer.

une par le seigneur de Telligny, contre six cens Bourguignons qui estoient entrez en ce royaume pour faire butin, dont la plus part furent tuez, et les autres pris prisonniers. Pendant le Roy manda venir devers luy les princes de son sang avecques les autres capitaines, en sa ville de Reims, pour sur les affaires de la guerre avoir advis[1].

Parlement de Callaiz. — Le mareschal de Chabannes et ses compagnons se rendirent à Callaiz[2] pour traitter des differens des deux maistres; mais les deputez de la part de l'Empereur demeurerent tousjours sur leur haulteur, demandans des choses desraisonnables comme la restitution du duché de Bourgongne et d'abolir l'hommage que devoit l'Empereur pour ses Pais Bas à la couronne de France, disans n'estre raisonnable qu'un Empereur portast la foy à un roy de France. A ceste occasion, le parlement fut delaissé sans nulle conclusion et chacun se retira en son lieu.

Siege et prise de Mouzon par les ennemis. — Durant ceste assemblée, l'armée imperialle s'approchoit de Mouzon; parquoy le Roy conclut de là pourveoir, et, pour cest effect, y envoya le seigneur Anne de Mont-

1. C'est seulement à la fin de septembre que le duc de Vendôme fut appelé auprès de François Ier.

2. Chabannes avait rejoint ses collègues à Abbeville, le 1er août, et tous ensemble étaient arrivés à Calais le 4. Sur ces conférences de Calais, qui durèrent jusqu'au mois de novembre, voir le récit, avec reproduction de pièces diplomatiques, de Barrillon, *Journal*, t. II, p. 204 et suiv. Cf. A. Spont, *les Conférences de Calais* (1521), dans les *Positions des thèses des élèves de l'École des chartes*, 1888.

morency, lequel y mena de renfort[1] (outre la compagnie du seigneur de Montmort[2] de cinquante hommes d'armes, y estant gouverneur pour le Roy) le seigneur de Lassigny[3] pour compagnon dudit seigneur de Montmort, ayant charge de mille hommes de pied, le capitaine Piefou avecques pareille charge; et au capitaine La Grange commission de lever au plus tost qu'il pourroit cinq cens hommes; et, pour renforcer la gendarmerie, dix hommes d'armes de la compagnie du duc d'Alançon, dix de celle du mareschal de Chastillon, dix de la compagnie dudit seigneur de Montmorency[4]. Le capitaine Montclou[5], ayant charge d'une des enseignes du seigneur de Piefou, fut mis à la garde de la porte de Reims avecques trente hommes d'armes

1. Le 16 août, Anne de Montmorency introduisit dans la ville un renfort de gendarmerie « à la veue du guect des Bourguignons ». Lettres de Montmorency et du sieur de Silly au duc d'Alençon et au maréchal de Châtillon, vendredi soir 16 août. (Bibl. nat., ms. fr. 2975, fol. 77 et 78.)

2. Louis de Hangest, sieur de Montmort, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Mouzon.

3. Guillaume de Humières, sieur de Lassigny, second fils de Philippe de Humières et de Blanche de Falvy (mariés le 21 juin 1460), capitaine de gens de pied. C'est lui qui est le Lacinius dont il est question dans les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 84-90, et non pas Ogier de Signy.

4. C'est en effet le chiffre donné par le maréchal de Châtillon dans une lettre adressée à François Ier, de Reims, 13 août, citée dans les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 84, n. 4.

5. Peut-être s'agit-il de ce personnage dont il est question dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 167-168. L'édition porte Montelon, mais c'est Monclou qu'on lit sur le manuscrit. Cf. *Livre de raison de Versoris* (éd. Fagniez, § 115); *Chronique parisienne de Pierre Driart*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1895, p. 77.

et le capitaine Razemon avecques l'autre enseigne dudit Piefou, au costé d'Ivoy, tirant vers Luxembourg, et avec luy la compagnie du seigneur de Montmort; La Grange eut la charge du boullevert, du costé de la Meuze.

Estant l'estat de Mouzon tel que dit est, le comte de Nansau s'estoit campé à Douzy[1], gros bourg au dessous duquel la riviere du Cher[2], venant d'Ivoy[3], se descharge dans la Meuze, et est la moitié de la seigneurie[4] au Roy, à cause de la seigneurie de Mouzon, et l'autre moitié du duché de Bouillon; duquel lieu les Imperiaux, passans la riviere, venoient piller et desrobber sur les terres de l'obeissance du Roy, pres de Mouzon. Parquoy le seigneur de Monmort envoya devers le comte de Nansau pour en faire plaincte; ledit comte feist responce que c'estoit sans son sceu ny ordonnance et que, si ses gens y estoient rencontrez, il en feit luy mesmes la punition, et qu'il n'entendoit faire la guerre contre le Roy, seulement vouloit sejourner son camp, attendant que la trefve faicte avec ceux de la Marche fut expirée[5]. Le seigneur de Montmort et la compagnie estant avecques luy trouva la responce raisonnable, mais incontinant il eut autres

1. Douzy, arr. de Sedan (Ardennes).

2. Le Chiers.

3. Ivoy, ancien nom (jusqu'en 1662) de Carignan, arr. de Sedan (Ardennes).

4. Ms. : *de Douzy appartenante*.

5. Nous n'avons pas retrouvé les lettres échangées entre le s[r] de Montmort et le comte de Nassau; mais nous avons une plainte analogue adressée par le s[r] d'Orval au comte et la réponse de ce dernier, 20 août. (Bibl. nat., mss. fr. 2971, fol. 58; 2931, fol. 26.)

nouvelles, car il fut adverty, comme les Imperiaux avoient passé la riviere de Meuse, enseignes desployées, pour entrer et faire la guerre ès pais du Roy; pour ausquels faire teste au passage de la riviere depescha le capitaine Philippe[1], lieutenant de sa compagnie, avecques trente hommes d'armes et trois cens hommes de pied, mais l'ennemy estoit desja passé la riviere, estimant surprendre la ville de quoy il fut empesché par le seigneur de Lassigny, lequel arrivant à la porte la deffendit si longuement et vaillamment que la porte luy fut fermée au doz et le pont levé, puis repassa le fossé par dessus un chevron qui luy fut jetté et se retira sans avoir dommage, nonobstant qu'il luy fut tiré plusieurs coups, tant d'artillerie que d'arquebouze; le capitaine Philippe, qui estoit sorty, comme j'ay dit, oyant l'alarme vers Mouzon, se retira par autre chemin sans dommage de luy ne de ses gens.

Le lendemain, le comte de Nansau, avecques son armée, se vint presenter en la bataille en une plaine, à demie lieue de la ville, auquel lieu sejournant, le seigneur Francisque envoya lettres au seigneur de Montmort, luy persuadant de rendre la ville devant que l'artillerie eut joué son jeu, auquel fut respondu par ledit de Montmort qu'il estoit ordonné par le Roy, son souverain seigneur, de luy garder ladite place, ce qu'il avoit deliberé de faire[2]. La responce ouye, le comte de Nansau commanda d'approcher son camp de la

1. Philippe d'Arduca.

2. La lettre de Franz de Sickingen est du 21 août; le s^r de Montmort y répondit le même jour (Bibl. nat., ms. fr. 3092, fol. 120 et 121); le texte en est reproduit dans l'*Histoire de Bayart* (éd. Roman), p. 438-439.

ville; puis ayant planté son artillerie aux lieux qu'il veit les plus commodes pour offencer les assiegez, tout à un coup feit deux batteries : l'une de la prairie qui tire vers la porte de Reims, l'autre de la montagne qui regarde vers Ivoy. Des pieces qui estoient à la prairie on battoit par derriere et par la plante des pieds ceux qui estoient à la deffence de la batterie qui se faisoit vers la montagne, par dessus toute la ville, estant la riviere entre deux. Noz gens de pied qui estoient nouvellement levez et sans estre aguerris s'estonnerent, de sorte que voyans ce qu'ils n'avoient jamais experimenté contraignirent le seigneur de Montmort de demander composition; et, pour cest effect, fut envoyé un trompette pour obtenir du comte qu'il eust à superseder la batterrie, cependant qu'ils pourroient venir à quelque bon accord : chose qui ne fut accordée audit trompette. Parquoy le seigneur de Montmort et celuy de Lassigny y allerent en personne et feirent composition telle que chaque homme d'armes s'en iroit sur un courtault et sans armes et les archers et gens de pied sans armes et à pied un baston en la main; chose qui fut trouvée mauvaise par le Roy, attendu qu'ils s'estoient faits forts de bien garder la place, et aussi que les deux lieutenans du Roy estoient ensemble sortis au camp de l'ennemy pour parlamenter, chose non usitée parmy les hommes qui font profession des armes[1].

1. Mouzon capitula le 29 août. Le sieur de Montmort rejeta sur la mutinerie des gens de pied la responsabilité de la capitulation. Voir les lettres du maréchal de Châtillon et du duc d'Alençon à François I[er], 1[er] et 3 septembre. (Bibl. nat., ms.

Siege de Mesieres. — Telle fut la composition de Mouzon, qui donna un merveilleux cueur à l'ennemy, estimant faire le semblable aux autres places; mais ils furent deceus de leur folle opinion. Car, ayant laissé le bastard de Nansau à la garde dudit Mouzon, prist son chemin pour aller assieger Mesieres, où il trouva le seigneur de Bayar[1], homme experimenté et sans peur, lequel le Roy y avoit envoyé son lieutenant general. Aussi peu de jours apres[2] y entra messire Anne, seigneur de Montmorency, jeune homme de grand cueur, desirant donner à cognoistre à son maistre l'envie qu'il avoit de luy faire service, lequel amena avecques luy beaucoup de jeunesse de la cour, gens de bonne volonté, et entre autres Claude, seigneur d'Annebault[3], le seigneur de Lucé[4], le seigneur de Villeclair[5] et plusieurs autres, chose qui donna grand asseurance aux soldats qui estoient dedans. Avec ledit Bayar y avoit la compagnie de cent hommes d'armes du duc Antoine de Lorreine, de laquelle com-

fr. 2967, fol. 32-33, 18, 6.) Les lettres du 3 septembre sont reproduites dans l'*Histoire de Bayart* (éd. Roman), p. 439-441.

1. Il était arrivé dans la ville le 7 août.

2. Le 29 août, la veille du jour où elle fut investie.

3. Claude d'Annebault, baron de Retz et de La Hunaudaye. Il mourut le 2 novembre 1552. Voir, pour sa carrière, le P. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 177, 882.

4. Charles de Coesmes, baron de Lucé, fils de Nicolas de Coesmes et de Madeleine de Chourses, né en 1489, mort le 7 mai 1543. Voir Alouis et Ledru, *Les Coesmes, barons de Lucé*, in-8°.

5. Baptiste de Villequier, fils d'Artus de Villequier et de Marie de Montbéron, vicomte de La Guerche, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la Chambre.

pagnie estoit ledit Bayar lieutenant, et la compagnie du seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne, de pareil nombre; de gens de pied, l'escuier Boucal, surnommé du Reffuge, avec mille hommes de pied, et le baron de Montmoreau pareille charge. Mais estans les pieces en batterie, les gens dudit de Montmoreau, comme gens non experimentez, entrerent en tel effroy que, malgré leurs capitaines, s'enfuirent les uns par la porte, les autres se jetterent par dessus les murailles; mais ledit seigneur de Bayar feit entendre aux autres soldats qu'il estoit bien aise de ladite fuitte, parce qu'estans tant de gens à la garde de ladite ville, ils ne eussent point eu d'honneur ny de reputation de soustenir l'effort de l'ennemy et que la ville estoit d'autant vuidée de gens de lasche cœur. Arrivé que fut le comte de Nansau pres Mesieres, envoya devers les chefs et capitaines un trompette pour les sommer de rendre la ville à l'Empereur; auquel trompette fut respondu par le seigneur de Bayar que, devant que l'ouir parler de sortir hors de la ville de laquelle il avoit la charge, il esperoit faire un pont des corps morts de ses ennemis par dessus lequel il pourroit sortir[1]. L'asseurance dudit seigneur de Bayar donnoit un grand cueur aux soldats.

Il me semble n'estre mal à propos de descrire l'as-

1. Une relation inédite du siège de Mézières, publiée par P. Laurent, *Mézières pendant la défense de Bayart*, Paris, 1893, p. 13, met la même réponse dans la bouche de Bayart. Cf. l'*Histoire de Bayart* (éd. Roman), p. 395-396. D'une façon générale, pour le siège, voir l'étude de A. Chuquet, *Bayart à Mézières*, dans *Études d'histoire*, 1re série, Paris, 1903, in-8°. — Ms. : *Laquelle responce donna grand cœur et asseurance aux soldatz.*

siette de la ville de Mesieres. La riviere de Meuze, venant de Mouzon et de Sedan, vient passer le long des murailles de la ville, puis, faisant un arc et circuit d'environ une lieue de longueur, retournant tout court, revient passer à Ouarq[1], petite villette, puis revient passer par l'autre costé de ladite ville le long des murailles; de sorte que c'est une isle fermée de la riviere, où n'y a qu'une entrée par terre, comme un Peloponnese; et est l'entrée où est la porte qui se nomme de Bourgongne, du costé des Ardannes, laquelle entrée est fermée de la ville, et n'y a qu'environ deux cens toises de mur pour clore ladite ville. Puis la riviere, ayant fermé la ville, s'en va contrebas à Chasteauregnault[2], Dinan[3], Namur et Liege, puis se va descharger dedans le Rin. Le comte de Nansau, ayant eu rapport de son trompette, assist son camp du costé devers la porte qui tire aux Ardannes, car aux autres lieux il eust eu la riviere entre deux[4]; ce faict, asseit son artillerie pour faire deux batteries tout en un temps, lesquelles trois jours durant[5] n'eurent cesse; puis, par apres, feit sa batterie plus lentement, cognois-

1. Aujourd'hui Warcq, comm. de l'arr. de Mézières, à l'extrémité occidentale du coude décrit par la Meuse, entre Mézières et Charleville.

2. Châteauregnault, cant. de Monthermé, arr. de Mézières (Ardennes).

3. Dinant, sur la Meuse, province de Namur.

4. La position des ennemis est indiquée dans l'avertissement apporté par un homme de M. d'Orval qui visita le camp entre les 5 et 6 septembre. (Bibl. nat., ms. fr. 3092, fol. 91.) Cf. l'extrait publié dans les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 96, n. 2.

5. Ms. : *trois jours et trois nuictz n'eurent cesse...*

sant qu'il avoit affaire à autres gens que ceux qu'il avoit trouvez à Mouzon et qu'ils estoient aisez à estonner; mesmes de jour à autre les assiegez faisoient des saillies sur le camp de l'ennemy, d'où le plus souvent ils rapportoient et l'honneur et le prouffit, et durerent en cest estat l'espace d'un mois.

Le Roy cependant estoit à Dijon[1], attendant le renfort de son armée, lequel estant adverty par les ducs de Bourbon et de Vendosme que le renfort qu'ils avoient charge de luy amener estoit prest, partit pour prendre le chemin de Troye en Champagne et manda ausdits seigneurs le lieu où ils se devoient assembler, car il ne faisoit doubte qu'encores que Mesieres fust bien munie de bons capitaines et de bons soldats, toutesfois les vivres qui, au premier bruit de la guerre, y avoient esté mis n'estoient pour suffire longtemps au nombre d'hommes qui estoient dedans. A ceste occasion, manda haster d'assembler son armée et cependant envoya quelque nombre d'hommes d'armes dedans les villes qui sont au long de la riviere d'Aisne pour faire teste à l'ennemy et faveur[2] aux assiegez et aussi pour empescher le plat pais d'estre couru. En ce lieu se feirent de belles entreprises, et entre autres une, laquelle je vous descriray, qui[3] est la premiere rencontre que les nostres ont eue contre l'ennemy depuis le commencement des guerres de l'Empereur et du Roy.

1. François Ier quitta Dijon le 29 juillet et pendant tout le mois d'août parcourut la Bourgogne; il n'arriva à Troyes qu'à la fin du mois.

2. Ms. : *et donner faveur.*

3. Ms. : *Pour ce que c'est.*

Deffaicte du comte Rifourcet. — En[1] un village[2] qui est entre Attigny et Mesieres, le comte Rifourcet[3], Alleman, partit de Mesieres avec quatre vingts ou cent chevaux esleus en tout le camp impérial et deux cens hommes de pied pour venir piller ledit village, estimant la puissance des François estre abolie; et ayant pillé ledit village, ne trouvant nulle resistance, courut tout le comté de Retelois, ce qui est entre la riviere de Meuze et la riviere d'Aisne, et assembla tout le butin du pais. Mais estant sur sa retraitte, François de Silly, baillif de Caen, lieutenant du duc d'Alençon, et autres estoient de fortune arrivez en la ville de Reteil[4], lesquels, oyans l'alarme par les païsans qui fuyoient les ennemis, feirent remonter soudain leurs compagnies à cheval et, soubs la conduite des païsans qui avoient esté pillez, prindrent leur chemin par les bois de Rete-

1. Ms. : *Le conte Rifourcet, conte en Alemaigne, pensant trouver le plat pays degarny, partit du camp imperial de devant Mezieres, accompagné de cent ou six vingtz chevaulz et deux cens hommes de pied, esperant sans resistence piller la conté de Reteloys, ce qui est entre la rivyere de Meuze et la rivyere d'Ayne. Ce que veritablement il feit, mais aprez avoir assemblé le butin pour faire sa retraicte, Jacques de Cilly ... estant de fortune arrivé ... avecques sadicte compagnie eust l'alarme par les paysans fuyans les ennemys, lequel soudain feit remonter à cheval sa compagnie ... print son chemin ... ayant jecté devant luy ... cependant qu'il les suivroit.*

2. Tourteron, au nord d'Attigny, arr. de Vouziers (Aisne). Sur cette affaire, qui se passa le 8 septembre, voir la lettre écrite le jour même par le bailli de Caen et adressée probablement au duc d'Alençon (Bibl. nat., ms. fr. 2971, fol. 124); et le récit de Guillaume du Bellay (*Fragments...*, p. 99-102), que Martin s'est contenté de résumer.

3. Le comte de Rifferscheid.

4. Rethel (Ardennes).

lois pour coupper chemin aux ennemis chargez de butin, ayans jetté devant eux quelques avant-coureurs pour amuzer l'ennemy, cependant qu'ils les suivirent au petit trop. Le comte Rifourcet, lequel n'esperoit trouver l'ennemy en campagne, oyant l'alarme, feit soudain au son de la trompette rassembler ses gens escartez çà et là[1]. Puis, voyans noz coureurs en petit nombre, n'estimans qu'ils fussent suivis, se mirent à marcher lentement pour attirer lesdits coureurs et les deffaire; mais, apres avoir descouvert la[2] trouppe qui estoit environ de quatre vingts hommes d'armes, feirent un bataillon de ce qu'ils avoient, tant de gens de cheval que de pied, et soustindrent vigoureusement la charge qui leur fut faicte par les François, de sorte que la victoire fut doubteuse; mais enfin la gendarmerie françoise (qui[3] ne se laisse comparer à autre nation) leur feist une derniere charge de telle furie qu'ils rompirent tous leurs rangs. Le comte, voyant le desastre tourner sur luy, se meit à la fuitte à travers des bois, lequel, estant apperceu de quelques-uns des nostres, fut suivy et pris dedans la forest où il estoit caché. Le reste, s'estant sauvé dedans les bois, fut suivy par les païsans qui avoient esté pillez, qui les saccagerent tous ou la plus part, de sorte qu'il ne s'en

1. Ms. : *pour butyner, puis voyant ... et n'estimant qu'ilz feussent suiviz de plus grande troppe, se meit ... pour les attirer dans la plaine...*

2. Ms. : *la grosse troppe qui estoit de ... que conduisoit le bailly de Caen, feit ung bataillon de ses gens de cheval et ung autre des gens de pied et soustint vigoureusement la premiere charge qui luy fut faicte...*

3. Ms. : *laquelle bien conduite ne se laisse comparer à autre nation à cheval...*

sauva que cinq ou six, ausquels les gensdarmes sauverent la vie, qui furent menez à Reims prisonniers avec ledit comte.

Cependant, ceux qui estoient dedans Mesieres, ayans tenu un mois, commencerent à avoir faulte de toutes choses, et mesmes d'hommes, à cause des maladies de flux de ventre qui, s'estoient mises dedans la ville; de sorte qu'il leur estoit malaisé qu'ils fournissent aux gardes qu'il leur convenoit faire, pour la grande batterie que les ennemis avoient faicte depuis la tour qui faict le coing devers le costé d'Attigny jusques à la tour Jolie et depuis la tour Jolie jusques à la porte de Bourgongne. Toutesfois, depuis que le duc d'Alançon vint loger à Reims et les gens de pied du comte de S.-Pol au Pont-Favergy[1] et la gendarmerie à Reteil et chasteau en Portien[2], ils ne furent si travaillez, à l'occasion que le seigneur Francisque, qui estoit logé deçà l'eaue (duquel ils estoient fort tourmentez à coups d'artillerie), craignant d'avoir une camisade, estoit repassé l'eaue et s'estoit logé au camp du comte de Nansau. Quoy voyant, les seigneurs Bayar et Montmorency assemblerent les capitaines pour avoir advis de ce qu'ils avoient à faire, où, apres toutes choses debatues, fut conclu que, puisque le passage estoit ouvert du costé où estoit le camp dudit Francisque, il estoit raisonnable d'advertir le Roy de l'estat de la place et des choses qui estoient necessaires et le moyen qu'il y avoit de les en secourir. Pour cest effect fut esleu le seigneur de Maubuisson, gentilhomme de la maison du seigneur de Montmorency, et Brignac, homme

1. Pont-Faverger, sur la Suippe, arr. de Reims (Marne).
2. Château-en-Porcien, cant., arr. de Rethel (Ardennes).

d'armes de la compagnie du seigneur Bayar ; lesquels, ayans la nuict passé par la garde des ennemis, feirent telle diligence qu'ils vindrent trouver le Roy à Troye en Champagne, auquel ils feirent entendre bien par le menu l'estat de sa place de Mesieres et le besoing qu'ils avoient mesmement d'hommes[1]. Le Roy, l'ayant entendu, les redepescha, pour leur faire entendre que de brief il leur donneroit secours, et quand et quand pour executer sa promesse, partit à grandes journées pour se retirer à Reims, où le veindrent trouver la plus part de ses capitaines pour là deliberer du faict de sa guerre, et entre autres le duc d'Alançon, le seigneur d'Orval, le mareschal de Chabannes, qui revenoit de Callaiz, où il s'estoit trouvé avecques le chancelier du Prat et les deputez de l'Empereur et du roy d'Angleterre, pensant (comme j'ay dit cy dessus) esteindre le feu allumé entre ces deux grands princes. Aussi s'y trouva le mareschal de Chastillon, par le conseil duquel la plus grande part des choses se conduisoient, le seigneur de Telligny, seneschal de Rouargue, le seigneur Galiot, seigneur d'Assié, seneschal d'Armignac et grand maistre de l'artillerie de

1. François Ier quitta Troyes le 16 septembre pour gagner Reims, où il était le 19. C'est donc vers le milieu de septembre que doit se placer la démarche de Maubuisson et de Brignac. Peut-être est-ce à cette demande de secours que se rapportent les deux lettres de Montmorency adressées à M. de Châtillon et à Robertet « ce mardy » et « mercredy » [17 et 18 septembre ?]. (Bibl. nat., mss. fr. 2962, fol. 18, 2963, fol. 23.) Le 13 septembre, le duc d'Alençon écrit au Roi de Reims : « Les gentilshommes presents porteurs sont sortis de Mézières ceste nuit et ont apporté nouvelles. » (Bibl. nat., ms. fr. 3059, fol. 106.)

France. Le lendemain s'y trouva le comte de Sainct-Pol, capitaine general de six mille hommes de pied, qui estoient au Pont-Favergy, quatre lieues pres de Reims, auquel le Roy commanda de faire trouver le lendemain ses bandes mi-chemin dudit Pont-Favergy et Reims, chose qui fut executée. Ce faict, ledit comte se retira en son logis, auquel ayant refreschy ses gens quatre ou cinq heures partit pour aller à Attigny avec ses bandes, qui est sur la riviere d'Aisne à huict lieues pres de Mesieres; où, estant arrivé au poinct du jour, feit sejourner ses gens jusques à la nuict, qu'il feit partir le seigneur de Lorges avec les mille hommes desquels il avoit la charge et quelque charroy de vins et autres amonitions.

Ravitaillement de Mesieres. — Et leur bailla pour escorte quatre cens hommes d'armes conduicts par le seigneur de Telligny, que le Roy avoit ordonné mareschal de son camp, et par le baillif de Caen, lieutenant de monsieur d'Alançon; et luy avec le reste, tant de gens de pied que de gens de cheval, marcha pour les soustenir jusques à deux lieues pres de Mesieres[1]. La gendarmerie, laquelle avoit conduit ledit seigneur de Lorges en seureté dedans Mesieres avecques toutes les munitions, estant de retour, se retira ledit comte avecques toute sa trouppe à Reteil, ville sur la riviere d'Aisne. Cependant arriverent les Suisses où estoit le Roy, au devant desquels alla le seigneur de la Tri-

1. Le sieur de Lorges entra dans Mézières le lundi 23 septembre. Le lendemain, de Saint-Thierry, près Reims, François I[er] en envoyait la nouvelle à ses ambassadeurs à Calais. (Arch. nat., J 665. Cf. *Fragments de la première Ogdoade*, p. 109, et la note.)

mouille et le seigneur de Sedan et plusieurs autres. Il faut retourner au siege de Mesieres.

Le premier jour d'octobre[1], ceux de Mesieres, d'allegresse du secours qui leur estoit venu, commencerent à tirer plus souvent qu'au precedant; les Imperiaux au contraire commencerent à faire toutes choses plus negligemment qu'ils n'avoient accoustumé et à perdre l'esperance de prendre la ville; toutesfois, craignant que l'on pensast qu'ils fussent refroidis, ils envoyerent un trompette aux assiegez leur demander s'il y avoit homme qui vousist entreprendre de donner un coup de lance et que de leur costé le comte d'Aiguemont[2] se trouveroit prest en l'isle de Mesieres. Le seigneur de Montmorency se presenta pour estre champion qui delivreroit le comte d'Aiguemont, asseurant de se trouver au lieu et heure ditte. Le seigneur de Lorges, pensant estre chose honteuse qu'un homme d'armes françois fut provoqué par un Alleman et qu'on laissast l'homme de pied François comme n'estant pareil à l'Alleman, demanda aussi s'il y avoit homme qui vousist combattre de la picque et qu'il seroit le champion pour l'attendre; le seigneur de Vaudray[3], surnommé

1. Cette date, reproduite par Martin du Bellay d'après le récit de Guillaume (*Fragments*, p. 112), est inexacte. Les combats singuliers dont il va être question sont du 24 septembre. Voir P. Laurent, *op. cit.*, p. 15-16.

2. Florent d'Egmont, comte de Buren et sieur d'Isselstein, né avant le 28 novembre 1470, chevalier de la Toison d'or (1505), gouverneur d'Arnheim (1509), de Frise (1515), combattit contre le duc de Gueldre et contre la France. Il mourut le 24 octobre 1529.

3. Louis de Vaudray, dit *le Beau*, sieur de Mutigné, bailli d'Aval. D'après le mémoire et la chanson cités par P. Laurent,

le Beau, du camp imperial, soudain s'y presenta. Le seigneur de Montmorency à cheval, la lance au poing, se trouva sur les rangs au lieu ordonné et le seigneur de Lorges la picque au poing, lesquels trouverent leurs deux champions. Le seigneur de Montmorency et le comte d'Aiguemont coururent, le seigneur de Montmorency attaignit au corps de cuirasse du comte d'Aiguemont et le faulça et rompit sa lance sans luy faire autre dommage; le comte d'Aiguemont, par la faulte de son cheval ou autrement, ne toucha point ou bien peu. Le seigneur de Lorges et de Vaudray donnerent les coups de picques ordonnez sans gaigner advantage l'un sur l'autre; ce faict, chacun se retira en son lieu. Le jour subsequent, Grand-Jean le Picart, vieil soldat nourry de tout temps au service du Roy aux guerres d'Italie, sous la charge de Molart[1], mais natif de la Franche Comté, lequel s'estoit retiré au service de l'Empereur depuis peu de temps, pour entendre quels vivres estoient dedans la ville, envoya par un tabourin demander au seigneur de Lorges une bouteillée de vin en signe de leur ancienne cognoissance. Le seigneur de Lorges luy en envoya deux, l'une pleine de vin vieil, l'autre pleine de vin nouveau, et feit mener ledit tabourin en une cave où il y avoit grand nombre de vaisseaulx, mais la plus part remplis d'eaue, pour luy faire entendre qu'ils en avoient

op. cit., p. 15-16, Vaudray serait mort peu après, probablement de ses blessures.

1. Soffrey Alleman, dit *le capitaine Molart*, fils aîné de Guigues Alleman et de Marie Grinde, lieutenant général en Dauphiné, capitaine des gentilshommes de la maison du roi, gouverneur de Legnano, capitaine de 1,000 hommes de pied. Il fut tué à Ravenne (1512).

abondance. Mais, pour la verité, il n'y en estoit entré que trois chariots pour leurs secours, qu'avoit amené ledit seigneur de Lorges.

Retraitte du comte de Nansau. — Le comte de Nansau, se voyant hors d'esperance de pouvoir affamer la ville et encores plus de la forcer, attendu le renfort qui estoit entré dedans, et l'armée du Roy si preste qu'elle estoit pour secourir les assiegez, et son armée, laquelle desja commençoit à se ruiner par le long temps qu'il y avoit qu'elle tenoit la campagne, delibera de faire sa retraitte; et pour cest effect feit mettre la plus grande part de sa grosse artillerie sur la Meuze pour la conduire à Namur, ville de l'obeissance imperiale, afin que plus aisement il peust faire sa retraitte[1]. Ayant mis cest ordre, leva son camp[2], et, afin de n'estre suivy ny empesché, print son chemin le long des bois, tirant le chemin de Mont-cornet[3], Ardennes, de Maubert-fontaine[4] et d'Aubenton[5] pour aller droit

1. Dès le 25 septembre, Robert de La Marck annonçait à Robertet ces préparatifs : « Depuis lundy dernier de nuict [les ennemis] n'ont point battu Maisières, mais ont faict tirer et mectre hors de leurs tranchées toute leur artillerie, et ainsy que dit ung prestre qui en est venu ce jourd'huy, ilz ont fait charger six des principales pieces de leur artillerie sur la riviere et le reste sur quatre roues comme ilz l'ont accoustumé de mener par pais; qui est ung signe de voulloir desloger, et croy que la famine les contrainct de ce faire. » (Bibl. nat., ms. fr. 2963, fol. 199.)

2. Le siège fut levé le vendredi 27 septembre. Il avait duré exactement quatre semaines. Sur l'effet produit, voir les lettres du Roi, du 27 septembre, et de Louise de Savoie, du 28. (Bibl. nat., mss. fr. 2931, fol. 91, 2978, fol. 5.)

3. Montcornet, arr. de Mézières (Ardennes).

4. Mauberfontaine, arr. de Rocroi (Ardennes).

5. Aubenton, cant. de l'arr. de Vervins. La ville dut être

à Vervin et à Guise[1], et partout faisoit mettre le feu. Le Roy, adverty dudit deslogement et du chemin que tenoit l'ennemy, delibera de luy coupper chemin autour de Guise et là le combattre. Et, pour cest effect, manda à toute son armée qu'ils eussent à prendre ledit chemin et envoya bon nombre de gendarmerie pour costoyer l'ennemy et le garder de s'escarter au dommage du pais. L'ennemy, qui avoit deliberé de prendre le chemin de Guise, estant adverty que monsieur de Vendosme, qui estoit campé à Fervacques[2], abbaye où sourd la riviere de Somme, avoit envoyé Nicolas, seigneur de Mouy[3], son lieutenant de cent hommes d'armes[4], et avecques luy le seigneur d'Estrée, ayant charge de cinq cens hommes[5], le seigneur de Longueval[6] et le seigneur de Roumesnil, avec pareille charge, deliberez de garder ladite place de Guise, et le mareschal de Chabannes avec deux cens

prise entre le 5 et le 8 octobre. Cf. *Fragments de la première Ogdoade*, p. 117-119.

1. Guise, cant., arr. de Vervins (Aisne).

2. Fervacques, hameau de la comm. de Fonsomme, arr. de Saint-Quentin (Aisne).

3. Nicolas de Moy, fils de Jacques de Moy et de Jacqueline d'Estouteville. Depuis le mois de juillet, le duc de Vendôme l'avait envoyé plusieurs fois au Roi pour lui fournir des renseignements et en rapporter des ordres. Voir par exemple les « Instructions dont M. de Moy aura à parler au Roy pour la charge de Vendosme » (fin juillet). (Bibl. nat., ms. fr. 2968, fol. 67.)

4. Ms. : *pour garder la place de Guyse.*

5. Ms. : *de pied.*

6. Nicolas de Bossut, sieur de Longueval, capitaine de gens de pied, bailli de Vermandois, lieutenant général en Champagne, envoyé extraordinaire à Rome, 1528, et en Suisse, 1536, maître d'hôtel (1526-1544), gentilhomme de la chambre (1544) et chevalier de l'Ordre. Accusé de trahir la cause française

hommes d'armes à Vervin, pour donner empeschement à l'ennemy, changea d'opinion[1]; et apres avoir mis à sac la villette d'Aubenton, ils meirent au fil de l'espée toutes gens indifferemment, de tous sexes et de tous aages, avecques une cruauté insigne[2], et de là sont venues depuis les grandes cruautez qui ont esté faictes aux guerres trente ans après. Aussi, après avoir buslé et desmoly ladite ville, prindrent le chemin d'Estréeaupont[3], sur la riviere d'Oise, laissant Vervin à la main gauche[4].

Le Roy, estant arrivé à Guise[5] avecques les Suisses, feit assembler son armée à Fervacques; partant de là,

vers la fin du règne de François I[er], il fut enfermé à la Bastille, où il serait mort. Selon d'autres, il ne serait mort que sous Henri III, âgé de cent cinq ans.

1. Ms. : *Aussi avoit envoyé le mareschal de Chabannes à Vervins pour recongnoistre la contenance de l'ennemy. A ceste occasion* [*les ennemyz*] *changerent leur desseing.*

2. Ms. : *qui fut l'occasion pour laquelle depuis fut buslé et ruyné ung grand pays de frontyere. Et après avoir executé leurs cruautez prindrent le chemin d'Estrée au pont, laissant Vervins à la main gauche.*

3. Estrée-au-Pont, sur l'Oise, arr. de Vervins (Aisne). Sur ce mouvement des troupes de Nassau, voir la lettre adressée par François I[er] à ses ambassadeurs à Calais, le 9 octobre. (Arch. nat., J 655. Extrait cité dans le *Journal de Barrillon*, t. II, p. 264, n. 3.)

4. Ms. : *Puis aprez y avoir sejourné leur armée trois ou quatre jours allerent loger au Novyon* [le Nouvion, arr. de Vervins] *qui estoit lieu en fort pays dedens les forestz où malaysement une armée les pouvoit aler combattre, aians à leur doz la ville d'Avennes-en-Henault et le Quesnoy-le-Conte.*

5. Ms. : *pour poursuivre son ennemy, accompagné des Suisses, feit assembler le reste de son armée à F., auquel lieu luy vint faire la reverence le sgr de Bayard, où, en remuneration de ce qu'il avoit faict dedens Mezieres, le Roy luy donna cent hommes*

alla loger au Mont-Sainct-Martin[1], en une abbaye au dessous de Beaurevoir[2], où croist l'Escaut. Audit lieu de Fervacques, le Roy, pour remuneration de la vertu du sieur Bayar, luy donna cent hommes d'armes en chef et l'honnora de son ordre de sainct Michel. Cependant que ceste retraitte des ennemis se faisoit et avant que nostre camp fut assemblé, le comte de Sainct Pol marcha avecques ses bandes et quelque gendarmerie[3] pour remettre Mouzon entre les mains du Roy.

Reprise de Mouzon. — Estant arrivé à trois lieues près, le bastard de Nansau, qui estoit demeuré chef dedans ledit Mouzon, ne sentant la ville assez forte contre un siege, se retira par la porte de Bourgongne à Ivoy, qui n'est qu'à une lieue[4] de là, mettant le feu en la ville; mais le capitaine la Grange, qui estoit un des capitaines qui estoient dedans quand elle fut rendue aux ennemis, feit si bon guet et diligence que, sortant l'ennemy par une porte, entra par l'autre et sauva la ville du feu et massacra quelques boutes feux qui estoient demeurez derriere; de quoy le comte de Sainct Pol adverty[5] y envoya bonne garnison pour la

d'armes en chef et l'honnora de son ordre de Sainct-Michel. Cependant que les ennemys faisoient leur retraicte et que nostre armée s'assembloit, le conte de S.-Pol...

1. En aval et tout près du village du Catelet, arr. de Saint-Quentin (Aisne). Le Roi y était le 16 octobre.

2. Beaurevoir, arr. de Saint-Quentin (Aisne). L'Escaut sortait autrefois du cimetière de Beaurevoir; sa source est aujourd'hui à l'abbaye du Mont-Saint-Martin.

3. Ms. : *ung nombre de gendarmerie et d'artillerie.*

4. Ms. : *lieue et demye.*

5. Ms. : *ne marcha plus oultre et y envoya bonne garnison pour la seureté de la place...*

garde et se retira au camp qu'il vint trouver à Fervacques[1].

Du voyage de Navarre soubs monsieur l'amiral Bonnivet. — Cependant que les affaires de Picardie et Champagne estoient en l'estat qu'avez entendu, l'amiral Bonnivet, ayant prins congé du Roy pour son voyage de Navarre avec quatre cens hommes d'armes et le nombre de gens de pied que j'ay nommé cy devant, sur la fin de septembre arriva à Saint-Jean-de-Luz[2], duquel lieu depescha le seigneur de Sainct André avec deux mille cinq cens lansquenets, dont avoit la charge le capitaine Brandhec et l'escuier Villiers, toutesfois soubs l'authorité de monsieur de Guise, avecques mille Gascons, Navarrois et Basques pour aller assaillir la ville de Maye[3]; puis, ayant sejourné quatre jours audit lieu de Sainct-Jean, envoya sommer le chasteau de Poignan[4], assis sur la montagne de Roncevaux, lequel estant refusant de se rendre, mondit seigneur l'amiral y feit mener quelques bastardes, lesquelles estans montées mi-chemin de la montagne les feit tirer au chasteau, faisant entendre à ceux de dedans que s'il les faisoit monter jusques au hault, il n'en prendroit un à mercy. De quoy estans

1. Sur la réoccupation de Mouzon, voir les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 115-116. Le fait se passa probablement le 3 octobre, car François Ier l'annonça le 4 à ses ambassadeurs à Calais. (Arch. nat., J 665.)

2. Saint-Jean-de-Luz, cant., arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées). Martin du Bellay doit confondre avec Saint-Jean-Pied-de-Port, où Bonnivet se trouvait le 26 septembre, lettre au sieur du Bouchage. (Bibl. nat., ms. fr. 2990, fol. 7.)

3. Maya, ville des provinces basques, près des sources et sur la Bidassoa.

4. Le fort du Peñon défendait le col de Roncevaux.

estonnez se rendirent bagues sauves : dedans estoient environ cinquante Espagnols, desquels estoit capitaine un Espagnol nommé Montdragon.

Estant le chasteau entre ses mains, faignit mondit seigneur l'amiral de prendre le chemin de Pampelune; mais deux jours après tourna bride avecques son armée, marchant à travers les montagnes, où il fallut un jour entier que les gens de cheval allassent à pied. Et environ le soir arriva à un quart de lieue près de Maye, où toute nuict feit asseoir son artillerie et feit tirer quelques coups de canon, afin de donner opinion aux ennemis qu'il se vouloit arrester là. Mais cependant les lansquenets prindrent autre chemin, de sorte que luy, suivant lesdits lansquenets, au soir arriva en un village prez Sainct-Jean-de-Luz, un quart de lieue deçà l'eaue, nommé Estaigne[1], auquel lieu sejourna son camp deux jours. Le mardy devant le jour, chacun se trouva en bataille, auquel ordre on marcha au travers les montagnes jusques à un village nommé Biriatte[2]; mais, estimans en ce lieu passer l'eaue, trouverent bon nombre d'Espagnols, lesquels, pour la difficulté des lieux, on ne pouvoit nombrer.

La cause pour laquelle mondit seigneur l'amiral faisoit faire toutes ces ruses estoit pour tenir l'ennemy en incertitude, afin de surprendre Fontarabie[3]. Or estoient les ennemis delà la riviere de Behaubie[4], et

1. Ascain, près de la Nivelle, arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées.)

2. Biriatou, arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées).

3. Fontarabie, ville du pays basque, sur la rive gauche et à l'embouchure de la Bidassoa.

4. Béhaubie, gros hameau de la comm. d'Urrugne, sur la Bidassoa.

nostre camp deçà, qui estoit bien cause (comme j'ay dit) qu'on ne les pouvoit recognoistre au vray. Ladite riviere passe au pied des montagnes qui viennent de Navarre et tombe en la mer devant Fontarabie. Toute la nuict nostre armée fut en bataille, par ce qu'il estoit la pleine lune, et la mer qui reflotte estoit si haulte qu'il estoit à nous et à eux impossible de passer la riviere. Mais le lendemain, environ huict heures du matin, estant la mer retirée, monsieur de Guise, apres avoir ordonné ses lansquenets, et avecques luy le reste des gens de pied et la gendarmerie se meirent en bataille sur le bord de l'eau ; puis, les lansquenets ayans baisé la terre (ainsi qu'ils ont de coustume quand ils marchent au combat), ledit seigneur de Guise, la picque au poing, tout le premier se meit à l'eau, accompagné de sa trouppe, pour aller combattre son ennemy. Lequel fut si bien suivy que les Espagnols, qui pouvoient estre nombre egal (avecques l'avantage que pouvez estimer que ceux qui attendent en terre seche ont sur ceux qui les viennent combattre, mouillez au travers d'une riviere), estonnez de la furie et hardiesse de noz gens, se mirent en fuitte au travers des montagnes. Et estoit le chef de ceste armée espagnolle dom Diegue de Vére[1], une partie de laquelle se retira dedans Fontarabie.

Le soir, monsieur l'amiral vint avecques son armée loger à Saincte-Marie[2], gros village auquel on ne trouva personne, car hommes et femmes s'estoient retirez aux montagnes ; auquel lieu nostre armée

1. Don Diego de Vera.

2. Dona Maria, à 2 kil. au sud de la Bidassoa, près du coude vers le nord que fait cette rivière.

sejourna deux ou trois jours en grande necessité de vivres, parce que les Espagnols tenoient un chasteau nommé Behaubie, qui est sur le droit chemin par où il falloit que vinssent les vivres en nostre camp. Et pourtant mondit seigneur l'amiral commanda qu'on trouvast façon de faire passer quelque artillerie et qu'on fist la nuict les approches de ladite place, ce qui fut faict, et furent passez quatre canons et quelques bastardes. Mais arrivant ledit seigneur amiral et voyant à son opinion qu'on avoit faict les approches trop loing, luy-mesmes les feit en plain jour, à soixante toises près de la place. De la premiere volée qu'on tira, un canon emboucha une canonniere basse et rompit une de leurs meilleures pieces et dudit coup furent tuez le canonnier et deux ou trois autres qui luy aidoient à remuer ladite piece. De quoy il entra tel effroy parmy tous les soldats qu'ils contraignirent leur capitaine de se rendre à la volonté de mondit seigneur l'amiral, desquels les uns plus apparens furent envoyez prisonniers à Bayonne et les autres envoyez sans armes.

Prise de Fontarabie. — Ayant monsieur l'amiral ceste place entre les mains, qui estoit celle qui plus luy empeschoit d'aller assieger Fontarabie, pour raison des vivres, apres avoir laissé des hommes pour la garde d'icelle et pour l'escorte des vivres, marcha droict à Fontarabie, place qu'on estimoit imprenable et une des clefs d'Espagne, et l'assiegea de toutes parts[1], car la place est petite, sise sur la poincte où

1. Bonnivet était devant Fontarabie le 7 octobre. Voir les lettres qu'il adressa à François Ier (9, 14, 16 et 19 octobre) et

la riviere se decharge en la mer, ayant d'un costé la mer, d'autre la riviere et d'autre la montagne. Estant arrivé audit lieu, luy-mesmes feit les approches, baillant au duc de Guise son quartier et à chaque capitaine d'hommes d'armes son canon à gouverner, et luy-mesmes en print un; et fut faicte telle diligence qu'en peu de jours on feit breche, laquelle encores qu'elle ne fust raisonnable d'assaillir, si est-ce que noz gens de pied, Gascons, Basques et Navarrois demanderent à donner l'assault, lequel leur fut octroyé. Toutesfois, si leur impetuosité fut grande à assaillir, la constance de ceux de dedans ne fut moindre à les soustenir, de sorte qu'on sonna la retraitte jusques à autre temps; ce neantmoins ceux de dedans ayans la cognoissance de quelques pieces que monsieur l'amiral faisoit mettre sur un hault pour les battre le lendemain par les flancs, quand noz gens iroient à l'assault, cognoissans aussi la hardiesse des nostres, laquelle ils avoient le jour precedant esprouvée, se rendirent bagues sauves; qui fut environ le temps que le Roy marchoit à Valanciennes[1]. Estant ladite ville entre ses mains, la bailla en garde à Jacques Daillon, seigneur du Lude, qui en feit son devoir, ainsi que pourrez entendre cy apres.

Du camp du Roy en Picardie. — Or, revenons au Roy, que nous avons laissé à Fervaques et au mont S.-Martin, auquel lieu il ordonna la forme que devoit marcher son armée. Au duc d'Alançon bailla l'avant-garde et avecques luy le mareschal de Chas-

au sieur du Bouchage (7 octobre). (Bibl. nat., mss. fr. 2985, fol. 86; 2994, fol. 46; 3029, fol. 127; 2995, fol. 18; 2990, fol. 9.)

1. Le 19 octobre.

tillon, ayant soubs luy la principalle superintendence. Le duc de Bourbon eut quelque malcontentement, plus qu'il n'en feit de demonstration, de quoy on luy avoit levé la conduitte de l'avant-garde, attendu que c'estoit sa charge comme connestable de France; toutesfois il le supporta patiemment et fut ordonné à la bataille avecques le Roy. Au duc de Vendosme fut ordonné l'arriere-garde, puis le Roy, estant adverty que ceux de Bapaulme[1], qui est une ville en la plaine d'Artois, assise sur un hault, faisoient beaucoup d'ennuy à la frontiere vers Peronne, Corbie[2] et Dourlans[3], y envoya le comte de Sainct Pol avecques ses bandes et le mareschal de Chabannes et le seigneur de Fleuranges et leurs compagnies de gens d'armes avecques un equipage d'artillerie pour la mettre en son obeissance; ce qu'ils feirent, et la ville et le chasteau, et, ne la trouvans gardable, ruinerent les portes et meirent le feu dedans[4], puis, sur la retraitte, raserent plusieurs petits forts où nos ennemis se retiroient pour piller nostre frontiere. Et vindrent trouver le Roy au premier logis, partant du mont Sainct-Martin. Aussi adverty d'une petite ville nommée Landrecy[5], estant assise sur la riviere de Sembre, entre le vivier d'Oizy[6], où ladite riviere prent sa naissance, et l'abbaye de

1. Bapaume, cant., arr. d'Arras (Pas-de-Calais).
2. Corbie, sur la Somme, cant., arr. d'Amiens (Somme).
3. Doullens (Somme).
4. Sur la prise de Bapaume (16 octobre) et des villages environnants, voir les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 123-127.
5. Landrecies, cant., arr. d'Avesnes (Nord).
6. Oisy, arr. de Vervins (Aisne).

Marolles[1], ayant la forest de Mormaulx[2] à la portée d'un canon devers Henault, et de deçà est la sortie des bois de Tierasse[3], depescha le duc de Vendosme avec l'arriere-garde pour la mettre en son obeissance. Le duc de Vendosme estant arrivé un peu devant soleil couché, quatre ou cinq enseignes des bandes de Picardie se banderent sans commandement, lesquelles sans batteries n'eschelles donnerent à la muraille et à la porte de telle furie que deux enseignes monterent sur le hault du pont-levis, mais aussitost furent renversez dedans les fossez, desquels l'un desdits porte-enseignes y demeura mort. Ils furent repoulcez par sept ou huit cens lansquenets, qui estoient dedans pour la garde de ladite ville; mais la nuict (ayans cogneu la hardiesse de laquelle avoient usé les François et craignans qu'au matin l'on feist batterie et que puis apres ils ne peussent supporter l'assault) se retirerent dedans la forest, parce que nous ne pouvions passer delà, à l'occasion de la riviere qui passoit par le meillieu de la ville. Au matin, monsieur de Vendosme, la trouvant vide d'hommes, la feit raser et brusler[4], puis se retira au camp qu'il trouva près de Chasteau-Chambrezy[5].

1. Maroilles, arr. d'Avesnes (Nord); il y avait une abbaye bénédictine.

2. La forêt de Mormal, entre le Quesnoy, Landrecies et la Sambre.

3. La Thiérache.

4. Landrecies fut occupée le 18 octobre. Voir les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 127-129; Macquereau, *Histoire générale de l'Europe depuis la naissance de Charles-Quint jusqu'au 5 juin 1527*, Louvain, 1765, in-4°, p. 156-157.

5. Cateau-Cambrésis, cant. de l'arr. de Cambrai (Nord). Le Roi y était le 19 octobre.

Environ le vingt-deuxiesme jour d'octobre, le Roy, estant logé au dessus de Happre[1], qui est un village et gros prieuré mi-chemin de Cambray et de Valanciennes, fut adverty que l'Empereur, avecques son armée, s'estoit retiré audit lieu de Valanciennes; parquoy delibera de faire un pont sur l'Escau, au dessous de Bouchin[2], esperant combatre l'Empereur ou luy faire ceste honte de le faire retirer. Et pour visiter lieu propre pour cest effect, avecques bonne escorte de cavallerie, y alla luy-mesmes et trouva là Neufville-sur-l'Escau[3], lieu fort à propos, encores qu'il y ait maraiz deçà et delà. Puis ordonna le comte de Sainct Pol avecques les six mille hommes, desquels il avoit la charge, pour toute la nuict executer son commandement, et quand et quand passer delà l'eau et se fortifier cependant que le reste de l'armée passeroit.

L'Empereur estant à Valanciennes, adverty du pont qui se faisoit, depescha douze mille lansquenets et quatre mille chevaux pour nous empescher le passage; mais estans partis un petit tard et arrivans sur la riviere, trouverent desja le comte de Sainct Pol en bataille dedans les marais delà l'eau de leur costé, vers Valanciennes, et le Roy avecques toutes ses forces, qui desja en grande diligence passoit; n'osans attaquer monsieur de S.-Pol, pour estre en lieu fort et avantageux, delibererent leur retraitte; mais, avant qu'ils eussent loisir de ce faire, trouverent l'avant-garde et la bataille du Roy passées, où il pouvoit avoir

1. Haspres, arr. de Valenciennes (Nord).
2. Bouchain, cant. de l'arr. de Valenciennes.
3. Neuville, sur l'Escaut, cant. de Bouchain.

le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes et vingt six mille hommes de pied, avec les chevaux legers. Toutesfois, à cause d'un brouillar qui se leva, on ne pouvoit bien aiséement recognoistre le nombre des gens de l'ennemy. Aucuns de l'avant-garde ne furent d'opinion de les charger; autres, cognoissans qu'il y avoit sept ou huict cens chevaux des ennemis qui couvroient la retraitte des gens de pied, furent d'advis avec quatre cens hommes d'armes d'attaquer lesdits gens de cheval, car les rompans ou rembarrans dedans leursdits gens de pied, on pourroit sçavoir la contenance qu'ils feroient. Et mesmes le seigneur de la Trimouille feit offre de faire ladite charge avec sa compagnie de cent hommes d'armes et les guidons de l'avant-garde, aussi fist le mareschal de Chabannes; et qui l'eust faict, l'Empereur de ce jour là eust perdu honneur et chevance; mais par aucuns autres il ne fut pas trouvé bon. Parquoy l'ennemy, qui avoit trois lieues de retraitte et toute plaine campagne, à peu de perte se retira et ne perdit à ladite retraitte homme de nom que le bastar d'Emery[1] et quelque peu de gens de cheval qui furent pris prisonniers. Leur retraitte fut à Valanciennes, auquel lieu estoit l'Empereur en tel desespoir que la nuict il se retira en Flandres avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée; et ce jour là Dieu nous avoit baillé noz ennemis entre les mains, que nous ne voulumes accepter, chose qui depuis nous a cousté cher, car qui

1. Le bâtard d'Aymeries fut blessé, le 25 octobre, au château de Monchequy, près de Denain, et mourut à Valenciennes. (Macquereau, *op. cit.*, p. 159.)

refuse ce que Dieu presente de bonne fortune, par après ne revient quand on le demande[1].

Pendant ce temps, l'arriere-garde estoit passée et estoit le Roy, armet en teste, devant le bataillon de ses Suisses, lesquels sans cesse luy demandoient de donner la bataille, pour luy faire cognoistre le desir qu'ils avoient de luy faire service; d'autant que, depuis la journée de Marignan et qu'ils avoient faict alliance avec luy, ils ne s'estoient trouvez en armée à sa soulde, sinon quand l'Empereur Maximilian vint devant Milan; mais encores n'estoit alors leur aliance bien confirmée. La nuict venue, sans autre chose faire (horsmis quelques coureurs qui donnerent devers Valanciennes), le Roy se logea avecques son armée le long de la riviere, pres du lieu où il avoit passé; puis, le lendemain, envoya monsieur de Bourbon devant Bouchain, laquelle ville se rendit à luy[2]. Aussi envoya monsieur de Vendosme avecques l'arriere-garde, à Sommain[3], pres de la riviere des Carpes[4], laquelle vient de Douey[5] et va tomber dedans l'eau à

1. Sur ces opérations autour de Valenciennes (23 octobre), voir le *Journal de Louise de Savoie*, p. 92; une lettre de Budé à Guillaume du Maine du 24 octobre, *Budæi epistolæ græcæ*, éd. Pichon, p. 81-85; François Ier à ses ambassadeurs à Calais, 22 et 25 octobre (Arch. nat., J 665), et l'épître de Marot à la duchesse d'Alençon « touchant l'armée du Roy en Haynaut ». *Œuvres*, éd. Jannet, t. I, p. 144-146. Cf. *Fragments de la première Ogdoade*, p. 131-139.

2. Le 24 octobre. (*Journal de Louise de Savoie*, p. 92; *Fragments de la première Ogdoade*, p. 139-140.)

3. Somain, cant. de Marchiennes, arr. de Douai (Nord).

4. La Scarpe.

5. Ms. Le texte imprimé porte *Douzy*, qui est visiblement une coquille.

l'abbaye de la Vicongne[1], entre Valanciennes et Sainct-Amand; laquelle riviere des Carpes avions deliberé de passer à l'abbaye de Marchiannes[2] pour aller secourir Tournay. Pendant ce temps, arriverent les ambassadeurs du roy d'Angleterre, qui estoient le Millor Chamberlan[3] et le grand Prieur de S.-Jean[4], pour traitter la paix des deux princes : lesquels tant travaillerent qu'il fut accordé que l'Empereur retireroit son armée de devant Tournay, la laissant en liberté; aussi retireroit l'armée qu'il avoit au duché de Milan et autres pais, et le Roy feroit le semblable; et s'il y avoit quelque place en differend, le jugement en seroit mis sur le roy d'Angleterre.

Les choses, estans ainsi accordées, furent causes que le Roy rompit son entreprise de poursuivre sa fortune, et que tout chacun pensoit la paix estre faicte; mais sur ces entrefaictes vindrent nouvelles

1. Vicoigne, près de Raismes, au sud de Saint-Amand, entre les forêts de Vicoigne et de Raismes.

2. Marchiennes, cant. de l'arr. de Douai (Nord), abbaye bénédictine.

3. Charles Somerset, comte de Worcester.

4. Martin du Bellay confond ici avec l'ambassade anglaise de décembre 1518. Le comte de Worcester était accompagné, non pas de Docwra, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean, mais de Nicolas West, doyen de Windsor et évêque d'Ély. Voir la lettre de créance adressée par Wolsey à François Ier, le 22 octobre. Bibl. nat., ms. fr. 2962, fol. 7. Les deux ambassadeurs eurent leur première entrevue avec le Roi le 26 octobre. Voir leurs lettres à Wolsey, des 27 octobre, 1, 4, 10, 14 et 18 novembre, dans *Letters and Papers*, t. III, I, n°s 1707, 1723, 1742, 1749, 1763; *Journal de Barrillon*, t. II, p. 289 et suiv; *Journal de Louise de Savoie*, p. 92.

que l'amiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Biscaye appartenante à l'Empereur. Au moyen de quoy ledit Empereur ne voulut jurer lesdits traittez que Fontarabie ne fust rendue ; par quoy tout ce qui avoit esté traitté, attendu que le Roy ne la voulut rendre, fut declaré nul, et la guerre comme devant. Or est-il que, pendant que nous sejournasmes cinq ou six jours en ce pais d'Austrevant[1], entre la riviere de l'Escau et celle des Carpes, les pluies vindrent si grandes qu'il n'y avoit ordre de passer les rivieres. A ceste cause fut ordonné de faire visiter ledit passage de Marchiannes, où le Roy avoit deliberé de passer ; et pour cest effect y fut envoyé le seigneur de Montmorency ; lequel ayant rapporté estre impossible pour les creuës des rivieres, fut conclu se retirer au hault pais d'Artois, et aller passer la riviere qui vient de Vy en Artois[2] et des estangs d'Oisy[3], et vient tomber dedans l'Escaut pres de Bouchain, à un passage nommé l'Ecluse[4], deux lieuës pres de Doüay. Et estoit la veille de la Toussaincts audit an mille cinq cens vingt et un[5].

1. Le pays d'Ostrevent comprend la vallée de la Sensée et la région qui s'étend entre Sailly-en-Ostrevent et Denain ; il est partagé entre les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

2. Vis-en-Artois, arr. d'Arras (Pas-de-Calais). La Sensée prend sa source à quelques kilomètres plus au sud-ouest.

3. Oisy-le-Verger, arr. d'Arras. La Sensée y traverse dans le voisinage de grands marais dont le plus important est celui de Hamel.

4. L'Écluse, arr. de Douai, en amont des marais dont il est question dans la note précédente.

5. Du 27 au 30 octobre, François I[er] séjourna à Marquette

L'avant-garde et bataille passerent dez le soir, et une partie de l'arriere-garde ; mais, vers le soleil couché, les ponts qui estoient sur la chaussée se rompirent, et y tomba quelque charroy, que mal aiséement on pouvoit relever à cause du marais : de sorte que le reste de l'arriere-garde fut contraint de loger delà l'eau devers Doüay et Valanciennes, en lieu que l'avant-garde et la bataille ne l'eussent peu secourir. Au poinct du jour, qui fut le jour de Toussaincts, il sortit de Doüay bon nombre de gens de cheval et de pied, tant des ordonnances des Bas Pais de l'Empereur que Clevois, pour nous venir recognoistre; mais nostre cavallerie que menoit le comte de Brienne et le seigneur de Mouy, avecques les autres capitaines, ayans deux mille hommes de pied sur leurs aisles, tindrent si bonne contenance qu'il ne fut jamais en la puissance des ennemis de recognoistre le desordre qu'il y avoit sur ladite chaussée à passer le bagage. Car s'ils en eussent eu la cognoissance, et que leurs forces qui estoient tant à Doüay qu'à Valanciennes fussent sorties, ils eussent taillé en pieces tout ce qui estoit demouré delà l'eau.

Après que tout le bagage fut passé (qui estoit sur le midy), l'arriere-garde passa pour suivre la bataille, laissant au bout de la chaussée bon nombre d'arquebouziers et de picquiers, pour soustenir l'effort de l'ennemy, s'il eust voulu donner sur la queüe, ce qu'il ne feit.

et à Marcq, à 4 kil. environ à l'ouest de Bouchain. Voir sa lettre à ses ambassadeurs à Calais, datée « du camp de Marquette » le 28 octobre. (Arch. nat., J. 665.)

Prise de Hedin. — Estant donc nostre armée remise ensemble en la plaine d'Artois, arriverent nouvelles que dedans Hedin[1] il n'y avoit aucuns gens de guerre; et en eut l'advertissement monsieur de Vendosme, et que le lendemain se devoit faire une grande assemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la fille du receveur general d'Artois, soubs opinion que nostre armée fust encores delà l'eau. Parquoy le Roy conclut d'y envoyer en extreme diligence monsieur de Bourbon avecques la trouppe qu'il avoit amenée, et monsieur de Vendosme avecques son arriere-garde, et le comte de Sainct-Pol avecques les six mille hommes desquels il avoit la charge. Lesquels partans d'Andinfer[2], qui est à trois lieuës de Arras, encores que les pluyes fussent continuelles, feirent telle diligence que ceux de Hedin, devant qu'ils sceussent le partement de nostre armée, la virent devant leurs portes. La ville, soudain, fut assaillie, laquelle, après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, fut emportée d'assault; et y fut trouvé un merveilleux butin, car la ville estoit fort marchande, parce que de toute ancienneté les ducs de Bourgongne y avoient faict leur demeure principalle.

Madame du Reux[3] et le seigneur de Bellain[4], qui

1. Aujourd'hui Vieil-Hesdin, cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

2. Adinfer, arr. d'Arras (Pas-de-Calais).

3. Lamberte de Brimeu, fille de Guy de Brimeu et d'Antoinette de Rambures. Elle avait épousé, en 1498, Ferry de Croy, comte de Rœux.

4. Jacques de Succre, sieur de Bellaing, second fils de Claude

se nommoit Succre, estans en ladite ville, se retirerent dedans le chasteau, où, après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulerent, en sorte que ladite dame et ceux qui estoient de la garnison ordinaire dudit chasteau sortiroient avecques leurs bagues sauves; mais ceux de la ville qui s'estoient retirez audit chasteau demourerent prisonniers; et fut conduitte ladite dame en seureté où bon luy sembla. Pendant que monsieur de Bourbon et monsieur de Vendosme faisoient les approches dudit chasteau, le feu fut mis à la ville par quelque sacmens; qui fut grand dommage, car devant qu'on eust pourveu à l'esteindre, il fut buslé une partie de la ville et beaucoup de richesses[1]. Tantost après ladite prise de Hedin, tous les petits chasteaux des environs, comme Renty[2], Bailleuil-le-Mont[3], et autres petites places se meirent en l'obeïssance du Roy. Au partir que feit mondit seigneur de Bourbon d'Andinfer, le Roy, avecques le reste de l'armée, s'estoit retiré, par Dourlan, à Amiens[4]. Parquoy se retirerent audit

de Succre. Il avait épousé, vers 1510, Antoinette d'Esclaibes et mourut en avril 1535.

1. Sur le siège et la prise de Hesdin, voir la lettre du connétable de Bourbon, de Vallentin-lès-Hesdin, 6 novembre. Bibl. nat., ms. fr. 2978, fol. 79; cf., fr. 4090, fol. 51; 2965, fol. 72; les *Fragments de la première Ogdoade*, p. 150-153; et les chansons, *Cronicque du roy Françoys premier*, p. 473-474; Le Roux de Lincy, *Recueil des chants historiques français*, t. II, p. 80-85; E. Picot, *Chants historiques français du XVIe siècle*, dans la *Revue d'histoire littéraire française*, 1894, t. I, p. 294-295.

2. Renty, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

3. Bailleulmont, arr. d'Arras (Pas-de-Calais).

4. Doullens. François Ier y était le 4 novembre, voir la lettre

lieu monsieur de Bourbon, et monsieur de Vendosme, après avoir pourveu audit chasteau de Hedin de monsieur du Biez[1] pour gouverneur, qui, pour lors, estoit lieutenant du seigneur de Pontdormy, lequel Pontdormy estoit en Italie. Et luy furent baillez trente hommes d'armes et deux cens mortepayes pour la garde dudit chasteau; et pour la ville furent laissez mille hommes de pied, desquels avoit la charge le seigneur de Lorges, desquels Hutin de Mailly[2] estoit lieutenant de cinq cens, et la Barre aussi lieutenant de cinq cens.

Arrivé que fut monsieur de Bourbon à Amiens, le Roy ordonna de separer son armée, et à la plus grande part des gentilshommes qui avoient mené la cavallerie de monsieur de Bourbon donna charge à chacun de vingt-cinq hommes d'armes, et à quelques-uns de monsieur de Vendosme, pareille charge; de ceux de monsieur de Bourbon, au comte de Dammartin, qui avoit nom de Bolivillier, au vicomte de Turene, au vicomte de Lavedan, à d'Escars, seigneur de la Vauguyon, au seigneur de Listenay, au seigneur de Rochebaron d'Auvergne. De ceux qu'avoit amené monsieur de Vendosme, le Roy donna au comte de

qu'il adresse ce jour même à ses ambassadeurs à Calais. (Arch. nat., J. 665.) Il arriva à Amiens le 9 novembre.

1. Oudart du Biez, sieur du Biez; il fut, en 1523, gouverneur et sénéchal du Boulonnais, chevalier de l'Ordre (1536), lieutenant général en Picardie, maréchal de France. Condamné à mort en 1551, il fut gracié et mourut en 1553. Sa mémoire fut réhabilitée en 1575.

2. Hutin de Mailly, fils naturel d'Antoine de Mailly, tué à Pavie (1525).

Brienne[1] et au seigneur de Humieres pareille charge de vingt-cinq hommes d'armes. Puis licentia son armée, laissant tant seulement deux mille Suisses à Abbeville, donnant congé au demeurant et fournissant ses places ainsi qu'il s'ensuit : à Boulongne, le seigneur de la Fayette[2], gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et le seigneur de Rochebaron, avecques vingt-cinq hommes d'armes; à Teroüenne, le Bastard de Moreul, seigneur du Fresnoy, gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes, le comte de Dammartin, le seigneur de Listenay et le seigneur de la Vauguion, avecques charge de vingt-cinq hommes d'armes chacun; à Bray-sur-Somme[3] fut mis le vicomte de Lavedan, ayant vingt-cinq hommes d'armes; à Montreul[4] le seigneur de Telligny, seneschal de Rouargue, avecques sa compagnie; à Dourlens la compagnie de monseigneur de Vendosme; à Corbie, celle de monseigneur de Sainct-Pol; à Peronne, celle de monsieur d'Humieres; à Sainct-Quentin, celle de monsieur le mareschal de Chabannes; à Guise, celle de monseigneur de Guise et de monseigneur de Brienne, et à Vervin, la compagnie de monseigneur de Brenne.

Prise de Tournay. — Après avoir mis les provisions dessusdites, le Roy se retira à Compiegne[5],

1. Ms. : *Brennes.*

2. Antoine Motier de La Fayette, sieur de Pontgibaud, né le 5 juin 1474, gouverneur de Boulogne, sénéchal de Boulonnais et Ponthieu (1518), grand maître de l'artillerie, lieutenant général en Provence, mort le 22 août 1531.

3. Bray-sur-Somme, cant. de l'arr. de Péronne (Pas-de-Calais).

4. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

5. François Ier y séjourna une quinzaine de jours seulement (fin novembre-première semaine de décembre).

pour pourvoir au reste de son armée, auquel lieu estant environ Noel, ayant nouvelles de la necessité où estoient les assiegez de Tournay, et ne voyant y avoir ordre de les secourir pour l'incommodité de l'hyver, manda au seigneur de Champeroux, qui estoit dedans son lieutenant general, de trouver moyen de capituler avecques la plus honorable composition qu'il pourroit faire; ce qu'il fit, et sortit en armes, ses bagues sauves, enseignes desployées et tabourins sonnans, et fut conduit en seureté jusques à Dourlan[1]. Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville furent tenus en leurs libertez; pareillement ceux qui voulurent suivre la part françoise faire le peurent.

Affaires d'Italie. — Au temps que se faisoient par deçà les choses que vous avez entendu, l'Italie n'estoit en repos, car l'Empereur, dez l'an precedant mille cinq cent vingt, voulant par tous moyens ruiner le Roy, encores qu'il y eust paix entre eux, secrettement chercha de rompre la ligue faicte entre le Roy, les Venitiens et les Suisses, et d'en faire une nouvelle avecques eux, contraire[2] à la dessusdicte. Mais n'en pouvant venir à son intention, rechercha le pape Leon, lequel, nonobstant les grandes alliances[3] et les

1. Voir Bibl. nat., mss. fr. 3087, fol. 143, et 2963, fol. 24, deux lettres de François Ier au sieur des Loges et aux habitants de Tournay pour les autoriser à se rendre. La capitulation fut signée le 30 novembre; la ville n'ayant pas été secourue dans les quinze jours qui suivirent fut rendue le 16 décembre.

2. Ms. : *contraire et au desavantage du Roy.*

3. Ms. : *alliances qu'il avoit avecques le Roy presta l'oreille à l'Empereur, tellement qu'il feit ligue avecques luy par laquelle ilz devoient à fraiz communs chasser les François d'Italye et devoit demourer au Pape pour sa portion Parme et*

traittez qu'il avoit eus par cy devant avecques le Roy (ainsi que j'ay dit), comme leger, commença à traitter une ligue avecques l'Empereur[1], par laquelle lesdits Pape et Empereur promettoient ensemblement chasser les François d'Italie à frais communs; et pour sa part le Pape devoit avoir Parme et Plaisance qui seroient patrimoine de l'Église, à laquelle ligue estoit compris Francisque Sforce, fugitif en Allemagne, et frere puisné de Maximilian, nagueres duc de Milan, qui avoit remis son droit entre les mains du Roy; lequel Sforce devoient lesditz Pape et Empereur faire à frais communs duc de Milan et luy maintenir ledit duché avecques les armes. Or, en ce temps, un senateur de Milan nommé Hieronime Moron (homme auquel le Roy avoit faict beaucoup de biens, mais puis nagueres s'estoit mal contenté, pour avoir esté refusé du Roy, d'une maistrise des requestes de son hostel) se retira devers le Pape et devers Francisque Sforce, leur promettant de troubler l'estat de Milan et faire de grandes revoltes; ce qu'il feit, et sans point de faute il servit d'un grand instrument à nous chasser du duché de Milan.

Plaisance et en ladicte ligue estoit comprins Francisque Sforce, fugitif en Alemagne, frere puisné de Maximilian, nagueres duc de Millan, lequel le Pape et Empereur devoient à fraiz communs faire joir du duché de Millan et luy maintenir avecques les armes. Mais ladicte ligue demoura longtemps entre eulx sans estre publiée pendant qu'ilz verroient en quel estat se porteroient les affaires de pardeçà. En ce temps, Hieronyme Moron, senateur de Millan, homme de bonne cervelle, estant refuzé par le Roy d'une maistrise, etc.

1. Le traité fut signé le 29 mai. Voir Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, II, p. 96.

Couleur de la deffiance du pape Leon avec le Roy. — Pour[1] suivre ce que j'ai cy-devant commencé, je vous reciteray l'occasion pour laquelle le Pape estoit entré en deffience avecques le Roy, encores qu'il n'en eust donné aucune chose à cognoistre, jusques à ce qu'il en veit le moyen; [mais] voyant le feu allumé du costé de deçà tel que j'ay predict, commença à dresser ses pratiques. Le seigneur de l'Escut, frere du seigneur de Lautrec, lequel (pendant que mondit seigneur de Lautrec estoit venu en France pour espouser la fille du seigneur d'Orval, qui estoit de la maison d'Albret) estoit, en son absence, demouré lieutenant du Roy, adverty que quelques bannis du duché de Milan s'estoient retirez à Busset[2], place appartenante au seigneur Chrestofle Palvoisin[3], envoya[4] devers ledit Palvoisin luy faire deffence de par le Roy de ne retirer lesdits bannis, ennemis du Roy. Cependant celuy qui estoit envoyé de par mondit seigneur de l'Escut, nommé Cardin de Cremone, alla en une sienne maison pres de là, pour mettre ordre à ses affaires; mais incontinant fut rapporté audit Palvoisin que ledit Cardin estoit venu pour l'espier, parquoy il le feit

1. Le début de ce paragraphe est remplacé dans le ms. par la phrase suivante : *Pendant que ces choses se faisoient, le mareschal de Foix adverty*, etc.

2. Busseto, au nord-est de Firenzuola, sur l'Ongina, petit affluent du Pô (duché de Parme).

3. Cristoforo Pallavicini, fils de Pallavicino Pallavicini et de Catarina Fieschi. Il avait été au service de la France, lors de la ligue de Cambrai; puis il se rangea au parti de Sforza et fut fait prisonnier à Marignan. Il se retira ensuite à Busseto.

4. Ms. : *luy manda qu'il eust à les mectre hors comme ennemys du Roy.*

prendre, et luy donner tant de traits de corde qu'il confessa estre venu pour cest effect. Après laquelle confession, le voulut faire condamner par son potestat à estre pendu et estranglé, ce que ledit potestat refusant de faire, ledit Palvoisin luy-mesmes le condamna et le feit executer[1].

Cestuy Palvoisin estoit riche au Plaisantin et Parmesen[2] de vingt-cinq mil ducats d'intrade[3], et estoit aagé de LXX ans, bien allié, tenant grande despence, en la maison duquel un chacun estoit bien venu; lequel[4], voyant le mandement à luy faict, ne voulut soustenir lesdits bannis en sa maison, et se retirerent à Rege, terre de l'Église, encores que par traitté le Pape et le Roy ne les deussent respectivement soustenir en leurs terres. Et avec iceux bannis se retira un grand nombre d'autres, tellement qu'on estimoit le nombre de ceux que le seigneur de Lautrec avoit bannis de l'estat de Milan aussi grand que celuy qui estoit demouré. Et disoit-on que la plus grande part avoient esté bannis pour bien peu d'occasion, ou pour avoir leurs biens; qui estoit cause de nous donner beaucoup

1. Ms. : *le feit pendre et estrangler, chose que le mareschal de Foix print à grand desdaing.*

2. Parmesan.

3. Ms. : *de rente.* De l'italien : *intrate,* revenu.

4. Ms. : *voulant obeir au mandement du mareschal de Foix, qui estoit lieutenant du Roy en l'absence de monsieur de Lautrec, son frere, ne voulut soustenir lesdicts banyz, mais les envoya hors de sa maison, lesquelx se... retirerent... encores que par le traicté du Pape et du Roy il feust expres dict qu'ilz ne pouroient retirer ny souffrir respectivement les banyz les ungs des autres. Le nombre qu'on estimoit que le mareschal de Foix avoit bany du duché de Millan estoit presque tel que le nombre qui estoit demouré.*

d'ennemis, qui depuis ont esté moyen de nous chasser de l'estat de Milan, afin de rentrer en leurs biens. Auparavant que ledit mareschal[1] de Foix fust venu lieutenant du Roy au duché de Milan, estant (comme dit est) le seigneur de Lautrec venu en France, le seigneur de Telligny, seneschal de Rouargue, demoura en son lieu audit duché lieutenant du Roy, lequel avoit par sa sagesse et gratieuseté gaigné les cueurs des Milanois si que le pais estoit en grande patience : mais le seigneur de l'Escut arrivé et ledit seneschal de retour, les choses changerent; aussi feirent les hommes d'opinion.

Esmeute à Rege. — Et pour retourner à mon propos, monsieur le mareschal de Foix, seigneur de l'Escut, adverty que les bannis s'estoient retirez à Rege, desquels estoient les principaux Hieronyme Moron, duquel j'ai nagueres parlé, et monsigneurin Viscomte, frere du seigneur Bernabo Viscomte[2] (lequel Bernabo avoit l'Ordre du Roy et cinquante hommes d'armes de ses ordonnances), partant de Milan, s'en vint à Parme, duquel lieu, la veille[3] de S.-Jean mille cinq cens vingt et

1. Ms. : *mareschal fût venu en Italie, le seigneur de Teligny... demoura lieutenant du Roy, oudict duché, en l'absence de M. de Lautrec, lequel par sa prudence et gratieuseté avoit tellement gaigné les cœurs des Milanois que le pays vivoit en grande tranquillité et patience; mais, estant arrivé le mareschal de Foix, les choses changerent, aussi feirent les cœurs des hommes.*

2. Barnabo Visconti, marquis de Brignani, sieur de Varese et Bosco, second fils de Francesco Bernardino Visconti et de Madalena Pallavicini, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la Chambre, mort en 1552.

3. Le 23 juin.

un, accompagné de quatre cens hommes d'armes, partit pour aller audit lieu de Rege demander au comte Guy de Rangon[1], alors gouverneur dudit lieu pour le Pape, qu'il luy livrast entre les mains lesdits bannis, suivant le traitté. Puis, estant à deux mille près dudit Rege, laissa la plus grande part de sa gendarmerie, et s'en alla à Rege, accompagné du seigneur Alexandre Trevoulce[2], chevalier de l'ordre du Roy et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur. Et envoya le chevalier d'Ambres qui portoit le guidon de sa compagnie et le seigneur d'Estay[3], guidon de la compagnie du marquis de Salluces, Miquel Antoine[4] avec les archers desdites deux compagnies, se jetter à la porte qui tire à Modene, craignant que, pendant qu'il parlamenteroit avec ledit de

1. Guido Rangone, comte de Spilimberto, né le 12 juillet 1485, tour à tour au service des Médicis, de Clément VII, de François Ier, chevalier de l'Ordre (1527), mort le 13 janvier 1539. Cf. E. Picot, *les Italiens en France au XVIe siècle*, dans le *Bull. ital.*, t. I, p. 114-115.

2. Alessandro Trivulzio, sieur de Sartirana, fils de Gian-Fermo Trivulzio et de Marguerite de Valperga, chevalier de l'Ordre, capitaine de trente lances à la place de Gian-Giacopo Trivulzio (22 décembre 1518). Il mourut, à Parme, le 25 juin 1521. Voir la lettre de Lescun au Roi, 26 juin [1521]. Bibl. nat., ms. fr. 2992, fol. 15-16 : il indique les termes de l'accord conclu avec Guido Rangone.

3. Manaud d'Aure, vicomte d'Aster, second fils de Jean d'Aure et de Jeanne de Foix-Béarn, mariés le 15 janvier 1484, homme d'armes à la compagnie du sieur de Lescun, puis à celle de Michel-Antoine, marquis de Saluces, capitaine de gendarmes (1529), mort le 5 juin 1534.

4. Michel-Antoine, marquis de Saluces, fils aîné de Louis II de Saluces et de Marguerite de Foix-Candale, né le 20 mars 1495, débuta à Agnadel, capitaine de gendarmes en 1517.

Rangon, les bannis ne se sauvassent par ladicte porte.

Estant donc arrivé audit lieu de Rege, ledit seigneur de l'Escut demanda de parler au gouverneur, lequel sortit hors la porte, plus avant que la barriere, et ledit seigneur de l'Escut descendit à pied. Pendant leur parlement, l'alarme se donna dedans la ville, et fut crié de dessus la muraille audit gouverneur que l'assault se donnoit à la porte de Modene. Laquelle chose entendue, le comte Guy dit à mondit seigneur le mareschal : « Monseigneur, entrez dedans pour donner ordre à voz gens, qu'ils ne facent quelque effort. » Mais, entrant dedans, quelqu'un de la ville, estant sur la muraille, tira un coup d'arquebouze, duquel fut frappé à travers le corps le seigneur Alexandre Trevoulce, et cinq ou six jours après il mourut dedans Parme. Soudain le bruit vint à la gendarmerie, demeurée à deux mille près de Rege, comme ledit mareschal de Foix estoit arresté prisonnier dedans ladite ville, parquoy y eut de diverses opinions : les uns estoient d'opinion qu'on marchast à toutes brides droit à la ville, pour veoir s'il y auroit moyen de recourre leur chef; autres, au contraire, qu'on devoit retourner à Parme pour sauver la ville, pensans que ce fust une chose apostée, et que, pendant qu'ils seroient dehors, la ville ne fust surprise.

Estans en ces disputes, arriva le mareschal de Foix, relaché par le comte Guy, lequel alla loger à dix mille de Rege, dedans les terres de l'Eglise; auquel lieu se vint joindre avecques luy le seigneur Federic de Bozzolo[1], accompagné de quatorze à quinze cens

1. Ms. : *Fédéric de Baugé.* C'est ainsi qu'il est toujours appelé dans le ms. Frédéric de Gonzague, sieur de Bozzolo et

hommes de pied. Le mareschal de Foix, cognoissant bien que les choses ainsi arrivées pourroient tourner à consequence, et que le Pape, qui desja estoit en quelques traittez avecques l'Empereur, là dessus pourroit prendre couleur d'entrer en ligue et rompre avec le Roy, depescha le seigneur de la Motte au Groüin[1], porteur d'enseigne de la compagnie du seigneur Louis d'As[2], lequel il envoya en poste devers le Pape, pour luy remonstrer que ce qu'il avoit faict n'estoit pour entreprendre ny sur luy, ny sur l'estat de l'Eglise. Le Pape luy feit response en grande colere, que mondit seigneur le mareschal avoit logé sur ses terres en armes, comme ennemy, et qu'il feroit cognoistre au Roy le grand desservice qu'il luy avoit faict; puis excommunia et interdit ledit mareschal de la communion de l'Eglise[3]. Le mareschal

marquis de Baugé, fut tour à tour au service de Florence, du duc d'Urbin et de la France, capitaine de gendarmes, chevalier de l'Ordre, mort en 1527.

1. Marc le Groing, vicomte de La Mothe au Groing, gentilhomme de la Chambre (1519), prévôt de l'hôtel du roi (1533). Voir Bibl. nat., fr. 2931, fol. 99, la lettre qu'il adressa à François Ier, de Rome, sans date (début de juillet), pour lui annoncer sa mission. « Moy arrivé, je trouvé Sa Sainncteté fort troublée et en rupture avec vous. » Cf. la lettre de Lescun au comte de Carpi, ms. fr. 2931, fol. 71-72; Sanuto, *Diarii*, t. XXXI, col. 12, 54, lettres de Rome des 1, 6-8 juillet.

2. Louis d'Ars, sieur d'Ars, s'était distingué dans les guerres d'Italie sous Louis XII, capitaine de 50 lances, mort à Pavie en 1525.

3. Voir le texte de la bulle d'excommunication du Pape contre Thomas de Foix, lieutenant de M. de Lautrec au duché de Milan, pour avoir pris la ville de Reggio, « Sexta Calendas Augusti » [17 juillet 1521]. Bibl. nat., ms. fr. 2831, fol. 127-132, Dupuy 89, fol. 74-78; Sanuto, *Diarii*, t. XXXI, col. 498-503.

de Foix demoura audit lieu où il estoit environ dix ou douze jours, toutesfois sans faire guerre, puis retourna à Parme, auquel lieu le vint trouver le seigneur de Pontdormy, gouverneur dudit lieu, ayant esté depesché du Roy, lors estant à Dijon, pour faire entendre son intention audit de Foix; laquelle estoit, entre autres, de ne rompre avecques le Pape, ne voulant avoir deux ennemis tout à un coup sur les bras. Parquoy, laissant dedans Parme le seigneur du Pontdormy pour chef, se retira ledit mareschal à Milan, parce qu'il fut adverty qu'on y disoit qu'il estoit tenu prisonnier à Rege, ce qui avoit fort estonné les serviteurs du Roy.

La fouldre emporte la grosse tour du chasteau de Milan. — Or, avoit ledit seigneur de l'Escut (voyant l'assemblée des bannis) mandé à Milan pour luy estre envoyée une bande d'artillerie; et par ce qu'il n'y avoit chevaux pour la mener, furent empruntez les chevaux des chariots des dames de Milan, lesquelles les presterent liberalement. La veille de sainct Pierre[1], le commissaire et contrerooleur de l'artillerie vindrent au chasteau devers le capitaine Richebourg, capitaine dudit chasteau, pour avoir ladite artillerie et munitions, lequel feit quelque difficulté de la livrer; à ceste cause se retira ledit commissaire devers l'evesque de Couserens[2], qui estoit demouré lieutenant du Roy à Milan.

Pendant lequel temps la fouldre du ciel, environ les six heures du soir, tomba sur la grosse tour du

1. Le 28 juin.

2. Menaud de Martres de Sainte-Colombe, évêque de Tarbes (et non de Conserans). Voir des lettres de lui à Robertet des

portail, dedans laquelle y avoit deux cens cinquante milliers de pouldre, douze cens pots à feu, six cens lances à feu et pour cinq ans de sel pour la provision de la place. Et fut ladite tour emportée jusques aux fondemens, avec environ six toises de courtine de chacun costé, soubs les ruines de laquelle tour demoura le capitaine Richebourg, et plusieurs autres, tant gentils-hommes que soldats, se promenans là au long, estimez à trois cens hommes; autres, qui se promenoient hors du chasteau en la place, eurent pareille fin. Il y eut des pierres poussées, par la force de ladite pouldre, jusques à un quart de mille de là, que malaiséement avecques cent bœufs on eust sceu remuer, et fut la place en telle desolation qu'elle demoura sans garde, en maniere que les senateurs françois et leur famille furent contraincts de se mettre dedans pour la garde d'icelle, attendans cent hommes d'armes qui vindrent de Noare[1]. Le pape Leon, ayant eu ceste nouvelle, print cela à bon augure pour luy et mal pour les François, disant que l'ire de Dieu estoit tombée sur eux; et resolut de se declarer contre le Roy, esperant qu'en cela il luy seroit propice[2].

Emeute de Come. — Il y avoit, le long du lac de

24 et 27 septembre, 19, 22, 25 octobre, 9 novembre 1521. Bibl. nat., mss. fr. 2933, fol. 213, 62, 201; 3087, fol. 65; 2963, fol. 159, 157, 57.

1. Sur cet événement, voir le *Journal de Barrillon*, t. II, p. 189; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 133-134; Sanuto, *Diarii*, t. XXX, col. 460, 464 (lettre de Milan, 29 juin). Le 1er juillet, il fut payé 125 livres 15 sols aux hommes qui furent chargés de déblayer les décombres et d' « ensépulturer » les morts. Cf. *Fragments de la première Ogdoade*, p. 56, n. 4.

2. La décision de Léon X est antérieure d'un mois, puisque

Come, un seigneur Milannois nommé Mainfroy Palvoisin[1], homme de grande authorité, lequel, estant accompagné de bon nombre de gens de guerre et mesmes de lansquenets, marcha droict à Come, dont estoit capitaine de par le Roy le capitaine Garrou[2], Basque, homme bien experimenté aux armes. Or, estoit-il la veille de S.-Jean, et le jour mesmes que le mareschal de Foix fut à Rege, auquel jour (ainsi qu'estoit la coustume) se faisoit la feste hors la ville, pendant laquelle le capitaine Garrou, oyant l'alarme se retira soudain dedans la ville; et, ainsi qu'homme de guerre qu'il estoit, departit les gardes à la muraille selon le nombre d'hommes qu'il avoit, et selon la necessité, meslant les citadins parmy ses soldats, à ce que s'ils avoient quelque intelligence, ils ne la peussent executer. Le Palvoisin, estant arrivé devant la porte, ayant cognoissance de la provision que noz gens y avoient mise, n'osa entreprendre plus avant; encores que Benedict de Lorme, citadin dudit lieu, conducteur de ladicte pratique, l'asseurast que Antoine Risque, autre citadin dudit lieu, estant dedans la ville, luy eust pro-

c'est le 29 mai que fut signé le traité d'alliance avec l'Empereur.

1. Manfredo Pallavicini, fils d'Orlando Pallavicini et d'Antonia de Castiglione, combattit d'abord pour les Français, puis, en 1515, contre eux. Voir Bibl. nat., ms. fr. 2962, fol. 268 : *Instruzione del illus. Signor Marchese a Manfredo Pallavicino per la impresa de Como*. Cf. Sanuto, *Diarii*, t. XXX, col. 476-478 (datée du 8 juin 1521). Sur l'affaire de Côme qui eut lieu les 26-27 juin, voir *Ibid.*, col. 441-442.

2. Probablement Gratien d'Aguerre, sieur de Vienne et Aubenton, baron de Romigny. Voir Bibl. nat., ms. fr. 2971, fol. 71, une lettre de lui à François Ier, de Côme, 10 juillet ; il signe Gracjan de Garro.

mis que la nuict il feroit un passage à la muraille, derriere sa maison, de sorte qu'un homme armé sans ayde y pourroit entrer, et que les François, estans en petit nombre, n'auroient pouvoir de resister; mais, iceluy Benedict fut abusé, car le capitaine Garrou avoit observé l'ordre, que je vous ay dit, de mesler les citadins avecques les soldats, tellement que ledit Risque, n'autre quelconques, n'oserent entreprendre de se declarer.

Le Palvoisin se voyant estre deceu de sa folle entreprise, ayant assis ses gardes autour de la ville, aux lieux qu'il veit les plus commodes, s'en alla dormir; mais son somme ne fut long, parce que le capitaine Garrou, le voyant faire mauvais guet, feit une saillie si brusque qu'il surprist quatre cens lansquenets et quatre cens Italiens endormis, lesquels[1] il mist en tel effroy qu'ils s'en allerent à vau de roupte, et luy, qui n'avoit que deux cens hommes, en tua plus de quatre cens; et entra le Palvoisin en tel effroy luy mesmes qu'il fut en deux opinions, ou de s'embarquer sur le lac pour s'enfuir, ou de prendre le chemin par terre. Finablement, à la persuasion des capitaines desdits lansquenets, laissa le lac et print la terre; mais, ainsi que souvent advient à gens effraiez, aucuns s'embarquerent, autres prindrent la montagne pour se sauver.

Le capitaine Garrou, voyant l'effroy de ses ennemis et sçachant un destroit par lequel ils estoient contraints de passer, s'embarqua sur le lac avec ce qu'il

1. Ms. : *dont il meit une partie au fil de l'espée et entra le Palvoysin mesmes en tel effroy qu'il fut*, etc.

peut mener d'hommes, et feit telle diligence qu'il arriva le premier au passage du destroit. Le Palvoisin, arrivant audit lieu, n'estant en doubte de rien, tomba en nostre ambuscade, où il fut deffaict sans combattre, pensant avoir le diable tousjours à ses tallons, et fut pris prisonnier, ensemble les autres capitaines Italiens, et le reste mis au fil de l'espée, hors mis aucuns qui se sauverent en la montagne. Quant aux lansquenets, Garrou leur donna seureté pour retourner en leur pais, et soudain envoya ledit Palvoisin à Milan avecques bonne escorte; lequel, après avoir confessé toutes les pratiques et revoltes qui estoient dressées au duché de Milan contre le Roy, et mesmes que Hieronyme Moron avoit esté cause de luy faire entreprendre ce qu'il avoit faict, après son procès achevé, fut faict mourir à Milan de mort cruelle et non usitée[1]; aussi eut la teste tranchée Bartelemy Ferrier[2], citadin de Milan, et le capitaine le Sot[3]. Tous les autres accusez par ledit Palvoisin se sauverent dedans les montagnes, qui furent ceux qui depuis nous feirent la guerre.

Le mareschal de Foix, au retour de Rege à Milan, voyant toutes choses tendre à revolte, depescha en Suisse pour faire levée de huict mille hommes[4]; puis,

1. Manfredo Pallavicini fut écartelé le 6 juillet. Sanuto, *Diarii*, t. XXXI, col. 23.

2. Barthélémy Ferrier fut exécuté le 2 août. Sanuto, *Diarii*, t. XXXI, col. 30, 167-168, p. 174.

3. Il s'agit sans doute d'un membre de la famille des Scoti de Plaisance, Maso ou Magon, décapité à Milan le 24 septembre. Sanuto, *Diarii*, t. XXXI, col. 486.

4. Louis d'Erlach et Guillaume de Treytorrens furent envoyés

ayant faict quelques enseignes de gens de pied, les envoya à Parme, auquel lieu estoit desja arrivé le seigneur Federic de Bozzolo, qui y trouva le seigneur de Pontdormy, gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes estans soubs sa charge; lequel avoit faict grande diligence de remparer, cognoissant bien que c'estoit le lieu où premierement l'ennemy s'attaqueroit, et qu'il seroit le premier salué.

Pendant que ces choses se demenoient en Italie, les nouvelles vindrent au Roy du parlement qu'avoit faict mondit seigneur le mareschal de Foix avec le gouverneur de Rege, et de la surprise que le Pape avoit opinion que ledit de Foix y avoit pensé faire; de quoy ledit seigneur fut mal content, craignant que cela amenast plustost le Pape à la guerre, ne le voulant avoir pour ennemy, et luy suffisoit assez d'avoir l'Empereur pour tel. Parquoy le Roy depescha (comme j'ay dit) le seigneur de Lautrec, frere dudit mareschal de Foix, pour se retirer à Milan; auquel lieu arrivé[1], feit cruellement mourir le seigneur Chrestofle Palvoisin[2], duquel j'ay cy devant faict recit, homme de grande authorité, ayant xxv mille ducats de rente au Plaisantin et Parmesan, pour l'occasion seule que j'ay preditte, sans y avoir (à ce qu'on disoit) autre chose averée contre luy, et donna confiscation audit mareschal de Foix, son frere; ce qui fut mal digeré, et qui mal con-

en juillet auprès des Cantons par Lescun. Sur cette mission, voir E. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 204, 242-243.

1. Le 29 juillet. Voir sa lettre au Roi, Milan, 29 juillet [1521]. Bibl. nat., ms. fr. 2968, fol. 55-56.

2. Le 18 novembre 1521.

tenta plusieurs personnes, qui, pour ceste occasion, se revolterent, parce qu'il estoit allié de tous les plus grands du pais, et mesmes le pape Leon ; plusieurs juges ne furent d'advis de le faire mourir, veu que c'estoit sa premiere faulte, mais bien l'envoyer en France, qui eust esté un hostage pour divertir plusieurs de se revolter, et leur donner envie de faire service au Roy, esperans par ce moyen d'obtenir sa grace, et peu de senateurs voulurent signer la sentence de mort.

FIN DU PREMIER LIVRE.

DEUXIESME LIVRE

des Memoires de messire Martin du Bellay, chevalier de l'Ordre du Roy, des choses advenues en France de son temps jusques au trespas de tres louable memoire François premier de ce nom.

Année 1521. — En ce temps, la ligue d'entre le pape Leon et l'Empereur estoit du tout jurée et confirmée, en laquelle entrerent le seigneur Federic de Gonzague, marquis de Mantouë et les Florentins; et, par commun consentement, avoient esleu pour chef de ladite ligue le seigneur Prospere Colonne, baron Romain, lequel avoit esté surpris, comme avez entendu par le precedent livre, en l'an mil cinq cens quinze, dedans Villefranche. Ledit Gonzague, marquis de Mantouë, avoit esté nourry en sa jeunesse en la cour du roy Louis douziesme de ce nom, et le roy François, venant à la couronne, luy donna cent hommes d'armes, desquel, il feit lieutenant l'escuyer Boucar, nommé de Reffuge; ledit Boucar voulut commander à ladite compagnie, disant que le marquis n'avoit que le tiltre et honneur, mais qu'à luy appartenoit d'y commander, et mesmes pourveut à l'enseigne et au guidon. Le marquis trouva cela de mauvaise digestion, toutesfois le dissimula, puis quand il veit le temps que le Pape et le Roy estoient en amitié, demanda congé au Roy d'accepter du Pape l'honneur qu'il luy offroit, de le faire Confanonnier de l'Eglise, chose que le Roy luy accorda. Puis, voyant l'occasion qui se presenta, d'au-

tant que le Pape se declara ennemy du Roy, renvoya au Roy son ordre et fut faict general de l'Eglise.

Armée de l'Empereur. — L'Empereur ordonna le seigneur Ferrand d'Avalon, marquis de Pesquaire[1], pour se venir joindre aux dessusdits, avec les quatre cens hommes d'armes du royaume de Naples. Et en ce mesme temps, arriva le seigneur Hieronyme Adorne[2]; lequel amena trois mille Espagnols nouvellement descendus; tous lesquels, avec leurs forces, s'assemblerent à Boulongne-la-Grasse, où ils conclurent de marcher à Parme, laissans le marquis de Pesquaire avecques trois cens hommes d'armes, et quelque nombre de gens de pied sur les confins du Mantoüan, pour favoriser quatre mille lansquenets et deux mille grisons qui venoient à leur service, craignans que les Venitiens leur empeschassent le passage par leurs destroits.

Armée du Roy. — Le seigneur de Lautrec, adverty que l'armée de l'Empereur prenoit le chemin de Parme, y envoya le mareschal de Foix, son frere, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes, et si peu d'hommes qu'il peut trouver promptement; auquel lieu il trouva le seigneur Federic de Bozzolo, avec deux mille hommes de pied Italiens, et le sei-

1. Fernando-Francesco d'Avalos, marquis de Pescaire, fils aîné d'Alphonse d'Avalos et d'Hippolyte Diane de Cardona, né à Naples en 1490, mort au début de décembre 1525.

2. Girolamo Adorno, fils d'Agostino Adorno et d'Argenta de Guglielmo, gouverneur de Gênes (1513). Après la prise de Gênes par Fregoso, il se réfugia auprès de Charles-Quint, guerroya dans la province de Gênes (1521-1522), fut à la bataille de la Bicoque; envoyé comme ambassadeur à Rome, Ferrare, Venise, il mourut en 1523.

gneur du Pontdormy, avec sa compagnie de cinquante lances, et les cent hommes d'armes Ecossois, estans soubs la charge du seigneur d'Aubigny, conduite par le capitaine Lucas, son lieutenant, et la compagnie de Philippe Chabot, seigneur de Brion, de quarante hommes d'armes, conduite par le capitaine Paris[1], gentilhomme de Dauphiné, son lieutenant, homme de bonne reputation; celle du capitaine Louis d'As, de soixante hommes d'armes; celle du comte de Sainct-Pol, de trente hommes d'armes, et le seigneur Jean Hieronyme de Chastillon[2], et le comte Ludovic de Bellejoyeuse[3], ayans charge de gens de pied Italiens.

Les ennemis, partans de Rege, où ils avoient faict sejour de six sepmaines, marcherent tous ensemble jusques à un torrent[4], à six mille de Parme, lequel separe le duché de Milan d'avecques le territoire de Rege, qui est terre d'Eglise, sans courir les uns sur les autres. Les ennemis sejournerent sur ledit torrent environ quinze jours; au boutdesdits quinze jours ils passerent le torrent et entrerent à main armée dedans les terres du duché de Milan, qui fut la declaration de

1. Gaspard de Paris.

2. Ms. : *Quastion.* Jean-Jérôme de Castiglione, comte de Garlasco, fils de Louis de Castiglione et d'Élisabeth Maletti, mort à Bayonne en 1568.

3. Louis de Balbiani, comte de Belgiojoso, fils aîné de Louis de Balbiani et de Catherine Visconti, né le 14 mars 1489, servit le roi de France jusqu'à la bataille de Pavie; il passa ensuite du côté de l'Empereur, devint conseiller d'État et chambellan, gouverneur de Milan, capitula dans Pavie, le 5 octobre 1527; nommé vice-roi de Sicile, il mourut à Milan, le 4 janvier 1530. (Chronique de Burigozzo, *Arch. Stor. ital.*, t. III.)

4. L'Enza, qui se jette dans le Pô à Casalmaggiore.

la guerre, puis vint loger l'armée de la ligue à mille et demy pres de Parme, en un village appelé Sainct-Martin[1], entre lequel S.-Martin et Parme y a une plaine nommée la Ghiara[2], en laquelle les inundations sont grandes en temps pluvieux, mais en temps sec n'y a que beau sablon; et est ledit Ghiara du costé de la citadelle, auquel se faisoient ordinairement des plus belles escarmouches qu'il est possible, tant à pied qu'à cheval; de ceste heure là furent inventées les arquebouzes qu'on tiroit sur une fourchette.

Siège de Parme. — Ayant esté le camp de l'ennemy quelque temps audit Ghiara, le mercredy, jour de la decolation sainct Jean[3], firent leurs approches à la porte Saincte-Croix[4], du costé de Milan, qui n'estoit pour l'heure que le faubourg. Le jeudy, jour ensuyvant, ils battirent ladite porte et autres deffences; le vendredy matin mirent en batterie un grand nombre tant de canons que doubles canons, de quoy ils firent telle diligence, qu'à midy il y eut breche de cinquante pas, à laquelle ils donnerent trois assaux, desquels ils furent repoussez, tant par la gendarmerie que par les gens de pied.

Il faut entendre, que du costé de la breche, il n'y avoit point de fossé, et ne valloit rien la muraille; de sorte que la nuict, ceux de dedans estans à leurs

1. San-Martino, au nord de Parme.

2. Ms. : *le Jarre.* La Ghiara, plaine d'alluvions. Cf. *supra*, p. 22, n. 7.

3. Le 21 août 1521. Dans une lettre adressée au Roi, 17-23 septembre, Lescun donne des détails sur le siège de Parme. Bibl. nat., ms. fr. 2992, fol. 93-94.

4. Au bout de la Strada Maestra, du côté de l'ouest.

deffences, et ceux du dehors à la leur, les picques de ceux de dehors estoient veuës par ceux de dedans, et celles de dedans aussi par les ennemis, au droict de ladite breche. Parquoy advint qu'il entra tel effroy parmy noz gens de pied Italiens que la pluspart passa par la breche, et s'en alla rendre au camp des ennemis, tellement que, de cinq ou six mille Italiens, n'en demoura pas deux mille; mais les capitaines y feirent bien leur devoir. Monseigneur le mareschal, après avoir gardé environ l'espace de quinze jours la basse ville, ayant eu l'advis des capitaines, fut conclu que la nuict elle seroit abandonnée, pour ne pouvoir plus endurer la fatigue du jour et de la nuict. A ces causes, la nuict du samedy, après avoir retiré dedans la ville toute l'artillerie et autres choses qui leur pouvoient servir, une heure avant le jour, se retirerent dedans la ville, laissans à la breche un capitaine d'arquebousiers, qui estoit au seigneur Federic, jusques à ce qu'un chacun fust retiré; lequel capitaine, voyant qu'il estoit temps de faire sa retraitte, usa d'une grande ruse pour n'estre suivy : car à tous ses arquebouziers feit coupper un bout de leur corde allumée et leur feit coucher ladite corde sur le rempar, aux lieux où ils avoient accoustumé de faire leur garde, et par intervalles, de sorte que nos ennemis, pensans encores noz gens estre à leurs gardes accoustumées, n'en eurent cognoissance qu'il ne fust une heure de jour; par ce moyen, ceux qui estoient dedans eurent tout loisir de pourveoir à leurs affaires.

Les ennemis, après avoir la cognoissance de la retraite de noz gens dedans la ville, passerent leur artillerie par la breche mesmes où ils avoient esté

repoussez, et feirent leurs approches de la ville en plain midy, car les maisons du faubourg leur servoient de gabions, et assirent leur artillerie du costé du pont, où ils ne feirent grande breche pour ce jour; mais le capitaine Lucas y fut tué d'un coup de canon. Finablement, les ennemis, voyans l'obstination de ceux de la ville, et estans advertis que monsieur de Lautrec approchoit avecques son armée, en laquelle estoient vingt mille payes de Suisses, le lundy matin, après avoir tiré encores quelques coups de canon, retirerent leur artillerie et s'en allerent à deux mille loing de Parme, tirant le chemin du Pau. Le seigneur de Lautrec, lequel (comme dit est) marchoit avecques les Suisses, et sept ou huict cens hommes d'armes, et quelques bandes de gens de pied françois, qu'il avoit levez par cy par là, et l'armée des Venitiens, qui estoient cinq cens hommes d'armes à leur mode, et sept ou huict mille hommes de pied, se mist à suivre l'ennemy. Mais il s'arresta à batre un chasteau nommé Roquebianque[1], où il fut deux ou trois jours avant que le prendre, qui donna loisir aux ennemis de reprendre leurs esprits, tant qu'ils passerent le Pau; ce qu'ils n'eussent pas faict, si ledit seigneur de Lautrec les eust suivis chaudement.

Au reste, le seigneur de Lautrec manda le mareschal de Foix pour se venir joindre avecques luy, à tout

1. Roccabianca, sur la rive droite du Pô, à proximité du confluent du Taro. « La place estoit à Rolland Palvoisin, laquelle est une forte place, bien remparée et fournye, et s'est faict batre un jour et demy et hier se rendirent à ma volonté. » Lautrec au Roi, 13 septembre. Bibl. nat., ms. fr. 3060, fol. 77.

ce qu'il avoit d'hommes, lequel, ayant abandonné Parme sans garde, peu de jours après, les habitans se mirent entre les mains du Pape. Le mareschal de Foix vint passer le Pau vis-à-vis de Cremone, où il trouva nostre armée. Estans les deux freres unis ensemble, vindrent loger à Bourdelene[1], à deux mille près du camp des ennemis, qui estoient logez à Rebec[2], près un chasteau appelé Pont-Ivi[3], appartenant aux Venitiens, à VII mille de Cremone, et est ledit Rebec sur un ruisseau[4] qui separe le duché de Milan du pais des Venitiens. Ledit chasteau de Pont-Ivy est delà le ruisseau, sur un hault, duquel on voyoit tout le camp de nostre ennemy, et qui le fust allé combattre audit lieu de Pont-Ivi, où il sejourna deux jours, et nostre camp autant audit Bourdelene, il estoit impossible à nostre ennemy de se jetter en bataille, qu'à coups d'artillerie on ne l'eust mis en desordre du chasteau. On pensoit le troisiesme jour les aller combattre, mais la tardiveté de noz chefs fut cause de les nous faire perdre, car le jour que mondit seigneur de Lautrec les esperoit aller combattre, ils deslogerent; parquoy ledit sieur de Lautrec alla loger cedit jour à Rebec[5], duquel lieu l'ennemy estoit deslogé. Le lendemain, il suivit ledit ennemy et alla loger à un mille près de son

1. Bordellano. Lautrec au Roi, 7 et 9 octobre. Bibl. nat., mss. fr. 2985, fol. 83; 2978, fol. 175.

2. Robecco, sur l'Oglio, au nord de Crémone.

3. Ponte Vico, sur l'Oglio, rive gauche, en face Robecco.

4. L'Oglio, une forte rivière de 220 kil. de long.

5. Lautrec campait à Robecco dès le 15 octobre. Voir les lettres que, de cette place, il adressait au Roi, les 15, 20, 21, 23, 27 et 31 octobre. Bibl. nat., mss. fr. 2978, fol. 178, 180; 2992, fol. 106, 113; 2985, fol. 89; 3060, fol. 98.

camp, qui estoit logé en un fort nommé Ostienne[1], au marquisat de Mantouë. Le jour ensuivant, le seigneur de Lautrec, esperant attirer les ennemis hors de leurs fortifications, leur presenta la bataille, laquelle ne voulans accepter, pour n'estre le jeu party, ne bougerent de leur fort, pour quelque escarmouche qu'on leur eust sceu dresser; quoy voyant, ledit seigneur de Lautrec retourna loger à Rebec. Je ne sçay quelle occasion le meut, sinon qu'on disoit qu'il luy devoit suffire d'avoir jeté l'ennemy hors du duché de Milan.

Audict Rebec sejourna nostre camp sept ou huict jours[2], cependant la Toussaincts approchoit, les nuicts devenoient longues, pluvieuses et froides, de sorte que noz Suisses s'ennuyerent et s'en allerent sans congé, s'excusans sur la faulte de la paye[3]; et de vingt mille payes que nous avions, n'en demeura qu'environ quatre mille; vray est qu'ils estoient pratiquez par le cardinal de Medicis[4], cousin du Pape. De Rebec fut envoyé le seigneur du Pontdormy avecques sa compagnie, et celle du duc de Gennes[5], dont estoit

1. Ostiano, à 12 kil. en aval de Robecco, rive droite de l'Oglio.

2. Un peu plus de quinze jours. Cf. *supra*, p. 192, n. 5.

3. Sur l'attitude des Suisses, voir les lettres de Lautrec au Roi, de Robecco, 20 octobre; de Crémone, 1er novembre, et de Poderne, 6 novembre. (Bibl. nat., mss. fr. 2992, fol. 106-107; 2978, fol. 188, 191.)

4. Ms. : *nepveu*. Jules de Médicis, le futur Clément VII (1526-1534).

5. Ottaviano Frégoso, fils d'Agostino Frégoso et de Gentile de Montefeltro, chassa les Français de Gênes en 1511, devint doge en juin 1514, passa, en 1515, du côté de François Ier, qui lui donna le titre de gouverneur de Gênes (1516), le comté de Sainte-Agathe (nov. 1518), le collier de l'Ordre, une compa-

lieutenant le comte Hugues de Pepolo[1], et environ mille ou douze cens hommes de pied, et deux fauconneaux pour garder le passage à quelque nombre de Suisses qu'amenoit le cardinal de Medicis, qui depuis a esté pape Clement, et le cardinal de Sion. Le pas qu'ils alloient garder est une riviere au pais des Venitiens, tirant vers le lac d'Iste[2]; lequel passage fut gardé par deux ou trois jours, et puis forcé par le quartier que gardoient les gens dudit comte Hugues de Pepolo. Cela forcé, se retira ledit seigneur du Pontdormy en une petite ville appartenante aux Venitiens, où il sejourna deux jours, puis se vint rendre au camp de monsieur de Lautrec, lequel il trouva encores audit lieu de Rebec. Les Suisses, qui nous avoient abandonnez, s'en allerent joindre avec le seigneur Prospere Colonne, lequel estoit (comme j'ay dit) chef de la ligue. Le seigneur de Lautrec, voyant son armée diminuée, et celle de noz ennemis renforcée de noz gens mesmes, delibera de faire fortifier les passages de la riviere d'Adde, et envoya à Milan pour faire relever les bastions et rempars autresfois faits par le duc de Bourbon, comme devant a esté dit. Estans les Imperiaux arrivez sur ladite riviere d'Adde, chercherent moyen de trouver passage; mais enfin Francisque Moron[3], Milanois, nepveu de Hieronyme Moron, et quelques autres capitaines cognoissans les

gnie de gendarmes. Ottaviano capitula dans Gênes, le 30 mai 1522, et mourut à Naples, peu de temps après.

1. Hugues de Pepolo ou Pepoli, originaire de Bologne; après avoir été lieutenant à la compagnie du doge de Gênes, il fut capitaine de gendarmes (1526).

2. Le lac d'Iseo.

3. Francesco Morone.

pais, allerent trouver la riviere de Bembre[1], qui est une petite riviere descendante du Bergamasque, et tombe à Vaure[2], dedans la riviere d'Adde; auquel lieu de Vaure ils trouverent quelques batteaux cachez dedans les rozeaux, avecques lesquels ils passerent deçà l'eau le nombre de trois ou quatre cens hommes, lesquels, trouvans le comte Hugues de Pepolo, Boulenois, qui avoit la garde de par ledit seigneur de Lautrec de ce passage, le forcerent et mirent à vau de roupte; et y furent tuez le capitaine Chardon[3], ayant charge de cinq cens hommes, et Gratian de Lucé, ayant pareille charge.

Retraicte de monseigneur de Lautrec à Milan. — Le seigneur de Lautrec, adverty de ladite roupte, craignant qu'ils ne gaignassent Milan, se retira audit lieu de Milan en toute diligence, laissant bonne garnison dedans Cremone. Estant arrivé, departit les gardes, en esperance d'y attendre le secours qui devoit venir de France, et desja estoit le mois de novembre mille cinq cens vingt et un. Le seigneur Prospere ayant passé l'Adde, et adverty que le seigneur de Lautrec s'estoit retiré dedans Milan, et qu'il faisoit relever les bastions en grande diligence, delibera de le suivre, et vint loger en une abbaye, à quatre mille près de Milan, nommée Cheraval[4], sur le chemin de Laude[5], audit Milan, auquel lieu estant logé, estoit incertain de ce

1. Le Bembro, affluent de l'Adda (rive gauche).

2. Vaprio.

3. Guillaume Chardon, capitaine de gens de pied (1517), épousa Anne de Voisines.

4. Chiaravalle; sur cette abbaye, voir Gottardo Calvi, *l'Abbazia di Chiaravalle presso Milano*, Milan, 1843, in-8°.

5. Lodi.

qu'il avoit à faire, sentant un si grand nombre d'hommes dedans la ville. Sur ladite incertitude, luy fut amené un vilain qui sortoit hors de Milan, pris au guet du marquis de Mantouë, lequel, estant devant ledit Prospere et les autres capitaines, declara avoir esté envoyé, de la part de quelques partisans Imperiaux qui estoient dedans la ville, devers Hieronyme Moron, pour leur faire entendre que, s'ils vouloient marcher droit, ils estoient asseurez qu'ils entreroient dedans Milan; mais où ils voudroient temporiser, et que les François eussent loisir de se recognoistre, il n'estoit en leur puissance de les sçavoir chasser. Lesquelles choses entendues par les chefs, le vendredy vingt-troisiesme[1] de novembre, fut conclu que le marquis de Pesquaire, avecques les bandes espagnolles, desquelles alors il avoit la charge, marcheroit droit à la porte Romaine, pour y arriver à soleil couché. Or, avoit l'armée venitienne, dont estoit capitaine general le seigneur Theodore Trevoulce[2], la garde de ladite porte et du faubourg; auquel lieu estant arrivé, ledit marquis de Pesquaire, prenant douze cens hommes pour faire la poincte, donna de teste droit à un bastion commencé par lesdits Venitiens qui n'estoit encores en deffence, dont ils entrerent en tel effroy qu'ils s'en allerent sans

1. Il y a ici une erreur de date évidente : d'abord, le 23 novembre tombait, en 1521, un samedi; ensuite, à ce moment, Milan était déjà aux mains des Impériaux qui y entrèrent le 19 novembre.

2. Téodoro Trivulzio, né en 1454, cousin germain de J.-G. Trivulzio, successivement capitaine de gendarmes, chevalier de l'Ordre; plus tard, maréchal de France (23 mars 1526), gouverneur de Gênes (1527), de Lyon (1529). Il mourut, dans cette dernière ville, en 1532.

combatre, à vau de roupte, abandonnans leurs gardes et fortifications. Le seigneur Theodore Trevoulce, chef de l'armée de la Seigneurie, qui estoit au lict malade, se leva et marcha droit aux ennemis, avecques si peu d'hommes qu'il peut recouvrer, pour soustenir l'effort, pensant estre suivy ; mais la nuit n'eut point de honte ; parquoy, estant trop foible, fut renversé et pris prisonnier, dont il fut depuis rachepté par dix mille escus ; pareillement y furent pris le seigneur Jules de Sainct-Severin[1] et le marquis de Vigeve[2].

Le seigneur de Lautrec, voyant l'armée venitienne avoir abandonné le faubourg sans combatre, se retira avecques le reste de son armée en la place devant le chasteau ; puis, voyant n'y avoir ordre de garder la ville, estant perdu ledit faubourg, delibera se retirer, prenant le chemin de Come pour approcher près des Suisses, attendant le secours qui devoit venir de France ; mais, avant que partir, laissa dedans le chasteau, pour capitaine, le seigneur de Mascaron[3], Gascon ; l'evesque de Couserans, qui n'eut moyen de suivre les autres, y demeura et cinquante hommes d'armes et six cens hommes de pied françois.

Sac et prise de Milan. — Le cardinal de Medicis, suivant le marquis de Pesquaire avecques l'armée du

1. Giulio di San Severino, frère puîné du grand écuyer, marquis de Valenza.

2. Gian-Francesco Trivulzio, marquis de Vigevano, petit-fils de Gian-Giacopo, grand fauconnier et grand veneur de Milan, capitaine de gendarmes (1519), mort en 1573.

3. Sans doute ce capitaine « Masqueron » qui avait été chargé de relever les ruines du château de Milan et à qui Lautrec voulut faire donner la succession du capitaine Richebourg. Lautrec à François Ier, 13 août. (Bibl. nat., ms. fr. 2992, fol. 67.)

Pape, entra dedans Milan environ le poinct du jour, où il se feit un butin inestimable, car dix jours entiers n'y eut ordre, pour commandement qui se fist, de faire cesser le sac.

Estans les Imperiaux et Papistes seigneurs de la ville de Milan, adviserent le moyen de pouvoir achever leur guerre; après toutes choses debatues, conclurent qu'il falloit divertir les Suisses de l'alliance de France, et pour cest effect despescherent devers eux l'evesque de Veronne[1], de la part du Pape, et autres ambassadeurs de la part des Milanois. Lesquels, arrivans aux confins des pais des ligues, les Milanois ne voulurent passer outre sans saufconduit; mais l'evesque de Veronne, sans aucune seureté, y alla, dont mal luy print, car les Suisses le meirent en prison fermée pour estre venu dedans leur pais, allié des François, sans avoir saufconduit. Cependant, le seigneur de Lautrec print le chemin de Come, et pouvoit avoir en sa compagnie cinq cens hommes d'armes et quatre mille Suisses, et peu d'autres gens de pied, et les Venitiens quatre cens hommes d'armes à leur coustume et six mille hommes de pied, et sans grand bagage. Environ le poinct du jour arriva à Come[2], où tout le camp logea. Le lendemain, quatre mille Suisses, qui nous estoient demourez, se retirent en leur pais. Mondit seigneur de Lautrec, avecques toute la gendarmerie, print le chemin de Lec[3], où il passa la riviere, pour

1. Ennio Filonardi, évêque de Veroli, nonce apostolique en Suisse.

2. Il y était le 20 novembre. Cf. sa lettre au Roi de ce jour. (Bibl. nat., ms. fr. 2978, fol. 198.)

3. Lecco, à l'extrémité de la pointe sud-est du lac de Côme.

aller mettre ladite gendarmerie en garnison au païs des Venitiens, laissant le seigneur de Vandenesse[1], frere du mareschal de Chabannes, capitaine de cinquante hommes d'armes, chef dedans Come, et avecques luy le capitaine Bouvet, qui avoit cinq cens hommes de pied françois.

Prise et sac de Côme. — Les ennemis suivans nostre armée assiegerent Côme, où après avoir faict batterie de dix ou douze jours, et le seigneur de Vandenesse voyant la place n'estre tenable, feit composition avec le marquis de Pesquaire, lieutenant audit siege pour l'Empereur, par laquelle les soldats s'en devoient aller bagues sauves, chevaux et harnois, la lance sur la cuisse, et estre conduits à seureté jusques au pais des Venitiens. La composition faicte et signée, leur fut dit, de la part dudit marquis, que les soldats se retirassent en leurs logis pour trousser leurs bagages, et qu'il mettroit des capitaines Espagnols à la breche, à ce qu'ils ne fussent en riens offencez. Une heure après, estans lesdits soldats en leurs logis, entrerent les ennemis dedans, et sacagerent tant les gens de guerre que les citadins, lesquels estoient compris en ladite capitulation. Après le sac executé, y entra ledit marquis de Pesquaire, faignant estre marry de ce qui estoit advenu, et feit rendre aux soldats quelque partie de leurs biens ; mais la pluspart s'en allerent à pied, et sans bagage. Partant de là le seigneur de Vandenesse

1. Jean de Chabannes, sieur de Vandenesse, s'était distingué à Agnadel (1509), où il avait pris Barthélemy d'Alviano ; sénéchal de Valentinois et Diois (1517), chambellan, conseiller d'État, capitaine de gendarmes (1518), il fut blessé à la retraite de Robecco (24 février 1524) et mourut trois jours après.

et estant arrivé au lieu où estoit monseigneur de Lautrec, par sa permission, envoya un cartel audit marquis de Pesquaire, par lequel luy faisoit entendre que faulcement il luy avoit failly de foy; et qu'au cas qu'il voulust dire le contraire, il le luy maintiendroit les armes au poing. Le marquis feit response que, si ledit seigneur de Vandenesse vouloit maintenir que par son sceu ou commandement ledit sac fust advenu, il avoit menty. Ils entrerent en plusieurs cartels les uns contre les autres, et estoit parrain dudit seigneur de Vandenesse le seigneur du Pontdormy; mais avant que la querelle fust vuidée, monseigneur de Vandenesse fut tué à la retraitte de monseigneur l'amiral de Bonnivet, près de Romagnen[1].

Prise et reprise de Cremone. — Peu de jours après, les Venitiens s'ennuyerent de si long temps soustenir nostre armée en leurs terres, vivant à discretion; parquoy fut deliberé que toute la gendarmerie deslogeroit, pour se trouver, en un jour dit, en deux bourgs environ dix mille de Cremone, ce qui fut faict.

Or est-il que ceux de Cremone, ayans opinion que nostre armée eust esté toute deffaite à Milan, s'estoient revoltez, et avoient mis les armes imperialles sur les portes; le seigneur de Lautrec, de ce adverty, delibera de faire diligence de la reprendre par le moyen du chasteau, lequel tenoit encore pour nous. Et estoit dedans pour capitaine Jehannot d'Herbouville, seigneur de Bunou; dedans la ville n'avoit que gens rassemblez et peu de gens de guerre, toutesfois ils avoient faict

1. Romagnano, sur la Sesia (rive gauche) presque en face de Gattinara. Voir plus loin.

quelques rempars et trenchées devers la ville, pour brider le chasteau, où il fut mis environ cent cinquante hommes d'armes à pied, avecques trois cens archers, lesquels entrerent par le chasteau, qui furent par ceux de la ville vigoureusement repoussez. Depuis, se preparans pour donner nouvel assaut, les ennemis s'estonnerent et demanderent composition de leur en aller bagues sauves : ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils partiroient deux heures après, comme ils firent. Et entra ledit seigneur de Lautrec en la ville, accompagné environ de cinq cens hommes d'armes, armet en teste, avecques laquelle compagnie il se logea dedans ladite ville. La diligence que fist monseigneur de Lautrec fut prouffitable, car s'il eust attendu vingt-quatre heures, les ennemis y fussent venus les plus forts.

Après avoir sejourné trois ou quatre jours audit lieu de Cremone, le seigneur de Lautrec despescha monseigneur le mareschal de Foix, son frere, pour venir en France devers le Roy luy faire entendre les affaires de par delà, lequel mareschal trouva le Roy à Compiegne[1]. Ce faict, ledit seigneur de Lautrec envoya gens à Pisqueton[2], qui tenoit encores pour nous. Vous pouvez entendre que dez que nous eusmes perdu Milan, ceux lesquels pardevant nous faisoient bon visage tournerent tous leurs robbes; parquoy ledit seigneur de Lautrec advisa à departir sa gendarmerie pour la soulager, attendant le secours de France. Dedans Cremone laissa le marquis de Salluces Miquel

1. Lescun dut arriver à Compiègne dans les premiers jours de décembre, car, dès le 4, le bâtard de Savoie partait pour sa mission en Suisse. Cf. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 258.

2. Pizzighettone, sur l'Adda, à 20 kil. à l'est de Crémone.

Antoine chef avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes et la compagnie du mareschal de Foix de cent hommes d'armes et quelques gens de pied Italiens, de ceux du seigneur Federic de Bozzolo; envoya pareillement quelques compagnies de gens d'armes dedans les terres dudit seigneur Federic. Puis depescha ledit Federic de Bozzolo pour essayer à reprendre Parme, qui s'estoit revoltée, ainsi qu'avez ouy; mais ce luy fut chose impossible à faire, parce que les papistes y avoient desja pourveu.

Prise d'Alexandrie et Pavie. — Sur ces entrefaictes, le seigneur Prospere Colonne, qui s'estoit retiré dedans Milan avecques toutes ses forces, adverty qu'Alexandrie estoit demourée en garde aux citadins, y alla, luy ayant la faveur des Gibelins; arrivé audit lieu, les habitans, sortans à l'escarmouche par la menée desdits Gibelins, furent repoussez, de sorte que les Espagnols y entrerent pesle-mesle. Semblablement ceux de Pavie, ayans pour garnison en leur ville la compagnie de monsieur de S.-Pol, leur firent entendre qu'ils eussent à se retirer, autrement qu'ils n'auroient moyen de les sauver qu'ils ne fussent saccagez; ce que firent ceux de ladite compagnie, n'estant la force pour eux, et se retirerent en Ast[1].

Mort du pape Leon. — En ce temps, le pape Leon ayant nouvelles de la perte que les François avoient faicte de ladite ville de Milan, en print telle joye, qu'un catarre et une fievre continue en trois jours le firent mourir[2]; il fut bien aise de mourir de joye.

1. Asti, sur le Tanaro.

2. Le 1er décembre 1521. Voir Bibl. nat., ms. fr. 3081, fol. 90. Balthazar Guilliot à Robertet, Rome, 2 décembre.

Élection du pape Adrian. — Incontinant, le Roy depescha le cardinal de Bourbon et le cardinal de Lorraine[1] pour aller à Romme en poste, à l'election d'un autre Pape : mais par les chemins furent advertis que l'election estoit faicte du Pape, qui se nomma Adrian[2], natif de Louvain, qui avoit esté maistre d'escolle de l'Empereur, lequel, alors de sa promotion au Papat, estoit absent de Romme, et estoit en Espagne; parquoy lesdits cardinaux revindrent de mi-chemin : Aussi le cardinal de Medicis, qui estoit legat en l'armée de l'Eglise, ayant eu les nouvelles de la mort du Pape, son cousin, après avoir licentié son armée, se retira à Romme[3].

Le seigneur de Lautrec, ayant pourveu à Cremone avecques deux cens hommes d'armes, se retira au pais des Venitiens, auquel lieu il fut bien receu, pour la bonne fortune qu'il avoit eu d'avoir recouvert Cremone; mais, au bout de dix jours, ayans nouvelle de ce qui estoit advenu tant en Alexandrie que Pavie, s'ennuyerent, comme amis de fortune, de soustenir

1. Jean, sixième fils de René II, duc de Lorraine, né en 1498, cardinal (1518). Il cumula les évêchés de Metz, Toul, Valence, Thérouanne, Luçon et Verdun, les archevêchés de Narbonne, Reims, Albi et Lyon. Disgracié en 1542, revenu en faveur à l'avènement d'Henri II, il mourut le 18 mai 1550.

2. Adrien Florisse, né à Utrecht (1459), fut élu pape le 9 janvier 1522. Voir les lettres de Nicolas Raince et de Jean de Pins au Roi, 9-10 janvier. (Bibl. nat., ms. fr. 2975, fol. 86-91, 95, 99.) Adrien était alors à Vittoria, où Charles-Quint l'avait laissé comme régent de Castille.

3. Il vint à Rome pour le conclave, qui s'ouvrit le 27 décembre, et c'est lui qui joua le principal rôle dans l'élection d'Adrien VI.

mondit seigneur de Lautrec en leurs terres, et luy firent dire qu'il eust à se retirer, et que leur pais ne le pouvoit plus soustenir, ce qu'il fut contrainct de faire, et se retira à Cremone. Après la mort du pape Leon, Francisque Marie, lequel pour lors estoit bien pietre, pour avoir esté par les François (comme j'ay predit au precedant livre) spolié du duché d'Urbin à la faveur dudit pape Leon, assembla, tant pour la bonne amitié que luy portoient les gens de guerre, pour estre bon capitaine, que pour la haine qu'on portoit audit pape Léon (lequel, après tant de biens faits qu'il avoit receu des François, s'estoit declaré contre le Roy) jusques au nombre de cinq ou six cens hommes de guerre sans soulde, et marcha audit duché d'Urbin, lequel en peu de jours il conquist, et l'a gardé jusques à maintenant[1].

Le seigneur Prospere, capitaine general de la ligue, et Hieronyme Moron, ambassadeur pour Francisque Sforce, pour la querelle duquel se faisoit ladite guerre, se voyans abandonnez de l'armée de l'Eglise qui estoit leur bras droit, tant pour les hommes de cheval que pour l'argent, adviserent qu'il falloit trouver moyen de conserver ce que desja ils avoient conquis : pour à quoy satisfaire, convenoit avoir deniers. Et pour autant que l'hyver estoit venu, pendant lequel ils n'avoient besoing de si grosse armée, pour eux soulager de despense, donnerent une paye aux Suisses, et les licentierent ; aux gens de pied, Grisons et

1. François-Marie de La Rovère mourut en 1538. Ce membre de phrase a donc été écrit avant cette date. Martin du Bellay l'aura sans doute reproduit tel quel, d'après les notes ou un résumé de Guillaume.

Italiens, firent le semblable; quant à la cavallerie, laquelle au paravant avoit esté entretenue des deniers du Pape, ils l'envoyerent avecques le marquis de Mantouë vivre sur le Plaisantin et le Parmesan à discretion. Aussi firent-ils leurs gens de pied, tant Espagnols que lansquenets, parmy les chasteaux et autres places estans en leur obéïssance, retenans seulement dedans Milan peu de gens, pour garder les saillies de ceux du chasteau. Ledit Moron, pour trouver le moyen d'avoir deniers, avoit introduict un augustin nommé frere André de Ferrare, lequel, estant excellent en eloquence, persuada tant par ses preschemens et sermons, qu'il mist en l'opinion du peuple de Milan, que l'ire de Dieu estoit tombée sur les François : de sorte que qui n'avoit que deux escus en portoit un liberalement pour contribuer à la guerre. Et avoit promis ledit Moron audit frere André, de le faire archevesque de Milan; toutesfois, il ne luy tint promesse.

Provisions du Roy. — Je vous ay desja dict comme le mareschal de Foix estoit allé devers le Roy, lequel il trouva à Compiegne. Et après luy avoir faict entendre par le menu l'estat de ses affaires d'Italie, le Roy ordonna le Bastar de Savoye, grand maistre de France, le mareschal de Chabannes, le seigneur de Galeas de S.-Severin[1], son grand-escuyer, et le seigneur de Montmorency pour aller en Suisse, faire levée de seze mille hommes de pied, pour conduire au duché de Milan, au secours du seigneur de Lautrec[2].

1. Galeazzo di San-Severino, comte de Voghera, grand écuyer de France (1505), chevalier de l'Ordre et capitaine de gendarmes (1506), sieur de Mehun-sur-Yèvre (juillet 1515), naturalisé (1517); il fut tué à Pavie (1525).

2. Sur cette « grande ambassade » et ses résultats, voir

Des affaires de l'armée de Picardie. — Pendant que ces choses se faisoient en Italie, la Picardie n'estoit en repos. Vous avez ouy par cy-devant l'ordre que le Roy avoit mis en sa frontiere de Picardie, à son retour de Valanciennes; aussi ne devez ignorer que tout l'hyver se faisoit la guerre guerroyable par toutes les garnisons dudit pais, aujourd'huy au prouffit des François, autre jour au prouffit des Bourguignons.

Et, entre autres entreprises, le jour de Nostre-Dame de Mars[1] mille cinq cens vingt-et-un, avant Pasques, douze cens lansquenets, partans de la garnison d'Arras, passerent la riviere d'Othie[2], près Dourlan, et vindrent piller Bernaville[3] et autres villages circonvoisins. Ceux de la compagnie de monseigneur de Vendosme, qui estoient en garnison audit Dourlan, dont estoit chef le seigneur d'Estrée, advertis du passage desdits lansquenets, environ minuict monterent à cheval, pour les attendre au passage de la riviere à leur retraitte, ayans avecques eux trois cens hommes de pied sans soulde, encores qu'en ladite compagnie ils ne fussent que trente hommes d'armes, et environ cinquante archers, se confians à leursdits gens de pied, qui promettoient combatre; et ayans trouvé les ennemis desja repassez l'eau, delibererent les charger; ce qu'ils firent si furieusement qu'ils les rompirent. A ceste charge furent tuez des nostres le seigneur de Ricamé, et le

E. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 256-261; F. Decrue, *op. cit.*, p. 20-22.

1. Le 15 mars.
2. L'Authie.
3. Bernaville, cant. de l'arr. de Doullens (Somme).

bastar de Dampont[1], et le cheval du seigneur d'Estrée, chef de l'entreprise; ceux du seigneur Martin du Bellay, du seigneur de Coquelet et du seigneur de Leal[2] y furent aussi tuez. Après laquelle charge[3] noz gens pensoient estre suivis de leursdits gens de pied, mais ce fut au contraire, car ils s'en estoient fuis sans combatre; parquoy, au lieu de recharger, furent contraints de tenir bride. Si est-ce qu'ils leur firent abandonner le butin, et des lansquenets y moururent cent cinquante, tant à ladite charge que sur leur retraitte, et entre autres un de leurs principaux capitaines. Mais les ennemis, après s'estre retirez à Arras, mal contens de leur mauvaise fortune, conclurent de se venger et venir surprendre ladite ville de Dourlan, estant despourveuë d'hommes[4], car il n'y avoit un seul homme de pied : et pour cest effect le comte de Bure, lieutenant general pour l'Empereur en ses pais bas, assembla toutes les garnisons de la frontiere, tant de cheval que de pied, avecques six pieces d'artillerie, et[5] arriva devant Dourlan, le samedy XIX de

1. Nicolas de Dampont, fils naturel d'Antoine de Dampont-Mongeront.

2. Ms. : *et ledict Léal fort blessé.*

3. Ms. : *après laquelle charge, pensans estre suiviz de leurs gens de pied, voulumes recharger, mais nous trouvâmes que noz gens de pié s'estoient mis à vau de roupte, parquoy fumes contrainctz de tenir bride; si est-ce qu'on leur feit habandonner et leur butin et les paysans qu'ils avoient prins prisonniers.*

4. Ms. : *seulement y avoit les trente hommes d'armes dont j'ay parlé, desquelz il en manquoit deux qui avoient esté tuez et pas ung homme de pied. Le conte Bures ... pour cest effect assembla...*

5. Ms. : *avecques ladicte troppe arriva devant Dourlan,*

mars[1], environ demie heure devant le jour : et vint camper au-dessus de la ville, où de present est le chasteau, du costé devers Amiens, esperant que ceux de la garnison, estans en si petit nombre, ne se voudroient opiniastrer d'attendre le canon. Mais ayans desja faict une folie de charger douze cens lansquenets, en voulurent encores esprouver une autre avecques vingt-cinq hommes d'armes qui restoient; laquelle opiniastreté voyant iceluy de Bure, planta son artillerie et feit batterie près la tour Corniere, qui regarde devers Auchy le Chasteau[2], puis après fit donner un assault de tous costez, tant par eschelles qu'autrement[3]. Mais Dieu fut si favorable aux assiegez que les ennemis furent repoussez, à l'ayde des habitans[4], et demoura bon nombre desdits ennemis morts dedans le fossé. Pendant cela, monseigneur de Vendosme, qui estoit à Amiens, envoya le comte de Saint-Pol, son frere, à Abbeville, pour faire marcher deux mille Suisses qui estoient là en garnison; lesquels Suisses refusèrent de marcher, quelque persuasion que ledit comte leur sceust faire, par quoy par après furent cassez et renvoyez en leur pais; aussi pour

aiant passé la riviere au-dessus, tirant le chemin d'Orville (cant. de Pas, arr. d'Arras), *environ demye heure avant le jour, le samedy...*

1. En 1522, le 19 mars tombait un mercredi; c'est sans doute 29 mars qu'il faut lire.

2. Auxy-le-Château, sur l'Authie, cant. de l'arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

3. Ms. : *esperant que les assiegez n'auroient moien de mectre gens par toutes les deffences.*

4. Ms. : *qui tous s'y hazarderent, tant hommes, femmes que enfans et demoura...*

faire marcher mille hommes qui estoient à Hedin, soubs la charge de Hutin de Mailly et de la Barre. Quand et quand manda la gendarmerie qui estoit à Montreuil, à Corbie, à Peronne et autres lieux[1], deliberant de lever le siege des Bourguignons ou de combattre ; dequoy[2] les Bourguignons advertis, et la nuict qui approchoit, voyans n'avoir riens prouffité, se retirerent droit à Arras avec leur courte honte, laissans les eschelles dedans les fossez de Dourlan. Ceux de Paris, voyans le hasard où Dourlan avoit esté par faulte d'hommes, souldoyerent mille hommes pour mettre dedans, desquels eurent la charge le seigneur de Bourbarré, et le capitaine Sauseuse, sous le seigneur de Lorges. Or, pour vous faire entendre l'occasion principalle qui meut les Bourguignons de ne donner l'assault, fut que l'entreprise s'estoit faicte pour venger l'outrage faict aux lansquenets le mardy precedant, où ils avoient perdu des gens de bien ; parquoy les Wallons vouloient que lesdits lansquenets donnassent l'assault, dont sourdit une mutinerie entre eux. Les assiegez, se voyans hors d'esperance de secours, sinon des Suisses, afin de temporiser et ce pendant remparer leurs portes et une saillie d'eau, envoyerent par saufconduit le capitaine Monbrun dehors pour parlamenter, non pas pour rien conclure, mais les amuser et veoir ce qu'il pourroit cognoistre de leur deliberation, et sentir s'ils avoient vivres pour sejourner, pour suivant cela se gouverner. Mais estant ledit Mon-

1. Ms. : *de la frontiere, deliberé...*

2. Ms. : *de quoy estans advertiz et sentans la nuict qui approchoit et n'aians amené vivres que pour ce jour, se retirerent à Arras.*

brun sur son retour, sans rien avoir conclu, la mutinerie survint; parquoy, en se retirans, emmenerent ledit Monbrun et autres ses compagnons à Arras, où, estans arrivez, ceux de la ville et Wallons entrerent en opinion qu'avions capitulé Dourlan, et que ledit Monbrun et autres avoient esté baillez par nous en ostage, et forcerent le logis où ils estoient pour les avoir entre leurs mains, de sorte que les lansquenets qui estoient logez en la cité furent contraints de se mettre en armes pour les mettre en liberté[1].

Environ la fin d'avril ensuivant, mille cinq cens vingt-deux, monseigneur de Vendosme, adverty de plusieurs chasteaux qui estoient entre Aire[2] et Betune[3], lesquels faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontiere, assembla ses garnisons et ses forces pour les aller raser, et fist son assemblée à Mouchy le Cayeu[4], près

1. Le ms. donne de la fin de ce paragraphe, depuis *Arras*, une rédaction différente : *Quelques ungs de la ville sortirent sur la queue, qui en tuerent et prindrent quelques ungs ; et l'occasion qui empescha les ennemys d'y faire plus grand effort (attendu qu'il y avoit si peu de gens dedans la ville) fut une mutinerie qui survint entre les Walons et les lansquenetz. Ceulx de Paris, voians le hazard où Dourlans avoit esté par faulte d'hommes, soudoyerent mil hommes de pied pour mectre dedans, dont eurent la charge le capitaine Bourbarré et le capitaine Sausseuze.* Le récit de la mutinerie que contient l'édition doit provenir d'une addition marginale développant la phrase : *et l'occasion qui*, etc., qui a été insérée à la suite de la phrase : *ceux de Paris*, au lieu d'être intercalée à sa place logique. D'où le décousu de tout le passage.

2. Aire, cant., arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

3. Béthune, chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais).

4. Monchy-Cayeux, sur la Ternoise, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

de Sainct-Pol. Le seigneur de Telligny, seneschal de Rouargue, venant de Montreul avecques sa compagnie, où il estoit en garnison, pour se trouver audit Mouchy le Cayeu, passant près de Hedin, rencontra de cas fortuit deux ou trois cens hommes de pied Bourguignons qui venoient de courir en France avec butin, lesquels il chargea, de sorte qu'ils furent tous pris ou tuez. Mais à ladite charge, ledit seigneur de Telligny fut blessé en l'espaule d'un coup d'arquebouze, duquel il mourut peu[1] de jours après à Hedin[2]; et n'y eut homme des siens ny blessé ny tué que luy, qui fut un grand dommage, par ce qu'il estoit gentil chevalier et homme fort experimenté. Monseigneur de Vendosme, executant sadite entreprise, print le chasteau de Dienal[3], de Divion[4], de Brueil[5], et plusieurs autres petites places aux environs de Betune, tirant à Arras; puis, après les avoir rasées, se retira à Dourlan[6].

Audit lieu de Dourlan, ledit seigneur de Vendosme eut nouvelles comme le roy d'Angleterre dressoit son

1. Ms. : *mourut peu apres; qui fut une grande perte pour le service du Roy, car c'estoit ung des plus vaillans et prudens gentilshommes qu'il y eust en France et autant experimenté, et mourut à Hedin. Le duc de V.*

2. Le 9 mai 1522. (Bibl. nat., ms. fr. 7853, fol. 343; 25730, fol. 202.) Un mandement, en date du 17 juillet 1522, ordonne de payer à sa veuve, Charlotte de La Haye-Louvoye, 2,000 l. t. en récompense des services de son mari.

3. Dieval, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

4. Divion, arr. de Béthune.

5. Bruay, arr. de Béthune.

6. Ms. : *d'où il renvoya chacun en sa garnison, rompant son assemblée.*

armée à Douvres, pour faire descente à Callaiz, et mesmes qu'il y avoit un herault par les chemins pour deffier le Roy. Parquoy mondit seigneur de Vendosme incontinant depescha en poste le seigneur Martin du Bellay, afin d'en advertir le Roy qui estoit à Lion, pour favoriser l'armée qu'il avoit envoyée en Italie, soubs la charge (comme j'ay dit) du Bastar de Savoye, grand maistre de France, du mareschal de Chabannes et du seigneur de Montmorency. Et fondoit ledit roy d'Angleterre ses deffiences sur ce[1] qu'il se disoit estre juge arbitraire des querelles qui pourroient survenir entre le Roy et l'Empereur Charles d'Autriche, et qu'il estoit tenu de courir sus à celuy qui refuseroit les traittez par luy mis en avant, comme arbitre de leur differend. Si disoit-il que l'an precedant, par le deffault du Roy, lors qu'il estoit devant Valanciennes, et les ambassadeurs d'Angleterre estans là envoyez de sa part pour moyenner la paix, elle n'avoit esté accordée, pour n'avoir voulu le Roy rendre Fontarabie, prise (à ce que disoit l'Empereur) depuis le traité de paix mis en avant.

En ce temps, Soliman, roy des Turcs, voyant tous les princes chrestiens en guerre, entreprist de mettre en son obeissance l'isle de Rhodes, ce qu'il fit après l'avoir assiegée huict mois, par faulte d'estre secourue des princes chrestiens[2].

Affaires d'Italie. — Tandis que ces choses se fai-

1. Ms. : *sur le reffus qu'il disoit que le Roy avoit faict de rendre Fontarrabie, dont la roupture de la paix qui avoit esté conclutte devant Valentiennes estoit provenue. En ce temps*, etc.

2. Rhodes fut investie le 26 juin 1522; elle fut prise le 25 décembre suivant. Voir à ce sujet Ch. de La Roncière : *Histoire de la marine française*, t. III, p. 148-163.

soient en Picardie, le seigneur de Lautrec, estant adverty que le secours venant de France approchoit en toute diligence, fit assembler son armée, qui estoit separée en plusieurs lieux, pour leur donner moyen de vivre.

Quand et quand fist diligence de solliciter les Venitiens à ce qu'ils eussent à preparer le secours auquel ils estoient tenus par la ligue, afin qu'arrivans les Suisses, ils fussent prests de se jetter en campagne sans perdre temps ; et mesmes manda ausdits Venitiens qu'ils eussent à prendre garde sur leurs limites à ce que Hieronyme Adorne, qui amenoit six mille lansquenets pour le secours des Imperiaux, n'eust passage par leurs destroicts. Mais ils firent si mal leur devoir d'y pourveoir, que ledit Hieronyme avecques lesdits lansquenets, passa à Bergame, devant qu'ils eussent mis gens ensemble pour l'empescher. Le seigneur Prospere, se voyant venir sur les bras si grandes forces et n'ayant le moyen de tenir la campagne, delibera de fortifier Milan, et mesmes de brider le chasteau, à ce qu'il ne peust estre secouru par les nostres ; et pour cest effect, fist du costé du parc de grandes tranchées doubles, avec plusieurs plateformes par les endroits qui estoient necessaires. Et estoient lesdites tranchées deffensables, contre les saillies que pouvoient faire ceux du chasteau, et du costé dont pouvoit nostre armée les venir assaillir, dedans lesquelles il mist une partie de ses forces ; puis, après avoir pourveu aux choses susdites, alla loger avec le reste de son armée entre la riviere d'Adde et le Tesin, et envoya le comte Philippe Tourniel[1] dedans Noare.

1. Filippo Torniello.

Envoya pareillement le seigneur Hector Viscomte dedans Alexandrie avecques mille cinq cens hommes de pied, sans argent, mais ordonna que ceux d'Alexandrie les nourriroient à discretion. Puis envoya le seigneur Antoine de Leve[1], Espagnol, capitaine du premier esquadron des gens d'armes Imperiaux, homme bien experimenté, avecques mille Italiens et deux mille lansquenets, pour donner empeschement au seigneur de Lautrec à repasser la riviere d'Adde, se voulant joindre au secours qui venoit de France. Ce faict, s'en retourna ledit seigneur Prospere à Milan avec le reste de son armée[2], qui estoit de douze mille hommes de pied, et de six à sept cens hommes d'armes, et de six ou sept cens chevaux legers; en deliberation de là attendre la furie de la descente des François. Puis, estant ledit seigneur Prospere adverty comme François Sforce, se disant duc de Milan, et Hieronyme Adorne estoient passez les destroits des Venitiens avec les six mille lansquenets, dont cy-dessus a esté parlé, leur manda qu'en toute diligence ils prinssent leur chemin par le Veronnois et le Mantoüan, chose qu'ils pouvoient faire aisément par ce que l'armée venitienne estoit desja joincte avecques monsieur de Lautrec au duché de Milan.

Environ quaresme-prenant, monsieur de Lautrec, adverty que monsieur le mareschal de Chabannes et monsieur le Bastar de Savoye, avec les Suisses, estoient

1. Antonio de Leyva, né vers 1480 en Navarre, mort à Aix-en-Provence, le 7 septembre 1536.

2. Ms. : *qui estoit de quatre à cinq cens hommes d'armes et cinq à six cens chevaulx legiers et douze mille hommes de pied, en deliberation,* etc.

arrivez à Vieilmarque[1], partit, et s'en vint joindre à eux à Monche[2] : et de là, avecques toutes lesdites forces, marcha droit à Milan; auquel lieu estant arrivé, se logea dedans le parc, pensant par le chasteau entrer dedans la ville; mais, comme vous avez entendu cy-dessus, le seigneur Prospere y avoit pourveu par les tranchées qu'il y avoit faict. Le seigneur de Lautrec, estant arrivé dedans le parc, entra dedans une maison, auquel lieu il assembla les capitaines pour tenir conseil et aviser ce qui estoit à faire pour secourir le chasteau ; mais les ennemis mirent le feu en une longue coulevrine, estant plantée sur un cavallier au bout des trenchées, vers la porte Vercellaise, laquelle donna dedans ladite maison, et du boulet le seigneur Marc-Antoine Colonne, nepveu[3] du seigneur Prospere, eut une cuisse emportée, dont il mourut peu après, et le seigneur Camille Trevoulce[4], fils du feu seigneur Jean Jacques Trevoulce, y mourut pareillement dudit coup ; qui fut une perte insigne pour la grande experience qu'avoit ledit Marc-Antoine au faict des armes, et la jeunesse dudit Camille, à laquelle on avoit esperance. Le seigneur de Lautrec, le grand maistre et le mareschal de Chabannes, considerans n'y avoir moyen de secourir le chasteau, conclurent de se retirer à Cassin[5], à cinq mille de Milan, entre Pavie et Milan,

1. Vimercate, sur la Malgora, à 8 kil. au nord-est de Monza.

2. Monza, à 13 kil. au nord-est de Milan.

3. Ms. : *cousin germain*.

4. Camillo Trivulzio, né le 3 mai 1486, bâtard de Gian-Jacopo Trivulzio, fut tué le 4 mars 1522.

5. Ms. Les éd. portent *Cassan*. D'après M. Decrue, *op. cit.*, p. 22, il s'agirait de la Casina, une maison de campagne des

en intention de rencontrer Francisque Sforce, parce qu'ils furent advertis qu'il venoit par ce costé-là, pour se joindre avec ceux de Milan. Auquel lieu estant nostre camp logé, vint au service du Roy le seigneur Jean de Medicis[1], parent du feu pape Leon, qui amena trois mille hommes de pied et deux cens chevaux, desquels les enseignes estoient noires, parce qu'ils portoient le dueil dudit feu pape Leon, du vivant duquel il avoit tousjours esté au service de la ligue contre le Roy.

Au lieu de Cassin sejourna nostre armée environ six sepmaines durant, auquel temps le seigneur de Lautrec, adverty que de l'autre costé de la ville de Milan venoit grand refreschissement de vivres aux Imperiaux, depescha le seigneur de Montmorency et l'escuyer Boucar, qui avoit esté lieutenant du marquis de Mantoue, et depuis que ledit marquis eut abandonné le service du Roy, avoit sa compagnie en garde, avecques cent hommes d'armes et deux cens arquebouziers, pour rebourser le chemin, et rencontrer les fourrageurs, et rompre les moulins, s'ils en avoient le moyen. L'escuyer Boucar, auquel le seigneur de Montmorency avoit baillé les coureurs à mener estant sept ou huict mille de nostre camp, trouvant les ennemis, sans advertir ledit seigneur de Montmorency qui menoit la troupe, les chargea, mais ce fut à son desavantage : car les ennemis l'ayans

Trivulzi, et non pas de Gazziano, près d'Abbiate Grasso, comme l'avait supposé Mignet.

1. Ms. : *nepveu*. Jean de Médicis, dit *Jean des Bandes-Noires*, fils de Jean de Médicis et de Catherine Sforza, né en 1498, mort le 30 novembre 1526. Voir Pierre Gauthiez, *Jean des Bandes-Noires*, Paris, 1901, in-8°.

rompu, le renverserent sur les bras dudit seigneur de Montmorency, lequel de loing le voyant venir à vau de roupte le long du grand chemin de Milan, jetta ses arquebousiers sur les deux aisles ; puis s'ouvrit, craignant que les fuyans ne le rompissent. Estans passez, se referma, de sorte que les ennemis chassans à la file, à l'ayde des arquebouziers, furent deffaits; et furent amenez le lieutenant, l'enseigne et le guidon, avec bon nombre d'hommes d'armes prisonniers en nostre camp, qui estoient des cent hommes d'armes de dom Raimon de Cardone, demouré à Naples vice-roy[1].

Pendant ce temps, le seigneur de Lautrec ayant nouvelles que le mareschal de Foix, son frere, venoit par le chemin de Gennes, avecques quelque gendarmerie et quelques gens de pied qu'il amenoit de France, et qu'il n'estoit assez fort pour passer pour se joindre avecques nostre armée, d'autant que les ennemis tenoient l'Omeline[2], depescha le seigneur de Montmorency avecques trois mille Suisses, mille hommes de pied italiens, deux cens hommes d'armes, et quatre pieces d'artillerie de campagne, pour aller ouvrir le passage, et avecques luy l'escuyer Boucar; lesquels, partans du camp, prindrent le chemin du port de Falcon, pour là passer le Tesin. Eux, arrivez audit lieu, ne trouverent le moyen de passer la riviere que par le bac passager accoustumé ; dedans lequel

1. Le récit de cet épisode est reproduit d'après les *Gestes de très illustre seigneur Anne de Montmorency, grand maistre et connestable de France*. (Bibl. nat., Dupuy 80, fol. 11.)

2. La Lomelline, région comprise entre le Pô au sud, le Tessin à l'est, la Sesia à l'ouest.

le seigneur de Montmorency se mist devant avecques les Suisses, les Italiens et l'artillerie, et passa la riviere, laissant Boucar derriere avecques la gendarmerie; mais, voulans les hommes d'armes passer à la foule, s'en noya d'arrivée cinq ou six. Quoy voyant, le passager, qui estoit imperial, et que nostre armée estoit separée, à sçavoir la gendarmerie d'un costé de l'eau et les gens de pied de l'autre, de sorte qu'ils ne se pouvoient secourir, s'en alla avecques le bac aval l'eau droit à Pavie advertir le duc Francisque Sforce du desastre advenu aux François. Lequel incontinant depescha quatre mille lansquenets, deux mille Italiens et quelque nombre de cavallerie, pour surprendre noz gens ainsi separez. Le seigneur de Montmorency voyant cest inconvenient, et que le battelier estoit allé à val l'eau, manda à l'escuyer Boucar qu'il eust à tenir le chemin de Gambolat[1], où il estoit contraint d'aller pour avoir vivres. Le lendemain matin, ledit seigneur de Montmorency descouvrit les ennemis qui estoient sortis de Pavie, marchans droit à luy; mais, craignant d'estre enveloppé dedans Gambolat, qui estoit lieu fort desavantageux pour luy, se jetta en la campagne[2].

Les ennemis estans approchez à la portée d'une moyenne coulevrine, noz gens se fermerent[3], se cou-

1. Gambolo, entre le Tessin et Mortara, à une dizaine de kil. à l'est de cette ville.

2. Ce récit, ainsi que celui de la prise de Novare, sont empruntés à la même source que le précédent. (Bibl. nat., Dupuy 80, fol. 12-13.)

3. Ms. : *mectans un fossé au devant d'eulx pour leur avantage. Cependant l'escuyer Boucal...*

vrans de la douve d'un fossé; cependant le capitaine Boucar avoit faict telle diligence, qu'il avoit passé la riviere, et venoit au secours de noz gens, ayant faict trois esquadrons de la gendarmerie, lequel noz ennemis ayans descouvert, jugerent sa trouppe beaucoup plus grosse qu'elle n'estoit, pour la separation qu'il en avoit faicte. Car la poulciere estoit si grande que les trois trouppes de loing ne se[1] monstroient qu'une : qui fut cause que les Imperiaux, qui de tous temps ont redouté la gendarmerie de France, se mirent à faire leur retraitte[2] droict à Pavie. Parquoy noz gens voyans n'y avoir ordre de combatre, pour le fort païs que tenoient lesdits Imperiaux à leur retraitte, le seigneur de Montmorency delibera de parachever l'entreprise qui luy estoit commandée. Et, à ceste fin, marcha droict à Noare, dedans laquelle ville estoit le comte Philippe Tourniel, qui faisoit grand empeschement au passage de ceux qui venoient de France en nostre camp, avec inestimables cruautez aux François qui tomboient entre ses mains[3]; qui fut cause de l'entreprise dudit seigneur de Montmorency pour ouvrir ce chemin, joinct qu'il avoit esperance d'estre favorisé du chasteau qui tenoit pour le Roy.

Prise de Noare. — Arrivé qu'il fut devant Noare, tira hors dudit chasteau deux canons par la porte qui

1. Ms.

2. Ms. : *retraicte vers Pavye, par pays fort, où noz gens ne les povoient combatre à cause que nostre gendarmerie ne povoit jouer son jeu. Ce que voyant, le sgr de Montmorency conclud de parachever*, etc.

3. Ms. : *et mesmes ung se nommant le Creveli* [Crivelli] *qui estoit avecques ledict Tournyel.*

regarde aux champs pour, avecques les autres quatre menues pieces qu'il avoit menées, faire batterie à la ville, et print l'escuyer Boucar la charge de ladite artillerie, en quoy il fit grande diligence. Mais une moyenne coulevrine, estant par avanture trop chargée, ou bien ayant quelque fistule, creva, dont l'un des esclas rompit la jambe audit Boucar, de quoy il mourut peu de jours apres; qui[1] fut grand dommage, parce qu'il estoit homme de service; toutesfois, on ne laissa à poursuivre la batterie de si peu d'artillerie qu'il y avoit, de sorte qu'il fut faict breche assez raisonnable[2].

Les Suisses, admonnestez par le seigneur de Montmorency d'aller à l'assault, luy firent response qu'ils estoient prests de combatre en campagne, et que ce n'estoit leur estat d'assaillir les places. Le seigneur de Montmorency, voyant la volonté desdits Suisses, les pria de se mettre en bataille sur un hault prochain de la ville, pour faire escorte aux assaillans, ce qu'ils accorderent; puis fist mettre pied à terre à la gendarmerie, laquelle, ostant ses grandes pieces et greves, se mist en equippage de donner assault. Ceux du chasteau ne pouvoient sortir sur la ville, pour les grandes trenchées que les ennemis avoient faict entre la ville et ledit chasteau; mais quand nostre gendarmerie vint au combat sur le hault de la breche, ceux du chasteau, à coups d'artillerie, empeschoient les Imperiaux de venir à leurs

1. Ms. Ed. *: qui en mourut... de quoy...*

2. Ms. : *Car il fault entendre que la ville n'estoit nullement remparée et la muraille estoit bien foible. Mais ceulx de dedans avoient esperance sus des maisons qu'ilz avoient flanquées et percées. Les Suisses,* etc.

deffences. Tellement que lesdits hommes d'armes, leur ayans faict abandonner la breche, penserent ville gaignée; mais ils trouverent une trenchée par le dedans bien flanquée, où s'estoient retirez ceux de la ville, qui d'arrivée tuerent et blesserent beaucoup desdits gens d'armes à coups d'arquebouze. Finablement[1], ayans coullé le long de ladite trenchée, trouverent des maisons par lesquelles ils passerent apres les avoir rompues, et gaignerent le derriere des ennemis; lesquels, se trouvans saisis par derriere, se mirent en fuitte. Les Suisses, voyans la ville forcée, entrerent dedans, et mirent tout au fil de l'espée. Le comte Philippe Tourniel et peu d'autres avec luy eurent la vie sauve, et presque tous (hors mis ledit comte) furent pendus et estranglez, apres avoir confessé les cruautez qu'ils avoient commises aux François : comme de leur avoir mangé le cueur, leur ouvrir le ventre tous vifs et dedans faire manger l'avoine à leurs chevaux, avecques plusieurs autres inhumanitez.

Apres icelle execution, arriverent le mareschal de Foix, le capitaine Bayar et le comte Petre de Navarre, lesquels (comme j'ay dit) venoient de France. Eux assemblez, delibererent de lever tout le païs de l'Omeline de la main des ennemis; parquoy prindrent le chemin de Vigeve[2], auquel lieu estans arrivez, ceux de la ville se mirent entre leurs mains; le chasteau se fit battre, mais ce fut peu, car le lendemain il se rendit bagues sauves. Le seigneur de Lautrec, adverty que noz ennemis se vouloient assembler, sçavoir est l'ar-

1. Ms. : *noz gens aians*.

2. Vigevano. La jonction des troupes françaises eut lieu le 2 avril.

mée qui estoit à Milan, soubs le seigneur Prospere, avec celle qui estoit à Pavie, soubs le duc Francisque Sforce, delibera aussi d'assembler les forces pour empescher (s'il estoit possible) les deux armées imperialles de se joindre. Et pour ceste cause manda le mareschal de Foix et le seigneur de Montmorency se venir joindre avecques luy à Cassin; toutesfois, on ne sceut faire si bonne diligence, que le duc Sforce ne se joignit au seigneur Prospere pres Lardirague[1], de quoy nostre logis de Cassin demoura inutil. Or, n'estant demouré devant Pavie que le marquis de Mantoue, avecques petit nombre d'hommes, fut deliberé de tourner la teste de nostre armée audit lieu où, arrivez que fusmes, fut faicte batterie si furieuse, tant de nostre part que de la part des Venitiens, qu'on trouva raisonnable d'assaillir. Et cependant que les Imperiaux estoient amusez à la breche, fut ordonné le capitaine Saincte Colombe, lieutenant de la compagnie de monsieur de Lautrec, avecques deux mille hommes de pied, et les[2] archers de la compagnie dudit seigneur de Lautrec, conduits par le seigneur de Riberac[3], guidon de ladite compagnie, et ceux de la compagnie du Bastard de Savoye, grand maistre de France, conduits par le seigneur de la Rocheposay[4],

1. Ms. Ed. : *Landriague*. Lardirago, à une quinzaine de kil. au nord-est de Pavie.

2. Ms. : *les IIc archers*.

3. Ms. : *de Riberac, nepveu de monsieur de Lautrec et son guidon, et aussi les IIc archers du bastard.* — Pierre d'Aydie, sieur de Ribérac, fils d'Odet d'Aydie et d'Anne de Pons, pannetier du Roi, 1516-1522. Il fut remplacé dans sa charge par son frère François.

4. Jean de Chasteigner, sieur de La Rochepozay, né en 1490,

guidon de ladite compagnie, qui estoient quatre cens chevaux, pour donner par un autre endroit. Il y avoit une poterne en la ville qui respondoit sur le Tesin, par laquelle on abrevoit les chevaux, et à cause de la riviere on[1] n'y faisoit grande garde ; ledit de Saincte Colombe avoit des guides, lesquels le devoient faire passer à gué la riviere ; puis le long de la muraille, où n'y avoit aucun flanc, les gens de cheval devoient à toutes brides gaigner ladite poterne, attendans les gens de pied pour les soustenir. Saincte Colombe les mena jusques sur le bord de la riviere avecques ses gens de pied ; le seigneur de la Rocheposay et Riberac firent ce qui leur avoit esté ordonné et[2] entrerent dedans la ville ; mais le seigneur de Saincte Colombe les laissa sans les suivre ny passer l'eau ; parquoy ceux de la ville eurent loisir de venir au secours, où, en combatant, fut tué le seigneur de Riberac, et le seigneur de la Rocheposay eut la jambe rompue d'un coup de mousquet, dont il fut guery, mais boiteux toute sa vie. S'ils eussent esté suivis, la ville estoit gaignée, veu le peu d'hommes qui estoient dedans : mais le seigneur Pospere, adverty de la necessité de ceux de Pavie, depescha deux mille Espagnols choisis, qu'il envoya pour entrer dedans la ville, lesquels passerent de nuict rasibus de nostre camp et ne furent apperceus qu'ils ne fussent passez ; sinon que nostre

baron de Preuilly, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la chambre, blessé au siège de Pavie (1524), mort à Touffou le 1er juin 1567.

1. Ms. : *On estoit bien adverty qu'il ne s'y faisoit.*

2. Ms. : *et, trouvans la poterne ouverte, une partie entra dedens la ville.*

guet, qui estoit encores à cheval, les chargea sur la queue, et en defit quelque peu, mais non grand nombre, d'autant qu'ils furent trop tard descouverts. L'arrivée du secours retarda l'assault; aussi le seigneur Prospere Colonne se voyant renforcé des six mille lansquenets, et autres qu'avoit amené le seigneur Francisque Sforce, se trouva assez fort pour se jetter en campagne; parquoy deslogeant de Milan, se vint camper à la Chartrouse[1], à trois mille de nostre camp, pour empescher de donner l'assault, sçachant bien qu'il n'estoit raisonnable de le donner, estant si pres de nous une telle puissance que la sienne.

Nous fusmes en cest estat six ou sept jours, ayans tous les jours escarmouches et lances rompues; mais il survint une pluye si extreme que noz vivres qui venoient de l'Omeline en nostre camp ne peurent plus passer, pour estre le Tesin debordé, et tous les ruisseaux devenus rivieres; tellement que le jeudy absolu[2] fusmes contraints de nous retirer à Marignan, et de là à Monche, pour estre secourus de vivres, tant du Laudesan, du Cremonois que du païs des Venitiens. Au desloger, l'escarmouche fut grosse de ceux de leur camp sur la queue de nostre armée, jamais leur trouppe n'osa sortir hors de leur fort, craignant qu'on leur donnast la bataille.

Journée de la Bicocque. — Les ennemis, voyans nostre armée prendre le chemin de Monche, le jeudy des feries de Pasques, craignans que de là ne vousissions gaigner Milan, s'en allerent loger à la Bicocque[3],

1. La *Certosa di Pavia*, à 8 kil. au nord de Pavie.

2. Le 17 avril 1522.

3. La Bicocca, à une dizaine de kil. au nord-est de Milan, près de Monza, et non sur le chemin de Lodi à Milan.

sur le chemin de Laudes à Milan, et estoit ladite Bicocque la maison d'un gentilhomme, circuite de grands fossez, et le circuit si grand qu'il estoit suffisant pour mettre vingt mille hommes en bataille. Estans arrivez, releverent les fossez et les flanquerent de grandes plateformes, bien pourveues d'artillerie. Quelques jours apres, estant le seigneur de Lautrec à Monche, vindrent devers luy les capitaines des Suisses, qui luy firent entendre que les compagnons estoient ennuyez de campeger et qu'ils demandoient de trois choses l'une : argent, ou congé d'eux retirer, ou bien qu'il eust à les mener au combat, promptement, sans plus temporiser. Le seigneur de Lautrec, le Bastard de Savoye et le mareschal de Chabannes les prierent d'avoir patience pour quelques jours, parce qu'ils esperoient vaincre leurs ennemis sans combattre, ou pour le moins les combatre à leur advantage, estans leurs ennemis contrains d'abandonner leur fort par famine, et que, de les aller assaillir dedans leur fort, c'estoit faict contre toutes les raisons de la guerre; mais quelques remonstrances qu'ils leurs peussent faire, jamais n'y eut ordre de les divertir de leur opinion, et tousjours persisterent d'aller au combat, autrement le lendemain ils estoient deliberez de leur en aller.

Les chefs de nostre armée voyans ceste obstination, et que nostre principalle force estoit de leur nation, desquels s'ils estoient abandonnez ils demouroient en proye aux ennemis, cognoissans aussi que là où force regne, droict n'a lieu, conclurent de combatre plustost que s'enfuir. Voyez donc l'inconvenient qu'il y a d'avoir la force d'une armée de nation estrangere, qui est

pour vous bailler la loy. Les Suisses accorderent qu'on allast recognoistre le camp de l'ennemy, le seigneur du Pontdormy fut ordonné avecques quatre cens hommes d'armes, et VI mille Suisses pour cest effect, et veoir le lieu plus à propos pour assaillir les ennemis, leur camp fut recognu, et fut jugé y avoir peu d'apparence de les y assaillir, ce neantmoins cela ne les feit changer d'opinion, et suivirent leur opiniastreté.

Le seigneur de Lautrec, se voyant commandé par ceux qui luy devoient obeir, ordonna que le lendemain, qui estoit jour de Quasimodo[1], l'armée fust preste à marcher. Estant donc le poinct du jour venu, chacun se mist en estat pour marcher droict à la Bicocque, et au partir fut ordonné le mareschal de Foix pour mener la gendarmerie de l'avant-garde, pour assaillir le lieu le plus commode, et lequel avoit esté recogneu le jour precedant, et le seigneur de Montmorency avecques VIII mille Suisses pour assaillir par l'autre costé. Le seigneur de Lautrec, le mareschal de Chabannes, le Bastar de Savoye et le seigneur Galeas de S. Severin menoient la bataille, où estoit le reste de l'armée, tant de gendarmerie, de Suisses que d'autres gens de pied ; le seigneur Francisque Marie, duc d'Urbin, avecques l'armée de la Seigneurerie faisoit l'arriere garde ; le seigneur Petre de Navarre marchoit devant pour faire faire les esplanades. Le seigneur du Pontdormy avoit charge, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes et les chevaliers nouveaux, de marcher devant le mareschal de Foix, pour avoir l'œil à ce que l'ennemy ne fist quelque

1. 27 avril. Sur la bataille, voir Sanuto, *Diarii*, t. XXXIII, col. 213-215, 227.

saillie par quelque lieu pour, par derriere, mettre un desordre en nostre armée, et aussi pour secourir au lieu où il verroit que seroit le besoing. Les choses ainsi ordonnées, chacun print peine de faire son devoir.

Le seigneur de Montmorency avecques les VIII mille Suisses desquels il avoit la charge, estant à pied au premier rang, ayant en sa compagnie plusieurs gentilshommes, pour leur plaisir et pour acquerir honneur, et entre autres le comte de Montfort[1], fils aisné du comte de Laval, le seigneur de Miolans[2], de Savoye, le seigneur de Graville[3], frere du vidasme de Chartres[4], le seigneur d'Auchy[5], surnommé de Mailly de Picardie, le seigneur de Launay, gentilhomme de la chambre du Roy, et plusieurs autres qui seroient longs à nommer, marcha droict aux rampars des ennemis ; et estant arrivé à un vallon pres dudit rampart au couvert de leur artillerie, ledit Montmorency pria les Suisses de temporiser, attendans que le mareschal de Foix fust prest à les assaillir par l'autre part,

1. François de Montfort, fils de Nicolas-Guy de Montfort-Laval et de Charlotte d'Aragon, né le 30 avril 1503.

2. Jacques de Miolans, fils de Louis de Miolans et de Françoise de Chabannes-Vendenesse, comte de Montmajeur, Miolans, enfant d'honneur de François Ier (1416-1518).

3. Charles de Vendôme, sieur de Graville, second fils de Jacques de Vendôme et de Louise Malet de Graville, né après 1501, échanson du Roi (1520-1522).

4. Louis de Vendôme, vidame de Chartres, frère aîné du précédent, né en 1501, chevalier de l'ordre, capitaine des gentilshommes de la maison du Roi, grand veneur (1519), fut fait prisonnier à Pavie et mourut le 22 août 1526.

5. Antoine de Mailly, fils de Jean de Mailly et d'Antoinette de Moy, sieur d'Auchy; il fut tué au siège de Hesdin (1537).

afin qu'estans assaillis par deux costez, leurs forces fussent separées, et aussi que l'artillerie de France leur feroit grand secours, comme de verité elle eust faict s'ils eussent differé un petit, chose qu'il ne sceut obtenir d'eux. Parquoy il donna de la teste droit à leur fort, mais avant qu'y arriver furent tuez à coups d'artillerie plus de mille Suisses; et arrivans là, trouverent un fossé avec un rempart si hault que bien à peine pouvoient ils toucher de la picque au hault dudit rampart, qui fut cause de les arrester sur le cul. Ce temps pendant l'artillerie et arquebouzerie des ennemis, dont ledit rampart estoit farcy, leur servirent de sorte que la pluspart des capitaines et des principaux soldats y moururent : et entre autres, le comte de Montfort, le seigneur de Miolans, le seigneur de Graville, le seigneur de Launay, et plusieurs autres, et le seigneur de Montmorency porté par terre et relevé hors du fossé par les gentilshommes estans prés de luy. Aussi y mourut le capitaine Albert de la Pierre, ayant la plus grande authorité envers les Suisses, et qui avoit esté cause de les precipiter à venir au combat.

Cependant le mareschal de Foix, le seigneur de Vandenesse, le capitaine Paris, avecques la compagnie du seigneur de Brion, dont il avoit la charge, et autres capitaines de gens d'armes chercherent tant qu'ils trouverent un pont de pierre, par lequel ils entrerent dedans le fort, et donnerent dedans les ennemis, dont ils les mirent en tel desordre, qu'ils pensoient avoir gaigné la bataille; aussi eussent-ils, si les Suisses eussent aussi bien faict en la fin qu'au commencement; mais autrement en advint, car ayans

esté repoussez à leur premiere arrivée, ainsi qu'en grande furie et sans commandement[1] estoient venus assaillir le fort, aussi pour quelque enhortement ou priere qu'on leur sceust faire, ne voulurent retourner, ains s'en allerent comme gens desconfits. S'ils eussent voulu faire teste sur le lieu, les ennemis n'eussent osé desamparer leurs deffences; et si nostre gendarmerie, estant entrée dedans leur fort, eust esté secourue par autres qui l'eussent suivie, il est apparant que nous eussions eu la victoire. Les Imperiaux, estans delivrez desdits Suisses, tournerent toutes leurs forces sur le mareschal de Foix et de Vandenesse, qui ne pouvoient estre plus de quatre cens hommes d'armes; tellement qu'ils les contraignirent de repasser le pont en bien combatant, consideré que noz gens ne pouvoient passer plus de deux ou trois de front; pour soustenir lequel effort le mareschal de Foix demoura sur la queue, pendant que le reste passa. Cela ne fut sans y perdre des hommes, non pas grand nombre; et fut audit combat tué le cheval du mareschal de Foix entre ses jambes, si fust-il si bien secouru qu'il fut remis à cheval, et se retira (ainsi qu'est dit) sans grande perte. Estant ledit mareschal empesché, comme avez entendu, les Espagnols feirent une saillie sur les Suisses par l'autre costé : mais le seigneur du Pontdormy, qui avoit la charge avecques sa compagnie et les chevaliers nouveaux d'avoir l'œil partout, leur fit une charge si furieuse qu'il les rembarra dedans leur fort; et certes sans ladite charge, les Suisses, qui se retiroient, eussent changé le pas au trot, et se fussent mis à vau de roupte.

1. Ms. 2e éd. : *inconsiderement*.

Retour des Suisses. — Alors dudit combat, l'armée venitienne estoit en bataille près du fort, hors toutesfois de la cognoissance de l'artillerie des ennemis, lesquels Venitiens gardoient les gages; car s'ils eussent voulu assaillir de leur costé comme firent la gendarmerie et les Suisses, les ennemis eussent esté contraints de separer leurs forces en divers lieux, dont il est apparant que la journée eust esté pour nous. Le seigneur de Lautrec, et autres chefs de l'armée, voyans les choses en tel desordre, penserent persuader les Suisses de se loger sur le lieu, leur offrans le lendemain mettre la plus part de la gendarmerie à pied, pour faire la premiere poincte; mais jamais il n'y eut ordre de les asseurer, de sorte qu'au plus grand desordre du monde se mirent à eux retirer à Monche; lesquels, n'eust esté la gendarmerie qui demoura sur la queue, sans point de faulte, eussent esté taillé en pieces. Puis, les ayant le seigneur de Lautrec, avecques le reste de son armée, accompagnez jusques à Monche, nous deslogeasmes dudit Monche le lundy d'après Quasimodo et feismes cinq ou six mille, et le mardy les Suisses nous laisserent et se retirerent en leur païs, et avecques eux le grand maistre Bastar de Savoye, le mareschal de Chabannes et le seigneur Galeas de S. Severin.

Le seigneur de Lautrec, se voyant ainsi abandonné, depescha le lendemain bon nombre de cavaliers et de gens de pied et entre autres le seigneur Jean de Medicis et le seigneur Federic de Bozzolo, avecques leur colonels de gens de pieds, pour garder Laudes, et par ce moyen conserver le Cremonnois. Lesdits seigneurs Jean et Federic arrivans à Laudes y trouverent le

capitaine Bonneval, gouverneur du lieu, et sa compagnie de cinquante hommes d'armes, auquel lieu il avoit faict quelques fortifications, esperant la garder. Estant doncques arrivez, ceux que mondit seigneur de Lautrec y avoit envoyez se trouverent (compris ce qu'avoit ledit Bonneval) le nombre de trois ou quatre cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied; et parce qu'ils avoient cheminé toute nuict, et qu'il estoit matin, se logerent pour refreschir eux et leurs chevaux, pensans que ledit Bonneval, qui estoit de sejour, eust pourveu au guet, pendant qu'eux qui estoient travaillez se pourroient refreschir.

Prise de Laudes. — Les ennemis qui estoient à Marignan deslogerent la mesme nuict et marcherent pour venir loger à trois mille dudit Laudes; leur avant garde ayant marché jusque près de la ville, se dressa une escarmouche entr'eux et ceux de la ville, laquelle fut menée si chauldement, que les nostres furent repoussez un peu rudement, de sorte que les ennemis entrerent pesle-mesle dedans la ville, où ils trouverent la pluspart des soldats au lict, et si estoit environ midy. Encores advint-il un grand inconvenient, car un pont de bateaux que noz gens avoient sur la riviere d'Adde tirant à Cremonne fut rompu, à cause dequoy y eut plus grand nombre de prisonniers; qui fut un grand desastre, de trois cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied estre pris en une ville sans batterie, ny breche, ny eschelle. Les seigneurs Jean de Medicis et Federic de Bozzolo se sauverent à Cremonne.

Ce mesme jour estoit monsieur de Lautrec venu loger à Rivalte[1] avec le reste de l'armée. Sur le soir luy

1. Rivolta, sur l'Adda, à 5 kil. au sud de Cassano.

vindrent nouvelles de ceste perte, chose qui estonna fort la compagnie, car c'estoit l'une des principalles esperances qu'eussions, que ladite ville de Laudes pour le passage de la riviere; et ne pouvoit monsieur de Lautrec avoir de reste que quatre cens hommes d'armes et peu de gens de pied. Sur ce trouble, le seigneur du Pontdormy feit offre, si monsieur de Lautrec la trouvoit bonne, de s'en aller jetter dedans Cremonne, avant qu'elle fust saisie de l'ennemy, avec sa compagnie et ceux lesquels de bon courage le voudroient suivre et, s'il rencontroit l'ennemy, fort ou foible, le combattre, aymant mieux mourir des armes de l'ennemy que de tomber en la misericorde des villains, ou de s'en retourner en France sans armes. Son opinion fut trouvée bonne; parquoy sans sejour feit mettre son enseigne aux champs, laquelle fut incontinant accompagnée d'autres enseignes et aussi de plusieurs qui par congé de leurs capitaines le suivirent. Ayant tout assemblé, leur feit entendre la deliberation qu'il avoit de combatre tout ce qu'il trouveroit en son chemin et fust-ce toute l'armée de l'ennemy, afin que chacun fust preparé pour ceste effect; ayant trouvé toute la trouppe de bonne devotion, se mist en chemin, prenant son armet, aussi firent tous ceux de la compagnie. Et ayant cheminé environ quatre mille, monsieur le mareschal luy manda qu'il eust à l'attendre, dequoy il fut bien estonné, voyant une si soudaine mutation; parquoy ledit seigneur de Pondormy manda audit mareschal que son retardement pourroit amener perte de tant de gens de bien qu'il avoit avecques luy et pareillement de la ville de Cremonne, mais qu'ayant gaigné la porte de la ville, là il l'attendroit.

Retour en France de monsieur de Lautrec. — Le seigneur de Lautrec, après avoir veu son entreprise de Laudes rompue, son armée ruinée et les Venitiens qui desjà s'ennuyoient de soustenir le reste de son armée en leur païs, parce qu'il n'y avoit point de payement, se retira en France. Le seigneur de Montmorency, voyant lesdits Venitiens de mauvaise volonté, s'en alla à Venise, pour trouver moyen de maintenir la Seigneurie à la devotion du Roy[1].

Le seigneur de Lautrec de retour en France, si le Roy luy feit mauvais recueil, il ne s'en fault estonner, comme à celuy qu'il estimoit avoir par sa faulte perdu son duché de Milan, et ne voulut parler à luy; mais le seigneur de Lautrec, se voulant justifier, trouva moyen d'aborder le Roy, se plaignant du mauvais visage que S. M. luy portoit. Le Roy luy feit response qu'il en avoit grande occasion, pour luy avoir perdu un tel heritage que le duché de Milan; le seigneur de Lautrec luy feit response que c'estoit S. M. qui l'avoit perdu, non luy, et que par plusieurs fois il l'avoit adverty que s'il n'estoit secouru d'argent, il cognoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit servy XVIII mois sans toucher deniers et jusqu'à l'extremité, et pareillement les Suisses, qui mesmes l'avoient contraint de combatre à son desadvantage, ce qu'ils n'eussent faict s'ils eussent eu paiement. S. M. luy repliqua qu'il avoit envoyé quatre cens mille escus alors qu'il les demanda; le seigneur de Lautrec luy feit response n'avoir jamais veu ladite somme, bien avoit-il eu lettres de S. M., par

1. Sur cette mission de Montmorency à Venise, qui dura de mai à juillet 1522, voir F. Decrue, *op. cit.*, p. 27-28.

lesquelles il luy escrivoit qu'il luy envoiroit ladite somme. Sur ces propos, le seigneur de Semblançay, superintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement du Roy, mais qu'estant ladite somme preste à envoyer, madame la Regente, mere de S. M., auroit pris ladite somme de quatre cens mille escus et qu'il en feroit foy sur-le-champ. Le Roy alla en la chambre de ladite Dame avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit faict, d'estre cause de la perte dudit duché, chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses deniers qui avoient esté ordonnez pour le secours de son armée. Elle s'excusant dudit faict, fut mandé ledit seigneur de Semblançay qui maintint son dire estre vray; mais elle dist que c'estoient deniers que ledit seigneur de Semblançay luy avoit de longtemps gardez, procedans de l'espargne qu'elle avoit faicte de son revenu, et luy soustenoit le contraire[1]. Sur ce differend, furent ordonnez commissaires pour decider cette dispute; mais le chancelier Duprat (de longtemps malmeu contre ledit seigneur de Semblançay, jaloux de sa faveur et de l'autorité qu'il avoit sur les finances), voyant que Madame estoit redevable audit seigneur de Samblançay et non luy à elle, avant que souffrir ce differend estre terminé, meit le Roy en jeu contre ledit seigneur de Semblançay et luy bailla juges et commissaires choisis pour luy faire son procez[2].

1. Sur ce qu'il faut penser de cette scène et du rôle de Louise de Savoie, voir la discussion de P. Paris, *op. cit.*, t. I, p. 173-198; Spont, *op. cit.*, p. 188.

2. Il est à noter que tout ce paragraphe manque dans le

Estant le seigneur de Pontdormy arrivé à la porte de Cremonne (comme je vien de dire), y trouva le seigneur Federic de Bozzolo et le seigneur Jean, que j'ay nagueres dit s'y estre retirez après la perte de Laudes; puis envoya loger la gendarmerie dedans la ville et luy tout à cheval attendit mondit seigneur le mareschal, qui arriva deux heures après. Le lendemain furent distribuez les quartiers et fut ordonné à un chacun ce qu'il avoit à garder, car ils estoient bien asseurez qu'ils ne feroient long sejour sans estre assiegez. Le seigneur Jean feit telle diligence qu'en quatre jours il eut une trouppe de quinze ou seize cens hommes; le seigneur Federic s'en alla en ses païs, pour aussi faire levée de gens, et cinq ou six jours après les ennemis se vindrent camper près la ville. A leur arrivée, le seigneur Jean se mutina, demandant estre payé, et gaigna l'une des portes de devers le camp de l'ennemy, menassant de la luy bailler s'il[1] n'avoit paiement; parquoy on fut contraint d'emprunter de tous costez pour luy fournir son paiement. Pendant ce temps, le marquis de Pesquaire fut envoyé à Pissequeton, qui est l'une des plus fortes places d'Italie sur la riviere d'Adde, laquelle, pour l'estonnement de ceux qui la gardoient pour le Roy, luy fut rendue.

Capitulation sur Cremonne. — Nos gens, ayans

manuscrit. — Une première commission, nommée le 11 mars 1523, après une longue enquête, rendit en effet le 27 janvier 1525 un jugement qui, en somme, innocentait Semblançay. Une nouvelle commission, nommée le 26 mai 1527, le condamna à mort, le 9 août suivant, et Semblançay fut pendu le surlendemain.

1. Ms. : *si promptement il ...*

gardé Cremonne quelque temps et voyans le mauvais vouloir du seigneur Jean, considerans aussi le peu d'esperance de secours, capitulerent[1]; par laquelle capitulation fut dit, si dedans trois mois le Roy envoyoit armée si forte qu'elle passast la riviere du Tesin, en ce cas ils seroient en leur entier; et là où dedans ledit temps l'armée du Roy ne passeroit ladite riviere, ils s'en iroient leurs bagues sauves, armet en teste[2], avec l'artillerie qui seroit trouvée, tant grosse que menue, marquée à la marque de France, et leur seroient baillez par le seigneur Prospere bœufs pour la charier, joinct qu'ils seroient conduits en seureté jusques dedans Suze. Aussi mondit seigneur le mareschal devoit remettre entre les mains dudit seigneur Prospere Lece[3] et Dendosse[4]. L'occasion qui feit condescendre le seigneur Prospere à si honorable composition[5] (car il estoit bien asseuré que n'estans secourus il les avoit la corde au col) fut parce que Gennes estoit encores entre nos mains et[6] assez mal pourveue d'hommes, et s'il donnoit loisir au Roy d'y pourveoir, il ne l'auroit jamais. Et, estant devant Cremonne, il ne pouvoit aller à Gennes; mais ayant capitulé ladite ville, il avoit moyen, durant lesdits trois mois que les François avoient d'induces[7], d'aller faire son

1. La capitulation fut signée le 14 mai. Voir le texte dans Sanuto, *Diarii*, t. XXXIII, col. 247-248.

2. Ms. : *et enseignes deployées*.

3. Lecco.

4. Ms. et 1re éd. 2e éd. : *Domodoscelle*. Domo d'Ossola, sur le Toce, affluent de droite du lac Majeur.

5. Ms. : *actendu qu'il estoit asseuré de les avoir de bref par famyne en sa misericorde, fut*, etc.

6. Ms. : *et la sentoit*.

7. Trêve, du latin *indutiæ*.

entreprise sur Gennes, ainsi qu'il feit. Et par ladite composition estoit permis à tout homme de porter vivres dedans Cremonne. Ce faict, le mareschal de Foix, par sauf-conduit, envoya un gentilhomme en poste devers le Roy, pour luy faire entendre ladite capitulation pour luy donner secours. Les choses ainsi passées et ostages baillez tant d'une part que d'autre, partit ledit seigneur Prospere avec son armée pour aller à Gennes, sur la persuasion de Hieronyme et Antoine Adornes[1], Genevois et freres, lesquels luy avoient promis de mettre la ville entre ses mains. Or estoit gouverneur pour le Roy en ladite ville Octave Fregose, homme prudent et aymé du peuple, mais mal sain et non trop homme de guerre; lequel, adverty du partement de l'armée imperialle pour venir audit lieu en toute diligence, mist deux mille hommes en la ville, et n'estans en nombre suffisant, advertit le Roy de luy envoyer secours, parce que la part Adorne s'estoit joincte avecques les ennemis. Il fut trouvé un peu mauvais que le mareschal de Foix eust si promptement capitulé pour la reddition de Cremonne, parce que le seigneur de Montmorency, qui estoit à Venise, estoit sur le train de recommencer[2] la ligue avec les Venitiens, mais estans advertis de ladite capitulation de Cremonne, qui estoit l'un de leurs principaux fondemens, d'autant qu'elle conserve leur païs, changerent leur opinion et tournerent leur robbe.

Prise de Gennes. — Le Roy, estant adverty de ce qu'il estoit advenu en Italie, tant de la routte de la

1. Antonio Adorno avait été gouverneur de Gênes pour les Français, puis avait passé au service de Charles-Quint. Il mourut en 1530.

2. Ms. : *reconfirmer*.

Bicocque, de la perte de Laudes, de la capitulation de Cremonne que de l'armée imperialle qui marchoit à Gennes, envoya en toute diligence faire levée de quatorze mille Guascons, pour envoyer en Italie avec cinq cens hommes d'armes; mais, voyant que ses forces ne seroient prestes à temps pour secourir Gennes, manda au comte Petre de Navarre, estant à Marceille, qu'il advisast de trouver moyen de mettre quelques gens dedans Gennes, pour soustenir l'effort de l'ennemy, attendant le secours de France. Lequel Petre de Navarre ne trouva audit lieu de Marceille que deux galleres prestes, sur lesquelles il s'embarqua avec environ deux cens hommes et feit telle diligence qu'il entra dedans la porte de Gennes, alors que le marquis de Pesquaire, qui menoit l'infanterie espagnole et italienne, arrivoit à l'autre costé de la ville. Lequel marquis envoya un trompette dedans la ville pour sommer ceux de dedans de se mettre à l'obeissance de l'Empereur, les asseurant de la part de S. M. de les tenir en toutes leurs anciennes franchises et libertez. Les citadins, lesquels naturellement ne sont fermes en leur foy, mais desirent nouvelletez, promptement vouloient ouvrir les portes aux Imperiaux, n'eust esté le seigneur Petre de Navarre et si peu de soldats françois qui estoient avecques luy qui les empecherent de ce faire; mais enfin furent contraints de permettre ausdits citadins d'envoyer le seigneur Vital devers ledit marquis, pour parlamenter et entendre son intention.

Estant ledit Vital en la tente du marquis, les citadins, s'asseurans sur le parlement et à la promesse dudit marquis de ne riens innover durant ledit parlement, faisoient mauvais guet; les Espagnols, ayans la

cognoissance d'une ruine qui estoit à un pan de mur sans aucune deffence, entrerent dedans la ville et mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouverent devant eux. Les citadins se voyans surpris et trahis sans se mettre en deffence, chacun meit peine de se sauver. L'evesque de Salerne[1], frere d'Octave Fregoze, et quelques autres gentilshommes s'embarquerent sur une fuste, et, prenans la routte de Marceille, se sauverent. Le seigneur Octave, son frere, estant au lict malade, se rendit prisonnier entre les mains du marquis de Pesquaire. Le comte Petre de Navare, avec si peu d'hommes qu'il peut mettre ensemble, gaigna la place de la ville, auquel lieu, après avoir longtemps combatu, autant que homme peult faire, enfin fut deffaict et pris prisonnier.

Sac de Gennes. — Une partie de la compagnie du comte de S. Pol se retira dedans le chasteau, lequel ils garderent tant qu'ils eurent à manger. La ville fut entierement mise à sac, sans riens espargner[2], dont le seigneur Prospere fut fort mal content, car il esperoit que, si elle n'eust esté saccagée, il en pouvoit tirer argent content pour le payement de son armée. Toutesfois, je pense que ledit marquis de faict deliberé le permist pour avoir la faveur de ses soldats et leur

1. Federigo Fregoso, archevêque de Salerne (1507). Passé au service de la France, il devint plus tard abbé de Saint-Benigne de Dijon, évêque de Gubbio (1529), cardinal (1539) et mourut le 22 juillet 1541.

2. Gênes fut prise le 30 mai. Voir Sanuto, *Diarii*, t. XXXIII, col. 282-285, et le récit du cardinal Gregorio Cortese, *Del sacchegio di Genova nel 1522*, traduit du latin par G.-B. Guerolo. Gênes, 1845.

donner curée. Je n'ay que faire de dire la grande abondance des richesses qui furent trouvées dedans, car chacun cognoit bien la grande opulence de la ville de Gennes[1].

Passage de monsieur de Longueville en Italie. — Gennes prise et saccagée, le seigneur Prospere, adverty d'une nouvelle armée de France qui passoit les monts, feit diligence de se retirer à Ast, pour empescher les François de passer le Tesin et secourir Cremonne, de laquelle armée avoit la conduite le duc Claude de Longueville, sçavoir est de quatre cens hommes d'armes et six mille hommes de pied[2]. Lequel arrivé qu'il fut à Villeneufve d'Ast[3], estant adverty de la perte de Gennes[4], pour le secours de laquelle en partie il estoit venu, ne passa outre tant qu'il eut eu nouvelles du Roy, car son armée n'estoit suffisante pour combatre celle des Imperiaux.

Cremonne rendue. — Le Roy, se voyant hors d'esperance de pouvoir secourir ny Gennes ny Cremonne, manda au duc de Longueville qu'il se retirast en France. Or furent les trois mois passez que Cremonne

1. Ms. : *De sorte que les soudarts mesuroient le velours à la longueur de la pique.*

2. Ms. : *soubz la charge du seigneur de Lorges. Mais estant arrivé à V... et estant.*

3. Villanova d'Asti, au sud-est de Turin, à moitié chemin entre cette ville et Asti.

4. Ms. : *d'autant qu'il pensoit ce temps pendant que l'armée imperialle seroit amusée devant Genes il pourroit passer à Cremonne ou bien contraindre l'ennemy de lever son siege de devant Genes et mectre la ville en liberté; mais voiant son esperance perdue, s'arresta à Villeneufve d'Ast, attendant qu'il eust nouvelles du Roy, car,* etc.

devoit estre secourue; parquoy à faulte de secours le mareschal de Foix, suivant sa promesse, remist entre les mains du seigneur Prospere ladite ville de Cremonne[1], laissant au chasteau[2] le seigneur de Bunou, pourveu de ce qui lui estoit necessaire; et le seigneur Prospere feit conduire ledit mareschal de Foix avecques son artillerie en seureté, jusques au deçà de Suze, et ne luy manqua de chose qui luy eust promise.

Armée pour secourir Fontarabie. — Vous avez entendu par cy-devant comme l'an precedant l'amiral Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Bisquaye, quatre lieues par de là Bayonne, laissant dedans gouverneur Jacques de Daillon, seigneur du Lude. Or est-il qu'incontinent que l'armée dudit amiral fut retirée en France, les Espagnols de toutes parts la vindrent assieger; et après l'avoir tenue assiegée dix ou douze mois, l'avoient mise en telle necessité de vivres, que plusieurs y moururent de faim[3], et sans estre secourue, estoit impossible de plus y demourer.

Mort du mareschal de Chastillon. — Parquoy le Roy avoit depesché le mareschal de Chastillon avecques une armée, pour aller secourir la ville et ledit seigneur du Lude; mais estant arrivé ledit mareschal de Chastillon à Dax, six lieues au deçà de Bayonne, le print une maladie qui tant le persecuta qu'il en mourut[4] : qui fut grande perte, pour estre homme experimenté et de credit. Sa mareschaussée fut donnée au seigneur de

1. Le 2 juillet 1522.
2. Ms. : *dedens le chasteau, Janot de Herbouville, sieur de.*
3. Ms. : *de sorte qu'il estoit malaisé et presque impossible.*
4. Le 24 août 1522.

Montmorency, qui pour lors estoit à Venise; et le mareschal de Chabannes estant nouvellement de retour de la Bicocque fut par le Roy envoyé pour tenir le lieu que tenoit feu mondit seigneur le mareschal de Chastillon; lequel, après avoir receu l'armée, marcha droict à Bayonne, puis à Sainct Jean de Lus, auquel lieu ledit mareschal de Chabannes assembla toutes ses forces. Icelles assemblées, marcha[1] à Endaye[2] : y estant arrivé, parce qu'il avoit une riviere entre le camp espagnol et le sien, se logea audit lieu d'Endaye, attendant l'armée de mer qui devoit venir de Bretagne pour le renvitaillement, laquelle estoit conduite par le capitaine Lartigue[3], vice-amiral de Bretagne[4]; mais,

1. Ms. : *alla loger à Endaye, qui est sus le bord de la riviere de deça, à l'apposite de Fontarrabie, n'aiant qu'une petite riviere entre le camp espagnol et le sien, laquelle vient de Behobie, auquel lieu il fut contrainct de faire sejour, attendant...*

2. Hendaye, sur la Bidassoa, arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées).

3. Pierre de Bidoux, sieur de Lartigue, neveu du fameux Prégent de Bidoux.

4. Ms. : *lequel pour sa malheureté s'amusa par les chemins au pillage, de sorte qu'il meist la place en grand hazard de perdition. Monsieur le mareschal, voiant la faulte de nostre armée de mer, delibera de hazarder ce qu'il n'avoit deliberé de faire et à coups de canon feit habandonner la garde du passage aux ennemys et passa sur eulx avec toute son armée et, encores que les Imperiaulx fussent plus grand nombre, aiant le conte Guillaume de Fustamberg VI^m^ à leur service pour faire la poincte, si est-ce que par la vertu de sa gendarmerie leva le siege et leur feit habandonner le camp, de sorte que, tout à son aise, il pourveut la ville de toutes choses necessaires et, par le commandement du Roy, retira dehors le seigneur du Lude qui y avoit souffert les extremitez telles et si grandes qu'il est malaisé d'en supporter de pareilles, car trois mois durant on ne mangea que du pain de son avec quelque peu de farine pour le lier, encore n'en*

par la paresse ou malheureté dudit Lartigue, qui demoura trop longtemps à venir, nostre armée fut contraincte de temporiser. Toustesfois, voyant mondit seigneur le mareschal la faulte que faisoit ladite armée de mer, delibera de passer l'eau; estant passé, deslogea les ennemis à coups de canon, ne l'osans attendre, et, par après plusieurs escarmouches, se retirerent par les montaignes, encores qu'ils fussent les plus forts en nombre. Entre autres y estoit pour l'Empereur le comte Guillaume de Fustamberg[1], ayant charge de six mille lansquenets : parquoy monsieur le mareschal ayant levé le siege, renvitailla la ville et icelle bien pourveue se retira, laissant dedans pour lieutenant du Roy, au lieu du seigneur du Lude, le capitaine Frauget[2], lequel estoit lieutenant du mareschal de Chastillon quand il rendit l'ame à Dieu. Ledit seigneur du Lude feit si bien son devoir en ce siege et supporta telle extremité qu'il ne s'en estoit veu de pareille de nostre temps; parquoy il acquit tel honneur qu'il peult estre parangonné à tous les sieges, tant du vivant de nous que de noz peres.

Armée du roy d'Angleterre à Callaiz contre la

avoit le soudart pour tout le jour ce qui luy eust esté besoing pour son dejeuner, sans autre breuvage que l'eau pure. Au lieu dudict sieur du Lude fut mis lieutenant du Roy le capitaine Franget, lequel estoit lieutenant de monsieur de Chastillon allors de son decez, et luy fut baillé cinquante hommes d'armes en chef soubz sa charge et avecques luy dom Pedre, filz du mareschal de Navarre, que les Espagnolz avoient faict mourir en prison, aiant charge de mil hommes de pied.

1. Guillaume de Furstemberg, né le 7 janvier 1491, mort, le 21 août 1549, à Ortenberg.

2. François du Franget, sieur de Sestis, fils de Jean du Franget et d'Anne de Molesse.

Picardie. — Pendant que ces choses se faisoient tant en Italie qu'à Fontarabie, le roy d'Angleterre, comme j'ay dit cy dessus, après avoir deffié le Roy, ne sejourna point qu'en toute diligence il ne fist embarquer son armée pour venir descendre à Callaiz; de laquelle il feit chef le duc de Suffolc qui avoit espousé la royne Marie, vefve du feu roy Louis douziesme de ce nom. L'Empereur aussi dressa son armée pour la faire joindre avecques ledit de Suffolc, dont le comte de Bure, lieutenant general pour ledit Empereur en tous ses Païs Bas, estoit chef. Le duc de Vendosme, qui estoit lieutenant general pour le Roy en Picardie, advertit le Roy des preparatifs que faisoit l'ennemy, tant l'Anglois que le Bourguignon, à ce qu'il luy pleust le secourir d'hommes et d'argent. Le Roy luy envoya le seigneur Louis de la Trimouille, gouverneur de Bourgongne, avec bon nombre de gendarmerie; eux assemblez adviserent de pourvoir à ce qui leur estoit necessaire et mesmes aux places où l'ennemy se pourroit attaquer, car monsieur de Vendosme n'estoit assez fort pour tenir la campagne.

Garnisons en Picardie. — Parquoy ledit seigneur ordonna dedans Boulongne (le cas advenant que l'ennemy y vint) le seigneur de la Fayette, qui en estoit gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes, la compagnie de cent hommes d'armes du duc d'Alançon, dont avoit la charge le baillif de Caen, Jacques de Silly, le seigneur de Rochebaron d'Auvergne avecques XXV hommes d'armes et mille hommes de pied estans soubs la charge du seigneur de Bourbarré et autres. Dedans Terouenne mist le seigneur de Brion (depuis amiral) lieutenant general pour le Roy,

avecques une partie de sa compagnie (car le reste n'estoit encores de retour d'Italie), le seigneur du Fresnoy, bastar de Moreul, gouverneur dudit Terouenne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, le comte de Dammartin, le seigneur de Listenay, le vicomte de Turene, le seigneur de la Vauguion, ayant charge chacun de xxv hommes d'armes, le capitaine Saulseuze, Normant, avec mil hommes de pied, le capitaine Montbrun, avec mil autres. Dedans Hedin, le seigneur du Bies, qui en estoit gouverneur, avec trente hommes d'armes et deux cens mortes-payes, dont il avoit la charge, le seigneur de Sercu, avec mille hommes de pied, et le capitaine la Lande avec cinq cens, estans soubs la charge du seigneur de Longueval, qui estoit demouré malade à Abbeville. Dedans Montreul ordonna le comte de S. Pol, son frere, avec quatre cens hommes d'armes et monsieur le duc de Guise, son beau-frere, avec six mille hommes de pied, estans soubs la charge du seigneur de Lorges; et estoient lesdits seigneurs compagnons en pouvoir. Monseigneur de Vendosme et le seigneur de la Trimouille avecques deux mille Suisses et quelque nombre de gendarmerie et d'autres gens de pied françois allerent à Abbeville pour secourir où besoing seroit.

Les choses ainsi ordonnées, estant adverty ledit seigneur de Vendosme que l'ennemy n'estoit encores pour faire son passage de quinze jours, voulut bien employer ses forces, sans si longtemps les laisser inutiles; parquoy manda au seigneur de Lorges (lequel estoit party pour le secours de Gennes avec six mille hommes de pied, mais estoit sur son retour, ayant eu nouvelles de la reddition du chasteau de Gennes, par

faulte de vivres) qu'il eust à venir trouver le comte de S. Pol, son frere, et monseigneur de Guise à Peronne, auquel lieu avoit ordonné faire leur amas, pour entrer en païs d'ennemy, ce qu'il fit. Puis lesdits seigneurs de S. Pol et de Guise, ayans assemblé leurs forces audit lieu de Peronne, allerent avecques quatre canons assaillir Bapaulme et prindrent ville et chasteau, laquelle, après avoir rasée, bruslée et ruinée ensemble ledit chasteau, prindrent leur chemin au passage de l'Ecluse, pour aller dedans le pays d'Austrevant, entre la riviere de l'Escau et celle des Carpes. Mais audit passage trouverent les ennemis assemblez pour garder le pas, lesquels ennemis ils assaillirent de telle vigueur qu'ils furent forcez et mis à vau de routte et chassez jusques dedans les portes de Douay, auquel combat François monsieur de Lorraine[1], frere de monseigneur de Lorraine et de monseigneur de Guise, n'estant aagé que de XVI à XVII ans, porta ses premieres armes : lequel estant à la chasse des ennemis, voyant VII ou VIII hommes de pied Bourguignons s'estre retirez dedans un bois et n'estant aucunement apperçeu de ses gens, luy seul alla pourchasser lesdits Bourguignons. Auquel lieu arriva de fortune le seigneur Martin du Bellay, accompagné de X ou XII chevaux, qui vint bien à propos pour ledit prince, car il estoit descendu à pied pour luy seul en combattre VII ou VIII, lesquels enfin furent taillez en pieces. Estant donc toute la compagnie courue jusques aux portes de Valanciennes et de Douay et après avoir faict un merveilleux butin, l'armée se logea pour la nuict audit passage de l'Ecluse, qui est sur une riviere partant de

1. François de Lorraine, comte de Lambesc, fut tué à Pavie.

Vy en Artois[1] qui vient tomber en l'Escau près du Bouchin. Le lendemain, l'armée françoise voyant n'avoir les forces pour assaillir ny Valenciennes ny Douay, après avoir couru toute la plaine d'Artois jusques aux portes d'Arras, se retira à Encre, auquel lieu chacun se separa où il estoit ordonné.

Durant ce temps, les Anglois faisoient leur descente à Callaiz, et parce que leurs vivres et bagages n'estoient encores arrivez, ils se logerent en la terre d'Oye[2]; dequoy monseigneur de Vendosme adverty, depescha messeigneurs le comte de S. Pol et le comte de Guise, avec quatre cens hommes d'armes, pour aller en la fosse Boulonnoise[3], et empescher l'ennemy de courir le païs, car lors estoit Ardres ruinée et abandonnée. Mais avant leur partement, sçachant comme le capitaine qui avoit la charge pour le Roy du chasteau de Contes[4], situé entre Montreul et Hedin, avoit perdu ledit chasteau, ledit seigneur de Vendosme y alla en personne, où, aprés avoir faict batterie, monsieur de Lorges l'emporta d'assault, et furent tous ceux de dedans taillez en pieces, hors-mis le capitaine. Après cela partirent lesdits comte de S. Pol et de Guise, et se logerent un jour à Deure[5], autre jour à Salmer au bos[6], autre jour à Bourdes[7] et

1. Vis-en-Artois. La Sensée.
2. Oye, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).
3. La région Boulonnaise est constituée par une dépression entre deux falaises de craie. Le vieux cartographe Nicolaï, dans sa *Carte du Boulonnais* (1558), dit « la fosse du Boulonnais ».
4. Contes, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).
5. Desvres, cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).
6. Samer, cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais).
7. Bourthes, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

autres villages circonvoisins; de sorte que douze ou quatorze jours durans que les ennemis sejournerent en la terre d'Oye, lesdits seigneurs en deffirent plusieurs qui s'estoient hazardez d'entrer en ladite fosse; toutesfois, estans toutes les forces des ennemis reunies, ils furent contraints d'eux retirer dedans Montreul, dont ils avoient la garde. Estant doncques l'armée des Anglois et Bourguignons assemblée entre S. Omer et Ardres, pour deliberer le chemin qu'ils devoient prendre, enfin les Anglois, persuadez par le seigneur de Beaurain[1], fils de monseigneur du Reu, entreprindrent d'aller assaillir Hedin, estant la place la plus debile de toute la frontiere, voyans aussi Boulongne, Terouenne et Montreul ainsi bien pourveues que dit est. Et arrivez que furent audit lieu de Hedin, les ennemis se logerent du costé de devers Sainct-Pol, et firent leurs approches pour faire leur batterie entre la tour Robin et la tour sainct François; où, après avoir faict batterie de quinze jours, et faict breche de trente ou quarante toises, encores que ladite breche fust raisonnable[2], n'oserent entreprendre

1. Le ms. porte en surcharge : Adrien de Croy. Adrien de Croy, sieur de Beaurain, comte de Rœux, chevalier de la Toison d'or (1519), premier maître d'hôtel et chambellan de Charles-Quint, gouverneur de Lille, Douai, Orchies; il mourut en 1553.

2. Ms. : *pour assaillir, si ne l'osèrent ilz jamais entreprendre. Puis feirent batterie à la grosse tour Sainct Christofle, dont ilz ne leverent que les deffences d'amont, où arriva ung cas bien fortuit. Ung des principaulx canonniers du roy d'Angleterre, ayant la congnoissance d'ung canon estant sur ladicte grosse tour duquel ilz avoient esté souvent offencez, braqua une couleuvrine bastarde, esperant demonter ledict canon et le rendre inutil, tira si juste de poincte en blanc qu'il emboucha, ledict*

de donner l'assault; aussi battirent la tour S. Chrestofle du costé du parc, mais n'en osterent que les deffences d'amont. Pendant ledit siege, les ennemis ne furent long temps de sejour que de jour en autre ils n'eussent l'alarme en leur camp; et entre autres monseigneur de Guise et le seigneur du Pontdormy, advertis de quatre cens Anglois qui estoient venus courir vers le Bies[1] et la commanderie de l'Oyson[2], partirent de Montreul avecques leurs compagnies et une partie de celle de monseigneur de Vendosme; lesquels ayans ratins, encores qu'ils ne fussent qu'à demie lieue de leur camp, ils chargerent de telle vigueur qu'ils furent tous pris ou tuez, hors mis trente ou quarante qui se retirerent dedans un jardin fermé de grandes hayes, où ils combatirent si obstinement que monseigneur de Guise, contre l'opinion de plusieurs, parce qu'il estoit trop près du camp de l'ennemy, se mist à pied pour les assaillir dedans ledit jardin, où en fin ils furent tous tuez sans que jamais Anglois se vousist rendre à mercy. Un autre jour, le seigneur du Pontdormy estant adverty qu'ils estoient venus brusler Fressin[3], la maison de son frere aisné[4], les vint rencontrer, et les assaillit si furieusement qu'ils furent tous deffaicts; et ainsi journellement se faisoient entre-

canon qui estoit chargé, et de son coup donna feu audict canon, de sorte que la balle sortant de là vint tuer le canonnier anglois qui avoit tiré la bastarde estant encores à sa piece. Pendant ledict siege, etc.

1. Le Biez, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

2. Loison, arr. de Montreuil.

3. Fressin, arr. de Montreuil.

4. Jean de Créqui, fils aîné de Jean de Créqui et de Françoise de Rubempré, mort en 1552.

prises sur leurs logis, tant par ceux de Terouenne, de Montreul que de Dourlan, que nul s'osoit escarter hors leur camp. Semblablement vindrent les pluies si grandes que le flux de ventre se meit entre les Anglois, en sorte qu'après avoir tenu le siege six[1] sepmaines ou deux mois, ils furent contraints de le lever avecques leur courte honte.

Monsieur de Vendosme, adverty que les ennemis estoient sur leur deslogement, depescha le comte de S. Pol avec trois cens hommes d'armes et VI mille hommes de pied, qui estoient soubs la charge du seigneur de Lorges, pour se mettre dedans Dourlan : et luy, avec le reste de son armée, accompagné de monsieur de Guise et de monsieur de la Trimouille, suivit la riviere de Somme, pour tousjours costoyer le camp des ennemis ; lesquels, ayans levé leur camp de devant Hedin, vindrent loger à Aussy le Chasteau[2], sur la riviere d'Othie, mi-chemin dudit Hedin et de Dourlan. Le comte de S. Pol, voyant la ville de Dourlan n'estre tenable, pour n'y avoir point alors de chasteau, et que là où est maintenant situé le chasteau est une montagne dont on voit de tous costez ladite ville, de sorte qu'il n'y avoit moyen audit Dourlan de se mettre à couvert, à ceste occasion, ledit comte de S. Pol ayant gasté les vivres qui estoient dedans, à ce que l'ennemy ne s'en peut prevalloir, et faict abbatre les portes de la ville, se retira à Corbie, pour là faire teste à l'armée de l'ennemy. Auquel lieu arriva aussi le mareschal de Montmorency, qui estoit nouvelle-

1. Ms. : *six ou sept semaines, sans avoir jamais donné assault, leverent leur siege avecques...*

2. Auxi-le-Château, sur l'Authie.

ment retourné d'Italie, ayant avecques luy les deux cens gentilshommes de la maison du Roy, avec pouvois dudit seigneur de demourer chef à Corbie, avenant que l'ennemy y vint, dont sourdit quelque differend entre ledit comte de Sainct Pol et le mareschal de Montmorency[1], parce que ledit comte de Sainct Pol y estoit arrivé[2] avec pouvoir de monseigneur de Vendosme d'y demourer lieutenant general, mais les choses passerent par gratieuseté[3]. Le duc de Suffolc et le comte de Bure ayans passé jusques à Beauquesne[4] en esperance d'assaillir Corbie, considerans la provision de ladite ville, et voyans le temps si pluvieux, et tant de malades en leur armée, et l'hyver qui les pressoit (car c'estoit environ la Toussaincts mille cinq cens vingt-deux), après avoir bruslé Dourlan, et tous les villages circonvoisins, se retirerent en Artois, puis donnerent congé à un chacun : les Anglois retournerent en Angleterre et les Bourguignons en leurs garnisons. Sur leur retraitte, les comte de Sainct Pol et de Guise, advertis que à Pas[5] en Artois y avoit bon nombre d'Anglois[6] pour leur refreschir, les y allerent surprendre, de sorte qu'il en demoura de morts cinq ou six cens sur la place[7].

1. Sur ce conflit entre Montmorency et Saint-Pol, voir Decrue, *op. cit.*, p. 30-31.

2. Ms. : *le premier... pour y demourez chef et avecques luy y estoit le mareschal de Foix et le sieur Federic de Baugé, mais*, etc.

3. Ms. : *actendu que c'estoit pour le service du Roy.*

4. Beauquesne, cant. de Doullens (Somme).

5. Pas, cant. de l'arr. d'Arras (Pas-de-Calais).

6. Ms. : *qui s'y estoient retirez pour eulx refreschir.*

7. Ms. : *non sans qu'ilz ne se deffendissent aussi vaillamment que gens povoient faire pour avoir esté surprins.*

Traicté pour surprendre Guise. — Peu de temps après Pasques, mille cinq cens vingt-trois, le seigneur de Longueval, Nicolas de Bossu, avoit faict une entreprise d'une marchandise, par laquelle un de ses gens vendroit Guise aux Imperiaux, par le sceu dudit de Longueval. Le Roy, en estant adverty, la trouva bonne. Or estoit ledit marchant un soldat de la garnison du chasteau dudit Guise, nommé Livet, serrurier, lequel disoit, et estoit vray, que ledit seigneur de Longueval, lors estant en garnison audit lieu avec cinq cens hommes de pied, estoit de la partie, et feit venir quelques-uns des caporaux et familiers dudit Longueval parler au duc d'Ascot à Avennes[1] en Henault. Il n'est rien plus certain que ledit seigneur de Longueval estoit de la marchandise, mais non ainsi que l'entendoit ledit seigneur d'Ascot. Le jour venu de livrer la marchandise, le seigneur de Fleuranges devoit venir du costé des Ardennes avecques quatre ou cinq mille hommes de pied, et trois cens hommes d'armes, se jetter entre Avennes et Guise pour empescher la retraitte des ennemis[2] : et le duc de Vendosme

1. Avesnes (Nord).

2. La rédaction de ce passage dans le ms. est un peu différente : *[Longueval] feit une entreprinse par laquelle il vendoit aux ennemys la ville et chasteau de Guise et devoient venir à jour nommé les seigneurs de Fienne et le duc d'Ascot, accompagnez de la plus part de la noblesse des Pays-Bas de l'Empereur pour recueillir ladicte vendition, et faisoit conduire ceste praticque par ung soudart du chasteau de Guise nommé Lyvet, serrurier de son mestier. Le jour fut arresté et, cedict jour, le sieur de Fleuranges, partant de Sedan avecques les garnisons tant de Champagne que des lizieres des Ardennes, se devoit venir jecter entre Guise et la retraicte des ennemys; le duc de V., d'autre part, avecques,* etc.

avecques quatre[1] mille Allemans qu'avoit le duc de Suffolc Blancherose, et trois mille François, et cinq cens hommes d'armes devoient venir devers Peronne[2], et leur coupper chemin entre l'abbaye de Bonhourie[3] et Guise, pour les deffaire, tellement qu'il n'y avoit aucune doubte en nostre entreprise : car l'ennemy se voulant retirer avoit ledit seigneur de Fleuranges en teste et monseigneur de Vendosme en queue; s'il vouloit combatre, avoit monseigneur de Vendosme en teste et monseigneur de Fleuranges en queue. A ceste entreprise se devoient trouver tous les seigneurs de par-delà, voulant chacun avoir part à l'honneur et au butin; et pour nous[4] amuser et mettre hors de souspeçon, ou divertir noz forces, s'estoit faict levée de quinze mille Flamens, soubs la charge de monsieur de Fiennes, gouverneur de Flandres, avecques cinq ou six cens Anglois, et bon nombre de cavallerie, lesquels estoient venus assieger Terouenne d'un siege volant. Le Roy, estant à Chambort[5], se voulut trouver à ladite entreprise, parquoy partant en poste fut environ minuict à Janlis près de Chaunis[6], le jour dont la nuict

1. Ms. : *cinq.*

2. Ms. : *et par Bohain s'en venir à Bonhourie pour de l'autre part leur coupper chemin tellement.*

3. Bohéries, sur l'Oise, hameau de la comm. de Vadencourt, cant. de Guise.

4. Ms. : *oster hors de souspeçon de l'assemblée qui se faisoit par delà, feirent levée de XII ou XV^{m} Flamendz, feingnans assaillir Therouenne, qui estoit assez mal pourveue de vivres...*

5. Chambord, arr. de Blois (Loir-et-Cher).

6. Aujourd'hui dans la com. de Villequier-Aumont, arr. de Laon (Aisne). Le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 185-186, mentionne également ce voyage *incognito* du Roi et le place au début de mai 1523.

ensuivante se devoit faire ceste entreprise. Vous sçavez qu'il est malaisé qu'un tel seigneur que le Roy puisse venir de si loing que de Blois à la Fere[1], où sont quatre vingts lieues, sans donner souspeçon, et qu'il en soit nouvelle, car tout le monde le veult suivre. Les ennemis estoient desja en chemin pour[2] executer leur entreprise, quand nouvelles leur vindrent par leurs espions que le Roy estoit arrivé à Janlis; parquoy prenans[3] leur marchant luy donnerent plusieurs astrapades, mais jamais ne voulut rien confesser. Le seigneur de Longueval, qui avoit ostages des ennemis, n'en feit moins à leursdits hostagiers; enfin, estans acertenez par autres plusieurs advertissemens certains de l'arrivée du Roy, se retirerent en leur païs sans avoir la marchandise.

Armée du Roy en Picardie. — Le Roy, cognoissant avoir failly à son attente, delibera de ne perdre l'occasion de se prevalloir avec l'armée qu'il avoit assemblée. A ceste cause manda au seigneur de Fleuranges de se retirer en sa frontiere de Sedan; luy marcha à Peronne, où il feit assembler toutes les forces qu'avoit monseigneur de Vendosme en Picardie; puis, après luy avoir ordonné d'aller lever le siege de Terouenne, et envitailler la place, se retira vers Paris. Mondit seigneur de Vendosme, ayant pris en main l'armée qui estoit de quatre[4] mille Allemans (comme j'ay dit), soubs la charge du duc de Suffolc Blancherose, et

1. Ms. : *à Chaulny, où y a LXX ou LXXX lieues.*

2. Ms. : *pour se venir prendre à la pippée.*

3. Ms. : *prindrent ledict Lyvet qui estoit leur conducteur et luy...*

4. Ms. : *cinq.*

environ quatre mille Picards soubs la charge du seigneur de Sercu, du seigneur de Bournonville, du seigneur de la Hergerie, du seigneur de Fontaine[1], fils du seigneur de Heilly et autres, et de cinq cens hommes d'armes, et du seigneur de Brion, que le Roy envoya avecques quatre cens archers de la garde, et le seigneur de la Fayette, maistre de l'artillerie en ce voyage, delibera, pour aller droit à Terouenne, de marcher par le païs des ennemis, afin de le fouller et soulager le nostre, et aussi en passant raser quelques chasteaux qui estoient sur son chemin et faisoient beaucoup d'ennuy à nostre frontiere.

Prise de Bailleul le Mont. — A ces causes, prit le chemin de Bailleul le Mont, qui estoit une place à mi-chemin d'Arras et Dourlan, assez forte, et dedans y avoit trois cens Espagnols naturels, lesquels avoient promis la garder ou y mourir, mais ils ne firent ny l'un ny l'autre, car après avoir cognu la fureur de la batterie, et quelques-uns des leurs tuez, le cœur leur devint foye, et se rendirent leur vies sauves. Il fault entendre que la pluspart des capitaines n'estoit d'advis de l'assaillir, estant pourveue de gens de guerre comme elle estoit : mais monseigneur de Vendosme demoura en son opinion de la forcer, disant qu'il ne luy seroit reproché qu'une telle place feit la brave devant luy, et que malaisement oseroit-il donner la bataille à l'ennemi devant Terouenne, qui avoit le double d'hommes plus que luy, s'il passoit devant une telle place sans l'attaquer. Aussi luy mesmes feit les approches en plain midy, où fut blessé près de luy

1. Adrien de Pisseleu, sieur de Fontaine-Lavagan, fils aîné de Guillaume de Pisseleu, sieur de Heilly.

le seigneur de Piennes d'une arquebouzade au travers du bras, et trois cannoniers tuez à ses pieds, qui ayda bien à estonner les ennemis, de se veoir approcher en plain jour et sans tranchées; monseigneur de Vendosme, après avoir rasé ledit chasteau et faict bondir les tours, print chemin à Rouchauville[1] et à Gincourt[2]. Or, l'ennemy estoit logé à Andinctun[3] et à Dellete[4], à demie lieue de Terouenne; et parce qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir dedans Andinctun, qui est fort logis à cause de la riviere du Lis[5], ordonna au seigneur du Lude, qui estoit mareschal de camp, aller faire l'assiete de son camp à Fouquemberge[6], afin qu'aisement il peust avoir vivres de Montreul, et l'ennemy à grande difficulté, parce qu'on luy couppoit le chemin de Sainct Omer. Et ceux de la garnison de Terouenne, dedans laquelle estoit le capitaine Pierrepont[7] avec la compagnie de monsieur de Lorraine, et le seigneur d'Esgueilly[8] lui couppoient le chemin d'Aire.

Les ennemis, se voyans approchez de si près, deslogerent la nuict d'Andinctun, et allerent loger à

1. Ruisseauville, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

2. Guinecourt, cant. et arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

3. Audincthun, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

4. Delettes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

5. La Lys.

6. Fauquembergues, cant. de l'arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

7. Guillaume de Rochefort, sieur d'Ally, dit le capitaine Pierrepont.

8. François le Vavasseur, sieur d'Esguilly, fils de Geoffroy le Vavasseur et de Marie de Théligny.

Huppen[1], maison du Tresorier de Boullenois, sur un hault, tirant le chemin de S. Omer, laissans Terouenne à leur main droicte; lesquels, de loing, nous voyans marcher en bataille droict à eux, abandonnerent ce logis, et allerent camper à Elfaut[2], auquel lieu monseigneur de Vendosme les suivit pour les combatre; cependant monsieur de Brion marcha droict à Terouenne avecques le charroy de l'envitaillement, qui estoit ceste nuict venu de Montreul. Les ennemis, voyans ledit seigneur de Vendosme marcher droit à Elfaut, et que desja le comte de Dammartin et le seigneur d'Esguilly leur avoient dressé l'escarmouche, entra parmy les Gantois et autres Flamans tel effroy que, sans attendre enseigne ny capitaine, ny tabourin, se meirent à vau de routte, droit à la riviere des Cordes[3], crians : « Gau[4] ! », qui vault autant à dire que : « Allons, fuyons », où se noyerent plusieurs, encores que personne ne les suivist, et n'y eut jamais ordre de les arrester : et sans le seigneur de Dine, lieutenant de monsieur de Fiennes, lequel avecques quatre ou cinq cens chevaux couvrit leur fuitte, la pluspart eust esté taillée en pieces. Je vous asseure que ledit seigneur de Dine feit pour ce jour là grand service à l'Empereur, car qui eust deffaict ceste trouppe, le païs de Flandres eust esté fort esbranlé : mais on dit en commun proverbe que, si l'host sçavoit ce que faict l'host, l'host defferoit l'host. Aussi arriva le seigneur de Brion, qui avoit conduit le charroy à Terouenne, lequel declara

1. Le château d'Upen est sur la commune de Delettes.
2. Helfault-Bilques, cant. et arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).
3. La rivière qui passe à Esquerdes, c'est-à-dire l'Aa.
4. « Go, let us go ! »

à monseigneur de Vendosme qu'il avoit charge expresse du Roy de luy dire qu'il n'eust à hazarder la bataille ; et sans cela je pense que mondit seigneur de Vendosme les eust combatus, mais il ne voulut desobeir aux commandemens du Roy. Mondit seigneur de Vendosme, ayant faict retirer l'ennemy, vint loger à Andincton, pour estre lieu propre pour conduire les vivres venans de Montreul, auquel lieu d'Andincton il feit sejour de VIII ou X jours, jusques à ce qu'il eust mis vivres dedans Terouenne.

Environ le mois d'avril ensuivant 1523, le Roy, voyant qu'il avoit desja depesché en Italie deux ou trois armées pour le recouvrement de son duché de Milan, dont il ne luy estoit venu aucun proffit, mais ruine pour luy et pour son royaume, delibera d'y aller en personne; mais craignant qu'en son absence on assaillist les frontieres, y voulut pourveoir avant que partir, mesmes à Terouenne que l'an precedant il avoit faict ravitailler (comme je vien de dire), voulant bien de nouveau la pourveoir, afin qu'il se peust ayder en son voyage des forces qu'il avoit en Picardie.

Ravitaillement de Terouenne. — Pour cest effect, ordonna à monsieur de Vendosme mettre ensemble ses forces, et feit lever chevaux et chariots par toutes les elections voisines, et envoya le mareschal de Montmorency pour assister à mondit seigneur de Vendosme, et mener l'avant-garde ; l'armée mise ensemble et les vivres et charroy partirent de Montreul, et allerent camper à Andincton, qui est un village à deux lieues de Terouenne, sur la riviere du Lis[1] qui est encores

1. Audincthun n'est pas sur la Lys même, mais à 2 kilomètres (rive gauche) de cette rivière.

petite, car elle commence sa source à l'Islebourg[1], deux lieues de là, sur le chemin dudit lieu de Hedin, et est ledit village d'Andincton au bout de la forest de Fouquemberge, tirant à Fruges[2] et à Hedin.

Entreprise des ennemis sur nostre camp descouverte. — Estans arrivez audit lieu, logerent le camp : l'avant-garde que conduisoit le mareschal de Montmorency, d'un des costez de la riviere, la bataille de l'autre. Les ennemis, quelques jours après, estans advertis de ce logis ainsi separé, firent entreprinse d'assaillir la nuict les deux logis en un mesme temps; du costé de la bataille, le seigneur de Villebon[3], capitaine de chevaux legers, estoit logé un peu au devant du camp de la venue des ennemis. La trouppe des Bourguignons, ordonnée pour donner sur la bataille, donna dedans le guet des chevaux legers, lequel elle força, de sorte qu'elle donna aussi tost dedans leur logis, que les nouvelles de l'alarme et ne leur donnant loisir de se recognoistre, renversa lesdits chevaux legers dedans le guet de la bataille, qui fut renversé jusques dedans le logis de la gendarmerie, dont elle en trouva une partie à cheval qui soustint le faix. Les ennemis s'amuserent à piller le bagage des chevaux legers; je pense que s'ils ne s'y fussent amusez, ils eussent mis nostre camp en grand desordre, mais cela

1. Lisbourg, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

2. Fruges, cant. de l'arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

3. Jean d'Estouteville, sieur de Villebon, fils aîné de Charles d'Estouteville et d'Hélène de Beauveau, successivement écuyer d'écurie, gentilhomme de la chambre, prévôt de Paris (1534), lieutenant général en Normandie, Picardie, Boulonnais, Artois, mort le 18 août 1565.

les retarda, qui nous donna loisir de pourvoir à noz affaires.

Pendant le temps que ceste trouppe donna dessus le logis de la bataille, l'autre donna sur le logis de l'avant-garde conduitte (comme j'ay dit) par le mareschal de Montmorency, lequel avoit assis son guet bon et fort, dont avoit faict chef un sien homme d'armes nommé la Tiguerette; lequel, oyant quelque rumeur à ses sentinelles, alla luy seul pour recognoistre que c'estoit; mais il ne fut jamais un peu outre ses sentinelles pour mieux entendre, qu'il fut chargé de leur trouppe et enveloppé et pris prisonnier. Se voyant pris, craignant que le camp fust surpris, soudain cria alarme, dont les ennemis le voulurent tuer, mais il voulut plustost hazarder sa vie que de laisser en danger toute l'armée; soudain, toute l'avant-garde fut en armes, parquoy les ennemis, se voyans descouverts, se retirerent, l'armée demeura en armes jusques à soleil levant, que le païs fut bien descouvert, puis l'avant-garde et bataille se logerent ensemble, où estoit logé le mareschal de Montmorency, et ne feismes plus les fols de nous separer; depuis ne furent nouvelles que l'ennemy nous donnast empeschement en nostre envitaillement, lequel se faisoit en la forme que je vous diray. L'escorte qui estoit à Montreul amenoit les vivres jusques à la forest de Fouquemberge, et la gendarmerie du camp l'accompagnoit jusques à Terouenne.

Le Roy, estant adverty que sa ville de Terouenne estoit pourveue de toutes choses necessaires, manda le mareschal de Montmorency de le venir trouver, et monseigneur de Vendosme qu'il eust à luy renvoyer

le duc de Suffolc, avecques les lansquenets estans soubs sa charge, et deux ou trois mille hommes de pied Picards, avecques une partie de la gendarmerie. Aussi manda le reste de son armée à se trouver au commencement d'aoust à Lion, puis depescha l'amiral de Bonnivet pour tousjours gaigner le Pas de Suze, attendant que luy marcheroit avecques le reste de ses forces[1]; envoya pareillement en Suisse le mareschal de Montmorency pour faire levée de XII mille Suisses[2], et donna charge au seigneur de Lorges de six mille François pour marcher quand et ledit amiral de Bonnivet. Ce faict, le seigneur de Montmorency feit telle diligence, qu'estant arrivé l'amiral à Suze, il arriva à Ivrée avecques les XII mille Suisses qu'il avoit levé, et se joignirent ensemble près Turin[3] attendans le Roy.

Traitté et pratiques contre le Roy. — Le seigneur Prospere Colonne et le vice-roy de Naples, advertis du grand effort qui venoit au duché de Milan, firent ligue avecques les Venitiens, qui abandonnerent la ligue de France, et avecques tous les potentas d'Italie, comme le Pape, les Florentins, Genevois, Senois, Luquois, lesquels se liguerent ensemble contre les François, au cas qu'ils vinssent pour troubler le repos d'Italie. Et y devoient chacun d'eux contribuer pour sa quotte-portion; de laquelle ligue fut faict chef le seigneur Prospere Colonne, lequel ayant pris sur ses

1. On trouvera dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 140-143, l'indication des forces que François I[er] laissait en France et de celles qu'il comptait faire acheminer en Italie.

2. Sur cette seconde mission de Montmorency en Suisse, voir Decrue, *op. cit.*, p. 36-38, et Rott, *op. cit.*, t. I, p. 265-266.

3. A Santhia, le 9 septembre.

bras la charge de ladite armée, commença en toute diligence de pourveoir aux affaires du duché de Milan, et mesmes à fortifier les passages du Tesin, en intention de nous empescher le passage. L'Empereur, pareillement, et le roy d'Angleterre avoient faict ligue ensemble, que si l'armée du Roy passoit les monts, celle du roy d'Angleterre devoit passer en Picardie, de laquelle auroit la charge le duc de Norfolc. Semblablement, le comte de Bure dresseroit autre armée de lansquenets avec la force des Bas Païs, et se devoit venir joindre avec l'armée angloise. Alors se demenoit contre le Roy autre praticque de grande importance, que je declareray ainsi que je l'enten.

Occasion du partement de monsieur Charles de Bourbon. — Vous avez ouy par cy devant comme l'an 1521, que ledit sieur Roy, avec son armée, alla devant Valanciennes; il avoit baillé son avant-garde à mener au duc d'Alançon et au mareschal de Chastillon : parquoy monsieur de Bourbon, auquel appartenoit la conduitte de laditte avant-garde, parce qu'il estoit connestable de France, eut plus de malcontentement qu'il n'en feit de demonstration. Au retour duquel voyage, et peu de temps après, mourut madame Suzanne de Bourbon[1], fille du feu duc Pierre de Bourbon et de madame Anne de France, fille du roy Louis XI et sœur du roy Charles huictiesme, laquelle Suzanne avoit espousé ledit connestable Charles de Bourbon, comte de Montpensier. Or, après le decez du

1. Suzanne de Bourbon mourut le 23 avril 1521, par conséquent avant la campagne du Nord, contrairement à ce qu'affirme Martin du Bellay.

duc Pierre de Bourbon[1], ledit Charles, comte de Montpensier, descendu d'un puisné de Bourbon et d'une fille de Mantoue[2], voulut maintenir que toutes les terres estans de la succession dudit deffunct de Bourbon, tenues en apanage, luy appartenoient, comme estant hoir masle, et non à ladite Suzanne. Pour assopir lequel differend, encores que Charles de Valois, duc d'Alançon, eust fiancé ladite Suzanne de Bourbon, ce nonobstant fut faict le mariage dudit comte de Montpensier et de ladite Suzanne, dont il se nomma duc de Bourbon; et du duc d'Alançon fut faict le mariage de Marguerite, sœur de François, comte d'Angoulesme, et depuis Roy. Puis estant ladite Suzanne morte, madame la Regente, à l'instigation (comme on disoit) du chancelier Antoine du Prat, meit en avant qu'au Roy appartenoient les terres tenues en apanage, venues de la succession dudit Pierre de Bourbon; et à madame la Regente, comme plus proche, estant fille de l'une des sœurs[3] dudit duc Pierre, mariée avec le duc de Savoye, dont elle estoit fille, appartenoient les terres n'estans en apanage, plustost qu'audit Charles de Bourbon qui estoit esloigné de trois lignes : à raison dequoy le proces fut meu à la cour de Parlement à Paris. Charles de Bourbon, se deffiant ou de son droict, ou de la justice, et ayant peur que, perdant son procez on l'envoyast à l'hospital, chercha, par le moyen d'Adrian de Crouy, comte du Ru, de pratic-

1. Pierre de Bourbon était mort en 1504.

2. Claire de Gonzague, fille de Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue.

3. Marguerite de Bourbon, qui avait épousé Philippe, comte de Bresse, puis duc de Savoie.

quer avecques l'Empereur, aimant mieux abandonner sa patrie que d'y vivre en necessité; et par les traittez qu'il feit avec ledit Empereur, devoit espouzer madame Alienor, sa sœur, vefve de Portugal, et depuis royne de France. Ce pendant le Roy, estant party de Paris pour prendre le chemin de Lion et parachever son voyage d'Italie, arrivé qu'il fut à S. Pierre le Monstier[1], fut adverty par deux gentilshommes Normans, qui estoient de la maison dudit duc de Bourbon, l'un seigneur d'Argouges[2], l'autre de Matignon[3], de la praticque qu'avoit ledit Charles de Bourbon avec l'Empereur; après lequel advertissement le Roy feit sejour audit lieu de S. Pierre le Monstier, attendant les bandes des lansquenets que le duc de Suffolc amenoit de Picardie, lesquelles arriverent deux jours après : car le Roy ne vouloit entrer à Moulins sans estre bien accompagné; auquel lieu estant arrivé, logea toutes ses enseignes d'Allemans aux portes[4].

L'entreprise dudit de Bourbon estoit de contrefaire le malade, pour n'aller en Italie avecques le Roy : car le Roy estant passé les montagnes, et estant le roy d'Angleterre descendu en Picardie, il devoit faire des-

1. Saint-Pierre-le-Moûtier, cant. de l'arr. de Nevers (Nièvre). François Ier était à Nevers le 15 août et le 20 à Roanne.

2. Jacques d'Argouges, sieur de Grouchy (19 juin 1524).

3. Jacques de Goyon, sieur de Matignon et de Thorigny, panetier du Roi (1524-1526), colonel des Suisses au Piémont, mort en 1537. Il reçut en récompense la terre de la Rochetesson, dans la vicomté de Coutances (19 juin 1524).

4. Voir la lettre écrite par François Ier à Louise de Savoie, de Saint-Pierre-le-Moûtier (sans date, mais du 16 ou 17 août), dans P. Paris, *Études sur le règne de François Ier*, t. II, p. 131-133.

cendre le comte Guillaume de Fustemberg et le comte Felix avecques x ou xii mille Allemans ; lesquels, passans par Coiffy[1] et Chaumont en Bassigny, se devoient venir joindre avec luy dedans ses païs, où il esperoit, par le moyen de ses serviteurs et subjects, mettre ensemble trois cens hommes d'armes et cinq ou six mille hommes de pied : et desja avoit depesché la Motte des Noyers[2], gentilhomme bourbonnois, pour tenir preste ladite levée d'Allemans, et par ce moyen faire la guerre dedans les entrailles de France : aussi devoient les Espagnols dresser une grosse armée pour assieger Fontarabie, comme ils firent. Ces choses considerées, mesmes le Roy estant hors de son royaume avecques toutes ses forces, sans point de faulte il est apparant que la France eust esté esbranlée devant que la pouvoir secourir ; car si le Roy eust voulu retourner la teste en ça, il eust eu l'armée d'Italie à sa queue. Mais Dieu, qui a tousjours conservé ce royaume, y pourveut : car desja (comme dit est) avoit eu le Roy advertissement de la praticque dudit de Bourbon, non pas toutesfois des conclusions au vray que je vien de dire, mais tant seulement qu'il trafiquoit avec l'Empereur pour se retirer devers luy ; parquoy en toute diligence le Roy donna ordre aux affaires de sondit royaume, et parce qu'il sçavoit monseigneur de Vendosme estre de la maison de Bourbon (chose qui luy pouvoit engendrer souspeçon) le voulut bien mener quand et luy en Italie. A ceste occasion, le tirant de Picardie, qui estoit son gouvernement, y envoya le seigneur de la Trimoüille pour son lieutenant general,

1. Coiffy-le-Haut, arr. de Langres (Haute-Marne).
2. Charles de Saint-Aubin, sieur de la Mothe des Noyers.

laissant en Champagne le seigneur d'Orval, puisné d'Allebret, dont il estoit gouverneur; et au lieu du seigneur de la Trimouille, qui estoit gouverneur de Bourgongne, laissa le duc de Guise; en Guienne et Languedoc, le seigneur de Lautrec, Odet de Foix, et madame Louise, sa mere, regente en France[1].

Le Roy, arrivé audit Moulins, trouva le duc de Bourbon contrefaisant le malade, mais le gentil prince, qui tousjours estoit plus enclin à misericorde qu'à vengence, esperant reduire ledit de Bourbon, et le divertir de son opinion, alla le visiter en sa chambre; auquel lieu, après l'avoir reconforté de sa maladie, qui toutesfois estoit simulée, luy declara les avertissemens qu'il avoit des praticques que faisoit faire ledit Empereur par le seigneur du Ru pour l'attirer à son service, et le divertir de la bonne affection qu'il estoit asseuré qu'il portoit à la couronne de France, et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit escouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portast à luy ny au royaume, estant sorty de sa maison, dont il estoit si proche, mais que desespoir et crainte de perdre son estat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié et affection qu'il avoit tousjours porté envers son prince et seigneur, et qu'il eust à mettre hors de sa fantasie telles choses qui le troubloient; l'asseurant qu'au cas qu'il perdist son proces contre luy et contre madame sa mere, de luy restituer tous ses biens, et qu'il se tint preparé pour l'accompagner en son voyage d'Italie[2].

1. La déclaration donnant à Louise de Savoie les pouvoirs de régente est datée de Gien-sur-Loire, 12 août 1523.

2. Voir le récit de cette visite fait par François Ier lui-même

Ledit seigneur de Bourbon, comme sage et prudent, sceut bien dissimuler sa deliberation : bien confessa au Roy que ledit Adrian de Crouy, seigneur du Ru, l'avoit recherché de la part de l'Empereur, mais que luy n'y avoit jamais voulu prester l'oreille, et qu'il avoit bien eu en pensée d'en advertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit à luy. Toutesfois qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autruy, asseurant quand et quand le Roy que les medecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en littiere, et qu'incontinant ne faudroit se trouver à Lion après Sa Majesté. Ce neantmoins le Roy fut de plusieurs conseillé de se saisir de sa personne; mais, estant prince humain, ne voulut faire executer ladite opinion, veu mesmes que les choses n'estoient bien averées, et qu'il n'estoit raisonnable de faire injure à un tel prince qu'estoit monsieur de Bourbon, sans premierement estre les choses bien justifiées.

Le Roy, se pensant tenir asseuré de la promesse de monsieur de Bourbon, estimant l'avoir bien reconcilié, partit de Moulins et print son chemin à Lion, pour tousjours faire acheminer son armée; et laissa, pour accompagner ledit seigneur, Perot de la Bretonniere, seigneur de Warty[1]. Peu de jours après, le duc de

dans une lettre à Louise de Savoie (sans date, mais probablement du 19 ou du 20 août) dans P. Paris, *op. cit.*, t. II, p. 133-135.

1. Pierre de la Bretonnière, sieur de Warty, conseiller d'État, gentilhomme de la chambre du Roi, grand maître des eaux et forêts de France, chargé de plusieurs missions diplomatiques, mort le 16 octobre 1542. Le sieur de Warty ne fut pas laissé à Moulins après le départ du Roi, il y fut envoyé à la fin d'août, et une seconde fois dans les premiers jours de septembre pour s'enquérir de l'état de santé du connétable.

Bourbon partit de Moulins et print le chemin de Lion; mais, estant arrivé à la Palisse[1], feignit sa maladie estre rengregée, et dudit lieu partit ledit de Warty, avec lettres de mondit seigneur de Bourbon, pour acertener le Roy de son partement. Après le partement dudit d'Warty, monsieur de Bourbon, considerant que, par arrest de la Cour de Parlement, tous ses biens estoient sequestrez, et que mal-aisement en pourroit il jamais jouir, ayant une si forte partie qu'estoit madame mere du Roy, voulut, avant que passer outre, entendre la volonté dudit seigneur; attendant laquelle se retira à Chantelles[2], place sienne assez forte, où estoient tous ses meubles, duquel lieu, à son arrivée, depescha devers le Roy l'evesque d'Autun[3], de la maison des Huraults, avecques lettres et instructions signées de sa main, lesquelles j'ay bien voulu icy inserer de mot à mot.

Lettres de monsieur de Bourbon au Roy. — « Monseigneur, je vous ay escrit bien amplement par Perot d'Warty; depuis je vous ay depesché l'evesque d'Autun, present porteur, pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire service. Je vous supplie, monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et vous asseurer sur mon honneur que je ne vous feray jamais faulte. De vostre maison de Chantelles, le VII de septembre.

Instruction. — « Mais qu'il plaise au Roy faire rendre les biens de feu monsieur de Bourbon, il promet de

1. La Palisse, arr. de l'Allier.

2. Chantelle, cant. de l'arr. de Gannat (Allier).

3. Jacques Hurault, évêque d'Autun (1505), mort le 26 juin 1546, à Blois. Il obtint ses lettres d'abolition en mars 1528.

le bien et loyaument servir, et de bon cueur, sans luy faire faute, en tous endroits où il plaira audit seigneur, toutes et quantes fois qu'il luy plaira, et de cela il l'en asseurera jusques au bout de sa vie; aussi qu'il plaise audit seigneur pardonner à ceux ausquels il veult mal pour celuy affaire. » Et avoit signé lesdites instructions de sa main[1].

Depuis l'arrivée de Perot d'Warty à Lion, le Roy fut adverty comme monsieur de Bourbon avoit delaissé le grand chemin et s'estoit retiré à Chantelles : parquoy soudain depescha le Bastar de Savoye, grand maistre de France, et le mareschal de Chabannes, avecques chacun cent hommes d'armes, pour trouver moyen d'arrester ledit duc de Bourbon, ou bien l'assieger dedans Chantelles. Aussi depescha la compagnie du duc d'Alançon de cent hommes d'armes, et celle de monsieur de Vendosme de pareil nombre, et d'autres par les capitaines des gardes et prevost de l'hostel[2]. Monsieur le grand maistre ayant pris le droict chemin de Moulins, arrivé qu'il fut à la Pacauldière[3], trouva les mullets de l'evesque d'Autun qui prenoient le chemin de Lion, pour executer le commandement qu'ils avoient du duc de Bourbon, lesquels il feit arrester et chercher dedans, s'il s'y trouveroit quelque chose contre le service du Roy. Peu d'heures après arriva ledit evesque, lequel fut pareillement arresté comme

1. Le même jour, il écrivit d'autres lettres dans le même sens à la reine Claude, Louise de Savoie, Marguerite d'Angoulême, au Bâtard de Savoie, au maréchal de Chabannes. Voir les textes dans P. Paris, *op. cit.*, t. II, p. 146-150.

2. Ms. : *pour rebourser les chemins. Le bastard de Savoye aiant prins*, etc.

3. La Pacaudière, cant. de l'arr. de Roanne (Loire).

avoient esté ses mullets; aussi fut le seigneur de Sainct Vallier, qui estoit à Lion, messire Emard de Prie[1], le seigneur de la Vauguyon[2], qui estoit à Terouenne, et plusieurs autres[3].

Partement de monsieur de Bourbon. — Monsieur[4] de Bourbon, adverty de l'arrest faict sur la personne de l'evesque d'Autun, se desespera de trouver grace envers le Roy, parquoy delibera de sauver sa vie. Aucuns de ses privez estoient d'advis qu'il se devoit laisser assieger dedans Chantelles; mais luy, qui estoit[5] homme cognoissant, jugea bien n'estre raisonnable de s'enfermer en une place au meillieu du royaume de France, hors d'esperance de tout secours. Parquoy delibera de se sauver hors du royaume. Et pour cest effect, partant de Chantelles, n'ayant de compagnie que le seigneur de Pomperant, sans page et sans vallet[6],

1. Dès le 6 septembre, Jean Brinon et Guillaume Luillier avaient reçu commission de se transporter à Tarare pour y interroger Antoine de Chabannes, évêque du Puy, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et Aimar de Prie, sieur de Prie et de Toussy. (G. Guiffrey, *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier*, p. 16-19.)

2. François d'Escars, sieur de la Vauguyon, fut arrêté en Picardie. Cf. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 184.

3. Ms. : *serviteurs ou favoris dudict duc de Bourbon.*

4. Ms. : *A l'heure que l'evesque d'Authun fut arresté, estoit quand et luy ung gentilhomme serviteur dudict de Bourbon, envoyé de sa part pour luy reporter nouvelles, lequel, voiant l'evesque arresté, retourna bride pour en advertir son maistre; lequel, aiant cest advertissement, meit en deliberation avecques ses serviteurs de ce qu'il avoit à faire. Aucuns furent d'advys...*

5. Ms. : *estoit congnoissant des choses de ce monde.*

6. Ms. : *et en habit dissimulé, commandant à ses autres serviteurs de se sauver au mieulx qu'il leur seroit possible...*

se meit à chemin en habit dissimulé. La premiere nuict vindrent au giste en la maison du seigneur de Lalieres[1], vieil gentilhomme nourry en la maison de Bourbon, duquel le nepveu estoit de la partie; mais estant là, changea d'opinion de son chemin qu'il avoit à prendre, et tourna tout court à main droicte, et vint le lendemain coucher en la maison dudit Pomperant, et de là au Puis en Auvergne[2]. Puis, prenant le chemin, laissant Lion à la main gauche, vint loger à Sainct-Bonnet-le-Froid[3], en une hostellerie separée hors du village; et par ce que mondit seigneur de Bourbon n'avoit repeu, furent contraints d'y arrester, esperans y repaistre sans estre apperceus ny cogneus, parce qu'il n'y avoit qu'une vieille hostesse audit logis[4]. Mais le soir bien tard y arriva celuy qui tenoit la poste pour le Roy à Tournon, venant de Lion pour faire repaistre son cheval; qui fut cause que lesdits seigneurs de Bourbon et Pomperant deslogerent sur l'heure, et toute nuict allerent repaistre à un village à deux lieues de là, nommé Vauquelles[5], dont l'hostesse

1. D'après les pièces du procès, Charles aurait couché la première nuit à Montaigut-en-Combrailles (arr. de Riom, Puy-de-Dôme); peut-être Jean de Vitry, sieur de Lallières, avait-il là une maison.

2. Le Puy (Haute-Loire). D'après les pièces du procès, l'itinéraire suivi aurait été le suivant : Herment, la Tour, Saint-Donat, Condat-en-Feniers, Ferrières, Ruines et Serverette; après quoi on perd la trace du connétable. C'est à partir de Serverette, vers le 15 septembre, qu'il serait resté seul avec Pompérant.

3. Éd. *Bouvet.* Saint-Bonnet-le-Froid, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire).

4. Ms. : *où peu de gens venoient loger. Mais,* etc.

5. Peut-être Vocance, arr. de Tournon (Ardèche).

dudit lieu recogneut Pomperant, et luy dist nouvelles comme ses grands chevaux avoient passé le jour precedant par là ; et, pour laquelle cognoissance, l'hostesse luy presta une jument de relaiz, parce que son cheval estoit recreu, et luy bailla son fils pour guide.

Dudit Vauquelles partit mondit seigneur de Bourbon, feignant estre serviteur de Pomperant, environ minuict, et au poinct du jour arriva à Dauce[1] près de Vienne, estant la riviere du Rhosne entre deux. Le seigneur de Bourbon demoura caché derriere une maison, craignant qu'il y eust garde de par le Roy sur ladite riviere, ce pendant que Pomperant alla pour entendre des nouvelles; lequel, estant arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher, auquel il fit entendre qu'il estoit archer de la garde du Roy, luy demandant si ses compagnons n'estoient pas venus à Vienne pour garder le passage, à ce que monsieur de Bourbon ne passast la riviere, et que ses compagnons luy avoient mandé que leur enseigne s'y devoit trouver. Le boucher luy feit responce qu'il n'y en avoit aucuns, mais bien avoit il entendu qu'il y avoit force gens de cheval du costé de Dauphiné. Pomperant, ayant entendu le passage n'estre gardé, retourna devers monsieur de Bourbon, et conclurent de ne passer point le pont, craignans d'estre cogneus, mais aller passer à un bac à[2] demie lieue de là; auquel lieu estans embarquez, dix ou douze soldats de pied s'embarquerent avec eux, chose qui estonna ledit de Bourbon; mesmes qu'es-

1. Peut-être Andance, arr. de Tournon. Mais Andance est déjà à une certaine distance au sud de Tournon.

2. Ms. : *à une lieue de là, ce qu'ilz feirent en grand doubte.* Le reste du paragraphe manque dans le manuscrit.

tans au milieu de la riviere, Pomperant fut recogneu par aucuns desdits soldats, qui donna plus grande terreur à mondit seigneur de Bourbon; toutesfois il fut rasseuré par ledit Pomperant, disant que, s'ils cognoissoient quelque hazard, ils couperoient la corde pour faire tourner le bac vers le païs de Vivarez, où ils pourroient gaigner les montagnes et se mettre hors de danger; mais ils ne tomberent en cest inconvenient.

Ayans mesdits seigneurs de Bourbon et Pomperant passé la riviere, tant qu'ils furent à la veue des hommes, suivirent le grand chemin de Grenoble; puis tournerent à travers les bois, droict à Sainct-Antoine-de-Viennois[1], et allerent loger à Nanty[2], en la maison d'une ancienne dame vefve, laquelle, durant le soupper, recogneut Pomperant, et luy demanda s'il estoit du nombre de ceux qui avoient faict les fols avecques monsieur de Bourbon; Pomperant respondit que non, mais que bien il voudroit avoir perdu tout son bien et estre en sa compagnie. Sur la fin de table, vindrent nouvelles que le prevost de l'hostel estoit ou avoit esté à une lieue de là, bien accompagné, à la poursuitte de monsieur de Bourbon, dont il fut estonné, de sorte qu'il se voulut lever de table pour se sauver; mais il en fut empesché par ledit Pomperant, pour crainte de donner souspeçon à la compagnie. Au sortir de table, monterent à cheval et allerent loger à six lieues de là, auquel lieu ils sejournerent un jour pour reposer leurs

1. Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin (Isère).

2. Nantoin, à 6 kil. au nord de la Côte-Saint-André, arr. de Vienne.

chevaux, par ce que c'estoit un lieu incogneu dedans les montagnes.

Le mardy ensuivant, dès le poinct du jour[1], prindrent le chemin du pont de Beauvoisin[2], pour tirer droict à Chambery, où par les chemins trouverent grand nombre de cavallerie, allant à la suitte de l'armée, que conduisoit monseigneur l'amiral de Bonnivet en Italie, dont ils eurent grande peur d'estre cogneus. Enfin, le mecredy[3] sur le tard arriverent à Chambery, où ils conclurent de prendre la poste jusques à Suze, et de là prendre le chemin[4] par les païs de monsieur de Savoye pour arriver à Savonne ou à Gennes, et là s'embarquer pour aller en Espagne trouver l'Empereur. Mais le matin qu'ils devoient partir, le comte de S.-Pol passa en poste, prenant ledit chemin de Suze pour aller trouver monsieur l'Amiral en Italie; parquoy ils changerent leur dessein, prenans le chemin du mont du Chat[5], et à huict lieues au-dessus de Lion repasserent le Rhosne, prenans le chemin de Sainct-Claude[6]. Et, y estans arrivez, ne trouvans le cardinal de la Baulme[7], n'y firent sejour que d'une nuict; et allerent trouver ledit cardinal à la tour de May, maison dependante de l'abbaye de S.-Claude, où il faisoit

1. Ms. : *traversans le grand chemin de Grenoble.*

2. Pont-de-Beauvoisin, sur le Guiers, cant. et arr. de Chambéry (Savoie).

3. 23 septembre 1523.

4. Ms. : *le long de la montagne.*

5. Le mont du Chat, près du Bourget, cant. de la Motte-Servolex, arr. de Chambéry.

6. Saint-Claude (Jura).

7. Pierre de la Baume, abbé de Saint-Claude, cardinal et dernier évêque de Genève (1522-1535).

sa demeure; auquel, par ce qu'il estoit serviteur de l'Empereur, il se feit cognoistre. Le lendemain, avec bonne escorte de cavallerie que luy bailla ledit abbé, s'en alla coucher à Colligny[1] et de là à Passeran[2], et y feit sejour VIII ou X jours. Partant dudit Passeran, alla monsieur de Bourbon à Bezançon, et de Bezançon à Liere en Ferrette[3], auquel lieu se trouverent la plus grande part des gentilhommes qui avoient abandonné le Roy et leurs maisons pour le suivre, desquels estoit le seigneur de Lurcy[4], Lalliere, Montbardon[5], le Pelou[6], le seigneur d'Espinars[7], le Peschin[8], Tausanne[9] et plusieurs autres. Et pareillement le vindrent trouver le capitaine Imbault[10] et l'esleu Petitdey[11],

1. Coligny, canton à 22 kil. au nord de Bourg (Ain).

2. Passenans, arr. de Lons-le-Saulnier (Jura).

3. Ferrette, à 18 kil. au sud-est d'Altkirch (Haute-Alsace).

4. Philibert de Saint-Romain, sieur de Lurcy, secrétaire du connétable de Bourbon.

5. Hugues de Villelume, sieur de Montbardon et Neufville.

6. François de Peloux, sieur de Gourlan; il devint gentilhomme de la Chambre de Charles-Quint et fut désigné en 1540 pour accompagner l'ambassadeur impérial auprès de François Ier.

7. Pierre Mareschal de Saint-Priest, sieur d'Épinac, second fils de Jean Mareschal de Saint-Priest et d'Antoinette de la Tour Saint-Vidal, né après 1490, mort avant 1560.

8. Louis du Peschin, troisième fils de Blain du Peschin et de Catherine de Vendat.

9. François de Montagnac, sieur d'Estausannes, né en 1444, mort en 1527. C'était le parrain de l'historien François de Beaucaire qui le nomme dans ses *Rerum Gallicarum Commentarii* (Lyon, 1625, in-fol., p. 531).

10. Humbert de Rivoire, sieur de Romagneu, né en 1480, mort après le 17 septembre 1534.

11. Jean Petitdé, élu de Bourbonnais.

luy pensans persuader de retourner en France[1], se faisans fors que le Roy mettroit en oubly les choses passées avec bon traittement, tel que le Roy luy avoit offert, passant à Moulins; à quoy il ne voulut condescendre, tellement qu'ils s'en retournerent en France sans avoir rien exploité. Partant de Liere, ledit de Bourbon, accompagné de soixante ou quatre-vingts chevaux, traversa les Allemagnes, puis au bout de six sepmaines arriva à Trente; auquel lieu, après y avoir faict sejour de deux ou trois jours, alla à Mantoue, où il fut receu du marquis[2] en grande amitié, d'autant qu'ils estoient cousins germains, par ce que la mere dudit duc de Bourbon estoit sœur du feu marquis[3] de Mantoue, pere d'iceluy; lequel meit iceluy seigneur de Bourbon en tel equipage qu'il appartenoit à un tel prince de chevaux, d'armes, mullets et autres choses necessaires tant pour luy que pour les siens. Le quatriesme jour de son arrivée, partant de Mantoue, alla à Cremonne, auquel lieu il fut bien recueilly par le gouverneur. Le lendemain, avecques bonne escorte de chevaux, fut conduit à Plaisance, où le vint trouver dom Charles

1. Ms. : *l'asseurans de la part du Roy que toutes choses passées seroient mises en oubly, avec tel traictement qu'il avoit demandé par ses instructions qu'il avoit envoiées par l'evesque d'Authun; à quoy il ne voulut condescendre, ne se povant asseurer du Roy, attendu la faulte qu'il avoit faicte et les ennemys qu'il sçavoit avoir près de la personne du Roy, tellement que lesdits Imbaut et esleu Petitdey s'en retournerent sans avoir rien exploicté.*

2. Frédéric II de Gonzague, marquis puis, 1530, duc de Mantoue (1519-1540), et en 1536 marquis de Montferrat.

3. Jean-François II de Gonzague, marquis de Mantoue (1484-1519).

de Launoy[1], vice-roy de Naples; lequel venoit pour estre lieutenant general pour l'Empereur au duché de Milan, pour l'extreme maladie en laquelle estoit tombé le seigneur Prospere Colonne.

Après avoir communiqué ensemble des affaires de la guerre, ledit seigneur de Bourbon partit pour aller à Gennes pour s'embarquer et faire son voyage en Espagne; auquel lieu, attendant le vent, il sejourna cinq sepmaines, et aussi attendant le retour du seigneur de Lurcy, lequel dès qu'il estoit en Allemagne avoit depesché devers l'Empereur pour entendre sa volonté. Finablement, n'ayant plus d'attente au retour dudit Lurcy, delibera de passer outre; mais, alors qu'il pensoit s'embarquer, descendit au port de Gennes messire Adrian de Crouy, seigneur du Ru, et avecques luy le seigneur de Lurcy, lesquels apporterent responce de l'Empereur; c'est qu'il bailloit en option audit seigneur de Bourbon, ou d'aller en Espagne, ou bien de demourer en Italie avecques l'armée. Sur lesquelles offres il conclut de demourer au duché de Milan, pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux grosses armées du Roy et de l'Empereur; attendu mesmes que desja nostre armée tout l'hyver s'estoit ruinée devant Milan; et sur ladite resolution alla trouver le vice-roy de Naples et l'armée imperialle à Binasq[2].

Issue de la rebellion de monsieur de Bourbon. — Le mareschal de Chabannes et monsieur le grand maistre

1. Charles de Lannoy, sieur de Sauzelles, chevalier de la Toison d'or (1516), gouverneur de Tournai (1521), vice-roi de Naples (1522), mort à Aversa (1527).

2. Binasco, à 15 kil. à l'est de Vigevano.

ayans failly à rencontrer monsieur de Bourbon, lequel s'estoit sauvé en la maniere que je vien de declarer, allerent à Chantelles, laquelle place leur fut rendue par le capitaine, après avoir esté sommé de la part du Roy, son souverain seigneur; en laquelle place ils trouverent tous les meubles de la maison de Bourbon, qui estoient les plus beaux qui fussent en la maison de prince de la Chrestienté, qu'ils mirent entre les mains du Roy. Semblablement mirent en l'obeissance dudit seigneur le chasteau de Carlat[1] et generallement toutes les autres places de la maison de Bourbon. Aussi, peu après, le Roy feit prendre prisonniers par soupeçon messire Emar de Prie, capitaine de cinquante hommes d'armes, le seigneur de S.-Vallier, capitaine de cent gentils hommes de la maison du Roy, le seigneur de la Vauguyon, capitaine d'hommes d'armes qui pour lors estoit en garnison à Terouenne, et plusieurs autres gentils hommes, serviteurs de ladite maison, desquels encores qu'aucuns fussent trouvez avoir eu la cognoissance de ladite conjuration, laquelle ils n'avoient revelée comme ils estoient tenus, ce nonobstant à tous leur pardonna. L'evesque d'Autun, fils du feu general Hurault, jaçoit que tous les biens, tant de luy que des siens, fussent venus du Roy et de ses predecesseurs, fut souspeçonné d'avoir esté du conseil de ladite fuitte, parquoy fut mis prisonnier, puis après delivré; mais, estant en liberté, se retira après mondit seigneur de Bourbon, et après le trespas de Hieronyme Moron, monsieur de Bourbon le feit chancelier de Milan[2]; toutesfois depuis

1. Carlat, arr. d'Aurillac (Cantal).

2. Inexact. Morone mourut en 1529, deux ans après le connétable de Bourbon. Peut-être l'évêque d'Autun fut-il chance-

le Roy luy pardonna, et le remist en tous ses biens[1]. Par les choses predites, on peult facilement recognoistre la grande humanité du Roy, lequel, estant offensé de ceux qui avoient receu les biens et honneurs de luy, ne print vengence d'un seul, ains pardonna à tous ceux qui retournerent vers luy cherchans misericorde.

Provision que feit le Roy. — Le Roy, voyant la fuitte de monsieur de Bourbon et craignant que autres fussent de la partie, ne fut conseillé de passer les monts en personne; parquoy manda à monseigneur l'amiral de Bonnivet, messire Guillaume Gouffier, lequel estoit ja près de Vercel avec l'armée, qu'il eust à executer l'entreprise du duché de Milan, suivant ce qu'eux deux en avoient conclu[2]. Et retint près de sa personne le duc d'Alançon, le duc de Vendosmois, le grand maistre Bastar de Savoye, le mareschal de Chabannes, seigneur de la Palisse, avecques leurs compagnies, chacune de cent hommes d'armes. Et parce qu'il fut adverty que la Motte des Noyers, lequel j'ay dit cy-dessus avoir esté, par monsieur de Bourbon, depesché en Allemagne, marchoit avecques le comte Guillaume de Fustamberg et le comte Felix et leurs regimens de dix ou douze mille lansquenets prenans leur chemin entre la Bourgongne et la Champagne,

lier de Milan pendant l'emprisonnement de Morone (1525-1526).

1. Les lettres d'abolition en faveur de l'évêque d'Autun sont de mars 1527-1528. (Arch. nat., JJ. 243, n° 405.)

2. Voir la lettre par laquelle François I[er] annonce à Montmorency et à Bonnivet sa résolution, Lyon, 17 septembre 1523. (Bibl. nat., ms. fr. 3897, fol. 244.)

manda au duc de Guise, qui estoit en Bourgongne, et à monsieur d'Orval, qui estoit en Champagne, qu'ils eussent à pourveoir à leurs frontieres et du costé où l'ennemy tourneroit la teste ils eussent à assembler leurs forces ensemble, leur envoyant la compagnie de cent hommes d'armes de monsieur d'Alançon et celle de monsieur de Vendosme de pareil nombre pour les renforcer; retenans près de luy les personnes dudit duc d'Alançon et de Vendosme. Aussi retenoit le mareschal de Chabannes et le grand maistre pour les employer où verroit estre besoing et que les occasions s'offriroient.

Armée du Roy en Italie. — Environ le commencement de septembre mille cinq cens vingt-trois, monsieur l'Amiral ayant eu les nouvelles de la fuitte de monsieur de Bourbon, ensemble le mandement que luy faisoit le Roy d'executer l'entreprise de Milan, parce que si le Roy eust marché en personne, luymesme eust conduit l'avant-garde, la bailla pour conduire à monsieur le mareschal de Montmorency et luy print charge de la bataille; ce faict, marcha avecques l'armée droict à Milan. Vous avez ouy cy-devant comme Prospere Colonne avoit fortifié les passages du Tesin, se persuadant d'empescher nostre armée de passer et sur ladite esperance avoit delaissé la fortification de Milan qu'il avoit commencée. Peu devant ce temps, le duc Sforce, lequel faisoit sa demeure à Monche, un jour partit pour venir à Milan, mais un gentilhomme milannois de sa famille nommé Benedict Visconte[1], mal content dudit Sforce, son maistre, parce qu'il luy

1. Benedetto Visconti.

avoit cassé une compagnie de gens de pied de laquelle auparavant il avoit eu la charge, estimant en cela avoir esté injurié, delibera lors de se venger. Or, estant ledit Sforce sur le chemin de Monche à Milan, monté sur un petit cheval, ayant peu de gens auprès de luy à cause de la poussiere, ledit Visconte, estant sur une jument turque, l'accosta, feignant vouloir parler à luy, puis l'ayant accosté tira une courte dague dont il pensa donner audit duc dedans la gorge. Toutesfois le duc, baissant la teste et le corps, detourna le coup tellement qu'il ne luy donna qu'au travers du bras, et s'il luy eust aussi bien donné dedans le corps, il estoit mort; ce neantmoins, ledit Visconte, quelque suitte qu'il eust, se sauva par la vitesse de ladite jument. Le duc Sforce estant eschappé de ce peril se retira à Monche, doubtant qu'il y eust autre ambuscade sur le chemin de Milan. Incontinant le bruit courut que le duc Sforce estoit mort du coup qu'il avoit receu; ce qu'ayant entendu, un capitaine milannois nommé Galeas de Birague[1], qui lors estoit à Turin attendant le passage de nostre armée pour se joindre avecques elle, pour le service du Roy, pensant la mort du duc estre veritable et sçachant que nostre armée estoit desja dedans les montagnes, par le moyen de quelque intelligence se mect dedans Valance[2], ville dessus le Pau au dessoubs de Cazal-Sainct-Vas[3], soubs umbre de la

1. Galeazzo de Birague, père du chancelier et cardinal René de Birague; il passa ensuite au service de Charles-Quint.

2. Valenza, sur le Pô, à 15 kil. en aval du confluent de la Sesia.

3. Casal de Montferrat, sur le Pô, à quelques kil. en amont du confluent de la Sesia.

pouvoir garder jusques à l'arrivée de nostre armée; mais autrement en advint, car le seigneur Antoine de Leve, par ordonnance de Prospere Colonne, partit d'Ast avecques l'infanterie espagnole et les chevaulx legiers et alla expulser ledit Birague hors de Valance, ne luy donant loisir de se remparer ni fortifier et le print prisonnier. Ce temps pendant l'amiral de Bonnivet (estans avec luy les capitaines qui s'ensuivent, à sçavoir le mareschal de Montmorency, le seigneur Bayar, le seigneur de Vandenesses, le seigneur de Mezieres, le seigneur de Vallery et le vidasme de Chartres et environ quatorze ou quinze cens hommes d'armes, le seigneur de Lorges, general de six mille François, le duc de Suffolc, general de six mille Allemans, et douze ou quinze mille Suisses, et y estoient pour leur plaisir le comte de S.-Pol et le comte de Vaudemont[1], n'ayans aucune charge) print son chemin pour marcher droict où estoit le seigneur Prospere avec son armée et luy donner la bataille, comme je diray après que j'auray parlé de ce qui se faisoit à Bayonne et à Fontarabie.

Siège de Bayonne et prise de Fontarabie. — Vous avez bien entendu cy-dessus comme l'an mille cinq cens vingt-deux, le mareschal de Chabannes avoit secouru Fontarabie et avoit tiré dehors le seigneur du Lude qui si bien y avoit faict son devoir et tant enduré de necessité et de famine, et en son lieu avoit, par le commandement du Roy, mis pour gouverneur le capitaine Frauget, lequel estoit lieutenant du mareschal de Chastillon alors de son decès, vieil gentilhomme et qui toute sa vie avoit eu reputation d'estre homme de

1. Louis de Lorraine, comte de Vaudémont, né le 27 avril 1500, mort le 15 août 1528.

guerre auquel le Roy avoit donné la charge de cinquante hommes d'armes pour la garde de ladite place de Fontarabie et avecques luy dom Petre[1], fils du mareschal de Navarre, lequel les Espagnols depuis peu de temps avoient faict mourir en prison, ayant iceluy dom Petre charge de mille hommes de pied. Suivant ce que j'ay dit cy-devant, que l'entreprise de l'ennemy estoit de tout en un temps assaillir la Champagne soubs esperance de la faveur de monsieur de Bourbon, aussi l'Anglois et le Bourguignon entrer en Picardie et les Espagnols assieger Fontarabie, toutes ces choses furent par eux executées, et mesmes le VIe jour de septembre audit an mille cinq cens vingt-trois, les Espagnols mirent leur armée ensemble, de quoy le seigneur de Lautrec, gouverneur de Guyenne, adverty, alla à Bayonne pour pourveoir tant audit lieu qu'à Fontarabie. Premierement bailla audit capitaine Frauget pour la garde de sa place tout ce qui luy estoit necessaire tant d'hommes, de vivres que de monitions pour attendre un long siege et soustenir un grand effort, puis feit retirer dedans Bayonne tous les vivres et bestail qui se trouverent au païs de Labour tant pour pourveoir ladite ville qu'à ce que l'ennemy ne s'en peust prevalloir. Et parce qu'il estoit depourveu d'hommes, d'autant que les forces du Roy estoient tant en Italie, Picardie que Champagne et qu'il n'avoit moyen de pourveoir ladite ville du nombre de gens de guerre dont estoit besoing et craignant que, faignant

1. Pedro, maréchal de Navarre, marquis de Cortez; il passa au service de Charles-Quint et mourut à Tolède en 1556. Son père mourut à Simancas en 1523, exécuté par ordre de Charles-Quint; selon d'autres, il se serait suicidé.

ledit ennemy d'aller assaillir Fontarabie, vint assaillir ladite ville de Bayonne, resolut luy-mesmes de demourer dedans.

Les Espagnols ayans mis leurs forces ensemble, le seziesme jour dudit mois de septembre, vindrent loger à S. Jean de Lus, mi chemin de Fontarabie et de Bayonne; et le lendemain assaillirent Bayonne par eau et par terre, avec telle impetuosité que, sans la presence dudit seigneur de Lautrec, il est apparant qu'ils l'eussent forcée, veu le peu de gens de guerre qui estoient dedans; mais la vertu du seigneur fut telle que trois nuicts il ne bougea de dessus les murailles, faisant pourvoir à toutes choses et mesmement aux entrées des rivieres. Il fault entendre qu'il y a deux grosses rivieres[1], toutes deux portans navires, dont l'une, venant de devers Dax, vient border la ville du costé de France, l'autre vient de devers S.-Jean-Pie-de-Porc et des montagnes de Navarre, laquelle passe à travers de la ville, et, sortant de la ville, les deux rivieres s'assemblent où la mer flue et reflue deux fois en vingt quatre heures, de sorte que les grands navires y entrent à plaine voille, chose qui donnoit moult de crainte aux Bayonnois, attendu le grand nombre de navires qu'avoient les Espagnols et Bisquains; toutesfois, la presence du seigneur de Lautrec donna telle asseurance aux habitans que tous, hommes, femmes et enfans, mirent la main à l'œuvre tellement que qui estoit couart se faisoit hardy. Le quatriesme jour, les Espagnols se voyans perdre temps, se retirerent et allerent assieger Fontarabie, où ils ne trouverent

1. L'Adour et la Nive.

telle resistence, encores qu'elle feust pourveue de bon nombre d'hommes et d'autres choses necessaires, car le capitaine Frauget, après avoir tenu peu de jours, neantmoins lesdites forces qu'il avoit et veu la grandeur de la place, rendit la ville qui n'estoit forçable et en sortit ses bagues sauves; vray est qu'il disoit avoir esté contraint de ce faire parce que dom Petre, fils du feu mareschal de Navarre, avoit intelligence aux ennemis. Toutesfois, ledit Frauget fut à Lion sur un eschaffault degradé de noblesse et declaré roturier luy et ses descendans pour avoir esté negligent et failly de cueur à pourveoir à la conspiration dudit dom Petre, si ainsi estoit qu'elle fust vraye[1].

Succez de monsieur l'Amiral en Italie. — Retournons à l'amiral de Bonnivet, lequel print son chemin pour marcher droict où estoit ledit seigneur Prospere avecques son armée, deliberé de luy donner la bataille. Le seigneur Antoine de Leve estant à Ast, adverty du passage de nostre armée, en toute diligence se retira delà le Tesin; à l'occasion de quoy mondit seigneur l'Amiral print Noare et toutes les autres villes de l'Omeline. Le seigneur Prospere, estant tombé en extreme maladie, s'estoit faict porter sur le bord du Tesin, faisant contenance de vouloir combatre; mais estant adverty que noz coureurs estoient arrivez sur le bord de la riviere, se voyant hors d'espoir de gar-

1. Voir Bibl. nat., ms. fr. 17525, fol. 2-3, le texte de l'arrêt rendu à Lyon le 7 octobre 1524 contre François de Franget, chevalier, Gacien de Mondenord, sieur d'Estillac, Jehannot de Franget et Bertrand de Martres, à cause de la reddition de Fontarabie. Une note en marge ajoute que cet arrêt fut exécuté à Lyon « le samedy 3 décembre 1524 ».

der le passage pour estre gayable en plusieurs lieux, renvoya sa grosse artillerie à Milan; le lendemain, estant adverty que le reste de nostre armée estoit à Vigeve et que desja à coups d'artillerie elle avoit faict abandonner la garde dudict passage aux lansquenets imperiaux et que noz gens de cheval et de pied commençoient à passer[1], cogneut (mais trop tard) son erreur[2] d'avoir voulu entreprendre de garder le pas d'une riviere contre une armée françoise venant en sa premiere furie; parquoy se retira à Milan, auquel lieu estant arrivé trouva un tel effroy tant parmy les gens de guerre que citadins qu'il resolut d'abandonner la ville et se retirer à Laudes. Mais la fortune fut si mauvaise pour monsieur l'Amiral qu'il s'inclina aux persuasions de plusieurs Milanois et speciallement de Galeas Visconte, qui luy faisoient entendre que, s'il marchoit droict à la ville, elle seroit mise à sac, de sorte que le Roy ne s'en pourroit prevalloir et que, laissant aller ledit Galeas parler ausdits citadins, il trouveroit moyen qu'ils mettroient les Imperiaux hors de la ville et fourniroient au Roy une bonne somme de deniers pour ayder à soustenir les frais de la guerre, lesquelles remonstrances furent cause que le seigneur Amiral sejourna deux ou trois jours sans suivre sa fortune; et y fut envoyé ledit Galeas et, pour l'accompagner, le general de Normandie Boyer[3] et quelques autres. Les parlemens furent longs, mais enfin ce fut toute tromperie et la ruine qui depuis advint de nostre

1. Le passage du Tessin commença le 14 septembre.

2. Ms. Les éditions portent *cueur*.

3. Thomas Bohier, sieur de Chenonceaux, général de Normandie, mort le 24 mars 1524. Les négociations dont parle ici

armée, car ce temps durant le seigneur Prospere rasseura ses gens, et les bagages qui estoient chargez pour se retirer furent dechargez et avecques extreme diligence, et un nombre incroyable de castadous releva les ramparts des lieux les plus ruinez. Puis, voyant les forces n'estre suffisantes pour garder plusieurs places, abandonna tout le duché, gardant seulement Milan, Cremonne et Pavie, attendant que nostre armée eust passé sa fureur et que l'hyver qui estoit proche l'eust mattée. Et pour cest effect depescha le seigneur Antoine de Leve pour se mettre dedans Pavie, y faisant venir mille hommes qui estoient dedans Alexandrie, avecques autres deux mille que ledit de Leve mena quand et luy, et envoya autres trois mille hommes de pied dedans Cremonne. L'amiral, voyant Alexandrie abandonnée, y envoya monsieur de Bussy d'Amboise avecques deux mille francs archers.

Prise de Laudes. — Monsieur l'Amiral, voyant l'erreur qu'il avoit faict d'avoir temporisé sur une vaine esperance, marcha droict à Milan, mais ce fut trop tard, car desja le seigneur Prospere y avoit assemblé le nombre de dix mille hommes de guerre sans les citadins qui tous avoient prins les armes; ce nonobstant il planta son camp devant entre le chemin de Laudes et de Pavie[1]. Ce faict, envoya saisir la ville de Monche, dedans laquelle il meit bonne garnison pour empescher les vivres d'aller à Milan; puis, ayant eu avertissement que le duc de Mantoue estoit arrivé à

Martin du Bellay sont du milieu de novembre. Bonnivet avait vainement essayé de prendre Milan d'assaut, puis par la famine. Ne réussissant pas à conclure une trêve, il se retira à Abbiate-Grasso (22 novembre).

1. A San Christoforo, puis, un peu en arrière, à Chieravalle.

Laudes avecques cinq cens chevaux et deux cens hommes de pied, que le Pape envoyoit pour le secours de la ligue, depescha le capitaine Bayar accompagné de VIII mille hommes de pied, quatre cens hommes d'armes et huict ou dix pieces d'artillerie pour marcher droict audit lieu de Laudes, y pensant surprendre le duc, lequel estant adverty et se deffiant de ses forces se retira, abandonnant ladite ville. Parquoy le capitaine Bayar entra dedans, puis, ayant laissé bonne garnison, print le chemin de Cremonne pour tenter s'il pourroit prendre la ville, par le moyen du chasteau qui tenoit pour le Roy; auquel lieu arrivé, se vint joindre avecques luy le seigneur Rence de Cere[1], baron romain, accompagné de quatre mille hommes de pied italiens qu'il avoit levez pour le service du Roy au Ferrarois et aux environs. Le capitaine Bayar et le seigneur Rence assemblez et cognoissans que par le chasteau n'y avoit ordre de forcer la ville, à l'occasion des grandes tranchées que les ennemis avoient faictes entre la ville et ledit chasteau, delibererent de l'assaillir par ailleurs et tenter la fortune de la pouvoir forcer, encores que l'armée venitienne qui estoit de la part de la ligue fust à Pontivy[2] près de là; mais elle avoit commandement de la Seigneurie de ne sortir de leurs confins sans leur expresse jussion.

Le seigneur Prospere, adverty que l'armée du Roy

1. Lorenzo, dit Renzo da Ceri, de la famille romaine des Orsini, entré au service de François Ier dès le début du règne, il mourut le 11 février 1536. Voir E. Picot, *les Italiens en France au XVIe siècle*, *Bull. italien.*, t. I, p. 116-117.

2. Pontevico.

prenoit le chemin de Cremonne, ne tarda gueres qu'il manda à Pavie qu'on eust à envoyer trois mille cinq cens hommes à Cremonne pour la deffence d'icelle; manda pareillement au duc d'Urbin, general de la Seigneurie, et au marquis de Mantoue, general de l'Eglise, avecques grandes instances, qu'ils eussent à approcher leur armée pres la nostre pour l'empescher de donner l'assault; toutesfois cela ne retarda que le capitaine Bayar, le seigneur Rance et le seigneur de Lorges, general de l'infanterie françoise, ne fissent leurs approches, et en telle diligence firent la baterie qu'en trois jours la breche estoit raisonnable pour assaillir. Mais soudain vint une pluye si abondante que noz gens, voulans marcher en avans pour l'assault, reculloient en arriere tant il faisoit glissant, et dura ladite pluye quatre jours et quatre nuicts sans cesser, ainsi qu'estoit advenu au seigneur de Lautrec l'an precedant devant Pavie. A cause de quoy le capitaine Bayar fut contrainct de remettre l'assault à un autre jour, pendant lequel les ennemis eurent loisir de remparer la breche. Et pour les continuelles pluyes les chemins devindrent si mauvais que, de quelque part que ce fust, ne pouvoient venir vivres en nostre camp; qui fut l'occasion de la famine qui s'y mist, joinct que l'armée venitienne rompoit les vivres d'un costé, et l'armée de l'Eglise d'autre. Ce que voyant le capitaine Bayar, après avoir refreschy le chasteau tant d'hommes que de vivres, fut contraint de se retirer vers Milan[1], ayant trouvé audit chasteau le seigneur de Bunou, qui

1. Après avoir ravagé tous les environs. Voir Sanuto, *Diarii*, t. XXXV, col. 122-123, capitulation du château de Caravagio, 15 octobre 1523.

en estoit capitaine, mort, et tous les soldats que le mareschal de Foix y avoit laissé, hors mis huict, lesquels avoient deliberé de mourir comme les autres plustost que de rendre la place, encores qu'ils eussent esté enfermez deux ans en extreme necessité; ce que n'avoient faict ceux du chasteau de Milan. Car si tost après que monsieur de Lautrec eut failly à les secourir (où Marc-Antoine Colonne fut tué), ils rendirent la place, encores qu'ils eussent des vivres suffisamment pour attendre le secours qu'y amenoit l'amiral de Bonnivet. Aussi le seigneur Prospere, quand il se retira de devant nous, après qu'eusmes passé le Tesin, n'eust jamais entrepris de s'arrester dedans la ville, si le chasteau eust tenu nostre party; dequoy le capitaine Mascaron, qui en avoit eu la charge, fut fort blasmé et en hazard d'en recevoir une honte.

Armée de lansquenets en Bourgongne et Champagne. — Laissons monsieur l'amiral de Bonnivet devant Milan, jusques à ce qu'il soit temps d'en parler, et venons à ce qui se faisoit au mesme temps tant en Champagne qu'en Picardie. Incontinant après que monsieur de Bourbon se fut retiré hors de France, la Motte des Noyers, que j'ay dit cy-devant avoir esté par ledit de Bourbon envoyé en Allemagne pour faire levée de lansquenets, feit telle diligence qu'en peu de temps il descendit en Champagne avec le comte Guillaume de Fustamberg, et le comte Felix, et vint assieger Coiffy, qui est une place aux confins de ce royaume à l'entrée de la Franche-Comté, à six lieues par de là Langres. Auquel lieu estans arrivez, le capitaine qui en avoit la charge s'estonna, de sorte qu'il leur rendit la place sans coup ferir dès la premiere

sommation qui luy fut faicte ; ce faict, laissans Montigny le Roy[1] à la main gauche, passans la Meuze audessus du Neuf-Chastel[2], prindrent le chemin de Monteclaire[3], qui est un chasteau assis sur une montagne près la riviere de Marne, environ mi-chemin de Chaumont-en-Bassigny et de Janville[4], lequel chasteau se rendit pareillement. Le duc de Guise, lequel estoit demouré lieutenant du Roy en Bourgongne pour l'absence du seigneur de la Trimouille, qui estoit lieutenant du Roy en Picardie, adverty de la perte desdites places avecques la gendarmerie qu'il avoit, sçavoir est sa compagnie de cent hommes d'armes, celle du duc d'Alançon et du duc de Vendosme de pareil nombre, avecques quelques autres compagnies, vint à Chaumont pour se joindre aux forces de monsieur d'Orval, gouverneur de Champagne ; lesquelles forces assemblées se trouverent de cinq à six cens hommes d'armes, sans les arrierebans qu'ils mirent dedans ledit Chaumont et autres places, afin de n'enfermer la gendarmerie, ains s'en servir à la campagne. Les ennemis, se confians à la cavallerie que monsieur de Bourbon leur devoit fournir, n'en avoient amené, de sorte que nostre gendarmerie, qui estoit ordinairement à cheval, et les ennemis n'ayans aucune cavalerie pour faire escorte à leurs fourrageurs, en peu de jours y furent affamez, de sorte qu'ils furent contraints de faire leur retraitte, prenans

1. Montigny-le-Roy, cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne).

2. Neufchâteau, sur la Meuse (Vosges).

3. Monteclair, comm. d'Andelot, arr. de Chaumont (Haute-Marne). Ce château a été ruiné à l'époque de Louis XIII.

4. Joinville, sur la Marne, cant. de l'arr. de Vassy (Haute-Marne).

le chemin du Neuf-Chastel en Lorraine, pour audit lieu passer la riviere de Meuze.

Le duc de Guise, estant adverty de leur retraitte et du chemin qu'ils prenoient, despescha deux ou trois cens hommes d'armes pour passer ladite riviere de Meuze et gaigner le devant pour les prendre en teste; et luy avecques le reste de la gendarmerie les charger sur la queue, à demy passez; car ils menoient un grand butin, qui estoit le moyen de plus aisement les mettre en desordre. Mais il advint que le soir que devoit partir la compagnie de monsieur de Guise, que conduisoit le seigneur de Courville[1], soubs la conduitte duquel pareillement devoient marcher tous les autres, sourdit querelle entre ledit seigneur de Courville et le seigneur de Chastelet[2] de Lorraine, porte-enseigne dudit seigneur de Guise, telle qu'ils mirent la main aux armes; de maniere que Chastelet donna un coup d'estoc audit Courville dedans la bouche, qui perça de part en autre, dont retarda leur partement. Mondit seigneur de Guise, pensant que ceux qu'il avoit ordonnez de passer la Meuze y fussent desja, se meit à la queue des ennemis avecques le reste de l'armée, lesquels arrivans devant le Neufchastel il print à demy passez; et ce qui estoit demouré sur la queue fut taillé en pieces et le butin recoux. Si ceux qui estoient ordonnez pour estre delà l'eau eussent executé ce qui leur estoit commandé, peu des ennemis se fussent sauvez, pour l'effroy auquel il estoient entrez. Les

1. François de Billy, baron de Courville, plus tard maître des eaux et forêts de Valois, mort avant le 10 septembre 1539.

2. Hue du Chastellet, baron du Chastellet.

dames de Lorraine et de Guise estoient aux fenestres du chasteau, qui en eurent le passe-temps.

Armée d'Anglois en Picardie. — Alors que ces choses se faisoient tant en Italie que Champagne, la Picardie n'estoit en patience; car le duc de Norfolc estant descendu à Callaiz avecques quatorze ou quinze mille Anglois, et s'estant joinct avecques luy le comte de Bure, lieutenant pour l'Empereur, leurs forces unies ensemble se trouverent le nombre de cinq à six mille chevaux et de xxv à xxx mille hommes de pied avecques bonne quantité d'artillerie; et prindrent le chemin entre Montreul et Terouenne, pour assaillir ou Hedin ou Dourlan. Le seigneur de la Trimouille, cognoissant les grandes forces qu'il avoit sur les bras, avoit desja pourveu aux places où il estoit apparant que l'ennemy s'attaqueroit; premierement dedans Terouenne avoit laissé le seigneur du Fresnoy, bastar de Moreul, qui estoit gouverneur dudit lieu, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et le capitaine Pierre-Pont, avec cent hommes d'armes de la compagnie du duc de Lorraine, duquel il estoit lieutenant, et deux mille hommes de pied. Les ennemis, la voyans si bien pourveue, passerent outre sans l'assaillir; puis, prenans le chemin de Dourlan, passerent devant Hedin, où ils firent le semblable. Estans arrivez audit Dourlan, deliberez de l'assieger, trouverent un chasteau de terre que le seigneur du Pontdormy, par le commandement du duc de Vendosme, l'an precedent avoit faict edifier sur la montagne, tirant vers Amiens, bien pourveu d'hommes et de munitions; auquel, après l'avoir bien recogneu, ne furent d'advis de s'attaquer, et y ayans sejourné quatre jours pour refreschir leur

camp, prindrent le chemin de Corbie, où ils trouverent le seigneur de la Trimouille en personne, qui fut cause qu'ils passerent outre sans s'y amuser.

Vaillances du seigneur du Pontdormy. — Il fault entendre que le seigneur de la Trimouille avoit si petit nombre d'hommes qu'il estoit contraint, quand l'ennemy avoit abandonné une place, de retirer les forces qui estoient dedans, pour les mettre en un autre au devant dudit ennemy. Le seigneur du Pontdormy, voyant les ennemis passer outre Corbie et prendre le chemin contre-mont la riviere de Somme, se meit dedans Bray[1], où est un passage de ladite riviere, entre Corbie et Peronne, pour empescher le passage à l'ennemy; ayant en sa compagnie environ cent cinquante hommes d'armes et douze ou quinze cens hommes de pied, encores que la ville ne fust gardable, d'autant que la muraille ne vault rien et ne se peult fortifier, à l'occasion de trois montagnes qui la commandent de si près, qu'à coups de pierre on peult desloger ceux qui sont à la garde. Il avoit esperance, qu'au cas que l'ennemy le forçast, qu'il auroit moyen de se retirer le long de la chaussée, rompant les ponts après luy, mais autrement en advint; car il fut tellement pressé qu'il n'eut moyen de se retirer qu'en desordre, en sorte que les ennemis passerent ladite chaussée pesle-mesle avecques luy[2], il y perdit environ quatre-vingts ou cent hommes. Et entre autres y mourut le capitaine Adrian qui avoit charge de mille hommes de pied, et eust esté le reste taillé en pieces

1. Bray-sur-Somme, cant. de l'arr. de Péronne (Somme).
2. Ms. : *et n'eust loisir de rompre les pontz et y perdit environ...*

sans ledit seigneur du Pontdormy qui retourna la teste, et soustint l'effort avec la gendarmerie, pendant que les gens de pied se retirerent à Corbie où estoit le seigneur de la Trimouille. Lequel, estant averty que l'ennemy ayant passé la riviere prenoit le chemin de Roye[1] et Montdidier, delibera d'envoyer secours audit Montdidier ; mais ne trouvant homme qui le vousist entreprendre, parce que le camp de l'ennemy estoit sur le chemin, le seigneur du Pontdormy (lequel ne trouva jamais entreprise trop hazardeuse) entreprint d'y mettre ledit secours. Parquoy estant la nuict venue se meit en chemin avecques bons guides, et sans rencontre meit dedans ladite ville de Montdidier le seigneur de Rochebaron d'Auvergne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, et le seigneur de Fleurac[2] avec pareille charge, estant lieutenant de la compagnie du comte de Dammartin, et le capitaine René de la Palletiere[3], avec mille francs-archers, dont il avoit la charge.

Le seigneur du Pontdormy, après avoir executé ce qu'il avoit entrepris, delibera sa retraitte, et sçachant bien que les ennemis estans avertis de son partement de Corbie et de son arrivée à Montdidier, mettroient peine de le rencontrer par les chemins à son retour ; toutesfois ne voulut attendre la nuict, craignant que monsieur de la Trimouille eust affaire de luy. A ceste occasion, il se meit à faire sa retraitte en plain jour, deliberé de charger tout ce qu'il trouveroit sur son

1. Roye-sur-l'Avre, cant. de l'arr. de Montdidier (Somme).
2. Jean de Laqueuille, sieur de Fleurat.
3. René de la Platière.

chemin, encores qu'il n'eust que sa compagnie, qui estoit de quatre-vingt-dix hommes d'armes, et celle du vicomte de Lavedan. Estant sur la retraitte, rencontra cinq cens chevaux, sur lesquels il chargea de telle furie qu'il les mist à vau de routte; mais trouvant deux mille chevaux qui venoient pour soustenir les autres, fut contrainct de faire sa retraitte, pour laquelle luy-mesmes demoura sur la queue avecques trente chevaux, faisant retirer le reste sur le chemin d'Amiens. Mais les ennemis luy firent une charge telle qu'il fut porté par terre, et son cheval tué, toutesfois il fut secouru du seigneur de Barnieulles[1], son frere et lieutenant de sa compagnie, et du seigneur de Canaples[2], son nepveu et son guidon, qui le remirent à cheval; et demourerent lesdits de Barnieulles et de Canaples sur la queue, pendant que ledit seigneur du Pontdormy se retira à Amiens avec sa trouppe, parce que le chemin de Corbie luy estoit fermé de toute l'armée des ennemis; mais lesdits de Barnieulles et de Canaples avecques vingt hommes d'armes qui estoient en leur compagnie furent tant et si souvent chargez qu'ils furent portez par terre et pris prisonniers avec sept hommes d'armes. Les ennemis, après avoir pris et bruslé la ville de Roye, marcherent droict à Montdidier, où, après avoir faict breche, ceux de dedans se deffians de leurs forces, se rendirent leurs bagues sauves et se retirerent devers monseigneur de la Trimouille. Toutesfois, ce ne fut sans estre blamez de

1. Philippe de Créquy, sieur de Bernieulles, troisième fils de Jean de Créquy et de Françoise de Rubempré.

2. Jean de Créquy, sieur de Canaples, fils aîné de Jean de Créquy et de Jossine de Soissons.

s'estre rendus si legierement; car les ennemis ne pouvoient faire long sejour par faulte de vivres. Il fut dit que le capitaine René de la Palletiere ne voulut jamais consentir à ladite composition.

Le Roy, pour lors estant à Lion, adverty comme les choses se passoient en Picardie et que ses ennemis estoient venus jusques sur la riviere d'Oyse, à unze lieues près de Paris, depescha le duc de Vendosme en toute diligence pour y venir; luy donnant pouvoir de commander et pourveoir à toutes choses de deça, et quand et quand manda quatre cens hommes d'armes, tant de Bourgongne que de la Champagne, pour suivre ledit seigneur de Vendosme et faire ce qu'il leur commanderoit. Mais devant envoya le seigneur de Brion pour asseurer les habitans de Paris[1], auquel après avoir declaré ce qu'il avoit de charge en plaine assemblée de ville, sans faire mention de la depesche du duc de Vendosme ny de la compagnie qu'il amenoit, fut respondu pour toute l'assemblée par monsieur Baillet[2], second presidant de la Cour, qu'il fust le bien venu comme mandé de la part de leur Roy et souverain seigneur, toutesfois que quand le roy Louis XI envoya reconforter ceux de sa bonne ville de Paris, pour la descente du duc Charles de Bourgongne devant Beauvais, il n'y envoya en poste, mais y envoya le mareschal Joachin Rouault[3], accompagné de quatre

1. Sur cette mission de Brion, voir le *Livre de Raison de Me Nicolas Versoris* (éd. Fagniez), p. 37-39.

2. Thibault Baillet, sieur de Sceaux, né en 1445, mort le 19 novembre 1524. Voir *Versoris, éd. cit.*, p. 64, et la *Cronique du Roy Françoys premier*, p. 42-43.

3. Joachim Rouault, maréchal de France (1461), grand

cens hommes d'armes, et que cela les reconforta; et encores que ledit seigneur de Brion fust homme de bien[1], favorisé du Roy, si n'estoit-il suffisant luy seul pour asseurer une telle ville que Paris. Ce neantmoins ils avoient nouvelles que le duc de Vendosme venoit en telle compagnie que ledit Rouault estoit venu, chose qui leur donnoit grande asseurance tant pour les vertus et qualitez dudit personnage que de sa compagnie.

Les Anglois, après avoir pris et bruslé lesdites villes de Roye et Montdidier, estans advertis de la venue de monsieur de Vendosme, craignans que monsieur de la Trimouille vint, d'une part, et monseigneur de Vendosme, d'autre, et que par ce moyen leur armée fust affamée, delibererent de faire leur retraitte par Fervacques, à l'endroit que la riviere de Somme prend sa source, quatre lieues au dessus de Sainct-Quentin; et en passant leur chemin bruslerent Nelle[2] qu'ils trouverent abandonnée pour sa debilité. Le jour ensuivant prindrent le chemin de Ham, pensans trouver la ville despourveue, mais la nuict precedente le comte de Brene, surnommé de Sallebruce, estoit entré dedans avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et environ sept ou huict cens hommes de pied, ayans deliberé de garder la ville, car le chasteau n'estoit prenable à une armée qui se retiroit; les ennemis, voyans la place si bien pourveue, passerent outre sans l'assail-

écuyer, gouverneur de Paris, qu'il défendit en 1465 contre Charles le Téméraire; il défendit également Beauvais en 1472 et mourut en 1478. Voir *Mémoires de Commynes*, éd. Mandrot, t. I, p. 16, n. 4, p. 18, 56.

1. Ms. : *et bien favorisé*.

2. Nesle et Ham, cantons de l'arr. de Péronne (Somme).

lir. Le deuxiesme jour après, laissans Sainct-Quentin à leur main gauche, allerent loger à Fervacques et le lendemain à Premont[1], faisans contenance de vouloir assieger le chasteau de Bohain, distant d'une lieue dudit Premont; toutesfois ce logis de Premont ne monstroit point que les ennemis vousissent assaillir Bohain, car il est sur le chemin de Bohain à Cambray, où y avoit plus d'apparence qu'ils se vouloient retirer qu'assaillir la place. Mais le capitaine dudit Bohain sentant l'ennemy si près, n'ayant ceste consideration, ne luy donna la peine de l'envoyer sommer, ains alla jusques audit Premont, et rendit le chasteau entre les mains du duc de Suffolc[2] et du comte de Bures, moyennant que luy et ses soldats sortiroient leurs bagues sauves. L'Anglois, ayant laissé bonne garnison dedans ladite place, se retira en Artois et licentia son armée, et fut cela peu après la Toussaincts mille cinq cens vingt-trois, et environ dix ou douze jours après la Saint Martin[3] que les bleds gellerent presque universellement par tout le royaume de France; le seigneur de la Trimouille, sçachant l'ennemy estre retiré avant que monseigneur de Vendosme fut arrivé, marcha droict audit lieu de Bohain avecques six canons, dont il feit si furieuse batterie que ceux de dedans, se voyans sans esperance de secours, pour estre leur armée separée, se rendirent. Ce faict, le seigneur d'Es-

1. Prémont, arr. de Saint-Quentin (Aisne).

2. Ms. : *Nortfort* (correction postérieure).

3. Ms. : *Et peu après la vigille de Sainct-Martin, les bledz gelerent* (correction postérieure). Versoris (*Livre de Raison*, p. 41) parle aussi de cette gelée, mais la place « peu avant la Saint-Martin » (11 novembre).

trée fut ordonné capitaine de ladite place, et partit ledit seigneur de la Trimouille de Picardie, ayant eu une armée si puissante sur ses bras et si peu de gens pour la garde du païs, sans que l'ennemy au partir tint un pied de terre de sa conqueste.

Siege devant Milan. — Ce temps pendant, monsieur l'amiral de Bonnivet estoit toujours devant la ville de Milan, en laquelle vint telle necessité de vivres pour les moulins que les François avoient rompus ès environs et aussi pour le canal qu'ils avoient diverty d'entrer en ladite ville, que, sans le grand nombre de moulins à bras qu'avoit faict faire le seigneur Prospere, sans point de doubte les soldats et citadins fussent morts de faim. Aussi rengregea la maladie dudit seigneur Prospere, de sorte qu'il fut contrainct de bailler la charge de la guerre au seigneur Alarçon[1], Espagnol, lequel puis peu de temps, par le commandement de l'Empereur, estoit venu de Calabre pour commander à l'infanterie espagnolle, pour l'absence du marquis de Pesquaire, qui nagueres s'estoit retiré, pour un differant survenu entre ledit seigneur Prospere Colonne et luy. Ledit seigneur Alarçon, ayant envie à son arrivée de faire quelque chose de reputation, feit dresser dedans la ville un cavalier fort hault, pour tirer dedans nostre camp, et sur iceluy feit loger sept ou huict grosses pieces d'artillerie; le seigneur Prospere, cognoissant que l'effect dudit cavalier estoit inutil et perte d'admonition, feit cesser l'ouvrage et manda au marquis de

1. Ferdinando de Alarcon, marquis della Valle Siciliana, dans l'Abruzze.

Mantoue qu'avecques les cinq cens chevaux de l'Eglise desquels il avoit la charge, il eust à se retirer dedans Pavie pour rompre les vivres à nostre camp qui venoient du costé de Laudes. Les Florentins, Luquois, Senois et autres de la ligue commencerent à se retirer de la despense, parce que desjà ils avoient fourny les trois mois qu'ils avoient promis, parquoy le seigneur Prospere, ne pouvant plus trouver moyen de recouvrer deniers, conclut de rendre Modene au duc de Ferrare pour de l'argent, laquelle ville le comte Guy de Rangon tenoit au nom de l'Eglise. Et, pour ce faire, depescha ambassadeurs vers iceluy duc de Ferrare ; mais, après les choses conclues, fut envoyé de la part de dom Charles de Launoy, vice-roi de Naples lequel rompit ledit traitté, asseurant qu'il fourniroit deniers pour les frais de la guerre, et luy-mesmes partit de Naples pour venir à Milan, depesché par l'Empereur pour prendre charge de l'armée durant la maladie du seigneur Prospere, amenant avecques luy quatre cens hommes d'armes du royaume de Naples, et en sa compagnie le marquis de Pesquaire, lequel avoit abandonné l'armée (comme il est jà predit) pour quelque division survenue entre ledit Prospere et luy. Monsieur l'Amiral, ayant crainte que le marquis de Mantoue et Antoine de Leue, qui estoient à Pavie, ne vinssent se saisir du pont qu'il avoit faict faire à Vigeve, par lequel venoient les vivres en son camp, et par ce moyen l'affamer, manda querir le seigneur Bayar, et le seigneur Rence, qui estoient à Monche, pour se venir loger à Vigeve, mais le deslogement dudit lieu de Monche fut cause de nostre ruine, car

estant ce passage ouvert, les vivres arriverent à Milan en toute abondance.

Retraitte du siege de Milan. — Monsieur l'Amiral, voyant son esperance perdue d'affamer Milan, et mesmes quelques intelligences qu'on disoit qu'il avoit dedans la ville descouvertes[1], resolut de lever son siege; par ce qu'il n'avoit plus moyen de tenir ses gens en campagne, pour les grandes neiges et rigoureux hyver qu'ils avoient enduré six mois devant. A ceste occasion, pour mettre son armée à couvert, se retira à Biegras[2], et autres lieux circonvoisins, où arrivé qu'il fut depescha le seigneur Rence, et le comte de Sainct-Pol, et le seigneur de Lorges, general des gens de pied françois pour aller assieger Aronne[3], qui est une ville sur le lac Maiour[4]. Mais ledit Prospere Colonne, voyant le deslogement de nostre camp devant Milan, avoit desjà envoyé pour renfort dedans ladite ville d'Aronne le nombre de douze cens hommes, chose qui vint mal à propos pour noz gens. Le seigneur de Rence, estant arrivé devant ladite ville[5] d'Aronne, feit soudainement faire les approches, et

1. Allusion sans doute à l'affaire Morgant de Parme, qui avait comploté de livrer Milan et qui, découvert, fut exécuté. Voir Sanuto, *Diarii,* t. XXXV, col. 154, 156, 158-159, 162; P. Gauthiez, *op. cit.*, p. 206-207.

2. Abbiate Grasso, près du Tessin, à une vingtaine de kil. au sud-ouest de Milan. Bonnivet y était déjà le 23 novembre.

3. Arona, près de l'extrémité de la pointe sud-est du lac Majeur.

4. Ms. : *la pensant surprendre.*

5. Ms. : *meit gens en besongne pour myner soubz la muraille, mais après avoir myné...*

après avoir mis ses pieces en batterie, et avoir battu vingt ou vingt-cinq jours, et faict donner deux ou trois assaux ausquels noz gens furent repoussez, delibera tenter autre fortune, ce fut de miner la place; mais après avoir miné un grand pan de mur, faisant mettre le feu dedans les mines, la muraille estant enlevée en l'air, en lieu de se renverser dedans les fossez, retomba dedans ses fondemens et demoura debout[1], à raison dequoy, se voyant frustré de son intention et avoir perdu tant de temps, feit sa retraitte en nostre camp. Et furent tuez audit siege plusieurs gens de bien des nostres, aussi fut-il des ennemis; et entre autres de nostre part y moururent le seigneur de Pommereul[2], maistre de nostre artillerie en Italie, et un jeune gentilhomme de Normandie surnommé de Roncerolles, fils du seigneur de Hugueville, qui fut grande perte pour ledit Pommereul, un des plus experimentez en l'artillerie de ce royaume; et le jeune homme promettoit beaucoup de soy, plusieurs autres y moururent qui ne sont icy nommez à cause de breveté.

Durant ce temps, l'armée imperialle n'avoit bougé de Milan, attendant la venue de dom Charles de Launoy, vice-roy de Naples, lequel venoit pour estre lieutenant

1. Ms. : *parquoy il meit son artillerie en baterie, laquelle aiant contynué longtemps, fect donner ung assault auquel noz gens feurent repoussez, aussi furent-ilz au second et au tiers parce que la breche n'estoit raisonnable, et y fut tué tant au siege qu'à l'assault beaucoup de gens de bien des nostres et entre autres y mourut le sieur de P.*

2. Jean de Pommereu, sieur du Plessis-Brion, commandant de l'artillerie au duché de Milan et en Italie depuis octobre 1515.

general de l'Empereur; mais ledit vice-roy temporisoit, attendant quelle fin prendroit la maladie du seigneur Prospere, laquelle desjà avoit duré sept ou huict mois, ne voulant venir où il estoit pour de luy estre commandé. Aussi luy faisoit mal de destituer de son pouvoir un si gentil chevalier qu'estoit le seigneur Prospere; mais ayant entendu que desjà il avoit perdu son entendement, partant de Pavie s'en vint à Milan, et pense que le jour de son arrivée mourut ledit seigneur Prospere[1]. Arrivé que fut à Milan le vice-roy, après avoir veu son armée, arresta avecques l'ambassadeur de Venise que les six mille lansquenets qu'il faisoit venir d'Allemagne estans joincts avecques l'armée venitienne, les deux ensemble passeroient la riviere d'Adde pour se venir joindre avec luy, soubs deliberation que leur armée unie ensemble viendroit chercher l'armée du Roy pour la combattre, ruinée (comme il estoit vray) d'un si long hyver qu'elle avoit enduré et des grandes fatigues qu'icelle avoit porté durant six mois, ne voulans attendre qu'elle eust refreschissement de France.

Camisade à Rebec. — Il estoit le mois de mars quand l'armée venitienne et le secours des VI mille lansquenets et l'armée du pape Clement passerent la riviere d'Adde et se vindrent joindre à Milan avec le vice-roy. Estans assemblez se jetterent en campagne, et vindrent loger sur le chemin qui vient de Milan à Pavie; auquel lieu estans arrivez, le vice-roy eut advertissement comme le capitaine Bayar, avecques sa com-

1. Le 28 décembre 1523. Ms. : *qui fut ung des grandz capitaines de son temps. Le vice-roy après avoir...*

pagnie de cent hommes d'armes, le seigneur de Mezieres et le seigneur de Saincte-Mesmes, ayant chacun cinquante hommes d'armes, et le seigneur de Lorges, avecques les gens de pied françois dont il estoit colonnel, estoient logez à Rebec, assez loing de nostre camp, et en lieu mal-aisé pour y estre secourus, delibera[1] leur donner une camisade et de les faire surprendre en leurs logis. Pour lequel effect depescha le marquis de Pesquaire avecques l'infanterie espagnolle, et le seigneur Jean de Medicis[2], nepveu du pape Clement, avec bon nombre de gens de cheval; et parce que la nuict se devoit faire l'execution, il feit prendre à chacun une chemise blanche par dessus ses armes pour mieux se recognoistre. Ils firent si bonne diligence qu'ils arriverent deux heures devant le jour sur nostre guet[3], lequel ne trouvans suffisant pour soustenir leur effort le renversèrent dedans nostre logis; de sorte que le capitaine Bayar et les autres capitaines veirent leur guet renversé sur leurs bras, aussitost qu'ils eurent l'alarme. Ledit seigneur Bayar, encores qu'il fust malade, ayant pris medecine, monta soudain à cheval; aussi se trouva près de luy le seigneur de Lorges avec ce qu'il peut promptement assembler de ses soldats, lesquels soustindrent l'effort des ennemis, pendant que le reste se meit ensemble pour se retirer en nostre camp; et en chemin rencontrerent monsieur l'Amiral qui marchoit avecques

1. Ms. : *delibera de les y surprendre. Pour cest effect.*

2. Jean de Medicis s'était mis au service du duc de Milan par contrat du 26 août 1523.

3. Dans la nuit du 27 janvier 1524. (Sanuto, *Diarii*, t. XXXV, col. 378, 381.)

l'armée au devant d'eux pour les secourir. Nous y perdismes peu d'hommes, mais tout le bagage y demoura. Le lendemain matin, mondit seigneur l'Amiral, voyant de jour en jour nostre armée diminuer, depescha en Suisse[1] pour faire levée de six mille hommes, pour refreschir son armée; si est-ce que luy et le mareschal de Montmorency qui menoit l'avant-garde, encores que leur armée fût ruinée, cherchoient tous les jours le moyen de donner la bataille; mais l'ennemy la fuyoit, esperant, sans combatre, nous chasser hors d'Italie sans rien mettre en hazard, sçachant très bien que le secours de France est tousjours long à venir.

Prise de Garlas. — Les Imperiaux voyans le logis de Biegras que tenoit monsieur l'Amiral estre fort avantageux pour luy, ayans seulement laissé deux mille hommes pour la garde de la ville de Milan, passerent deça le Tesin et se vindrent camper à Gambelot pour nous coupper les vivres, venans de l'Omeline; et parce aussi que la garnison de Garlas[2] ordinairement couppoit les vivres venans de Pavie au camp imperial, le duc d'Urbin avec l'armée venitienne avisa de lever ledit Garlas d'entre noz mains, auquel lieu estant arrivé, et ayant faict breche, feit donner deux assaux, dont il fut repoulsé, et y perdit beaucoup de gens, et des meilleurs; mais au troisiesme assault, estans noz gens travaillez d'estre tant souvent

1. Ulrich Harder fut dépêché dans les premiers jours de janvier, puisque le 23 de ce mois il était déjà à Lucerne. Cf. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 358.

2. Garlasco, à 15 kil. au sud-est de Mortara.

assaillis, n'eurent la puissance de soustenir l'effort de l'ennemy, et furent forcez; puis, y ayant laissé bonne garnison, ledit duc d'Urbin se retira au camp imperial. Ceste prise fut fort commode à l'ennemy, parce qu'après icelle les vivres venoient de Pavie à leur camp en toute liberté. Monsieur l'Amiral, voyant les ennemis avoir passé le Tesin et avoir pris Garlas, ayant peur que le chemin de l'Omeline luy fust clos, et consequemment d'estre affamé, d'autant que de ce costé là luy venoient tous les vivres, laissant à Biegras mille hommes de pied et cent chevaux legers, vint loger à Vigeve[1].

Estant logé le camp imperial audit Garlas, et à Binasq[2], le seigneur Jean de Medicis, estant en campagne, rencontra deux cens Suisses des nostres qui estoient allez au fourrage, lesquels, ne se sentans nombre suffisant pour le combatre, se retirerent en lieu fort; mais, après s'estre rendus audit seigneur Jean la vie sauve, nonobstant la foy à eux baillée, les feit passer au fil de l'espée. Les Suisses, irritez de cest outrage, demanderent à monsieur l'Amiral qu'il leur permist de faire la mauvaise guerre, laquelle pour les contenter leur accorda; de sorte que durant trois sepmaines aucun des ennemis ne tomba entre les mains desdits Suisses qu'il ne fust massacré, et s'il s'amenoit quelques prisonniers en nostre camp, il leur estoit permis de les tuer. Si nous eussions continué ce train, il est apparant que la fin de la guerre eut esté

1. Dans la première quinzaine de mars.

2. Binasco, sur la rive droite du Tessin, entre Milan et Pavie.

à nostre prouffit, car naturellement l'Espagnol craint plus la mort qu'autre nation, et va plus à la guerre par avarice que pour autre occasion; et où il cognoist qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il ne se hazardera : je parle de la plus grande part et non de tous[1]. Et qu'il soit vray, durant ledit temps de la mauvaise guerre, peu d'Espagnols se hazardoient de se jetter en campagne, tellement que nous commencions d'estre en plus grand repos que par devant. Mais les Espagnols ne cesserent de praticquer jusques à ce que la bonne guerre fust accordée[2].

L'armée imperialle estant à Gambelot et la nostre à Vigeve, pour estre si proches, trois jours subsequemment monsieur l'Amiral meit son armée en bataille devant l'ennemy, pensant le provoquer de venir au combat, encores que les Imperiaux fussent deux hommes pour un toutesfois le vice-roy de Naples et le duc d'Urbin ne voulurent hazarder ce qu'ils esperoient estre à eux sans combat. Et, pour trouver moyen de nous tirer de Vigeve, marcherent droict à Sartirague[3], dedans laquelle ville estoient le comte Hugues de Pepolo, Boulonnois[4], le seigneur Jean de Birague[5],

1. On trouve les mêmes réflexions, à peu près dans les mêmes termes, dans les *Gestes de Montmorency*, fol. 21 v°.

2. Voir à ce sujet les réponses de Bonnivet au connétable de Bourbon, 20 février [1524]. (Bibl. nat., Moreau 774, fol. 58 v°-59, copie.)

3. Sartirana, près du Pô, à 15 kil. au sud de Mortara.

4. Ugo di Pepolo, originaire de Boulogne, tué devant Capoue en 1528.

5. Girolamo di Birago, fils de Cesare di Birago et de Francesca della Torre.

en garnison de nostre part. Arrivez que furent les Imperiaux devant Sartirague firent extreme diligence de mettre leurs pieces en batterie. Monsieur l'Amiral, adverty du chemin qu'avoit pris l'ennemy et sçachant la debilité de la ville, soubs esperance de sauver les hommes qui estoient dedans, partit pour leur donner secours; mais, à son arrivée près Morterre, fut adverty que ladite place estoit forcée, et la pluspart des soldats tuez, et le comte Hugues de Pepolo et Jean de Birague prisonniers : par quoy ne passa outre et se logea audit lieu de Morterre[1].

Prise de Vercel par les Imperiaux. — Les Imperiaux, ayans pris Sartirague, chercherent, par le moyen d'un Vercelois nommé Hieronyme Petit, de lever Vercel hors de la devotion des François; ce qu'ils firent aisement, parce que la part gibeline est plus forte dedans la ville que la part guelfe. De ladicte revolte vint grand prejudice à nostre armée, d'autant que la plus part de nos vivres venoient du Vercelois et des environs de Turin, et ladite ville de Vercel leur couppoit chemin, chose qui donna grande esperance aux ennemis de nous avoir à leur mercy par faulte de vivres, mesmes d'empescher (si bon leur sembloit) nostre retraitte en France, et pour cest effect vindrent loger à Camelian[2].

Deffaitte de monsieur de Montejan en Milanois. — En ces entrefaictes nous advint un grand desastre, car le

1. Mortara, ch.-l. de La Lomelline, à 25 kil. au sud-est de Novare.

2. Cameriano, à moitié chemin entre Novare et Verceil.

seigneur de Montejan[1] et le seigneur de Boutieres[2], lieutenant de la compagnie du capitaine Bayar, firent une entreprise assez mal digerée, parce qu'ayans levé cent ou six vingts hommes d'armes les mieux à cheval et choisis sur toute nostre gendarmerie (joinct qu'il fault entendre que la pluspart de ce qui demoura n'estoit monté que sur courtaulx, car leurs grands chevaux estoient morts de pauvreté), estans mal guidez, furent rencontrez des ennemis, jaçoit qu'ils fissent leur devoir de bien combatre, enfin furent deffaits et furent pris prisonniers lesdits seigneurs de Montejan et de Boutieres, et toute la trouppe qui estoit avecques eux, qui fut un grand affoiblissement pour nostre armée sur une arriere saison.

Monsieur l'Amiral, esperant tousjours temporiser, attendant le secours de Suisse qu'il avoit envoyé querir, et quatre cens hommes d'armes de renfort que le Roy luy devoit envoyer, et six mille Grisons, lesquels par le Bergamasque se devoient venir joindre à Laudes avec le seigneur Federic de Bozzolo, pour de ceste part assaillir le duché de Milan et les terres des Venitiens, et par ce moyen divertir les forces de l'ennemy, s'en alla loger à Noare. Mais le seigneur Jean de Medicis, avecques quatre mille hommes de pied et

1. René de Montjehan, fils de Louis de Montjehan et de Jeanne du Chastel, valet tranchant (1520-1528), gentilhomme de la Chambre (1528), mourut en septembre 1539.

2. Guigues Guiffrey, sieur de Boutières, né vers 1493, fit ses premières armes sous la direction de Bayart; maître d'hôtel du Roi, 1524-1532, gentilhomme de la Chambre, 1528, il vivait encore en février 1561.

trois cens chevaux, fut depesché par le vice-roy, pour empescher le passage desdits Grisons; lequel estant arrivé sur la frontiere dudit Bergamasque, estant secouru des Venitiens, tourmenta lesdits Grisons, de sorte (parce qu'ils n'avoient point de cavallerie) qu'ils furent contraints de se retirer en leurs pais. Estans les Imperiaux hors de la crainte des Grisons, chercherent le moyen de lever hors de noz mains la ville de Biegras, d'autant que de ce costé là venoient les vivres à nostre camp; à ceste fin depescherent le seigneur Jean, lequel d'arrivée força le pont qui estoit gardé par noz genz, puis estant arrivé devant la ville, ayant mis son artillerie en batterie, sortirent de Milan cinq ou six mille citadins en bon equipage pour renforcer l'armée dudit seigneur Jean. Après avoir faict batterie de quatre ou cinq jours, ils donnerent un assault, auquel ils furent repoulsez; mais au second la place fut forcée, et y fut trouvé fort grand butin qui cousta bien cher au Milanois, parce que toutes les maisons de Milan où fut porté dudit butin furent pestiferées, de sorte que la ville fut tant infectée qu'on tenoit pour certain qu'il y mourut quarante ou cinquante mille personnes.

La peste à Milan et au camp. — Le vice-roy, pour achever de fermer tous les passages à nostre armée, et aussi pour empescher les Suisses qui estoient descendus à Ivrée[1] de se joindre à monsieur l'Amiral, alla loger à Marian[2]. Cependant, la mortalité se mit en

1. Ivrée, sur la Doria Baltea, à 40 kil. au nord de Turin.
2. Cameriano ?

nostre camp, et mesmes parmy les Suisses, et autres indifferemment. Et entre autres le mareschal de Montmorency, qui avoit la conduitte de l'avant-garde, tomba en si grosse maladie qu'il y avoit plus d'apparence de la mort que de la vie. Monsieur l'Amiral, considerant qu'il estoit plus honneste de hazarder le reste de son armée que de le laisser mourir de peste, partit de Noare, prenant le chemin de Romagnan[1], en esperance de se venir joindre avecques les Suisses, puis après retourner la teste pour donner la bataille à son ennemy; au partir duquel lieu le mareschal de Montmorency fut contraint de se faire porter dedans une littiere, n'ayant la puissance de monter à cheval.

Arrivée des Suisses et deffaitte de monsieur l'Amiral. — Le vice-roy de Naples et le duc d'Urbin, estans advertis du deslogement de nostre armée, en toute diligence la suivirent, et après avoir marché six mille delibererent de se loger; mais le duc de Bourbon, nouvellement arrivé à leur camp (comme j'ay dit), les persuada de passer outre, pour au poinct du jour arriver sur nostre logis et nous contraindre de combatre avant que le secours fut joinct à nous. Durant leurs disputes, environ minuict l'Amiral deslogea, prenant le chemin de la riviere de Cette[2], auquel lieu estant arrivé sur le poinct du jour, les Suisses du secours arriverent sur l'autre bord de ladite riviere. Lesquels estans mandez et priez par mondit seigneur l'Amiral de passer vers luy, esperant qu'estans joincts ensemble

1. Romagnano, sur la Sesia.

2. La Sesia, affluent (rive gauche) du Pô. — Ici encore le récit suit de très près celui des *Gestes de Montmorency*, fol. 23 v°.

ils seroient suffisans pour combatre les Imperiaux, aux messagers ils firent response qu'il leur suffisoit de retirer leurs compagnons pour les reconduire en Suisse, attendu mesmement que le Roy ne leur avoit tenu promesse : car ils devoient trouver à leur descente à Ivrée le duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes pour les accompagner, ce qu'ils n'avoient trouvé et (ce qui plus porta defaveur à nostre armée) les Suisses, qui de tout temps avoient esté à nostre camp, sçachans bien leurs compagnons arrivez sur le bord de l'eau, la pluspart d'iceux se mist à vau de routte pour se joindre avecques leursdits compagnons nouveaux venus. Monsieur l'Amiral, voyant ce desordre et voulant oster la cognoissance de ce desastre aux ennemis, avecques ce qu'il peut assembler de gendarmerie, demoura sur la queue pour soustenir le faix, où à la premiere charge il fut blessé d'une arquebouzade au travers du bras, duquel coup pour la grande douleur qu'il portoit fut contrainct de se retirer, laissant la charge du reste de l'armée et de la retraitte au comte de S.-Pol et au capitaine Bayar.

Dernieres parolles du capitaine Bayar. — Cependant, le vice-roy desbenda mille ou douze cens chevaux legers et sept ou huict cens arcquebouziers espagnols pour attacquer[1] l'escarmouche et amuser nostre armée pendant qu'il y arriveroit avecques la grosse trouppe. Le capitaine Bayar et le seigneur de Vandenesses, estans demourez sur la queue, soustindrent l'effort de ceste charge, mais tous deux y demourerent : le seigneur de Vandenesses mourut sur le

1. Ms. : *renforcer*.

champ et le capitaine Bayar fut blessé d'une arquebouzade au travers du corps, lequel, persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut consentir, disant n'avoir jamais tourné le derriere à l'ennemy[1]. Et, après les avoir repoussez, se feit descendre par un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna, et se feit coucher au pied d'un arbre, le visage devers l'ennemy : où le duc de Bourbon, lequel estoit à la suitte de nostre camp, le vint trouver et dit audit Bayar qu'il avoit grand pitié de luy, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayar luy feit response : « Monsieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien ; mais j'ay pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre prince, et vostre patrie, et vostre serment. » Et peu après ledit Bayar rendit l'esprit[2] et fut baillé saufconduit à son maistre d'hostel pour porter son corps en Dauphiné, dont il estoit natif.

Le seigneur Bayar estant mort, le comte de S.-Pol seul print la charge de la retraitte, en laquelle se feit autant de bonnes choses qu'il est possible pour si peu de gendarmerie qu'il y avoit, dont la pluspart n'estoient que sur courtaulx, comme il est predit. Et entre autres, se feit une charge en laquelle fut tué le lieutenant de monsieur de Saincte Mesme, nommé Beauvais le Brave, qui avoit esté l'un des deux, lesquels, à la prise de

1. La rencontre eut lieu le 29 avril, un peu à l'ouest de la Sesia, entre Lessona et Quaregna. Voir l'*Histoire de Bayard* (éd. Roman), chap. LXIV; Callamand, *Du lieu où Bayard a été tué*, Grenoble, 1892, et Molard, *Documents inédits sur Bayard* (1521-1524), dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 383.

2. Ms. : *A Dieu, au pied de l'arbre.*

Prospere Colonne à Villefranche sur le Pau, l'an mille cinq cens quinze, avoient empesché de fermer la porte de la ville. Aussi fut tué le cheval du vidasme de Chartres et celui du seigneur Dennebault[1], son lieutenant, où le seigneur de Lorges, avecques si peu de gens de pied françois qui luy estoient restez, arriva si à propos que les ennemis furent contraincts d'eux retirer à la trouppe. Ce faict, le comte de Sainct Pol, après avoir passé la riviere avecques peu de perte, bailla l'artillerie entre les mains des Suisses, lesquels firent leur retraitte avecques icelle par le val d'Oste[2] et luy se retira par Turin jusques à Suzane[3]; entre Suze et Briançon, il trouva le duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes qui venoient à son secours, mais ce fut trop tard, car, s'ils fussent arrivez quinze jours plustost, ils se fussent joincts avecques les Suisses nouvellement venus, et lesdits Suisses eussent combatu, consideré qu'ils ne firent excuse de combatre, sinon sur ce qu'on leur avoit promis qu'ils trouveroient lesdits quatre cens hommes d'armes à leur descente à Ivrée. Autant en advint-il l'an mille cinq cens vingt-deux quand on envoya le secours de Gennes. Finablement, nous envoyons du secours, mais mal à propos, quand l'occasion est faillie, et ne laissons à y faire despence inutille : au moins je l'ay veu souvent advenir de mon temps.

1. Claude d'Annebault, baron de Retz et de la Hunaudaye, mort à La Fère, le 2 novembre 1553. Voir Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 205, 211.

2. Le val d'Aoste (Doria Baltea).

3. Cesanna, sur la Doria Riparia, au pied du col du mont Genèvre.

Reddition de Laudes et Alexandrie. — Le vice-roy de Naples, voyant le duché de Milan delivré de l'armée de France, fut d'advis que le duc d'Urbin avecques l'armée venitienne se retireroit, et en passant mettroit la ville de Laudes, encores tenue par le seigneur Federic de Bozzolo au nom du Roy, entre les mains du duc Sforce, et le marquis de Pesquaire iroit avec une partie de l'armée pour reduire Alexandrie entre les mains dudit duc, pour lors encores gardée par le seigneur de Bussy d'Amboise au nom du Roy. Lesdits seigneurs Federic et d'Amboise, voyans entierement nostre armée retirée, et nulle esperance de secours, après avoir faict leur devoir, capitulerent qu'il leur seroit permis d'envoyer devers le Roy, et que si dedans quinze jours ils n'avoient responce dudit seigneur, ils remettroient lesdites places entre les mains de l'Empereur[1]. Ayans dedans ledit temps eu response du Roy, qu'il n'avoit le moyen de les secourir, et qu'ils eussent à faire la plus honnorable composition qu'il leur seroit possible, s'en revindrent en France par composition faicte, bagues sauves et enseignes desployées, conduits à seureté jusques à Suze, remettans lesdites places ès mains des deputez de l'Empereur.

1524. — Armée imperialle devant Marseille. — En ce temps arriva mandement au vice-roy, de la part de l'Empereur et du roy d'Angleterre, par lequel luy estoit commandé, qu'ayant mis nostre armée hors d'Italie, suivant la victoire, il eust à faire l'entreprise

1. La capitulation de Lodi est du 18 mai, celle d'Alexandrie du 26. Voir les textes dans Sanuto, *Diarii*, t. XXXVI, col. 357-359, 377-380.

sur le royaume de France, car ils se promettoient de grandes choses, par la faveur et intelligence que le seigneur de Bourbon disoit avoir en France. Et pour cest effect avoient esté envoyez de la part de l'Empereur deux cens mille escus à Gennes, avecques autre grosse somme de deniers que devoit le roy d'Angleterre contribuer tous les mois pour ladite execution[1]. Pour conduire l'armée fut ordonné monsieur de Bourbon, chef, le marquis de Pesquaire en sa compagnie, avecques xv mille hommes de pied, deux mille chevaux et dix huict pieces d'artillerie. Le duc de Bourbon, suivant son desseing, se persuadoit qu'estant arrivé en ce royaume, la pluspart de la noblesse se retireroit à luy; de laquelle esperance il fut frustré, car le naturel du François est de n'abandonner jamais son prince; ayant receu son armée en main, entreprint d'aller assaillir Marceille, esperant, par ce qu'elle n'estoit remparée, et aussi peu flanquée, aisement la pouvoir conquerir, aussi qu'il la trouveroit despourveue d'hommes et de munitions.

Le Roy, adverty du chemin que prenoit ledit de Bourbon, depescha le seigneur de Rence de Cere, homme fort expert au faict des armes, et avecques luy le seigneur de Brion, et environ deux cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied, pour se mettre dedans Marseille. Auquel lieu estans arrivez feirent telle diligence de ramparer et faire plateformes, qu'en peu de jours, avecques l'ayde tant des soldats que des citadins de ladite ville la mirent en tel estat que pour

1. Voir la lettre de Richard Pace à Henry VIII, du 16 juin 1524.

faire recevoir honte à leur ennemis, comme ils feirent; car, estant le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire arrivez devant la ville[1], furent si bien recueillis tant par escarmouches qu'à coups de canon qu'ils congneurent bien qu'elle n'estoit despourveue de gens de bien.

Armée du Roy en Provence. — Le Roy, pareillement adverty de l'armée de l'ennemy devant Marceille, feit en toute diligence remettre son armée sus, laquelle en l'année mesmes avoit esté ruinée; et desja avoit envoyé en Suisse faire levée de XIIII mille hommes et six mille lansquenets, sçavoir est trois mille soubs la charge de François, monsieur de Lorraine, et trois mille soubs la charge du duc de Suffolc Rose-Blanche, duquel j'ay parlé en plusieurs de ces Memoires, et dix mille tant François qu'Italiens, lesquels mis ensemble avec quatorze ou quinze cens hommes d'armes, delibera d'aller combatre son ennemy devant Marceille, lequel y avoit desja tenu le siege six sepmaines. Pour proceder à laquelle entreprise, le Roy envoya devant le mareschal de Chabannes, auquel il avoit baillé son avant-garde à mener, pour se saisir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en investist, ce que ledit mareschal executa; puis sentant le Roy approcher, marcha à Salon de Craux[2] à huict lieues d'Avignon et huict de Marseille. Mais le seigneur de Bourbon, se sentant approché de si près avecques telle puissance que celle du Roy, diligenta

1. Le 19 août. Sur le siège de Marseille, voir Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 522-549.

2. Salon, cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône), à proximité de la plaine de la Crau.

sa retraitte, et pour ce faire feit embarquer sa grosse artillerie pour la mener à Gennes, et feit mettre par pieces la menue pour la porter à dos de mulet, parce que les chemins de sa retraitte estoient presque impossibles pour y conduire charroy[1]. Le mareschal de Chabannes, se mettant à la suitte, envoya quatre ou cinq cens chevaux, lesquels, arrivans sur la queue de l'ennemy, defirent bon nombre d'hommes et gaignerent un fort grand butin, car chacun pour se sauver laissoit son bagage derriere, et les soldats, n'ayans puissance de porter leurs armes, les laissoient par les chemins. Aussi le mareschal de Montmorency avecques bonne trouppe les suivit jusques par delà Tolon, ne leur donnant loisir de reprendre leur alaine[2].

Le Roy, ayant advertissement de leur retraitte, delibera l'entreprise de Milan, encores que de plusieurs fust diverty, pour estre l'hyver desja prochain, car il estoit la my octobre mille cinq cens vingt quatre, neantmoins voyant son armée preste, et la retraitte dudit de Bourbon, entreprint de luy coupper chemin ou d'arriver en Italie le premier. Et, pour ce faire, incontinant sans autre sejour dressa le reste de son armée en Italie, ayant en sa compagnie le roy de Navarre, le duc d'Alançon, le comte de Sainct Pol, le duc d'Albanie, le duc Claude de Longueville, le mareschal de Chabannes, le mareschal de Montmorency, le mareschal de Foix, le grand maistre Bastar de Savoye, l'amiral Bonnivet, du conseil duquel il usoit plus que

1. Bourbon leva le siège le 29 septembre.

2. Sur cette retraite, voir les lettres de François Ier et de Bonnivet des 2, 4, 5, 6, 8 octobre 1524, publiées par Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, p. 10-21.

de nul autre, messire Louis, seigneur de la Trimouille, Michel Antoine, marquis de Salluces, le comte de Vaudemont, François monsieur de Lorraine, son frere, qui estoit colonnel de trois mille lansquenets, le duc de Suffolc, Anglois, avec pareille charge, le seigneur Rence de Cere, Rommain, Philippe Chabot, seigneur de Brion, Galeas de S. Severin, grand escuyer de France, le capitaine Louis d'Ars et plusieurs autres gros personnages qui seroient de trop longue deduction à nommer, laissant madame Louise de Savoie, sa mere, regente en France[1]. En Picardie et l'Isle de France, laissa le duc de Vendosme, son lieutenant general; en Champagne et Bourgongne, le duc de Guise; en Normandie, messire Louis de Brezé, grand seneschal de Normandie; en Guienne et Languedoc, le seigneur de Lautrec; en Bretagne, le comte de Laval.

Mort de la roine Claude et ses enfans. — En ce temps vindrent nouvelles au Roy que la royne Claude, sa compagne et espouse, estoit trespassée au chasteau de Bloys[2], laissant du Roy et d'elle trois fils et deux filles : le fils aisné nommé François[3], filleul du pape Leon; le second Henry[4], duc d'Orleans, à present roy, filleul de Henry huictiesme de ce nom, roy d'Angleterre; le tiers nommé Charles, duc d'Angoulesme[5],

1. Le 17 octobre 1524, une déclaration royale renouvela les pouvoirs de régente donnés à Louise de Savoie le 13 août 1523. Voir les deux textes dans Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 1-9, 29-31.

2. Le 26 juillet 1524.

3. Né le 28 février 1518, mort le 10 août 1536.

4. Né le 31 mars 1519, mort le 10 juillet 1559.

5. Né le 22 janvier 1522, mort le 9 septembre 1545.

filleul de messieurs des Ligues; des filles[1], madame Magdalene[2], depuis mariée au roy d'Escosse; la seconde, nommée madame Marguerite[3], encores vivante, et de ceste heure encores à marier.

Passage du Roy en Italie. — Le Roy, ayant mis ordre aux choses dessusdites, feit diligence de marcher et passer les montagnes pour arriver au duché de Milan avant l'arrivée de l'armée imperialle : aussi le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire faisoient pareille diligence pour ce mesme effect. Le vice-roy de Naples, qui cependant que l'armée de l'Empereur estoit en Provence avoit faict son sejour en Ast, sentant nostre avant-garde que menoit le mareschal de Chabannes approcher, se retira en Alexandrie, auquel lieu ayant laissé deux mille hommes de pied, pensant que le Roy s'y deust amuser, se retira à Pavie : mais le Roy, laissant toutes choses derriere, marcha droict à Milan sans nulle part s'arrester. Dequoy le vice-roy, adverty, manda au duc de Bourbon et marquis de Pesquaire qu'ils eussent avec toute diligence à se venir joindre avecques luy à Pavie : ce qu'ils firent, et arriva quand et eux la cavalerie et l'infanterie espagnolle, mais leurs lansquenets ne sceurent faire si grande diligence. Par-

1. Martin du Bellay ne mentionne pas les deux premières : Louise (19 août 1515-21 septembre 1517) et Charlotte (23 octobre 1516-8 septembre 1524).

2. Née le 10 août 1520, morte le 2 juillet 1537.

3. Marguerite, née le 5 juin 1523, épousa, à la suite du traité de Cateau-Cambrésis (1559), le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, et mourut le 14 septembre 1574. Voir R. Peyre, *Une princesse de la Renaissance, Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie*. Paris, 1902, in-8°.

quoy, après avoir ordonné le seigneur de Leve pour demeurer à Pavie, et quand et luy mille ou douze cens Espagnols, et six mille lansquenets de ceux qui estoient retournez de Marseille, en toute et extreme diligence avecques le reste de l'armée s'en alla à Milan, craignant que le Roy arrivast le premier. Auquel lieu trouva les rampars et bastions tous ruinez : à raison dequoy il assembla tous les citadins, pour leur persuader de prendre les armes, dont ils firent refus, voyans l'armée d'un si grand Roy près de leurs portes.

Prise de Milan par le Roy. — Le Roy cependant estoit arrivé à Vigeve, duquel lieu il depescha le marquis de Salluces, Michel-Antoine, accompagné de deux cens hommes d'armes et quatre mille hommes de pied, en esperance qu'il arriveroit à Milan premier que l'armée imperialle. Estant le marquis par les chemins, fut adverty que le vice-roy estoit arrivé à Milan : mais pour cela ne laissa son entreprise, et donna droict à la porte Verceleze : et trouvant les Espagnols dedans le fauxbourg, de vive force les remist dedans la ville, lequel après l'avoir conquis il garda, encores que par plusieurs fois les Espagnols fissent des saillies pour le luy faire abandonner. Le Roy, après avoir depesché ledit marquis, envoya le seigneur de la Trimouille avecques bon nombre de gens de cheval et de pied pour le soustenir : dequoy le vice-roy adverty, doubtant d'estre là dedans enfermé, sentant la volonté des citadins n'estre à sa devotion, avant l'arrivée dudit seigneur de la Trimouille sortit par la porte rommaine, et avecques luy le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire et le reste de leur armée, prenans

le chemin de Laudes. Les Milanois, se voyans hors du danger des Imperiaux, ouvrirent la porte au marquis de Salusses, lequel fut reçeu à grande joye, et pareillement le seigneur de la Trimouille qui arriva peu après[1].

Le Roy, estant adverty de la prise de Milan, mist en deliberation ce qui estoit à faire. Plusieurs furent d'avis qu'il devoit suivre son ennemy droict à Laudes, laissant dedans Milan quelque nombre d'hommes pour la garde d'icelle; mesmes qu'on devoit mander aux seigneurs de la Trimouille et marquis de Salluces de gaigner les devans pendant que le Roy les suivroit, et de ne laisser prendre pied à l'ennemy. Autres furent d'advis d'aller assieger Pavie, remonstrans qu'ayans deslogé de Pavie les forces qui y estoient demourées, aisement le Roy pourroit conquerir le reste du duché de Milan[2]. Enfin, ceste opinion fut suivie, et fut mandé au seigneur de la Trimouille de demourer dedans Milan, et au marquis de Salluces de se venir joindre avecques le Roy, lequel, partant de Vigeve, alla à Biegras, et de là devant Pavie. Plusieurs ont estimé, et y a eu grande apparence par les choses qui depuis sont advenues, que qui eust suivy la premiere opinion, qui estoit de poulser vivement après l'armée imperialle, la victoire et la conqueste du duché de Milan estoit nostre : car leur armée s'en alloit en tel desordre, que les soldats imperiaux, pour le travail des chemins qu'ils avoient passé venans de Provence, jettoient leurs armes dedans

1. 26 octobre 1524.

2. L'auteur des *Gestes de Montmorency* cite parmi ceux qui conseillèrent d'assiéger Pavie le maréchal de Chabannes, *loc. cit.*, fol. 25.

les fossez, n'ayans puissance de les porter. Parquoy l'ennemy n'eust eu le moyen de garder Laudes, et estoit en hazard d'abandonner Cremonne, car au passage de la riviere d'Adde, le seigneur de la Trimouille et le marquis de Salluces, usans de diligence, les eussent peu arrester, attendans le reste de nostre armée ; et par ce moyen ceux de Pavie et d'Alexandrie, qui demouroient derriere, eussent esté contraints de parler, parce qu'il n'y avoit apparence qu'ils peussent estre secourus, mais Dieu ne voulut permettre de prendre le meilleur conseil.

Siege de Pavie. — Le Roy, estant arrivé devant Pavie le XXVII ou XXVIII[e] d'octobre l'an mille cinq cens vingt-quatre[1], ordonna du logis de son armée : logea le mareschal de Chabannes avecques son avant-garde vers le chasteau du costé du Tesin ; luy se logea avecques la bataille à l'abbaye de Sainct Lanffranc[2], assez près de la ville, puis envoya le mareschal de Montmorency avecques trois mille lansquenets, deux mille Italiens, mille Corses et deux cens hommes d'armes pour passer le Tesin et se loger au faubourg Sainct Antoine, dedans une isle[3]. Pour gaigner ledit faubourg, ledit seigneur de Montmorency fut contrainct de battre une tour qui estoit sur le pont ; l'ayant gaignée, la feit ramparer et garder, faisant pendre

1. Voir dans Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 35-36, une lettre adressée par François I[er] à Montmorency, de la Chartreuse de Pavie, 27 octobre 1524.

2. San-Lanfranco, à 1,500 mètres à l'ouest de Pavie sur les bords du Tessin.

3. Aujourd'hui le Borgo-Ticino, dans l'île formée par le Tessin et son bras, le Gravellone.

ceux qu'il trouva dedans, pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel poullier à l'encontre d'une armée françoise[1]. Le Roy, ayant logé son armée en la maniere dessusdite, delibera de forcer la ville, à cause dequoy feit faire les approches et mettre son artillerie en batterie ; de laquelle ayant batu quelques journées, fut fait breche, mais non raisonnable. Toutesfois fut ordonné de donner un assault pour tenter l'opinion de ceux de dedans, auquel assault noz gens ayans donné jusques au hault de la breche, penserent la ville gaignée; mais autrement en advint, car ils trouverent par dedans de larges et profondes tranchées bien flancquées, et les maisons estans près desdites tranchées persées bien à propos et pourveues d'arquebouzeries. Qui fut cause que noz gens, après avoir longtemps combatu sur le hault de la breche, furent contraincts d'eux retirer, parce qu'il n'y avoit ordre de passer plus outre[2]. Audit combat moururent plusieurs gens de bien, et entre autres le capitaine Hutin de Mailly et le frere puisné du seigneur Dauchy, tous deux de Picardie, et le capitaine Sainct Julian, jeune homme basque, et beaucoup d'autres desquels je n'ay memoire. Ce faict, le Roy ordonna que la gendarmerie se mettroit à pied, pour par deux endroits donner l'assault, et devoit le mareschal de Foix mener l'une des trouppes ; lesquels estans en bataille, et tous à pied, ayans choisy de toute la gendarmerie les plus dispos, le Roy ayant entendu ceux qui avoient recogneu

1. Voir dans les *Gestes de Montmorency* quelques détails sur cette opération (*loc. cit.*, fol. 25 v°).
2. Le 8 novembre 1524.

la breche, ordonna de faire differer l'assault, et feit retirer la gendarmerie.

Quelque temps auparavant[1], le duc Claude de Longueville, jeune prince de grande volonté, estant dedans les tranchées en sortit pour recognoistre quelque chose le long de la ville; mais, si tost qu'il fut descouvert, fut frappé d'un coup de mousquet dedans l'espaulle, venant de dessus la muraille, duquel coup il mourut sur-le-champ. Plusieurs qui cherchoient de faire service au Roy mirent en avant un moyen de forcer la ville qui estoit tel : le Tesin coule le long de la ville, duquel costé les ennemis, se fians à la force de la riviere, parce qu'elle n'est gaiable, n'avoient faict aucun rampar; parquoy ils entreprindrent de divertir ladite riviere avecques des toilles, mettans en avant, qu'estant divertie et le cours asseché, et faisans en cest endroit une soudaine et furieuse batterie, la ville seroit aisée à forcer, premier que l'ennemy eust loisir d'y pourvoir, chose qui avoit apparence de raison, et estoit chef d'icelle entreprise Jacques de Silly, baillif de Caen, lieutenant de la compagnie du duc d'Alançon. Il y meit gens en besongne; mais après avoir beaucoup despendu d'argent et de temps, tomba une pluye soudaine, dont la riviere augmenta, de sorte qu'en une heure elle emporta ce qui avoit esté faict en plusieurs jours, et par ce moyen leur labeur fut inutil.

Traittez d'accord entre le Roy et l'Empereur par le pape Clement. — Estant le Roy devant Pavie, comme vous oyez, le pape Clement, voulant mettre en repos l'Italie, envoya devers le vice-roy de Naples, qui estoit à

1. Exactement le lendemain, le 9 novembre 1524.

Laudes, pour trouver moyen d'accord[1]; lequel n'estant asseuré du secours qu'avoit promis le duc de Bourbon amener d'Allemagne, des deniers qu'il avoit recouverts sur les bagues que monsieur de Savoye luy avoit presté[2], accorda une tresve de cinq ans, pendant lequel temps devoit demourer entre les mains du Roy tout ce qui estoit deça la riviere d'Adde, horsmis Laudes[3]. Lesquelles conditions furent refusées par le Roy, à la persuasion (à ce qu'on disoit) de monsieur l'amiral Bonnivet, qui avoit la superintendence des affaires du Roy, et à l'instigation du seigneur de Sainct

1. Clément VII avait envoyé d'abord Giovan Matteo Giberti (novembre), puis Paolo Vettori auprès des Impériaux, tandis que Girolamo Aleandro se rendait auprès de François Ier. Sur ces négociations, voir J. Paquier, *Nonciature d'Aleandre auprès de François Ier (8 août 1524-24 février 1525)*, Paris, 1897; — *Jérôme Aleandre de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes (1480-1529)*, livre V.

2. On trouvera dans Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne), t. I, p. 371-374, un « Mémoire des pierreries du duc de Bourbon, baillées ès mains des gens de l'Empereur pour engager à Gennes et ailleurs pour le service de l'Empereur ». Ce document, que Lalanne donne comme inédit, a été publié dans la *Vie de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier, depuis l'an 1536 jusqu'en 1579*, par Nicolas Coustureau, mise au jour avec des additions et des pièces servant à l'histoire [par le sieur du Bouchet], chez Lailloué, Rouen, 1642, in-4°, p. 147-151. Dans le même ouvrage, p. 137, la duchesse de Montpensier, écrivant à Charles-Quint (Champigny, 22 octobre 1544), le prie « d'avoir esgard... aux bagues qu'il [le connétable] engagea monsieur de Savoye pour trente mille escus, et autres endroits, lesquels furent employés à vostre service ». (Communication due à l'obligeance de M. P. Courteault.)

3. Les pourparlers, en vue d'une trêve, sont de la première quinzaine de février 1525. Voir la lettre d'Aleandre du 16 février, publiée dans J. Paquier, *Nonciature d'Aleandre*, p. 53-56.

Marsault[1], qui estoit fort près de la personne du Roy et bien ouy dudit seigneur, encores qu'il ne fust en estime d'homme de guerre, mais bien entendant les praticques de la cour.

Ledit pape Clement VIIe de ce nom, après avoir failly à la tresve cy dessus mentionnée, persuadé par le comte de Carpy[2], ambassadeur pour le Roy devers Sa Saincteté, laissa les anciennes haines qu'avoit porté le pape Leon, son cousin[3], contre le Roy, et feit alliance avec luy[4]. Puis depescha le seigneur Mathée[5], son dataire, pour confirmer ladite alliance et persuader le Roy de faire faire l'entreprise de Naples, l'estimant aisée, pendant que l'armée imperialle estoit empeschée audit duché de Milan et estant l'armée françoise favorisée de Sa Saincteté.

Separement de l'armée du Roy pour envoyer à Naples. — Le Roy s'accorda à icelle entreprise, pour l'execution de laquelle il ordonna le duc d'Albanie, son lieutenant general, en sa compagnie le seigneur Rence de Cere, et VI cens hommes d'armes, du nombre desquels estoit le Bastar de la Claiette, le seigneur d'Es-

1. François Green, sieur de Saint-Marsault. Il assistait avec Bonnivet à l'entretien que rapporte Aleandre dans sa lettre du 16 février.

2. Alberto Pio, comte de Carpi. Il était entré définitivement au service de la France en 1519 et représentait François Ier à Rome. Voir E. Picot, *les Italiens en France au XVIe siècle*, dans le *Bulletin italien* (1901), t. I, p. 276-278.

3. Ms. : *oncle*.

4. Le traité fut signé le 12 décembre 1524 et confirmé par une déclaration pontificale du 2 janvier 1525. Voir J. Paquier, *Jérôme Aleandre*, p. 319, n. 3.

5. Giovan Matteo Giberti, évêque de Vérone.

guilly avec sa compagnie de gens d'armes, et trois cens chevaux legers, cent de monsieur d'Albanie, la compagnie du duc de Longueville conduite par le seigneur des Loges, son lieutenant, dix mille hommes de pied et quelque nombre de chevaux legers, avec X ou XII pieces d'artillerie, ce que sembla à plusieurs n'estre raisonnable que le Roy separast son armée[1]. Le viceroy de Naples et le marquis de Pesquaire, qui estoient à Laudes (car monsieur de Bourbon n'y estoit pour lors, parce qu'il estoit allé en Allemagne faire levée de XII mille lansquenets, des deniers (comme j'ay nagueres dit) que le duc de Savoye luy avoit presté) avertis du partement de mondit seigneur d'Albanie, estimans seulement qu'il fust allé pour recevoir du duc de Ferrare un nombre de pouldres, de boullets, oustils à pionniers et autres munitions de guerre qu'il prestoit au Roy[2], partirent de Laudes avec leurs forces et passerent le Pau, pour coupper chemin au seigneur d'Albanie. Mais estans arrivez à Monticel[3], V mille près de Cremonne, du costé de Plaisance, deliberez de marcher à Fleuransolles[4], leur furent amenez de l'armée de monsieur d'Albanie deux chevaux legers qui avoient esté surpris au fourrage, par les-

1. Sur cette expédition du duc d'Albanie, voir J. Paquier, *Nonciature...*, p. 19-20; Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. II, p. 793, 797, 800, 805.

2. Voir les reçus de ces différents prêts datés des 26 novembre, 9 décembre 1524 et 8 février 1525. (Bibl. nat., ms. fr. 3044, fol. 89-90.)

3. Ms. et 1re éd. : *Moucelles*. Monticelli, sur la rive droite du Pô, à 10 kil. au sud-est de Crémone.

4. Fiorenzuola, sur l'Arda, à 25 kil. au sud-est de Plaisance.

quels ils furent asseurez que l'entreprise dudit seigneur d'Albanie estoit pour le royaume de Naples. Lesquelles choses entendues, se fermerent à Montissel, ne se sentans assez forts pour combatre nostre armée, et la laisserent passer.

Le vice-roy de Naples, ayant entendu l'entreprise du duc d'Albanie qui marchoit avec la faveur du Pape, sentit le royaume de Naples en hazard, parquoy resolut d'y tourner la teste pour y pourveoir, mais il en fut dissuadé par le marquis de Pesquaire, luy remonstrant que s'il abandonnoit l'estat de Milan, le Roy aisement viendroit à fin de son entreprise et se mettroit à sa queue, à raison dequoy ayant monsieur d'Albanie en teste et le Roy derriere, son entiere ruine estoit manifeste ; à ceste cause il changea d'opinion. Peu après, estant les forces imperialles augmentées pour le secours qui leur estoit survenu, et ayant le vice-roy la cognoissance de la ruine de l'armée du Roy pour le long hyver qu'elle avoit enduré en campagne, et aussi que le Roy avoit separé son armée (sçavoir est ce qu'avoit mené monsieur d'Albanie, et quatre ou cinq mille hommes qu'avoit avec luy le marquis de Salluces, qui estoit lieutenant du Roy à Savonne, et aux environs, sans autre grand nombre qu'avoit le Roy, tant à Milan qu'aux autres places, pour la seureté des vivres), delibererent qu'attendans l'arrivée des lansquenets qu'amenoit monsieur de Bourbon, ils se jetteroient en campagne. Après laquelle resolution, le marquis de Pesquaire avec une partie de l'armée marcha droict à Cassan[1], qui est sur la riviere d'Adde,

1. Cassano.

ville tenue par les François, mais mal fortifiée. Auquel lieu estant arrivé, après avoir mis son artillerie en batterie, les soldats se rendirent leurs bagues sauves.

Le lendemain vindrent nouvelles au vice-roy, de la part d'Antoine de Leve, comme les Allemans, estans dedans Pavie, menassoient qu'au cas qu'ils ne fussent payez, ils rendroient la ville entre les mains du Roy. Ces choses entendues, chercha les moyens d'y pourveoir, car il n'estoit en leur puissance de recouvrer argent, et encores qu'ils en eussent, ils n'avoient le moyen de le mettre dedans la ville en seureté.

Invention de faire entrer argent en Pavie. — Sur la fin, ils s'aviserent d'un stratageme qui fut que deux hommes ausquels ils avoient fidelité porterent en nostre camp sur deux chevaux quatre barils de vin à vendre, dedans lesquels estoient trois mille escus, et allerent loger pour vendre leur vin le plus près de la ville qu'ils peurent, faisans entendre par un espion au seigneur Antoine de Leve l'estat de leur affaire; de quoy estant adverty, feit faire une saillie de l'autre costé, et, durant que l'escarmouche estoit bien attaquée, un des villains rompit ses barils et print les trois mille escus, avecques lesquels il se sauva dedans la ville. Antoine de Leve, pour monstrer aux lansquenets que ce n'estoit faulte d'argent ny de bonne volonté qu'ils ne fussent payez, mais par faulte d'avoir moyen de mettre l'argent dedans la ville en seureté, feit assembler le ban et leur remonstra le hazard où s'estoit mis le vilain pour apporter cest argent et que tout le reste de leur payement estoit au camp imperial. Les lansquenets, pensans que ce qu'il leur disoit fust veritable, leverent tous les mains en

signe de bonne volonté, declarans tous en general que tant que le siege dureroit ils serviroient sans argent la Majesté Imperialle, moyennant qu'apres le siege ils fussent satisfaicts, ce qui leur fut promis.

Esmeute à Savonne et deffaitte d'Espagnols. — Au commencement du mois de mars audit an mille cinq cens vingt-quatre, Michel Antoine, marquis de Salluces, lequel (comme j'ay dit) avoit esté envoyé lieutenant du Roy à Savonne, après avoir faict faire la monstre de ses gens de pied, en envoya deux mille en garnison dedans Varas[1], petite ville mal fermée sur le bord de la mer, mi-chemin de Savonne à Gennes, dom Hugues de Montcade[2], vice-roy de Sicile, qui pour lors estoit gouverneur de Gennes pour l'Empereur, estant averty que lesdits gens de pied estoient dedans Varas, delibera de les aller deffaire et, pour cest effect, feit faire force à toutes les galleres de l'Empereur, pour du costé de la mer donner des canonnades dedans la porte dudit Varas, esperant que les soldats, pour la debilité de la place, ne pouvans endurer la batterie, prendroient leur retraitte droict à Savonne, tout le long de la marine; et, sur ceste esperance, luy-mesmes s'en alla mettre en embuscade, avecques quatre mille hommes de pied, entre Varas et Savonne pour deffaire nos gens sur leurditte retraitte. Mais, estans ses galleres arrivées devant Varas, et ayans commencé leur batterie à la porte,

1. Varazze, à 10 kil. au nord-est de Savone.

2. Ugo de Moncada. Il avait fait la campagne de Provence en 1524 avec Bourbon et avait été battu par Doria, le 7 juillet, à l'embouchure du Var. Sa correspondance de 1509 à 1528 a été publiée dans la *Colecion de documentos ineditos por la historia de España*, t. XXIV, 1854.

ainsi qu'il leur estoit commandé, le marquis de Salluces, qui estoit à Savonne, oyant la batterie, soudain trouvant deux galleres prestes, se meit dedans avecques si peu d'hommes qui se trouverent aupres de luy, commandant au reste des galleres, dont avoit la charge le seigneur André Dorie, et aux autres gros vaisseaux, et mesmes au seigneur de la Fayette, qui pour lors estoit amiral sur l'armée de mer, qu'ils eussent à le suivre. Approchant le marquis prés de Varas avecques ses deux galleres, et les assiegez l'ayant descouvert prindrent cœur, de sorte qu'en toute diligence se meirent à ramparer leur porte jà toute ruinée. Le reste de nostre armée de mer approchant celle des Gennevois, commença à les saluer de canonnades; les Gennevois, ne se sentans suffisans pour soustenir le combat, prindrent le largue, et nostre armée se meit à leur suitte. Dom Hugues de Montcade, se voyant abandonné de son armée de mer, et par consequent hors d'esperance d'executer son entreprise, commença à faire sa retraitte droict à Gennes, le long de la marine; de quoy le marquis de Salluces adverty feit mettre à terre[1] le seigneur de la Milleraye, gentilhomme de la chambre du Roy, nouvellement venu devers luy de la part du Roy, et luy commanda de faire sortir les soldats qui estoient dedans Varas et les conduire à la suitte dudit dom Hugues, et que luy avec les galleres iroit terre à terre à coup de canon pour les mettre en desordre, car ils estoient contraints de suivre le long de la marine, à cause des montagnes.

Le seigneur de la Milleraye, suivant ce qui luy estoit

1. Ms. : *Charles de Mouy* (en surcharge).

commandé, fist telle diligence qu'il meit à vau de route les quatre mille hommes imperiaux avec l'ayde des galleres (comme j'ay dit). Voyant ledit Montcade ses gens en routte, print avecques luy les principaulx de ses capitaines, desquels il avoit fiance, et demeura sur la queue pour soustenir l'effort, mais il fut chargé de telle furie qu'il fut prins, et tous ceux qui estoient avecques luy. Puis, après les avoir envoyez à Savonne en seure garde, noz gens suivirent leur victoire jusques à trois mille de Gennes, mettans au fil de l'espée tout ce qui s'en trouva devant eux.

Le marquis de Salluces, avecques l'armée de mer, suivit les galleres jusques à Gennes, auquel lieu estant arrivé, trouva l'amiralle de Gennes à la rade, laquelle il assaillit à coups de canon, où, après long combat, ladite amiralle se rendit, dedans laquelle fut trouvé grand nombre d'artillerie et d'autres munitions et richesses. Aussi, noz galleres poursuivirent celles des ennemis, dont ils en prindrent deux. Ce faict, le marquis, avecques les prisonniers et butin, se retira à Savonne; s'il eust eu armée pour assieger Gennes aussi bien par terre que par mer, veu l'estonnement qui s'estoit mis dedans la ville pour avoir perdu leur chef avecques plusieurs capitaines et soldats, elle estoit en grand hazard d'estre perdue pour l'Empereur et remise entre les mains du Roy[1].

Guerre en Picardie. — Durant ce temps que le Roy estoit devant Pavie et que monseigneur de Vendosme estoit demouré lieutenant du Roy en Picardie, se fai-

1. Le combat de Varazze est du 29 janvier et la tentative sur Gênes du lendemain. Voir C. de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 195-196.

soit ordinairement la guerre guerroyable, un jour à l'avantage de l'un, autre fois de l'autre; et entre autres choses un jour messire Antoine de Crequy, seigneur du Pontdormy, lieutenant du Roy audit pais en l'absence de mondit seigneur de Vendosme, partant de Montreul, feit une entreprise pour mettre vivres dedans Terouenne et, en ce faisant, tenter la fortune s'il pourroit forcer le Neuf fossé[1], qui est une grande tranchée plaine d'eau qui ferme le val de Cassel, depuis Saint-Omer jusques à Aire, et à chaque entrée que on arrive audit val le long de ladite tranchée, y a des blocus de terre que nous appellons boullevers, dedans lesquels se retirerent en seureté les soldats de la garde d'iceux, estans bien pourveus de grosse et menue artillerie pour garder lesdits passages et entrées dudit val, dedans lequel tous les biens et bestial du pais sont retirez. Ledit seigneur du Pontdormy, pour executer son entreprise, manda au baillif de Somer au Bos, gentilhomme boullenois ayant credit parmy les soldats, qu'il eust à faire levée dedans ledit pais de mille ou XII cens hommes de pied et de se trouver le lendemain au village de Foucamberge, sur le soir; auquel jour, le seigneur du Pontdormy, partant de Montreul, arriva environ deux heures devant le soleil couché, ayant avecques luy la compagnie de monsieur de Vendosme, de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Torsy[2], son

1. La tranchée de Neuf-Fossé, de Saint-Omer sur l'Aa à Aire sur la Lys, avait été commencée au XIe siècle par le comte Baudouin de Flandre pour défendre le territoire d'Aire; elle ne fut transformée en canal qu'à la fin du XVIIe siècle.

2. Jean de Torcy, sieur du Deffend et de Viny. Il avait

lieutenant, et la sienne de pareil nombre, et le comte de Dammartin, ayant cinquante hommes d'armes soubs sa charge[1]. Et, ce pendant que la gendarmerie faisoit repaistre les chevaux, il feit entrer dedans Terouenne les vivres qu'il avoit amené de Montreul pour faire entendre à l'ennemy qu'il n'estoit venu pour autre occasion que pour ledit ravitaillement; puis, environ une heure de nuict, partit dudit Foucamberge pour l'execution de sadite entreprise, où par les chemins le vindrent rencontrer les cinquante hommes d'armes de la compagnie du seigneur du Fresnoy, gouverneur de Terouenne, et environ deux cens hommes de pied de ladite garnison, qui amenerent deux longues coulevrines pour forcer lesdits passages. Estant ledit seigneur du Pontdormy arrivé au Neuf fossé avant le jour, encores que lesdits blocus fussent pourveus tant d'hommes que d'autres choses necessaires pour la garde d'iceux, si est-ce que le passage fut forcé, et se feit au val un butin inestimable de bestial et autres biens. On avoit deliberé de faire la retraitte à Foucamberge; toutesfois parce que ceux d'Aire, de Betune et de Lilliers[2], estant le seigneur du Pontdormy retiré avecques les grosses forces, pouvoient coupper chemin à ceux de Terouenne, fut conclut de les accompagner jusques au lieu de seureté, avecques la gendarmerie, afin que l'artillerie amenée de Terouenne ne se perdist. Et furent renvoyez les gens de pied et le butin le droict chemin de Foucam-

défendu Bohain contre un coup de main des Impériaux et des Anglais. (*Catalogue des actes*, nº 17817.)

1. Ms. : *et le sieur de Villeroy cent chevaulx legiers.*

2. Lillers, cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

berge. Passans auprès d'Arques[1], qui est à demie lieue de Sainct-Omer, la cavalerie dudict Sainct-Omer sortit, ayant mis les gens de pied dedans des carrieres qui sont assez prez de l'eglise pour soustenir leurdite cavalerie, de laquelle une partie se jetta à l'escarmouche, en esperance de nous amuser, pendant que ceux d'Aire et de Betune se pourroient venir joindre avec eux. L'escarmouche s'eschauffa de sorte qu'enfin les Bourguignons furent renversez sur leurs gens de pied. A ladite charge, le seigneur de Licques[2], lieutenant du duc d'Anscot, lequel ce jour-là avoit espousé la sœur du seigneur de Fonquesolles[3] (de laquelle le seigneur d'Estrée, guidon de monseigneur de Vendosme, avoit esté serviteur), estant demouré sur la queue pour soustenir ses hommes, fut chargé par ledit seigneur d'Estrées et par le seigneur de Rum[4] et fut pris prisonnier : tellement que ce jour-là il ne coucha point avecques son espousée.

Le seigneur du Pontdormy, craignant ce que les ennemis attendoient, qui estoit que ceux d'Aire, de Betune et Lilliers se vinssent joindre avecques eux pour empescher sa retraitte et celle de ceux de Terouenne, vint luy-mesmes retirer l'escarmouche; estant arrivé pres de Terouenne, au lieu où se devoit separer ladite garnison d'avecques luy, l'alarme vint

1. Arques, comm. du cant. sud et arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

2. Jean de Récourt, baron de Licques, châtelain de Lens.

3. Jeanne du Fay-Châteaurouge?

4. Ms. : *Rumeny*. Il s'agit probablement de Robert de Mailly, sieur de Rumesnil.

du costé d'Aire, où il fut envoyé quelque cavallerie pour entendre que c'estoit; la jeunesse, sans commandement, y alla à la file, en espoir un chacun de rompre sa lance, ainsi qu'est la coutume le plus souvent des jeunes gentilhommes de France de porter peu d'obeissance à ceux qui leur commandent. Toute ceste trouppe sans chef estant arrivée près un village nommé Roud[1], environ mi-chemin de Terouenne à Aire, rencontrerent la garnison dudit Aire et Betune, laquelle venoit en esperance, avecques l'ayde de ceux de la garnison de Sainct-Omer, de pouvoir empescher nostre retraitte; ceux desdites garnisons d'Aire et Betune pouvoient estre le nombre de huict à neuf cens Espagnols naturels et de cinq à six cens hommes de pied wallons et trois cens chevaux de leurs ordonnances. L'escarmouche se dressa par nostre jeunesse contre leur cavallerie, de sorte que les plus vieils et les plus sages des nostres furent contraints de suivre la jeunesse pour la conduire; le seigneur du Pontdormy, adverty de ladite escarmouche, cognoissant que d'estre là arresté il n'auroit moyen de se retirer à Fouquamberge, ains seroit contraint de loger à Terouenne, qui ne se pouvoit faire sans manger les vivres qui estoient dedans, envoya le comte Dammartin pour faire retirer l'escarmouche. Mais, y estant arrivé, la trouva si meslée qu'il estoit impossible de la retirer sans mettre en hazard tous ceux qui y estoient, car le seigneur du Pontdormy, avecques la grosse trouppe, estoit lieue et demie en arriere : par quoy se retirans sans avoir personne pour les sous-

1. Peut-être Rincq, à 2 kil. environ d'Aire.

tenir, sans aucune difficulté ils eussent esté deffaicts. Le comte Dammartin, ayant bien consideré tant la contenance de noz ennemis que de ceux de nostre part, s'arresta sur un hault lieu, et de tous ceux qui venoient à la file des nostres, en feit une masse pour soustenir l'escarmouche si d'avanture noz gens estoient renversez. Et quand et quand manda au seigneur du Pontdormy qu'il estoit d'avis qu'il marchast en diligence, autrement il ne voyoit apparence que tout ce qu'il y avoit d'hommes ne fust perdu, car les gens de pied des ennemis approchoient fort, marchans en bon ordre pour soustenir la cavallerie.

Le seigneur du Pontdormy, ayant eu cest advertissement, ne voulut perdre ce qui estoit là ; par quoy feit marcher les enseignes droict au lieu où estoit ledit comte de Dammartin, pour diligemment le secourir, ayant en sa compagnie le nombre de deux cens hommes d'armes. Cependant, le comte Dammartin avoit amassé de toutes bandes environ deux cens chevaux, et ne bougea d'où il estoit, mais voyant le seigneur du Pontdormy approché si près de luy qu'il en pouvoit estre soustenu, chargea les ennemis à toutes brides, et il renversa leurs gens de cheval sur leurs gens de pied espagnols, et y entrant pesle-mesle, les rompit, à la faveur de la grosse trouppe, qui arriva au poinct de la charge. Et fut tué à ladite deffaicte le nombre de douze vingts Espagnols et pris de cinq à six cens. Leur cavallerie, durant le combat des gens de pied, se sauva de vitesse, vray est que quelques-uns des nostres les pourchasserent de si pres qu'aucuns entrerent pesle-mesle dedans les barrieres d'Aire, qu'on leur ferma au doz, et entre autres y fut pris des

nostres le seigneur d'Estanaie[1], qui depuis fut guidon de monsieur de Vendosme. Le seigneur du Pontdormy, après ceste deffaitte, se retira à Terouenne avecques les prisonniers, qui pouvoient estre le nombre de huict ou neuf cens, et, parce qu'il y avoit trop grande subjection de les garder, furent tous renvoyez le lendemain pour leur soulde de cent sols pour mois, retenans seulement leurs capitaines pour respondans ; le seigneur d'Estrée, requis par la dame dont il avoit esté serviteur, luy envoya le seigneur de Licques, son mary.

Praticque pour Hedin. — Quelque temps après, et environ quinze jours devant la bataille de Pavie, les soldats de la garnison de Hedin estans allez à la guerre, l'un d'eux, appelé le Bastar[2], fut pris prisonnier des ennemis et mené à Betune, lequel fut par le seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandres, pratiqué pour luy livrer le chasteau de Hedin, lequel Bastar luy dit en avoir bien le moyen, mais qu'il estoit besoing de le renvoyer sur sa foy, faignant d'aller pourchasser la rançon, afin de praticquer un sien compagnon et fidelle amy qui avoit les clefs du chasteau, chose qui luy fut accordée. Lequel, estant arrivé à Hedin, trouva moyen d'aller devers le seigneur du Pontdormy, faisant entendre à ses serviteurs qu'il avoit cognoissance en sa maison et qu'il luy presteroit l'argent de sa rançon : y estant arrivé, feit entendre

1. François d'Estavaye, sieur de Forel.

2. Dans un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne qui raconte ces mêmes événements et dont le P. Hamy a publié un extrait, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532*, p. ccxx-ccxxiv, ce soldat est appelé Bellebrune.

au seigneur du Pontdormy les praticques que faisoit le seigneur de Fiennes par son moyen et que son intention estoit de luy livrer entre les mains le seigneur de Fiennes, le duc d'Arscot et la plus part des grands seigneurs de par delà, avec la garnison d'Aire et de Betune. Le moyen qu'il meit en avant estoit que ledit seigneur du Pontdormy luy adressast un homme fidelle qui eust la garde des clefs du chasteau dudit Hedin et qu'il feroit entendre à l'ennemy qu'il avoit praticqué cest homme, et mesmes ameneroit un des leurs dedans le parc, avec lequel portier et luy pourroient communiquer, pour donner à l'ennemy plus grande seureté de son faict; et qu'au jour assigné qu'il ameneroit la trouppe, il viendroit avec celuy lequel premierement il auroit amené pour communiquer de rechef avecques ledit portier, avec lequel il auroit un signal, auquel iceluy portier respondroit à leur arrivée; bref, les choses furent arrestées tant d'une part que d'autre. Le jour prefix, le seigneur du Pontdormy se trouva dedans ledit chasteau, accompagné de deux cens hommes d'armes, environ jour couché, et à ce que le bagage ne fust cause de descouvrir l'entreprise, chacun homme d'armes y arriva l'armet en teste et la lance au poing, sans page et sans varlet. Ledit seigneur du Pontdormy avoit ordonné au seigneur de Sercu, gouverneur de Hedin, de faire faire à la porte du parc, soubs une grande voulte qui estoit à l'entrée où l'ennemy devoit arriver, deux ou trois herses coulisses, afin que si de fortune l'ennemy entroit en si grand nombre dedans, qu'il fust pour forcer le chasteau, on laissast tomber lesdites herses pour la seureté de ladite place; mais,

à l'arrivée dudit seigneur du Pontdormy, les herses n'estoient achevées, dont il advint grand inconvenient, ainsi que sera dit cy-après. Au devant de ladite porte y avoit un petit revellin de pierre, par dedans lequel devoient passer les ennemis, qui fut tout pavé de fricassées et feux artificiels couverts de paille, où ceux de dessus la porte devoient jetter feu lorsqu'il leur seroit commandé, et devoit le seigneur du Pontdormy, quand il verroit l'ennemy en desordre, monter à cheval pour luy coupper le chemin de sa retraitte.

Les choses ainsi ordonnées, l'ennemy, conduit par le Bastar, environ minuict, arriva à une lieue près de Hedin; auquel lieu vindrent deux espies devers monsieur de Fiennes l'advertir comme le seigneur du Pontdormy à jour couché estoit arrivé dedans le chasteau de Hedin avec grand nombre de gendarmerie. Le seigneur de Fiennes, pensant estre trahy, voulut faire mettre en pieces le Bastar, mais de grande asseurance il luy dit que ses espies estoient faulces, et à ce qu'il cogneust la verité, qui le feissent lier de cordes et qu'ils luy baillassent deux ou trois hommes avec la dague au poing qui le menassent sur le bord du fossé et avec eux celuy mesmes qui par cy-devant avoit esté en sa compagnie parler au portier, lequel entendroit bien le signal qu'il avoit avecques luy. Ainsi fut-il ordonné, et fut ledit Bastar lié, luy baillant trois ou quatre des plus dispos soldats qu'ils eussent à le tenir, chacun la courte dague au poing pour le tuer s'il faisoit faulte, lequel les mena sur le bord dudit fossé et, y estant arrivé, sifla; celuy qui estoit sur la porte luy respondit; alors ledit Bas-

tar luy demanda s'il estoit temps, l'autre dit ouy et que toutes choses estoient preparées, parquoy ils le remenerent à la trouppe, après lequel rapport les Bourguignons entrerent en plus grande asseurance que jamais, suivant laquelle ils marcherent à la conduitte dudit Bastar, toujours lié comme dessus. Entrans dedans le parc, trouverent autres espies qui les asseurerent qu'ils estoient trahis; mais le Bastar les persuada de sorte qu'à nul d'eux ils ne voulurent adjouster foy et conclurent de parachever leur entreprise. Estans arrivez dedans le revellin et entrez un nombre d'hommes dedans la porte, le seigneur du Pontdormy, qui estoit dessus icelle pour commander, voyant que les herses pour estre mal achevées ne pouvoient tomber, commença à crier à ceux qui estoient au-dessoubs de luy qu'ils eussent à jetter le feu, craignant qu'il entrast si grand nombre qu'il fust forcé là dedans; mais la fortune fut telle que celuy de dessoubs luy jettant le feu mal à propos, iceluy du Pontdormy ayant la bouche ouverte pour parler, luy entra le feu par la bouche, qui lui brusla les entrailles. Si est-ce que soudain il commanda que le seigneur de Canaples, son nepveu, montast à cheval pour executer leur entreprise, mais il se trouva qu'il avoit le visage tout bruslé sans apparence de forme de visage, n'ayant moyen de monter à cheval, parquoy l'execution demoura.

Mort du seigneur du Pontdormy. — Telle fut l'issue de ladite entreprise. Le seigneur du Pontdormy mourut deux jours après, à la mort duquel le Roy perdit un bon et affectionné serviteur et grand homme de guerre Il mourut des Bourguignons environ quatre-

vingts ou cent de ceux qui estoient entrez au revellin, lesquels furent bruslez. Le Bastar entra le premier dedans le chasteau, qui sauva la vie à ceux qui le tenoient lié, et les feit ses prisonniers. Les Bourguignons s'en allerent en effroy, pensans tousjours estre suivis, ne sçachans rien de l'inconvenient advenu au seigneur du Pontdormy, tellement qu'une grande part se perdit parmy les bois sur leur retraitte. Il y a grande apparence que sans l'inconvenient dudit seigneur du Pontdormy ils estoient tous deffaicts (car la nuict n'a point de honte) et en hazard qu'il eust entré pesle-mesle ou dedans Betune ou dedans Aire, estans les ennemis en tel effroy; eux-mesmes depuis me l'ont confessé.

Siege devant Pavie. — En ce temps mourut dedans Pavie le capitaine general des lansquenets, soupeçonné d'avoir esté empoisonné, ayant doubte Antoine de Leve, qu'il eust intelligence avecques le Roy, dont jamais ne fut congneu autre chose. Au mesme temps, estant l'armée imperialle renforcée et joincte ensemble, le vice-roy de Naples delibera d'aller secourir Pavie; mais parce que le payement luy estoit failly et qu'il avoit grand doubte que les soldats ne fissent difficulté de marcher, fut conclu entre tous les chefs que le marquis de Pesquaire appelleroit en concion les Espagnols, desquels il estoit general, pour trouver moyen de leur persuader de marcher au combat, ce qu'il feit, leur remonstrant les victoires que par cy-devant ils avoient obtenues soubs sa conduitte et que ceste seule victoire seroit la remuneration de tous leurs labeurs, car, prenans un roy de France avecques les princes de son sang et la principalle noblesse de son

royaume, ce seroit tout à un coup aquis honneur et chevance; leur remonstrant pareillement que la victoire estoit apparente pour eux, estant l'armée du Roy ruinée pour le long temps qu'elle avoit campigé et separée en divers lieux, comme à Naples, Savonne et Milan; concluant par là qu'il ne restoit qu'à l'entreprendre, que la victoire ne fust seure. Les Espagnols, tant pour la creance qu'ils avoient audit marquis que pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de vivre ou de mourir avec luy et de le suivre en tous lieux et dangers qu'il les voudroit conduire, et sans argent, moyennant qu'ils eussent vivres dont ils se peussent substanter. Les Allemans, estans advertis de la response des Espagnols, la feirent semblable, disans qu'ils n'estoient moins gens de guerre que la nation espagnolle; lesquelles choses entendues, le vice-roy, le duc de Bourbon et le marquis de Pesquaire conclurent d'executer leur entreprise chaudement, ce pendant que leurs hommes estoient en bonne volonté.

Prise du Castel-S.-Ange, près Pavie. — Le Roy, adverty de la deliberation de son ennemy, sçachant que sur le chemin de Laudes à Pavie y avoit un chasteau nommé Castel-Sainct-Ange[1], duquel dom Petre de Gonzague[2], frere du seigneur Federic de Bozzolo, avoit la charge de par le Roy, et craignant que l'ennemy ne surprint ladite place, qui estoit d'importance pour rompre les vivres de l'ennemy, s'il venoit

1. Sant'Angelo, sur le Lambro.

2. Pirro di Gonzaga; il avait servi d'abord Charles-Quint et mourut le 22 janvier 1529, à Gazzuolo.

devant Pavie, y envoya le mareschal de Chabannes et ledit Federic de Bozzolo pour la visiter et la pourveoir de ce qu'elle avoit besoing. Ce qu'ils feirent et, s'en retournans au camp, laisserent audit chasteau huict cens hommes de pied italiens et deux cens chevaux soubs la charge dudit dom Petre. Noz ennemis ayans (comme j'ay dit) uny toutes leurs forces partirent de Laudes et s'en vindrent loger à Marignan pour tenter si noz gens qui estoient à Milan la voudroient abandonner pour se venir joindre à nostre armée; mais, cognoissans que le seigneur de la Trimouille n'en avoit aucune volonté, changerent de dessein et tournerent la teste droict à Castel-S.-Ange, pour mettre en liberté le grand chemin de Laudes à Pavie pour plus aisement faire suivre leurs vivres. Estans arrivez audit lieu de Sainct-Ange, firent en diligence leurs approches et mirent leurs pieces en batterie, puis, ayans faict breche, donnerent un assault, auquel ils furent repoussez; mais enfin nos gens, voyans la diligence que faisoient leurs ennemis, s'estonnerent et se rendirent à la discretion du vice-roy, lequel retint les capitaines prisonniers et licentia les soldats sans armes, leur faisant faire serment de ne porter d'un mois armes contre l'Empereur.

Le Roy, estant adverty de la prise du Castel-Sainct-Ange, se tint pour asseuré d'avoir la bataille, à raison dequoy il manda querir le seigneur de la Trimouille, qui estoit à Milan avecques les forces qu'il avoit, laissant dedans la ville le seigneur Theodore Trevoulse et le seigneur de Chandiou[1], capitaine de la justice,

1. Louis de Chandio, grand prévôt de France, capitaine de la porte, mort en 1532.

avecques quelque nombre d'hommes pour la garde des tranchées du chasteau, et de toutes parts rassembla ses forces, hormis le marquis de Salluces (que j'ay dit cy-devant estre du costé de Gennes) et quelques gens qui estoient dedans les chasteaux pour tenir les chemins seurs.

Jean de Medicis au service du Roy. — Peu de temps auparavant, le Roy avoit retiré à son service le seigneur Jean de Medicis, ayant soubs sa charge trois mille hommes de pied et trois cens chevaux legers[1]; lequel seigneur Jean, venant au service du Roy, avoit praticqué pour le service dudit seigneur plusieurs capitaines italiens, et entre autres le comte Guy de Rangon, homme de grande reputation parmy les gens de guerre, et son frere, le comte Francisque de Rangon[2]. Vous avez bien entendu par cy-devant comme messire Chrestofle Palvoisin avoit eu la teste couppée à Milan dès l'an mille cinq cens vingt et un; toutesfois, ledit seigneur Jean reconcilia avecques le Roy Jean-Ludovic Palvoisin[3], son frere, homme qui avoit le moyen de luy faire service. Le Roy, pour empescher ses ennemis de mettre vivres dedans Pavie, vint loger en une vallée sur un petit ruisseau nommé la Vermicule[4], par lequel estoit besoing que l'ennemi passast pour secourir les assiegez. Et outre cela manda

1. Le 19 novembre 1524.

2. Francesco Rangone, quatrième fils de Nicolo Rangone.

3. Gian Lodovico Pallavicini, marquis de Cortemaggiore. Il avait quitté le service de la France en 1521. Il mourut le 23 septembre 1527.

4. La Vernavola, qui naît près de Mirabello et se jette dans le Tessin à Montefiascone, à quelques centaines de mètres de Pavie.

querir mille Italiens nouvellement venus de Marceille à Savonne, lesquels passans par[1] Alexandrie, las et travaillez du long chemin, furent surpris de la garnison dudit lieu d'Alexandrie et furent deffaicts.

Prise de Chiavenne. — Environ ce temps, Jean-Jacques de Medicis[2], autrement dit le Mediquin, Milannois, castelan de Muz, qui est un chasteau sur le lac de Come, sur les confins des Grisons, estant au service du seigneur Sforce, sçachant qu'il y avoit six mille Grisons nouvellement venus au service du Roy devant Pavie, voulut chercher moyen de divertir lesdits Grisons et les faire retourner en leur pais. Estant adverty qu'il y avoit un chasteau de l'obeissance desdits Grisons nommé Chiavenne[3], sur l'autre costé du lac, dont le capitaine, ne se doutant de rien, pour estre en paix, s'en alloit tous les jours promener sans compagnie assez loin de sa place, trouva moyen de se jetter en embuscade au lieu où il avoit accoustumé de se proumener, et arriva si à propos que le castelan, sorty à l'accoustumée, tomba en ladite embuscade, parquoy il fut pris et mené soudain devant ladite place, auquel lieu estant arrivé, ledit Medequin, tenant l'espée nue, appella la femme dudit castelan, l'asseurant qu'où elle faudroit de luy ouvrir la porte du chasteau, il coupperoit la

1. Ms. : *près* (correction).

2. Giovanni Giacomo de' Medici, dit el Medichino, châtelain de Musso, sur le lac de Côme; né en 1497, il devait passer en 1528 au service de Charles-Quint, qui le fit marquis de Marignan; il mourut le 8 novembre 1555. (Antonio Misaglia, *Vita di J. J. Medechino*, Milan, 1605, in-4°.)

3. Chiavenna, sur la Maira, à 22 kil. au nord du lac de Côme.

teste à son mary; la femme, craignant de le perdre, ouvrit la porte audit Medequin, et soudain trois mille hommes qu'il avoit embusquez près de là se vindrent joindre avecques luy, de sorte qu'ils se saisirent de la place, puis, l'ayant pourveue comme elle meritoit, se retira à Muz. Les Grisons, advertis de ceste perte, entrerent en telle crainte, pensans qu'il y eust autres praticques sur leurs places, qu'ils manderent aux mille Grisons de leur nation qui estoient au service du Roy devant Pavie qu'ils eussent à se retirer pour la conservation de leur patrie; lesquels, après ledit mandement, quelques remonstrances qu'on leur sceust faire, et mesmes la honte qui leur estoit mise en avant d'abandonner un prince prest à combatre, ayans pris sa soulde et faict le serment, ce nonobstant ils s'en allerent cinq jours devant la bataille; qui fut telle defaveur pour le Roy que vous pouvez estimer, veu mesmement que le camp de l'ennemy n'estoit logé qu'à demy-mille de nous; neantmoins, pour lesdites defaveurs, jamais le Roy ne voulut changer d'opinion. Quelques-uns luy persuadoient de se retirer à Milan, attendant que l'armée imperialle se consommeroit par faulte de payement, car, faillant la paye, les vivres faillent; mais, estant prince magnanime, ou Dieu l'ayant ainsi ordonné, ne voulut oncques tourner la teste ailleurs que devers l'ennemy.

Le Roy avoit aussi depesché le Palvoisin, duquel nagueres avons parlé, avecques argent pour lever bon nombre de gens de cheval et de pied et aller surprendre Cremonne, qui n'estoit gardée que de cinq ou six cens hommes de pied, et par ce moyen lever les vivres au camp imperial devant Pavie. Ledit Jean-

Ludovic Palvoisin, ayant mis ensemble deux mille hommes de pied et quatre cens chevaux, attendant autres trois ou quatre mille hommes de pied qui luy venoient de renfort, alla loger sur le Pau à Cazal-Majour. Le duc Sforce, qui estoit dedans Cremonne, craignant que le comte Guy de Rangon se vint joindre avecques le Palvoisin, delibera, avant que leurs forces fussent unies, de le surprendre, et, pour cest effect, leva un taillon[1] dedans Cremonne, dont il assembla jusques au nombre de deux mille hommes de pied et quelque cavallerie, desquels il donna la charge au seigneur Alexandre Bentivolle, lequel incontinant print son chemin droit à Cazal-Majour. Ledit seigneur Palvoisin s'estimant suffisant pour le combatre en campagne, comme mal avisé, abandonna son fort, dont mal luy print, car s'il y fust demouré, le lendemain le comte Francisque de Rangon, frere du comte Guy, le venoit secourir. Le Palvoisin, estant sorty en campagne, marcha droict à ses ennemis et d'abordée mist à vau de routte toute la cavallerie du duc de Milan; mais arrivant le comte Alexandre Bentivolle[2] avecques les gens de pied, fut tellement combatu tant d'une part que d'autre que ledit Palvoisin fut porté par terre et prins prisonnier, et tous ses gens mis à vau de routte, chose qui donna grand desfaveur aux affaires du Roy.

Jean de Medicis blessé. — Ceux de Pavie, voyans le logis du seigneur Jean de Medicis mal gardé, firent une saillie sur luy, lesquels, trouvans son guet un peu

1. Ms. La 1re édition porte : *bataillon*.
2. Alexandre Bentivoglio, né en 1474, mort en 1530.

foible, le forcerent et taillerent en pieces grand nombre de ses soldats devant qu'ils eussent le loisir de prendre les armes. Ledit seigneur Jean, malcontent d'avoir eu ceste bastonnade, se voulut venger, parquoy dressa une amorse à ceux de la ville, lesquels sortirent, pensans faire comme l'autre coup, mais ils furent deceus, car le seigneur Jean ayant mis double embuscade, l'une dedans des fossez près de la ville, l'autre assez loing, les Espagnols, suivans ceux qui premiers les avoient attaquez, ayans la congnoissance de l'embuscade qui estoit un petit loing, se mirent à faire leur retraitte : mais celle qui estoit près de la ville leur couppa chemin, tellement que lesdits Espagnols se trouverent entre deux trouppes si bien fermez que tout ce qui estoit sorty fut mis au fil de l'espée. Et à ladite faction fut blessé ledit seigneur Jean d'une arquebouzade au tallon, dont il fut contrainct de se faire porter hors du camp[1], qui fut une grande perte pour nous, car c'estoit un grand homme de guerre. Ses soldats, estans sans chef, s'esbenderent de sorte qu'ils revindrent à rien ; finablement, tant les Grisons que ceste trouppe affoiblirent nostre armée de huict mille hommes. Au mesme temps, le seigneur Albert, comte de Carpy, ambassadeur pour le Roy à Romme, luy manda par plusieurs fois de la part du Pape que sur tout il eust à se donner de garde de hazarder la bataille, car il estoit asseuré que, temporisant quinze jours, les Imperiaux seroient en telle necessité, par faulte de payement, que leur armée s'en iroit en fumée,

1. L'affaire eut lieu le 17 février. Voir P. Gauthiez, *op. cit.*, p. 255-256.

ayans perdu tout le moyen d'avoir deniers, ne tenans plus la ville de Milan et estant l'armée de monsieur d'Albanie la plus forte au royaume de Naples, qui estoient les deux moyens desquels l'Empereur s'estoit aydé par cy-devant pour avoir deniers; mais le Roy, comme predestiné en la volonté de Dieu d'avoir mauvaise fortune, demoura tousjours en sa premiere opinion de ne se vouloir retirer de devant l'ennemy.

Occasion de la bataille de Pavie. — Or est-il que ce n'estoit la deliberation du vice-roy de Naples ny du duc de Bourbon de donner la bataille au Roy si l'occasion ne s'y presentoit à leur advantage, mais seulement essayer de gaigner le logis de Mirabel[1] pour retirer leurs hommes qui estoient dedans la ville et se refreschir de nouvelles gens; toutesfois, cela ne se pouvoit faire sans passer à la teste de nostre camp. Et parce que le Roy estoit campé en lieu fort, se preparerent à deux effects, sçavoir est si on les vouloit empescher de passer et le Roy sortoit de son fort à ceste fin, le combattre, sinon passeroient outre. Or estoient venus les Imperiaux loger hors du parc, du costé de devers la Chartrouse, à la portée du canon de nostre camp, auquel lieu peu de jours après ils commencerent la nuict à sapper la muraille du parc, de sorte que, deux heures devant le jour feste de sainct Matthias[2] mille cinq cens vingt-quatre, firent renverser quarante ou cinquante toises de ladite muraille, laquelle estant tombée, firent passer devers nostre camp par ladite breche deux ou trois mille

1. Mirabello, à 3 kil. au nord de Pavie.
2. Le 24 février.

arquebouziers espagnols, accompagnez de quelques chevaux legers, ayant chacun une chemise blanche sur leurs armes pour se recognoistre, parce que le jour encores n'estoit clair. Puis suivit lesdits arquebouziers un bataillon de quatre mille, tant lansquenets qu'Espagnols des vieilles bandes meslez ensemble, apres lequel marchoient trois bataillons, l'un d'Espagnols et deux de lansquenets, avecques deux grosses trouppes de gendarmerie sur les esles : tous lesquels prindrent le chemin de Mirabel, laissans l'armée du Roy à leur main gauche, ne voulans (comme j'ay dit) l'assaillir, parce qu'il estoit logé en lieu trop avantageux.

Je vous ay dit cy-dessus qu'il falloit que nos ennemis passassent à la teste de nostre armée; parquoy le seigneur Jacques Galliot, seigneur d'Acié, seneschal d'Armignac, grand-maistre de l'artillerie de France, avoit logé son artillerie en lieu si avantageux pour nous qu'au passage de leur armée ils estoient contrains de courir à la file pour gaigner un vallon afin de s'y mettre à couvert de ladite artillerie, car coup à coup ils faisoient des breches dedans leurs bataillons, de sorte que n'eussiez veu que bras et testes voler. Qui fut cause que le Roy, les voyant à la file, se persuada que l'ennemy estoit en effroy; avecques un rapport qui luy fut faict que la compagnie du duc d'Alançon et du seigneur de Brion avoient deffaict quelque nombre d'Espagnols qui vouloient passer à nostre main droicte[1] et qu'ils avoient gaigné quatre ou cinq pieces de menue artillerie; lesquelles choses

1. Ms. : *gaulche* (en surcharge).

mises ensemble furent cause que le Roy abandonna son avantage pour aller chercher ses ennemis, tellement qu'il couvrit son artillerie et luy osta le moyen de jouer son jeu.

Les Imperiaux, se voyans hors du danger de nostre artillerie et le Roy qui les venoit chercher, la teste qu'ils avoient dressée vers Mirabel, la retournerent vers le Roy, ayans esbandé deux ou trois mille arquebouziers parmy leur gendarmerie. Le Roy, ayant en sa main dextre le bataillon de ses Suisses, qui estoit sa principalle force, marcha droict au marquis de Sainct-Ange[1], qui menoit la premiere trouppe de leur gendarmerie, laquelle il rompit, et y fut tué ledit marquis de Saint-Ange; mais les Suisses qui quand et quand devoient attaquer un bataillon de lansquenets imperiaux, qui faisoit espaule à leurdite gendarmerie, en lieu de venir au combat, se retirerent le chemin de Milan pour se sauver. Noz lansquenets, qui ne pouvoient estre plus de quatre ou cinq mille, desquels avoit la charge François monsieur de Lorraine, frere du duc de Lorraine, et le duc de Suffolk Rose-Blanche, marcherent la teste baissée droict au gros bataillon imperial qui venoit charger le Roy, mais estant peu de nombre (comme j'ay dit), furent enveloppez de deux gros bataillons d'Allemans, et en bien combatant furent deffaicts. Si les Suisses eussent faict le semblable, la victoire estoit douteuse. Et moururent audit combat ledit François monsieur de Lorraine et le duc de Suffolc, et leurs soldats n'en eurent pas moins. Le Roy (ainsi que j'ay predit), ayant deffaict la premiere trouppe qu'il avoit trouvée,

1. Castriotto Ferrante, marquis de Civita Sant'Angelo.

estans ses lansquenets deffaicts, et les Suisses retirez, tout le fais de la bataille tomba sur luy, de sorte qu'en fin son cheval luy fut tué entre les jambes et luy blessé en une jambe, et de ceux qui estoient près de luy furent tuez l'amiral de Bonnivet, le seigneur Louis de la Trimouille, aagé de LXXV ans, le seigneur Galleas de Sainct-Severin, grand escuier de France, le seigneur de Sainct-Severin[1], premier maistre d'hostel du Roy, le seigneur de Maraphin[2], aussi son premier escuier d'escuyrie, et furent pris le mareschal de Foix et le Bastar de Savoye, grand maistre de France, lesquels depuis moururent des blesseures qu'ils y receurent. Le comte de Sainct-Pol y fut pris près du Roy, estant blessé tant au visage qu'ailleurs, si qu'on en estimoit plustost la mort que la vie; toutesfois, il fut guery dedans Pavie, où il fut mené. Le mareschal de Chabanes, avecques l'advant garde dont il avoit la charge, combattoit de l'autre part, lequel n'eut meilleure fortune que les autres, car estant nostre armée tant ruinée que plus ne pouvoit, n'y eut ordre qu'il peust soustenir le faiz de son costé, parquoy tomba soubs iceluy et fut tué sur le lieu, et la pluspart de ceux qui estoient avecques luy eurent pareille fin. Le mareschal de Montmorency qui, le jour precedent, avoit esté envoyé avecques cent hommes d'armes et mille hommes de pied François, qui estoient (ce me semble) soubs la charge du seigneur de Bussy d'Amboise, et deux mille Suisses à Sainct-Ladre[3] pour

1. Jules de San-Severino, chambellan ordinaire du roi.

2. Jean de Sussac, dit Marafin; il avait été écuyer d'écurie de Louise de Savoie avant de l'être de François Ier.

3. Cf. *les Gestes de Montmorency*, fol. 26 vº-27.

garder un passage, auquel lieu estant arrivé il estoit demouré en armes jusques au poinct du jour, qu'il ouyt l'artillerie tirer, se retira pour se venir joindre avecques le Roy; mais ce fut trop tard, mesmes il fut empesché de ce faire, car il fut enveloppé, deffaict et pris avant qu'il s'y peust joindre. Aussi desjà la ruine tomboit sur nous.

Revenons où j'ay laissé le Roy : à pied, estant par terre, fut de tous costez assailly et pressé de plusieurs de bailler sa foy, ce qu'il ne vouloit faire, et tousjours tant qu'alaine luy dura se deffendit, encores qu'il cognust qu'il ne pouvoit resister à la volonté de Dieu, mais il craingnoit pour les querelles que desjà il voyoit entre les Imperiaux pour le butin, qu'estant rendu, par despit l'un de l'autre ils le tuassent. A l'instant y arriva le seigneur de Pomperant, duquel j'ay parlé, qui s'en estoit allé avec monsieur de Bourbon, pour avoir tué le seigneur de Chissé à Amboise, lequel soudain se meit à pied auprès du Roy, l'espée au poing, et feit retirer chacun d'auprès de sa personne, jusques à ce que le vice-roy de Naples arriva, auquel le Roy bailla sa foy. Le duc d'Alançon, lequel avoit la conduitte de l'arriere garde, voyant l'armée deffaicte, le Roy pris, et n'y avoir esperance de ressource, par le conseil de ceux qui estoient près de luy, avec si peu qu'il avoit de reste, se retira par dessus le pont qu'avions faict sur le Tesin[1]. Le seigneur Theodore

1. Addition marginale de la main, semble-t-il, de Martin du Bellay : *et feist rompre le pont à sa queue, qui fut cause que plusieurs des nostres se cuydans retyrer par ledict pont furent prins ou noyez. Je pense bien que cela ne veinst de son advys, mays de ceulx qui estoient près de sa personne.*

Trevoulse et le seigneur de Chandiou, qui estoient dedans Milan, avertis de la ruine de nostre armée, se retirerent en France avecques leurs gens.

Morts et prisonniers en la bataille de Pavie. — En ladite bataille moururent et furent pris plusieurs gens de bien[1]; et entre les morts le mareschal de Chabannes, messire Louis, seigneur de la Trimouille, Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France, le Bastar de Savoye, grand maistre de France, mourut prisonnier, le mareschal de Foix, Galeas de S. Severin, grand escuyer, François monsieur de Lorraine, le duc de Suffolc, le comte de Tonnerre[2], le seigneur de Chaumont[3], fils du feu grand maistre Charles d'Amboise, le seigneur Bussy d'Amboise, le baron de Buzancez[4], le seigneur de Beaupreau[5], et un si grand nombre d'autres que j'ennuiroye le lecteur de les nommer. Des prisonniers : le roy Henry de Navarre, le comte de Sainct Pol, Louis monsieur de Nevers[6], le seigneur de Fleuranges, fils de messire Robert de

1. On trouvera d'autres listes plus complètes des victimes de la bataille de Pavie dans Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 85-88; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 229-232; Bibl. nat., ms. fr. 17527, fol. 6; L. Merlet, *Lettre de François Ier à sa mère après la bataille de Pavie*, Chartres, 1858, in-8°.

2. Claude de Husson, comte de Tonnerre, fils de Louis de Husson et de Madeleine de Rohan-Guémené.

3. Georges d'Amboise, sieur de Chaumont, fils de Charles d'Amboise et de Jeanne Malet de Graville, né en 1503.

4. Gabriel de Prie, baron de Buzançais, fils d'Edmond de Prie et d'Avoye de Chabannes.

5. Joachim de Montespedon, baron de Chemillé, sieur de Beaupréau.

6. Louis de Clèves, second fils d'Engilbert de Clèves et de Catherine de Bourbon, comte d'Auxerre.

la Marche, le mareschal de Montmorency, le seigneur de Brion, le seigneur de Lorges, le seigneur de la Rochepot[1], le seigneur de Montejan, le seigneur d'Annebault, le seigneur de la Rochedumaine, le seigneur de la Milleraye, le seigneur de Montpesat, le seigneur de Boisy, le seigneur de Curton et le seigneur de Langey, avec si grand nombre d'autres, que les nommer suffiroit pour emplir mon livre. Des ennemis estans victorieux, je ne m'amuseray à les nommer, car qui a la victoire n'estime avoir rien perdu, je le laisse à la discretion des lecteurs.

1. François de Montmorency, sieur de la Rochepot, frère cadet du futur connétable.

FIN DU SECOND LIVRE.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIER LIVRE.

DEUXIÈME LIVRE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

